MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

DELIBERATION N° 25.6.01

« FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE »
Direction des Finances
Affectation définitive des résultats 2024 – Budget principal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°25.5.1 approuvant le Compte de Gestion définitif transmis par le Comptable Public et synthétisant les résultats de l'exercice 2024

Vu la délibération n°25.6.03 adoptant le Compte Administratif 2024 du Budget principal

Vu la délibération n°25.5.3 du 29 avril 2025 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'affecter définitivement le résultat de la section de fonctionnement qui apparait au compte administratif,

Considérant que ce résultat est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté, ou en une dotation complémentaire de réserve en investissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A la majorité des membres présents et représentés,

Par 32 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-01-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

2 ont voté contre : Louis BOYARD, Fadwa SADAK

4 se sont abstenus : Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE

ARTICLE 1 : CONSTATE ET APPROUVE de manière définitive les résultats de l'exercice 2024 conformes au Compte de Gestion définitif transmis par le Comptable Public

RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2024

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES (Mandats)	55 783 480,57	7 280 778,78
	RECETTES (Titres)	59 291 311,07	6 472 393,07
RESULTAT D'EXECUTION		**3 507 830,50**	**-808 385,71**
REPORT RESULTAT N-1	DEPENSES (Déficit)	0,00	2 240 784,96
	RECETTES (Résultat)	3 352 956,35	0,00
RESULTAT CUMULE (hors RAR)		**6 860 786,85**	**-3 049 170,67**
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	DEPENSES		3 351 662,58
	RECETTES		5 671 951,92
SOLDE DES RAR			**2 320 289,34**
RESULTAT CUMULE (RAR inclus)		**6 860 786,85**	**-728 881,33**
SOLDE RESULTAT CUMULE		**6 131 905,52**	

ARTICLE 2 : PROCEDE pour le budget 2025, à l'affectation du résultat du compte administratif du budget principal tel qu'indiqué ci-dessous

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 EN 2025

affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement (1068)	728 881,33
résultat de fonctionnement 2024 reporté en 2025 (RF 002)	6 131 905,52
résultat d'investissement 2024 reporté en 2025 (DI 001)	3 049 170,67

ARTICLE 3 : INDIQUE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-05-06-01-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Madame le Maire,
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-01-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2025 – N° 25.06.10

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »
Direction de l'Aménagement et de l'environnement
Approbation de l'avenant 1 au protocole intercommunal de relogement du quartier Lutèce Bergerie et du Quartier Nord

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et en particulier son article L 103-2 et suivants,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2014 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN,

Vu le règlement général relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain validé par le CA de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine le 25 mai 2018,

Vu les conventions de renouvellement urbain du quartier la Lutèce de Valenton et du Quartier Nord de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu la signature du protocole de relogement intercommunal de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges signé le 4 aout 2023,

Considérant, les évolutions réglementaires et opérationnelles liées à la loi ELAN du 23 novembre 2018 et l'introduction de la gestion en flux des logements sociaux anciens, impactant directement la gestion des attributions de logements dans le cadre du NPNRU dans l'ancien et le neuf,

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Considérant, la mise en place du dispositif interbailleurs sur le territoire visent à favoriser le relogement des ménages, en réponse au faible taux de rotation des logements disponibles, et son suivi par la plateforme Orelii de l'AORIF.

Considérant, qu'un projet de rénovation urbaine doit être accompagné d'une politique de relogement qui doit être l'occasion pour les ménages concernés de bénéficier d'une trajectoire résidentielle positive s'inscrivant dans leur projet de vie, répondant à leurs souhaits et à leurs besoins en termes de mobilité résidentielle.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 32 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

6 ne prennent pas part au vote : Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Louis BOYARD, Fadwa SADAK

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant 1 au protocole de relogement intercommunal du Nouveau Programme de Renouvellement urbain (NPRU) de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges ci-joint.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes et tous les documents administratifs ou financiers, plans, conventions, et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Madame Le Maire
Conseillère Départementale,

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2025 – N° 25.06.11

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »
Direction de l'Aménagement et de l'environnement
Fixation des tarifs de traitement des dépôts sauvages de déchets aux frais de leurs responsables

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et suivants, L 2224-13 et suivants L 2333-78,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 541-2 et L 541-3,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article 10 confiant aux collectivités publiques la gestion du territoire en matière d'aménagement du cadre de vie,

Vu la loi 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la loi 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Par 38 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA,

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-11-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Louis BOYARD, Fadwa SADAK, Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

ARTICLE 1 : Fixe le montant des redevances de traitement des dépôts sauvages sur la voie publique à la charge des contrevenants.

ARTICLE 2 : Définit comme suit un dépôt sauvage :

- Les ordures non collectées par le prestataire de la ville chargé du ramassage des déchets ménagers en raison de leur nature, volume, de leur mauvais conditionnement ou d'une présentation en dehors des jours prévus.

ARTICLE 3 : Facture comme suit les enlèvements des déchets assimilés aux ordures ménagères (facturation d'un m3 – montant toutes taxes comprises).

- Pour la constatation et le nettoyage de la voirie applicable à chaque intervention :
  Par intervention : 100 euros/m3
- Pour le traitement des déchets applicable à chaque intervention :
  Par intervention : 350 euros/m3

ARTICLE 4 : Facture comme suit les enlèvements des déchets non assimilés aux ordures ménagères (encombrants, gravats, déchets toxiques et amiantés, pièces automobiles, etc.) nécessitant des contraintes particulières de service (facturation d'un m3 – montant forfaitaire toutes taxes comprises) :

- Pour la constatation et le nettoyage de la voirie applicable à chaque intervention :
  Par intervention : 100 euros/m3
  Cas particulier des déchets amiantés : déplacement et traitement facturés selon devis des filières de traitement.
- Pour l'enlèvement des déchets toxiques ou encombrants présentés en vrac sur la voie publique et déchets non assimilables aux encombrants des ménages :
  Les coûts de traitement seront établis suivant la tarification du traitement des déchets appliqués par la déchèterie.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites aux budgets des exercices considérés.

ARTICLE 6 : **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes et tous les documents administratifs ou financiers, titres de recettes, bordereaux, bons de commandes, plans, conventions, et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Madame Le Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-11-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Conseillère Départementale,

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-11-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2025– N° 25.06.12

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement
Adhésion à l'association nationale d'élus Ville et Aéroport

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.571-1 à L.571-10 relatifs à la lutte contre le bruit,

VU la délibération N°22.5.21 du Conseil Municipal du 7 décembre 2022 autorisant la signature du Contrat Local de Santé,

CONSIDERANT que la Ville de Villeneuve-Saint-Georges est lourdement exposée aux nuisances sonores du trafic aérien de l'aéroport d'Orly,

CONSIDERANT que selon BruitpParif, un habitant de Villeneuve-Saint-Georges perd en moyenne plus de 18 mois de sa vie en bonne santé en raison du bruit des transports,

CONSIDERANT l'utilité pour la Commune du Villeneuve-Saint-Georges de d'adhérer à l'association Ville et Aéroport et de participer ainsi au développement durable du transport aérien,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 30 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA,

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-12-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI

6 ont voté contre : Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE), Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE

2 n'ont pas pris part au vote : Louis BOYARD, Fadwa SADAK

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à verser la cotisation annuelle d'un montant de 0,12€ par habitant (chiffre INSEE), conformément à l'article 9 des statuts de l'association voté en assemblée général en date du 9 février 2022, à l'Association Ville & Aéroport sise 66 rue de Paris à 95 500 GONESSE.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents administratifs ou financiers, conventions, et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des exercices considérés

Article 4: INDIQUE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Madame Le Maire
Conseillère départementale

MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-12-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2025 – N° 25.06.13

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement
Adhésion à BruitParif de la Ville de Villeneuve Saint-Georges

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.571-1 à L.571-10 relatifs à la lutte contre le bruit,

Vu les statuts de l'association Observatoire du bruit en Ile-de-France ayant pour nom usuel BruitParif, domiciliée 32 boulevard Ornano à Saint-Denis (93200), dont l'objet est de contribuer à l'amélioration de l'environnement sonore et à la lutte contre le bruit en Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil d'administration de BruitParif n° 2025-2 relative aux conditions générales d'adhésion à l'association et fixant le barème des cotisations annuelles pour les collectivités territoriales,

Considérant que BruitParif est un observatoire régional des nuisances sonores en Ile-de-France, qui a pour missions de mesurer, d'analyser et de réduire l'impact du bruit pour améliorer la qualité de vie des habitants,

Considérant que l'adhésion à BruitParif permet à la ville de bénéficier de l'expertise de l'association pour mieux comprendre les enjeux liés au bruit, mettre en place des politiques publiques adaptées et garantir un environnement sonore plus sain pour la population, en cohérence avec les politiques de santé publique et de transition écologique mises en place par la Commune,

Considérant les services proposés par BruitParif, lesquels incluent notamment :

- La mise à disposition de données et d'outils de cartographie pour évaluer les niveaux de bruit sur le territoire communal ;
- Un accès privilégié aux études produites par l'association, ainsi qu'aux webinaires et documents d'information relatifs à la gestion du bruit ;

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-13-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- Un accompagnement renforcé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales de lutte contre le bruit, notamment par le biais d'études spécifiques et de diagnostics croisés air/bruit ;
- L'exploitation des données territoriales, issues des cartes de bruit ou des mesures de bruit, pour mieux comprendre et agir sur les nuisances sonores dans la commune ;
- Le conseil et l'accompagnement technique dans le choix de solutions pratiques visant à réduire l'exposition au bruit des administrés ;

Considérant que l'adhésion emporte droit de vote à l'assemblée générale de l'association et qu'il convient de désigner pour y siéger un représentant de la commune et son suppléant,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer à BruitParif pour bénéficier d'un accès privilégié aux données et études produites par ses soins et d'un accompagnement personnalisé dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre le bruit,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A la majorité des membres présents et représentés,

Par 36 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE), Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE

2 n'ont pas pris part au vote : Louis BOYARD, Fadwa SADAK

Article 1 : **DECIDE** l'adhésion de la Ville de Villeneuve Saint-Georges auprès de l'association BruitParif.

Article 2 : **DESIGNE** pour représenter la Commune et siéger à l'Assemblée Générale :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Mamadou Kanté
- En qualité de délégué suppléant : Madame Sandrine Pereira

Article 3 : **DECIDE** du règlement de la contribution annuelle qui s'élève pour l'année 2025 à 525 €.

Article 4 : **DIT** que les dépenses seront inscrites aux budgets des exercices considérés.

Article 5 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les actes et tous les documents administratifs, plans, conventions et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : INDIQUE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-13-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Madame Le Maire
Conseillère départementale

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES (V.-de-M.)

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-13-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2025 – N° 25.06.14

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »
Direction de l'Aménagement et de l'environnement
Convention de servitude – parcelle boisée AM 215

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le dossier d'enquête publique relative à la construction de deux liaisons électriques aéro-souterraines entre le Val-de-Marne et l'Essonne;

Considérant la nécessité pour la Ville de Villeneuve-Saint-Georges de sécuriser son alimentation en électricité et d'accompagner la hausse de la demande en énergie du Nord-Est de l'Essonne ;

Considérant le projet de convention de servitude de la parcelle AM 215 présenté en annexe.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 36 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE), Louis BOYARD, Fadwa SADAK

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-14-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

4 se sont abstenus : Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE

ARTICLE 1 : Approuve le projet de convention de servitude de la parcelle AM 215 présenté en annexe.

ARTICLE 2 : Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes et tous les documents administratifs et financiers, plans, conventions, et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Indique que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Madame Le Maire
Conseillère Départementale,

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-14-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2025 – N° 16

DELIBERATION N° 25.6.16

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES
Modification du tableau des emplois permanents du personnel communal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°25-5-15 du 29 avril 2025 portant création et suppression de poste,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial (CST) en date du 2 juin 2025,

Considérant que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Considérant que la gestion des emplois communaux nécessite une adaptation régulière du tableau des effectifs, notamment en fonction des besoins de la collectivité au regard de ses objectifs en matière de gestion des emplois et des compétences ainsi que des mouvements de personnel,

Considérant qu'il convient de modifier les emplois permanents du personnel communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 32 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-6-16-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

2 ont voté contre : Louis BOYARD, Fadwa SADAK

4 n'ont pas pris part au vote : Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE

ARTICLE 1 : **DECIDE** de modifier :
1 poste de magasinier à temps complet (cadre d'emplois des adjoints techniques), en 1 poste d'assistant administratif à temps complet (1 grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe
1 poste de responsable d'équipe à temps complet (1 grade d'agent de maîtrise principal), en 1 poste de responsable adjoint de service régie et magasin / responsable d'équipe à temps complet (1 grade d'agent de maîtrise principal)
1 poste de gynécologue à temps non complet 21h00 hebdomadaires (1 grade de médecin hors classe), en 1 poste de sage-femme à temps non complet 17h30 hebdomadaires (1 grade de sage-femme hors classe)
1 poste de responsable développement culturel en charge de la Micro-folie à temps complet (1 grade d'attaché de conservation), en 1 poste de responsable évènementiel animation culturelle à temps complet (1 grade d'attaché de conservation)
1 poste de chargé de communication à temps complet (1 grade d'attaché), en 1 poste de chef de projet communication à temps complet (1 grade d'attaché)
1 poste de chargé de communication à temps complet (cadre d'emploi des attachés), en 1 poste de graphiste à temps complet (cadre d'emplois des attachés)
1 poste de coordinateur artistique et culturel / animateur radio à temps complet (1 grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe), en 1 poste de coordinateur évènementiel à temps complet (1 grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe)
1 poste de coordinateur culturel à temps complet (1 grade de rédacteur), en 1 poste de coordinateur évènementiel à temps complet (1 grade de rédacteur)
1 poste d'assistant administratif à temps complet, en 1 poste de chargé de mission à temps complet (cadre d'emplois des rédacteurs)
1 poste de référent CSU à temps complet (cadre d'emplois des agents de police municipale), en 1 poste d'opérateur CSU à temps complet (cadre d'emplois des adjoints techniques ou des adjoints administratifs)

ARTICLE 2 : DECIDE de créer :
1 poste de gestionnaire dépenses / recettes à temps complet (cadre d'emplois des adjoints administratifs)
2 postes de policiers municipaux à temps complet (cadre d'emplois des gardiens de police municipale)
1 poste de chargé de protocole et d'évènementiel à temps complet (1 grade d'adjoint administratif)
1 poste de directeur vie locale à temps complet (1 grade d'attaché)
2 postes de médiateur à temps complet (2 grades d'adjoint d'animation)
1 poste de chargé de mission prévention et gestion des risques à temps complet (cadre d'emplois des ingénieurs ou des attachés)
1 poste de secrétaire à temps complet au service des sports (cadre d'emplois des adjoints administratifs)
1 poste d'opérateur CSU à temps complet (cadre d'emplois des adjoints techniques ou des adjoints administratifs)

ARTICLE 3 : **DECIDE** de supprimer :
1 poste d'appariteur à temps complet (cadre d'emplois des adjoints techniques)
2 postes de plombier / serrurier à temps complet (cadre d'emplois des adjoint techniques)
1 poste de responsable adjoint de service régie et magasin à temps complet (cadre d'emplois des agents de maîtrise)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-6-16-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

ARTICLE 4 : DECIDE d'adopter la mise à jour du tableau des emplois permanents du personnel communal telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 5 : PRECISE que les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 6 : PRECISE que les emplois vacants de sage-femme, de chef de projet communication, de graphiste et de chargé de mission prévention et gestion des risques et de responsable événementiel et animation culturelle seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 7 : ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des emplois de la Ville :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
766	41

ARTICLE 8 : DIT que les emplois sont fixés au lendemain de la publication de cette délibération.

ARTICLE 9 : DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice considéré et suivants.

ARTICLE 10 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Madame Le Maire
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-6-16-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

DELIBERATION N° 25.5.17

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

Election des représentants de la commune au sein des différentes associations dont elle est membre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 25.1.5 en date du 8 février 2025 portant délégation de pouvoirs à Madame le Maire ;

Considérant qu'il a été reconnu au personnes morales de droit public, et notamment aux communes d'adhérer à des associations au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ses associations réponde à un intérêt communal ;

Considérant que l'adhésion à une association est décidée par délibération du conseil municipal ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder au remplacement des représentants siégeant au sein des instances des associations desquelles la commune est membre : RN 6, APSI, SYNCOM, Bruitparif, Les Francas, Orbival, Jardins familiaux VSG ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 30 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI

8 ne prennent pas part au vote : Louis BOYARD, Fadwa SADAK, Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-17-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

A/ Association pour la déviation de la RN6

L'association pour la déviation de la RN6 a pour objet de favoriser l'élaboration d'un projet consensuel de qualité de la déviation de la RN6 de Villeneuve Saint Georges et d'intervenir, notamment auprès de l'Etat, pour accélérer sa réalisation.

Par délibération en date du 19 décembre 2000, la commune a adhéré à cette association.

Au vu de l'article 5 des statuts de l'association, la commune doit désigner deux conseillers délégués titulaires et deux suppléants pour siéger au sein de l'assemblée générale de ladite association.

ARTICLE 1 : DESIGNE les deux représentants titulaires, Monsieur Marc LECUYER et Amadi DABO et les deux représentants suppléants Madame Anne-Valérie HILLION et Madame Rachida DOUNRAR de la commune à l'assemblée générale de l'association pour la déviation de la RN6 ;

ARTICLE 2 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

B/ Association de prévention, soins et insertion (APSI)

L'association de prévention, soins et insertion est une association fondée en 1967. Elle a pour but :
- de contribuer aux politiques sociales, médico-sociales et sanitaires particulièrement dans le département du Val de Marne, en créant et gérant notamment tout établissement ou service pour enfants, adolescents et adultes dans le cadre du secteur social, médico-social et de la santé mentale ;
- de participer au débat public dans ses domaines de compétences, en se dotant de moyens de communication et de coordination avec ses partenaires institutionnels.

L'article 4 des statuts de l'association prévoit que la Ville est membre de droit de l'association en ce qu'elle est une commune du Val-de-Marne. Conformément aux dispositions de l'article précité, il convient de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger au sein d'assemblée générale de l'association.

ARTICLE 1 : **DESIGNE** le représentant titulaire, Monsieur Bernard LEROI et la représentante suppléante, Madame Nadia ARROJO MARQUES pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'association de prévention, soins et insertion ;

ARTICLE 2 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-17-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

C/ Association SYNCOM

L'association SYNCOM a pour but d'apporter, par l'usage d'un outil informatique, une aide à la gestion des travaux de voirie dans les communes adhérentes au SIGEIF, au SIPPEREC et au SEDIF ou toutes autres collectivités territoriales intéressées, et d'en assurer le fonctionnement

Par délibération en date du 20 avril 2005, la commune a adhéré à cette association.

Suite à cette adhésion, les statuts prévoient que la commune est « membre correspondant » de l'association. A ce titre, elle doit, eu égard à l'article 11 desdits statuts, désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association.

ARTICLE 1 : DESIGNE le représentant titulaire, Monsieur Rachid HADDOUM et le représentant suppléant, Monsieur Marc LECUYER pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'association SYNCOM ;

ARTICLE 2 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

D/ Association Les Francas

L'association les Francas est une Fédération nationale laïque de structures et d'activités dont la vocation est indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre, pour un respect mutuel.

Par délibération en date du 2 février 2012, la commune a adhéré à cette association.

L'article 3 de la convention d'adhésion passée entre la commune et l'association stipule que la commune est représentée, au sein du comité directeur de l'association, par un membre titulaire du conseil municipal. Il convient donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune.

ARTICLE 1 : DESIGNE la représentante titulaire, Madame Rahma FELLAH et le représentant suppléant, Monsieur Marc LECUYER pour représenter la commune au sein du comité directeur de l'association Les Francas ;

ARTICLE 2 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-17-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

E/ Association Orbival, un métro pour la banlieue

L'association Orbival, un métro pour la banlieue, a été créé le 21 novembre 2011. Elle a pour but de soutenir et promouvoir la réalisation d'une nouvelle ligne de métro appelée ORBIVAL qui se situe à mi-chemin entre le tramway des maréchaux au nord et le Trans-Val-de-Marne au sud, et relierait Cachan et Fontenay sous bois en ayant vocation à être un maillon essentiel d'une desserte rapide en rocade de la zone dense de la petite Couronne francilienne.
Outre le soutien et la promotion de ce projet, l'association œuvre à son inscription au Schéma directeur de la région Ile De France, au Contrat de projets Etat Region ainsi qu'à l'opération d'intérêt national Seine-Amont. Pour atteindre ces objectifs, la réalisation d'activités communes d'études, d'analyses, d'actions de communication et de sensibilisation, de mobilisation des acteurs et de la population, ainsi que tous autres moyens ou initiatives peuvent être décidés par l'association.

Par délibération en date du 12 décembre 2011, la commune a adhéré à cette association.

Les statuts, en leur article 8, prévoient que la commune est membre de droit de l'association. A ce titre, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein du CA.

ARTICLE 1 : DESIGNE le représentant titulaire, Monsieur Amadi DABO et la représentante suppléante, Madame Eda AGINOLU pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'association Orbival, un métro pour la banlieue ;

ARTICLE 2 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

F/ Association des Jardins Familiaux de Villeneuve-Saint-Georges

L'Assemblée générale de l'Association des Jardins Familiaux de Villeneuve-Saint-Georges a approuvé le 19 octobre 2014 ses nouveaux statuts.

L'article 5 de ces statuts précise que *sont membres de droit, un (ou plusieurs) représentant de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges, en tant que propriétaire des parcelles utilisées par l'association. Le Conseil municipal désigne ses représentants pour la durée du mandat municipal.*

L'article 11 de ces statuts complète l'article 5 en spécifiant qu'au moins un représentant de la Ville siège au Conseil d'administration de l'association.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-17-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Considérant l'intérêt pour la commune de participer plus étroitement à la vie de cette association qui gère plus de 17ha de terrains dont la Ville est propriétaire, il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein dudit Conseil d'administration.

ARTICLE 1 : DESIGNE les deux représentants titulaires, Madame Bernardina ALVES et Monsieur Marc LECUYER et les deux représentantes suppléantes, Madame Nathalie CAULIER et Madame Sandrine PEREIRA pour représenter la commune au sein de l'Association des Jardins Familiaux de Villeneuve-Saint-Georges ;

ARTICLE 2 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (V.-de-M.)

Madame Le Maire
Conseillère départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-17-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2025

DELIBERATION N°25.6.18

« ADMINISTRATION GENERALE »
Protection fonctionnelle à un élu en sa qualité de Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code;

VU la demande de protection fonctionnelle de Monsieur Philippe GAUDIN, pour des faits prétendus de diffamation, octroyée par courrier du 6 février 2025 de Marie-Christine PEYNOT, 5ème adjointe au Maire,

VU Conformément à l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales, la transmission de la demande ainsi que l'octroi de la protection fonctionnelle de Monsieur Philippe GAUDIN au Préfet du Val-de-Marne en date du 6 février 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'informer le conseil municipal de l'octroi de la protection fonctionnelle.

CONSIDERANT que le conseil municipal peut retirer ou abroger la décision de protection accordée à l'élu par une délibération motivée prise dans un délai de 4 mois à compter de la date à laquelle l'élu bénéficie de la protection de la commune, dans les conditions prévues aux articles L. 242-1 à L. 242-5 du CRPA (L. 2123-35 du CGCT),

CONSIDERANT, qu'il appartient dans chaque cas à la collectivité publique d'apprécier, compte tenu de l'ensemble des circonstances de l'espèce, notamment de la question de la gravité des faits qui font l'objet des poursuites entreprises, les modalités appropriées à l'objectif poursuivi,

CONSIDERANT que dans tous les cas, la personne publique doit être en mesure d'apprécier le bien-fondé de la demande de protection fonctionnelle au regard des dispositions en vigueur ce qui implique que l'élu concerné doit étayer sa demande, par exemple en produisant à l'appui de celle-ci la plainte qu'il a déposée, dans l'hypothèse d'une diffamation, ou a minima des informations relatives aux propos litigieux susceptibles d'être qualifiés de diffamatoires.

CONSIDERANT qu'en l'absence de telles justifications, le conseil municipal n'est pas en mesure d'apprécier le bien-fondé de la demande. De même, si la protection fonctionnelle a été accordée sans qu'aucune justification n'ait été fournie, alors la décision peut être considérée comme étant illégale et être ainsi retirée.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-18-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

CONSIDERANT qu'aucune pièce produite par le demandeur ne permet d'établir qu'il aurait véritablement été victime de faits susceptibles d'être qualifiés de diffamation publique. En particulier, la plainte déposée n'est pas jointe et aucun début d'information n'est fournie quant aux propos litigieux.

CONSIDERANT que dans ces conditions, la collectivité n'étant pas en mesure de vérifier que les propos dénoncés étaient suffisamment graves et se rapportaient effectivement à l'exercice du mandat, il y a lieu de procéder au retrait de la protection fonctionnelle;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 30 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI

2 ont voté contre : Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

6 n'ont pas pris part au vote : Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Louis BOYARD, Fadwa SADAK

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de l'information selon laquelle la protection fonctionnelle au profit de Monsieur Philippe GAUDIN a été octroyée ;

ARTICLE 2 : **DIT** que le conseil municipal peut retirer la décision de protection accordée à l'élu par une délibération motivée prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle l'élu bénéficie de la protection de la commune, dans les conditions prévues aux articles L. 242-1 à L. 242-5 du code des relations entre le public et l'administration.;

ARTICLE 3 : RETIRE la décision d'octroi de protection fonctionnelle.

ARTICLE 4 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

MAIRIE DE VILLENEUVE-ST-GEORGES (V.-de-M.)

Madame Le Maire
Conseillère départementale,
Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400735-20250605-25-06-18-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNCIPAL
DU 5 JUIN 2025

DELIBERATION N°25.06.19
« SOLIDARITE – SANTE – FAMILLE – SENIORS »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la délibération du conseil municipal n°23.1.36 du 9 mars 2023 approuvant la signature du Contrat Local de Santé,

CONSIDERANT que le Contrat Local de Santé est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un poste de coordinateur pour assurer la mise en œuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé,

CONSIDERANT l'engagement de l'ARS à financer ce poste à hauteur de 22 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une coordination efficace des actions de santé publique à l'échelle locale,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Par 38 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Louis BOYARD, Fadwa SADAK, Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé (ARS) relative à la participation financière de l'ARS au financement des actions contribuant à la transformation du système de santé.

Article 2 : Autorise Madame le Maire **à** signer la convention de financement du poste de coordinateur avec l'Agence Régionale de Santé, ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif.

Article 3 : Dit que la recette sera affectée au budget de la Ville pour l'exercice en cours.

Article 4 : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par voie postale, Tribunal Administratif de Melun, 43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN.

MAIRIE DE VILLENEUVE-ST-GEORGES

Madame le Maire,
Conseillère départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2025

DELIBERATION N°25.06.20
Direction de la Solidarité/CCAS : Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Villeneuve-Saint –Georges et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage modifiée notamment par la loi N°2003-239 du 18 mars 2003 et en version consolidée au 28 décembre 2007,

Vu la délibération du Conseil municipal n°11.2.2 du 30 mars 2011 approuvant le programme consistant en la réalisation d'une aire d'accueil intercommunale des gens du voyage d'une capacité de 17 places pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges et de 12 places pour la ville de Crosne,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 relative aux transferts de compétences en matière « d'aménagement, d'entretien et gestion des aires d'accueil » vers les EPCI,

Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux destinés aux gens du voyage,

CONSIDERANT la volonté de la ville de Villeneuve-Saint-Georges et de la CAVYVS de s'associer pour gérer l'aire d'accueil des gens du voyage afin de mutualiser l'investissement et la gestion permettant ainsi de limiter les coûts inhérents à cet équipement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renouveler la convention pour définir les modalités d'administration, de fonctionnement, de gestion et de financement de l'aire d'accueil des gens du voyage, étant entendu que les dépenses seront réparties selon le nombre de places pour chaque entité,

CONSIDERANT qu'en l'absence de convention entre la Ville et la CAVYVS pour les années 2022 à 2024, il convient d'établir un protocole d'accord financier fixant les modalités de répartition des frais engagés par la Ville pour le fonctionnement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Par 38 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA),

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Louis BOYARD, Fadwa SADAK, Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

Article 1 : **Approuve** les termes du protocole d'accord financier entre la Ville et la CAVYVS pour les années 2022 à 2024

Article 2 : **Approuve** la convention à intervenir entre la Ville et la CAVYVS

Article 3 : **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en oeuvre

Article 4 : **Indique** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par voie postale, Tribunal Administratif de Melun, 43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN.

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES (Val-de-M.)

Madame le Maire,
Conseillère départementale
Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2025

DELIBERATION N°25.06.21
SOLIDARITE - SANTE – FAMILLE - SENIORS

Signature d'un contrat entre le Centre Municipal de Santé Henri Dret et la société MEDIDEC pour la collecte, l'évacuation et l'incinération des déchets contaminés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 25.1.1 du 8 février 2025 portant élection de Kristell NIASME en tant que Maire de la commune,

Vu la délibération n° 25.1.5 du conseil municipal du 8 février 2025, délégant au maire et, en cas d'absence ou d'empêchement à un Adjoint au Maire dans l'ordre des nominations, le pouvoir de prendre toutes décisions de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessite de mettre en place un contrat d'enlèvement et d'incinération des déchets au Centre HENRI DRET,

Considérant la proposition faite par la société MEDIDEC qui apparait comme étant la plus économiquement avantageuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Par 38 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZWIDER, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Louis BOYARD, Fadwa SADAK,

Accusé de réception en préfecture
094-210700752-20250605-DELIB25-06-21-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

ARTICLE 1 : DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat avec la société MEDIDEC dont le siège social est situé à ARGENTEUIL, pour la collecte et l'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés.

ARTICLE 2 : DIT que les prix indiqués dans le présent contrat sont fermes pour 2025-2026 et fixe la durée du contrat à 4 ans.

ARTICLE 3 : **DIT** que cette dépense sera imputée au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : INDIQUE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par voie postale, Tribunal Administratif de Melun, 43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN.

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES (Y.-de-M.)

Madame le Maire,
Conseillère départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-21-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

DELIBERATION N° 25.6.2

« FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE »
Direction des Finances
Affectation définitive des résultats 2024 – Budget annexe Centre Municipal de Santé Henri Dret

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°25.5.2 approuvant le Compte de Gestion définitif transmis par le Comptable Public et synthétisant les résultats de l'exercice 2024

Vu la délibération n°25.6.4 adoptant le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Centre Municipal de Santé Henri Dret,

Vu la délibération n°25.5.4 du 29 avril 2025 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'affecter définitivement le résultat de la section de fonctionnement qui apparait au compte administratif,

Considérant que ce résultat est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté, ou en une dotation complémentaire de réserve en investissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 32 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-02-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025

HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

4 se sont abstenus : Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE

2 n'ont pas pris part au vote : Louis BOYARD, Fadwa SADAK

ARTICLE 1 : CONSTATE ET APPROUVE de manière définitive les résultats de l'exercice 2024 conformes au Compte de Gestion définitif transmis par le Comptable Public

RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2024

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES (Mandats)	(a)	959 379,18	(h)	30 684,81
	RECETTES (Titres)	(b)	932 150,91	(i)	35 868,14
	RESULTAT D'EXECUTION	**(c)=(b)-(a)**	**-27 228,27**	**(j)=(i)-(h)**	**5 183,33**
REPORT RESULTAT N-1	DEPENSES (Deficit)	(d) 002		(k) 001	8 728,19
	RECETTES (Résultat)	(e) 002	158 904,29	(l) 001	
RESULTAT DE L'EXERCICE		**(f)=(c)-(d)+(e)**	**131 676,02**	**(m)=(j)-(k)+(l)**	**-3 544,86**
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	DEPENSES			(n)	5 218,24
	RECETTES			(o)	
	SOLDE RAR		**0,00**	**(p)=(0)-(n)**	**-5 218,24**
RESULTAT CUMULE		**(g) =(f)**	**131 676,02**	**(q)=(m)+(p)**	**-8 763,10**
SOLDE RESULTAT CUMULE		**(r)=(g)+(q)**	**122 912,92**		

ARTICLE 2 : **PROCEDE** pour le budget 2025, à l'affectation du résultat du compte administratif du budget annexe Centre Municipal de Santé tel qu'indiqué ci-dessous

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 EN 2025

affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement (1068)	8 763,10
résultat de fonctionnement 2024 reporté en 2025 (RF 002)	122 912,92
résultat d'investissement 2024 reporté en 2025 (DI 001)	3 544.86

ARTICLE 3 : **INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le

Accusé de réception en préfecture
077-219400776-20250610-DELIB2025-02
Date de réception préfecture : 12/06/2025

recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES (S.-et-M.)

Madame le Maire,
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-02-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

DELIBERATION N° 25.6.03

« FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE »
Direction des Finances
Approbation du compte administratif 2024 – Budget principal Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

Hors la présence de Monsieur Philippe Gaudin, Maire lors de l'exercice considéré,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal délibère sur le Compte Administratif du budget principal de la Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1, L2312.2 et L2312.3,

Vu la loi d'orientation n°95-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'instruction ministérielle M57,

Considérant que les services du Trésor Public ont transmis le compte de gestion du budget annexe de la Ville, qu'il est constaté une identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du dit budget annexe,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Une majorité des voix ne s'étant pas dégagées contre,

Par 34 abstentions : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOU, Mamadou TRAORE,

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025

Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE

2 ne prennent pas part au vote : Louis BOYARD, Fadwa SADAK

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif du budget principal de la Ville comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES (Mandats)	55 783 480,57	7 280 778,78
	RECETTES (Titres)	59 291 311,07	6 472 393,07
RESULTAT D'EXECUTION		**3 507 830,50**	**-808 385,71**
REPORT RESULTAT N-1	DEPENSES (Déficit)	0,00	2 240 784,96
	RECETTES (Résultat)	3 352 956,35	0,00
RESULTAT CUMULE (hors RAR)		**6 860 786,85**	**-3 049 170,67**
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	DEPENSES		3 351 662,58
	RECETTES		5 671 951,92
SOLDE DES RAR			**2 320 289,34**
RESULTAT CUMULE (RAR inclus)		**6 860 786,85**	**-728 881,33**
SOLDE RESULTAT CUMULE		**6 131 905,52**	

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le tribunal administratif de Melun situé 43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT-GEORGES (S.-et-M.)

Madame le Maire,
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

DELIBERATION N° 25.6.04

« FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE »
Direction des Finances
Approbation du compte administratif 2024 – Budget annexe du centre municipal de santé Henri Dret

LE CONSEIL MUNICIPAL

Hors la présence de Monsieur Philippe Gaudin, Maire lors de l'exercice considéré,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal délibère sur le Compte Administratif du budget annexe centre municipal de santé Henri Dret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1, L2312.2 et L2312.3,

Vu la loi d'orientation n°95-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'instruction ministérielle M57,

Considérant que les services du Trésor Public ont transmis le compte de gestion du budget annexe du centre municipal de santé Henri Dret, qu'il est constaté une identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du dit budget annexe,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Une majorité des voix ne s'étant pas dégagées contre,

Par 34 abstentions : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadou DIABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE

2 ne prennent pas part au vote : Louis BOYARD, Fadwa SADAK

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe du Centre Municipal de Santé Henri Dret 2024 comme suit :

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES (Mandats)	(a)	959 379,18	(h)	30 684,81
	RECETTES (Titres)	(b)	932 150,91	(i)	35 868,14
	RESULTAT D'EXECUTION	**(c)=(b)-(a)**	**-27 228,27**	**(j)=(i)-(h)**	**5 183,33**
REPORT RESULTAT N-1	DEPENSES (Deficit)	(d) 002		(k) 001	8 728,19
	RECETTES (Résultat)	(e) 002	158 904,29	(l) 001	
RESULTAT DE L'EXERCICE		**(f)=(c)-(d)+(e)**	**131 676,02**	**(m)=(j)-(k)+(l)**	**-3 544,86**
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	DEPENSES			(n)	5 218,24
	RECETTES			(o)	
	SOLDE RAR		**0,00**	**(p)=(0)-(n)**	**-5 218,24**
RESULTAT CUMULE		**(g) =(f)**	**131 676,02**	**(q)=(m)+(p)**	**-8 763,10**
SOLDE RESULTAT CUMULE		**(r)=(g)+(q)**	**122 912,92**		

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le tribunal administratif de Melun situé 43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

MAIRIE DE VILLENEUVE-S-GEORGES (V.-de-M.)

Madame le Maire,
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

DELIBERATION N° 2506.05

« FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE »
Direction des Finances
Fonds de compensation des Charges Territoriales définitif 2023 (FCCT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L5211-9, L5211-10 et L5219-2 et suivants,

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12) dont le siège est à Vitry sur Seine;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales du 19 juin 202 annexé (annexe 01),

Vu la délibération 2024-06-25_3651 du 25 juin 2024 de l'établissement Grand Orly Seine Bièvre fixant le Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2023 pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges (annexe 02),

Considérant la nécessité d'arrêté le fonds de compensation des charges territoriales définitif 2023 dans les comptes de la Ville, conformément au compte administratif de l'EPT 12,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 32 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO),

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250613-25-06-05-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

6 se sont abstenus : Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Louis BOYARD, Fadwa SADAK

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le montant définitif du fonds de compensation des charges territoriales arrêté à la somme de 6 545 530€ se décomposant comme suit :

COMPETENCES TRANSFEREES	FCCT FORFAITAIRE	FCCT PART AU REEL	FCCT 2023 DEFINITIF
EAUX PLUVIALES	1 390 282 €	167 €	1 390 449 €
DECHETS MENAGERS (non couvert par les recettes dédiées)	0 €	0 €	0 €
POLITIQUE VILLE	0 €	0 €	0 €
PLU	9 691 €	24 036 €	33 727 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	244 394 €	0 €	244 394 €
AMENAGEMENT	154 362 €	11 213 €	165 575 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	101 750 €	97 749 €	199 499 €
HABITAT	84 902 €	138 844 €	223 746 €
MEDIATHEQUE	1 261 799 €	60 205 €	1 322 004 €
THEATRE	770 824 €	86 349 €	857 173 €
CONSERVATOIRE	1 065 757 €	7 239 €	1 072 996 €
PISCINE	1 163 558 €	229 046 €	1 392 604 €
PLUI	13 972 €	0 €	13 972 €
FCCT SOCLE (1€/habitant)	32 949 €	0 €	32 949 €
TOTAL (HORS FPIC)	**6 294 240 €**	**654 848 €**	**6 949 088 €**
MINORATION FPIC	0 €	0 €	-403 558 €
TOTAL (FPIC INCLUS)			**6 545 530 €**

- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires aux régularisations seront inscrits au budget primitif 2025

- **ARTICLE 3 : INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-05-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Madame le Maire,
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES (V.-de-M.)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-05-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2025 – N° 25.06.06

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement
Régularisation foncière – Déclassement à posteriori de la parcelle désormais cadastrée section AM 377 située 36 avenue du Président JF Kennedy et 1 avenue Charles Baudelaire à VILLENEUVE SAINT GEORGES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la Propriété des Personnes Publiques – qui modifie le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques - et notamment son article 12 ;

Vu la délibération du 14 mars 2005 autorisant la cession à la SNC LA FONTAINE SAINT MARTIN d'une parcelle de terrain de bâtiment scolaire désaffecté dépendant de l'ensemble communal sis avenue du Président JF Kennedy;

Vu l'acte de cession en date du 5 juillet 2006 de la parcelle de terrain actuellement cadastrée section AM 377 qui dépendait alors de la parcelle cadastrée section AM n°373 avenue du Président JF Kennedy ;

Considérant que cette délibération ne déclassait pas formellement l'assiette de la parcelle cadastrée section AM 377 ;

Considérant que la délibération du 14 mars 2005 stipulait que la cession de la parcelle cadastrée AM 377 était un espace inutilisé.

Considérant que son absence d'affectation à un service public ou à l'usage direct du public à la date du 5 juillet 2006 (acte de cession), il convient d'en prononcer le déclassement rétroactif.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-06-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Par 38 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Louis BOYARD, Fadwa SADAK, Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

Article 1 : **INDIQUE** que formellement au regard des éléments du dossier, l'absence d'affectation à l'usage direct du public ou d'un service public l'assiette de la parcelle actuellement référencée section AM 377 au jour de la cession intervenue le 5 juillet 2006.

Article 2 : **DIT** que le déclassement de cette emprise du domaine public est prononcé, avec effet rétroactif au jour de la cession intervenue le 5 juillet 2006.

Article 3 : INDIQUE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES

Madame Le Maire
Conseillère départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-06-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2025 – N° 25.06.07

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »
Direction de l'Aménagement et de l'environnement
Convention d'occupation précaire à titre gratuit de parcelles pour des jardins familiaux sur le domaine régional de Grosbois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu la délibération 25.2.24 du 20 février 2025 approuvant la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'association des jardins familiaux de Villeneuve-Saint-Georges ;

Considérant l'intérêt pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges de valoriser et préserver les espaces de nature en ville ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Villeneuve-Saint-Georges de conserver le domaine régional de la Fontaine-Saint-Martin à usage de jardins familiaux ;

Considérant la nécessité de renouveler la précédente convention échue le 12 septembre 2024 ;

Considérant le projet de convention d'occupation précaire à titre gratuit de parcelles pour des jardins familiaux sur le domaine régional de Grosbois présenté en annexe.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Par 38 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-07-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Louis BOYARD, Fadwa SADAK, Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

ARTICLE 1 : Approuve le projet de convention d'occupation précaire à titre gratuit de parcelles pour des jardins familiaux sur le domaine régional de Grosbois entre Ile-de-France Nature et la commune de Villeneuve-Saint-Georges

ARTICLE 2 : Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes et tous les documents administratifs, plans, conventions, et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Indique que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES (V.-de-M.)

Madame Le Maire
Conseillère Départementale,

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-07-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2025 – N° 25.06.08

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »
Direction de l'Aménagement et de l'environnement
Convention de prestation de nettoyage des berges de l'Yerres et de la Seine entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'Association OSE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Villeneuve-Saint-Georges de maintenir en bon état les bords de Seine et l'Yerres par l'évacuation des macro déchets ;

Considérant la nécessité de renouveler la précédente convention échue le 31 décembre 2024 ;

Considérant le projet de prestation de nettoyage des berges de l'Yerres et de la Seine entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'Association OSE présenté en annexe.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Par 38 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Louis BOYARD, Fadwa SADAK, Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE, Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-08-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

ARTICLE 1 : Approuve le projet de convention de prestation de nettoyage des berges de l'Yerres et de la Seine entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'Association OSE présenté en annexe.

ARTICLE 2 : Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes et tous les documents administratifs ou financiers, plans, conventions, et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que cette dépense, d'un montant de 9600€, sera imputée au budget de l'exercice considéré

ARTICLE 4 : Indique que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Madame Le Maire
Conseillère Départementale,

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES (94)

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-08-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2025 – N° 25.06.09

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »
Direction de l'Aménagement et de l'environnement
Convention de servitude de survol à la propriété de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges relative au Câble C1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code des transports ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/3367 du 22 octobre 2019 déclarant d'utilité publique le projet de création de ligne de transport par câble entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges dénommé « Câble A-Téléval » dans les communes de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges et valant mise en compatibilité de leur plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/01597 du 17 mai 2024 portant ouverture d'une enquête parcellaire relative à l'établissement de servitudes d'utilité publique de libre survol nécessaires à la réalisation du téléphérique dénommé « Câble 1 (anciennement dénommé « Câble A-Téléval ») sur le territoire des communes de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges ;

Vu l'arrêté n°2024/03534 du 17 octobre 2024 prorogeant les effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral n°2019/3367 du 22 octobre 2019 déclarant d'utilité publique le projet de création de ligne de transport par câble entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges dénommé Câble 1 (anciennement « Câble A – Téléval ») sur le territoire des communes de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges au bénéfice d'Ile-de-France Mobilités ;

Vu le dossier d'enquête publique comprenant les plans et les états parcellaires constitués en application de l'article R.131-3 du code de l'expropriation ;

Vu le rapport et les conclusions de Monsieur Jacky HAZAN, commissaire enquêteur, remis le 16 aout 2024 et formulant un avis favorable à l'établissement de la servitude de libre survol nécessaire à la réalisation du téléphérique dénommé « Câble 1 » sur le

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-09-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

territoire des communes de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ;

Considérant la nécessité de conférer à Ile-de-France Mobilités le droit d'occuper le volume aérien nécessaire à l'exploitation, l'entretien et la sécurité du téléphérique urbain dénommé « Câble C1 » situé au-dessus d'une dépendance relevant du domaine public de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges affecté à du domaine public routier (trottoir et cheminement routier) ;

Considérant le projet de convention de servitude de survol à la propriété de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges présenté en annexe.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 36 voix pour : Kristell NIASME, Marc LECUYER, Bernardina DA SILVA ALVES, Bryan METHO, Coraline PEREIRA (pour son compte et pour le compte de Nathalie CAULIER), Malik HASSOUNA, Rachida DOUNRAR (pour son compte et le compte de Zied BEN CHAOUCHA), Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Bilale OHAROUN, Rajae EL MERNISSI, Oktay TACIMOGLU, Nadia ARROJO MARQUES, Vitor SOUSA, Mamadou KANTE, Eda AGILONU (pour son compte et pour le compte de Amadi DABO), Caroline NGUYEN (pour son compte et le compte de Séverine VIGNAUD), Bernard LEROI, Fadila KADI, Rachid HADDOUM, Ana CABRAL, Patrick SZMIDT, Anne-Valérie HILLION, Sandrine PEREIRA, Touary THIRY, Chaouki YAHIAOUI, Louis BOYARD, Fadwa SADAK, Mamadou TRAORE, Alpha CAMARA (pour son compte et pour le compte de Juliette GBAGBO), Insaf CHEBAANE

2 ont voté contre : Philippe GAUDIN (pour son compte et pour le compte de Anastasia MARIE)

ARTICLE 1 : Approuve le projet de convention de servitude de survol à la propriété de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges relative au Câble C1 présenté en annexe.

ARTICLE 2 : Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes et tous les documents administratifs, plans, conventions, et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Indique que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

MAIRIE DE VILLENEUVE-ST-GEORGES (V.-de-M.)

Madame Le Maire
Conseillère Départementale,
Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-09-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025

VILLENEUVE- SAINT-GEORGES

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES ET LA COMMUNAUTÉ E D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE (CAVWS) POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN COURANT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Préambule :

En application des dispositions du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, les villes de Crosne et Villeneuve-Saint-Georges ont souhaitées s'associer pour réaliser une aire d'accueil des gens du voyage située sur le territoire de Villeneuve-Saint-Georges.

Depuis sa création, au 1er janvier 2016 la Communauté d'agglomération Val d' Yerres Val de Seine est compétente en matière « d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs, définis aux 1 0 au 3 0 du II de l'article 1 er de la loi n 0 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ». Elle se substitue donc à la ville de Crosne pour toute question concernant l'aire d'accueil des gens du voyage commune avec la ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Cette aire d'accueil a été réalisée sur la parcelle AM2015 située en limite des communes de Crosne (91) et Valenton (94) sur l'emprise du terrain réservé à la déviation de la RN6 d'une surface totale d'environ 17 500m2

La surface de l'aire d'accueil est repartie comme suit :

- Pour Villeneuve-Saint-Georges : 17 places (2 x 8 emplacements pour caravanes + un PMR) •
  Pour la CAVYVS : 12 places (2x6 emplacements pour caravanes dont un PMR).

Chaque emplacement a une surface de 200 m2.

La ville de Villeneuve-Saint-Georges et la Communauté d'agglomération du Val d' Yerres Val de Seine souhaitent poursuivre cette gestion partagée en renouvelant la convention de groupement. Les deux entités affirment respecter par la signature de cette convention, leurs obligations légales notamment au regard de l'article 1-2 de la loi du 05 juillet 2000 précitée qui stipule : « les communes figurant au schéma départemental en application des dispositions des II et III de l'article 1er sont tenues, dans le délai de 2 ans suivant la publication de ce schéma, de participer à sa mise en œuvre. Elles le font en mettant à la disposition des gens du voyage une ou plusieurs aires d'accueil aménagées et entretenues. Elles peuvent également transférer cette compétence à un établissement public de coopération intercommunal chargé de mettre en œuvre les dispositions du schéma départemental ou contribuer financièrement à l'aménagement et l'entretien des ces aires d'accueil dans le cadre des conventions intercommunales ».

En application des dispositions des articles L. 2113-1 et L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, plusieurs entités peuvent se regrouper pour passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.
Dans ce cadre, la présente convention constitutive du groupement pose les règles de fonctionnement d'un groupement de commande organisé entre la Commune de Villeneuve Saint-Georges et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour la gestion et l'entretien courant de l'air d'accueil des gens de voyages.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Ce préambule étant rappelé, il est décidé et convenu ce qui suit

ENTRE

La commune de Villeneuve Saint-Georges, représentée par Monsieur Philippe GAUDIN, Maire, agissant en vertu d'une délibération n ^{0} 20.1.1 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

ci-après dénommée « Coordonnatrice ».

La Communauté d'agglomération Val d' Yerres Val de Seine (CAVYVS), représentée par Monsieur François DUROVRAY, Président, agissant en vertu d'une décision du bureau communautaire en date du 11 septembre 2020

ci-après dénommée « Adhérent ».

TITRE 1. LE PROJET

Article 1.1 — Objet de la convention

La commune de Villeneuve-Saint-Georges et la Communauté d'agglomération Val d' Yerres Val de Seine constituent un groupement de commande pour la prestation de gestion et d'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la parcelle AM 215.

La présente convention a pour objet de définir et formaliser les relations entre les deux entités.

A cet effet, elle fixe un cadre général ainsi que les modalités d'administration, de fonctionnement, de gestion et de financement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Article 1.2 — Description

L'aire est composée de 15 emplacements représentant 29 places de caravanes au sens du décret du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques des aires d'accueil des gens du voyage. La superficie d'une place de caravane est de 100m ^{2}, hors espaces collectifs et circulations internes à l'aire d'accueil.

Il faut entendre par place de caravane l'espace nécessaire au stationnement d'une seule caravane (utilisée comme pièce à vivre, séjour, chambre à coucher), de son véhicule tracteur et le cas échéant, de ses remorques. La notion de place de caravane est donc à distinguer de l'emplacement qui est l'espace de stationnement de plusieurs caravanes (une ou deux) et des véhicules apparentant au même groupe familial.

Article 1.3 — Mode de gestion

La ville et la Communauté d'agglomération souhaitent poursuivre la gestion partagée de l'aire d'accueil des gens du voyage. Les modalités de cette gestion sont définies dans la présente convention.

Concernant la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage, les deux entités souhaitent les confier à un prestataire extérieur, professionnel, reconnu et bénéficiant d'une expertise dans ce domaine.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Pour ce faire, le choix du prestataire se fera conformément à la réglementation des marchés publics fixée par le code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019.

La commune de Villeneuve-Saint-Georges est nommée coordinatrice de la procédure de passation et est ainsi chargée des missions suivantes :

- Choix de la procédure adaptée aux prestations et aux seuils en vigueur ;
- Elaboration des documents de consultation des entreprises (DCE) sur la base de la définition des besoins par chaque membre du groupement ;
- Rédaction et envoi de l'avis d'appel public à concurrence (AAPC) ; - Ouverture des offres ;
- Analyse des candidatures et des offres ;
- Attribution du marché ,
- Rédaction et signature des courriers pour les candidats non retenus ;
- Signature et notification du marché ,
- Transmission du marché aux organes de contrôle ,
- Publication des avis d'attribution ,
- Transmission aux membres du groupement des documents nécessaires à l'exécution en ce qui les concerne ;
- Signature et notification des avenants ;
- Représentation des membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du marché;

Si à l'avenir le mode de gestion confié à un prestataire n'était plus retenu par les deux entités, un avenant précisant les modalités de gestion directe ou non serait établi.

TITRE 2. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GESTION

ARTICLE 2.1 — Commission de l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV)

La ville et la Communauté d'agglomération créent une commission AAGV composée à parité de 4 membres (2 représentants désignés parmi les membres du Conseil municipal et 2 représentants désignés parmi les membres du Conseil communautaire).

A cette commission participent les fonctionnaires des deux entités responsables des services concernés par la gestion du site, ainsi que le gestionnaire de celui-ci. Ils ont une voix consultative.

La commission se réunit au minimum deux fois par an, et à chaque fois que le besoin à la demande de l'un des membres.

La commission AAGV a pour fonctions :

- De mettre en œuvre les orientations politiques définies par la ville et la Communauté d'agglomération relatives à l'aire d'accueil des gens du voyages ;
- D'attribuer les places de stationnements après constitution du dossier par le gestionnaire désigné et sur proposition de l'administration. Chaque entité est responsable de l'attribution de ses places. Toutefois pour le bon fonctionnement de l'aire, les deux entités conviennent de les attribuer de façon concertée ,
- De définir les travaux d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'aire, d'élaborer une programmation et de rechercher les financements ,

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- D'élaborer les budgets (fonctionnement et investissement) de l'aire , - D'approuver le bilan annuel du gestionnaire ;
- De prendre toutes décisions quant à la gestion et au fonctionnement de l'aire.

Les convocations seront adressées au moins 1 semaine avant la date prévue de la réunion par l'entité chargée de la gestion courant de l'aire.

Article 2.2 — Comité de gestion

Un comité de gestion est créé afin de suivre le fonctionnement de l'aire d'accueil. Celui-ci est composé de représentants de l'administration de la ville, de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Crosne qui reste référent sur le terrain. Ces derniers sont issus notamment de la direction générale de ces entités, de leurs services des bâtiments, des espaces publics, de l'habitat, de la police municipales et du CCAS.

En cas de besoin, le gestionnaire pourra être invité à y participer.
Le pilote du comité de gestion est le référent du gestionnaire.

Le comité de gestion a pour missions :

- De préparer toute décision de la commission AAGV;
- De constituer les dossiers des familles admises à candidater sur les emplacements disponibles en collaboration avec le gestionnaire ;
- De veiller au bon fonctionnement de l'aire d'accueil en relation avec le gestionnaire ;
- En cas de soucis majeurs, d'en référer à la commission AAGV qui prendra toute décision nécessaire à leur résolution ,
- D'être interlocuteur privilégié du gestionnaire.

Les convocations seront adressées au moins 1 semaine avant la date prévue de la réunion par l'entité chargée de la gestion courante de l'aire.

Article 2.3 — Gestion quotidienne par l'entité gestionnaire

L'aire d'accueil nécessite une attention particulière dans la gestion et le fonctionnement quotidien ainsi qu'un suivi régulier du gestionnaire attributaire du marché de gestion. Aussi, il est convenu entre la Ville et la Communauté d'agglomération de mettre en place un suivi quotidien par une des deux entités pour la durée du marché.

Pour la période couvrant le marché, la Communauté d'agglomération est désignée entité gestionnaire en tant que telle, elle a pour missions :

- D'assurer le suivi administratif et technique de la gestion de l'aire d'accueil et d'être pour cela le référent du gestionnaire attributaire du marché pour les sujets courants comme urgents ;
- D'être garante de l'application du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage par le gestionnaire ,
- D'être le relais d'informations pour toute question de la Ville relatives à la gestion de l'aire ,
- De réunir les différentes instances représentatives des deux entités, d'établir les comptes rendus de leurs réunions et de veiller à l'application des décisions qui y sont prises ;
- De fournir tous les documents afférents aux demandes de subventions et au suivi administratif et financier à la Ville ,
- D'élaborer les documents et notes d'informations pour les différentes intenses ;
- D'agir pour le compte des deux entités auprès des partenaires publics ou privés extérieurs , - De veiller à la surveillance du site en cas de fermeture.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Chaque entité se charger de ses propres demandes de subvention et de suivi de ses régies.

TITRE 3. MODALITES DE GESTION DE LA STRUCTURE

La Ville et la Communauté d'agglomération s'engagent à assurer l'accueil et la gestion courante de l'aire en adéquation avec les préconisations du Schéma départemental du Val-de-Marne adopté le 24 janvier 2017 dans le cadre d'une gestion confié à un gestionnaire qualifié.

Conformément à l'article 1.3 de la présente convention, le gestionnaire sera désigné selon une procédure de mise en concurrence coordonnée par la Ville de Villeneuve-Saint-Georges.
Conformément au cahier des clauses particulière, le gestionnaire devra notamment :

- Veiller au bon fonctionnement de l'aire d'accueil ,
- Récupérer auprès des familles les cautions, droits d'entrées et charges liées à la consommation d'eau et d'électricité ,
- Assumer les travaux d'entretien courant en lien avec les services techniques de la ville et de la Communauté d'agglomération et sous la responsabilité du comité de gestion.

TITRE 4. MODALITES TECHNIQUES

Article 4.1 — Evacuation des déchets

La Communauté d'agglomération prend en charge par l'intermédiaire de sa société de traitement des déchets l'enlèvement des ordures ménagères ainsi que le tri sélectif.

La Ville se chargera d'organiser la récupération des déchets toxiques et des encombrants.

Les entités informeront le gestionnaire des calendriers de passages des services et de modalités de récupération des déchets.

Article 4.2 — Facturation des fluides des espaces communs

La ville de Villeneuve-Saint-Georges fait son affaire de l'installation des compteurs divisionnaires d'eau et d'électricité auprès des concessionnaires.
Les relevés et la facturation de la consommation des occupants (exploitation des compteurs) est du ressort du gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage.

La Ville réglera les factures des fluides des espaces communs et le cas échéant des emplacements non utilisés, directement aux concessionnaires, à charge, pour elle de refacturer les consommations à la Communauté d'agglomération au prorata des places détenus par chaque entité.

Article 4.3 — Travaux

En tant que propriétaires, la Ville et la Communauté d'agglomération prendront à leur charge tous les travaux sauf ceux d'entretien courant indiqués dans le cahier des clauses techniques particulières accepté par le gestionnaire de l'aire d'accueil. Chaque entité, en ce qui concerne ses emplacements, assurera les travaux nécessaires à leur bon fonctionnement.

Concernant les espaces communs, les travaux seront confiés à l'entité publique gestionnaire, à charge pour elle de refacturer les sommes correspondantes proratisées à l'autre entité.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

TITRE 5. MODALITES FINANCIERES

Article 5.1 — Répartition des charges

Les dépenses de fonctionnement sont fixées par le budget prévisionnel annuel proposé par la commission AAGV. Les dépenses imprévues devront faire l'objet d'une validation par la commission AAGV avant d'être engagées.
Les deux entités publiques retiennent le principe de répartition proportionnelle des frais de fonctionnement et d'investissement de la structure.

Ainsi, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges s'engage dans le cadre de la présente convention, à prendre à sa charge 17/29eme des frais nécessaire au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage, hormis les frais correspondant uniquement aux emplacements de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.
La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'engage dans le cadre de la présente convention, à prendre à sa charge 12/29eme des frais nécessaires au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage, hormis les frais correspondant aux emplacements de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 5.2 — Gestion de la facturation

Toutes les factures de fonctionnement courant afférentes à l'aire d'accueil seront directement acquittées par la Ville de Villeneuve-Saint-Georges. Ces factures devront en conséquence être libellées au nom de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges.
La Ville présentera à la Communauté d'agglomération un état des paiements au fur et à mesure des factures réglées au prorata indiqué à l'article 5.1 de la présente convention et celle-ci s'acquittera des sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.
A défaut, le montant dû est passible d'intérêts moratoires calculés en utilisant le taux d'intérêt légal majoré de deux points.

Ces règles sont également applicables pour les travaux financés par la Communauté d'agglomération, entité publique gestionnaire.

Article 5.3 — Domiciliation de la facturation

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).
Sans préjudice des mentions obligatoires fixées par les dispositions législatives ou réglementaires, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :
1^{0} La date d'émission de la facture ,
2^{0} La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
3^{0} Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ,

5° La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;

6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;

7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;

8 ° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;

9 ° Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ,

10° L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture ,

11° Le cas échéant, les modalités de règlement ;

12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Les factures comportent en outre les numéros d'identité de l'émetteur et du destinataire de la facture.

TITRE 6. DISPOSITIONS GENERALES

Article 6.1 — Assurance

La Ville de Villeneuve-Saint-Georges assurera l'ensemble des équipements pour les risques « Dommages aux biens ».

Article 6.2 — Durée

La présente convention est signée pour une durée allant de sa signature à la fin du marché de gestion et d'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage (marché à procédure adaptée qui sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, il sera reconduit tacitement une fois pour une durée de 12 mois).

Article 6.3 — Modification de la convention

Si l'une ou l'autre des parties souhaite apporter des modifications aux présentes dispositions, elles pourront le faire sous la forme d'un avenant et selon la même procédure que l'adoption de la convention initiale.

En cas de transfert de compétence à une autre entité publique, un avenant de transfert de la présente convention sera selon les mêmes conditions.

Article 6.4 — Résiliation

La résiliation de la présente convention peut intervenir d'un commun accord des parties. Celui-ci devra faire l'objet d'un écrit.
En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles et après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours, la convention sera résiliée aux torts de la partie défaillante.

Cette résiliation entrainera les indemnisations suivantes de la part de la partie défaillante:

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

En cas de résiliation due à la défaillance de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, celleci renonce à tout droit de propriété sur les emplacements qui lui étaient réservés et les ouvrages construits sur le terrain accueillant l'aire d'accueil. La Communauté d'agglomération fera son affaire de l'évacuation des gens du voyage installée sur les emplacements qui lui étaient réservés.

La Communauté d'agglomération renoncera au remboursement des frais de fonctionnements qu'elle aura engagés sur le fondement de l'article 5.1 de la présente convention.

En cas de résiliation due à la défaillance de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges, celle-ci conservera la pleine propriété immobilière de l'aire d'accueil. La Ville fera son affaire des gens du voyage installés sur les emplacements qui étaient réservés à la Communauté d'agglomération.

Après la recherche des modalités garantissant aux deux communes le respecte de leurs obligations réglementaires relatives à l'accueil des gens du voyage, et si cette recherche s'avère vaine, la Ville remboursera à la Communauté d'agglomération les sanctions financières mises à sa charge du fait du nos respect de la loi du 05 juillet 2000. Cette indemnisation aura lieu jusqu'à l'obtention d'une solution pour la Communauté d'agglomération et au maximum pendant une durée de 3 ans sous réserve de la justification par la Communauté d'agglomération des démarches entreprises pour se conformer à ladite loi.

Aucune des parties ne pourra être regardée comme responsable de la résiliation de la convention si celle-ci intervient du fait de la reprise par l'Etat de l'emplacement qui est réservé pour la réalisation de la déviation de la RN6. Si cette résiliation ouvre droit à indemnisation de la part de l'Etat, celle-ci sera repartie entre les parties au prorata de leurs investissements.

Article 6.5 - Communication

Les parties s'engagent mutuellement à citer l'autre partie dans sa communication relative à l'aire d'accueil.

Article 6.6 — Litiges

En cas de litiges survenant dans l'application des présentes dispositions, les parties s'engagent à régler le différent de façon amiable au sein de la commission AAGV.

En cas d'échec, ils reconnaissent le Tribunal administratif de Melun pour en juger.

Fait à Draveil Le	Fait à Villeneuve Saint-Georges Le

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE A TITRE GRATUIT DE PARCELLES POUR DES JARDINS FAMILIAUX SUR LE DOMAINE REGIONAL DE GROBOIS

Entre les soussignés :

L'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France (nom d'usage : Île-de-France Nature), établissement public régional à caractère administratif, dont le siège est sis 8 boulevard Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, agissant au nom et pour le compte de la Région Ile-de-France en vertu des articles L.4413-2 et R.4413-1, alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Sophie DESCHIENS, élue à cette fonction suivant délibération du conseil d'administration n°22-107 du conseil d'administration en date du 18 novembre 2022 et dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°23-154 du Conseil d'administration du 12 décembre 2023,

Dénommée ci-après « Ile-de-France Nature »,

D'une part,

Et

La Commune de Villeneuve-Saint-Georges, représentée par son Maire, Madame Kristell Niasme, domiciliée à l'Hôtel de Ville, place Pierre Sémard, 94191 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES CEDEX

Dénommé ci-après « le Bénéficiaire »,

D'autre part,

PREAMBULE

Ile-de-France Nature acquiert, aménage et gère les espaces naturels, agricoles et forestiers régionaux au nom et pour le compte de la Région Ile-de-France, en vertu de l'article L. 4413-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de ses missions d'aménagement du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de GROBOIS**,** Ile-de-France Nature gère les propriétés désignées à l'article 5 des conditions générales de la présente convention.

Ile-de-France Nature souhaite que ces parcelles soient mises à la disposition de la commune de Villeneuve-Saint-Georges afin qu'elles soient gérées en potagers et d'y soit développée une activité de jardinage de jardins familiaux, pédagogiques, d'insertion ou partagés.

Il a donc été décidé de conclure avec le Bénéficiaire une convention d'occupation précaire gratuite sur le bien ci-après désigné.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Chapitre 1 : Conditions générales

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition de parcelles régionales au Bénéficiaire aux fins d'y entretenir un potager et d'y développer une activité de jardinage de jardins familiaux, pédagogiques, d'insertion ou partagés.

ARTICLE 2- DESCRIPTION DE L'OCCUPATION

La présente occupation est conclue à titre précaire hors statut du fermage.

Le Bénéficiaire ne pourra en aucun cas se prévaloir des dispositions relatives aux baux agricoles régis par le Code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 3 – INDEMNITE D'OCCUPATION

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 4 - DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de dix années entières et consécutives à compter de la date de signature par les parties.

ARTICLE 5 – LISTE DES PARCELLES MISES À DISPOSITION

La liste des parcelles mises à disposition dans la présente convention est la suivante :

Commune	Dépt	N° Section	N° parcelle	Superficie cadastrale	Superficie mise à disposition
Villeneuve-Saint-Georges	94	AM	429	32ha 31a 63ca	04ha 00a 00ca
			TOTAL	32ha 31a 63ca	04ha 00a 00ca

La parcelle est aménagée d'allées, de réseaux, de clôtures, d'un portail et de mobiliers divers. Leur localisation cartographique est présentée en annexe **1** de la présente convention.

Les parcelles sus désignées sont dénommées ci-après « les parcelles ».

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA LISTE DES PARCELLES

À tout moment, s'il y a lieu et si les parties sont d'accord, un avenant-type modifiant la liste des parcelles mises à disposition pourra être signé sans modification des autres dispositions de la présente convention. (cf. modèle en annexe)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-07-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

ARTICLE 7 - ETAT DES LIEUX

Le Bénéficiaire prend les parcelles dans l'état où elles se trouvent à la date de son entrée en jouissance.

Un état des lieux est établi contradictoirement entre les parties au moment de la prise d'effet et au terme de la présente convention.

Le cas échéant, une liste définitive des réparations nécessaires sera établie par comparaison avec le premier état des lieux. Ces réparations seront effectuées à la charge du Bénéficiaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

Le Bénéficiaire s'engage à contracter toutes assurances (responsabilité civile et multirisques) pour les parcelles, les éventuelles constructions édifiées par ses soins et dûment autorisées par Ile-de-France Nature, tous les biens lui appartenant et garnissant les parcelles, ses salariés contre les risques et accidents du travail, le recours des propriétaires et le risque des voisins.

Le Bénéficiaire demeure seul et entier responsable de tous les dommages qui pourraient résulter de l'activité découlant de la mise à disposition ou de son fait personnel.

Dès la signature de la présente convention, le Bénéficiaire devra fournir les attestations annuelles d'assurance et s'engage à communiquer chaque année la nouvelle attestation correspondante.

ARTICLE 9 – SOUS-LOCATION, PRÊT

Le Bénéficiaire pourra mettre à disposition, en tout ou partie, les lots de jardins aménagés sur la parcelle, soit directement aux jardiniers, soit par l'intermédiaire d'une association, soit à un établissement scolaire.

Le Bénéficiaire définira par écrit le détail des règles d'usage du site, en informera ces bénéficiaires et veillera à leur application.

ARTICLE 10– RESILIATION

Le Bénéficiaire reconnait le caractère temporaire et précaire de la mise à disposition des parcelles ; ainsi, la convention peut être résiliée à tout moment par Île-de-France Nature, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de 6 mois à compter de la notification de la résiliation.

Le Bénéficiaire peut mettre fin à la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à Île-de-France Nature en respectant un préavis de 6 mois.

Ce délai peut être écourté d'un commun accord écrit entre les parties.

En cas de non-exécution par le Bénéficiaire de l'une des obligations décrites dans la présente convention, cette dernière peut être résiliée de plein droit, à tout moment, aux torts exclusifs du Bénéficiaire ; ainsi Île-de-France Nature met en demeure le Bénéficiaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à la convention. À défaut de mise en conformité dans un délai de 15 jours après réception du courrier, la convention est résiliée à effet immédiat.

Le Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité à la suite de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 11 – DROIT DE COMMUNICATION

Le Bénéficiaire s'engage à informer et solliciter l'autorisation préalable d'Île-de-France Nature pour toute manifestation ou tout reportage qu'il organisera sur les parcelles. Il devra citer Île-de-France Nature dans toutes les opérations de communication qu'il mènera relatives à l'objet de la présente convention. Tout support de communication diffusé par le Bénéficiaire devra comporter le logo d'Île-de-France Nature et devra être soumis à son service communication pour validation de son intégration en bonne et due forme.

Une visibilité devra obligatoirement être octroyée à Île-de-France Nature sur le site internet du bénéficiaire avec présence de son logo et passerelle vers le site internet www.iledefrance-nature.fr
En outre, si le Bénéficiaire est présent sur les réseaux sociaux (Facebook, X, Instagram ou Linkedin), les posts ayant trait à l'objet de la présente convention devront mentionner et/ou identifier Île-de-France Nature.

Toute communication réalisée à destination des journalistes ou toute réponse à une demande presse fera l'objet d'une information préalable. Le Bénéficiaire s'engage à faire valider les contenus avant diffusion aux journalistes et à solliciter l'autorisation expresse d'Île-de-France Nature avant toute citation.

Île-de-France Nature pourra exiger de la part du Bénéficiaire la transmission de clichés en haute définition (10 maximum) en rapport avec l'objet de la convention et la cession, à titre gratuit, des droits d'auteur (droits de représentation et de reproduction tels que définis aux articles L. 122-2 et L. 122-3 du code de la propriété intellectuelle). Le cas échéant, un formulaire de cession de droits sera transmis au Bénéficiaire et en cas d'utilisation du cliché, Île-de-France Nature s'engage à mentionner le crédit photo qui lui aura été communiqué.

ARTICLE 12 – OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE ET OCCUPATION DES LIEUX

Le Bénéficiaire s'engage à :

- jouir des parcelles à l'exemple d'un professionnel soucieux d'une gestion durable, sans commettre ni souffrir qu'il y soit fait des dégâts ou des dégradations,
- s'opposer à tous empiètements et à toutes usurpations et avertir Ile-de-France Nature de tous ceux qui pourraient se produire afin que cette dernière puisse agir directement,
- ne pas changer la destination des parcelles, qui sont strictement à vocation naturelle et/ou agricole,
- effectuer les travaux mécaniques nécessaires pour lutter contre l'embroussaillement du milieu,
- ne déposer aucune ordure, immondices, ou papiers d'emballage sur les parcelles, évacuer tout dépôt entravant l'accès aux parcelles agricoles voisines, et assurer la surveillance des parcelles,
- prendre connaissance du Règlement intérieur des espaces naturels régionaux ci-après annexé et en respecter toutes les clauses, notamment l'interdiction des feux de toute nature,
- emprunter les chemins prévus à cet effet et ne pas dépasser la vitesse de 30km/h,

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-07-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- ne pas utiliser des véhicules à moteur en dehors du strict accès au site, et exclusivement pour les besoins de son activité,
- solliciter l'autorisation écrite préalable d'Ile-de-France Nature pour tout aménagement ou travaux et assurer leur financement,
- ne pas faire d'exploitation commerciale sur les parcelles,
- informer préalablement et solliciter l'autorisation d'Ile-de-France Nature pour toute manifestation, tout reportage qu'il organisera sur les parcelles,
- entretenir les parcelles, notamment en coupant toutes les accrues nuisibles (ronces, ligneux, etc.) qui pourraient y croitre,
- maintenir et entretenir les éléments fixes du paysage (haies de lisières avec les parcelles voisines notamment, mais aussi arbres, bosquets…) et contacter Ile-de-France Nature avant toute intervention en cas de doute sur le caractère pérenne de ces éléments,

Ile-de-France Nature se réserve le droit de réaliser à ses frais des aménagements spécifiques liés à la gestion du site. Toutefois, préalablement à leur mise en place, un projet sera systématiquement soumis au Bénéficiaire qui pourra proposer des modifications pour maintenir l'exploitation optimale des parcelles.

ARTICLE 13 – CONTACTS

Le Bénéficiaire s'engage à informer Ile-de-France Nature de tout changement d'adresse.

Il peut contacter, en cas de besoin, différents services d'Ile-de-France Nature :

Technicien responsable du site	Olivier DUVAL Olivier.duval@iledefrance-nature.fr 06.19.15.19.14
Service communication	communication@iledefrance-nature.fr

ARTICLE 14 – LITIGES

Tout litige pouvant résulter de la présente convention sera porté devant la juridiction territorialement compétente.

Chapitre 2 : Conditions particulières

Occupation du sol	Le Bénéficiaire s'engage à utiliser les parcelles à usage exclusif de potager ou de culture de plantes aromatiques ou médicinales
Fertilisation, épandage, amendement	Le Bénéficiaire ne fait aucun apport de fertilisants minéraux (NPK) sur les parcelles. Le Bénéficiaire s'engage à ne pas épandre de boues résiduaires urbaines et industrielles sur les parcelles. Le Bénéficiaire est autorisé à faire un apport de fertilisants organiques autorisés dans le cadre de l'agriculture biologique sur les parcelles.
Usage des produits phytosanitaires	Le Bénéficiaire s'interdit tout recours à des produits phytosanitaires à l'exception de ceux autorisés dans le cadre de l'agriculture biologique sur les parcelles.
Irrigation	Le Bénéficiaire est autorisé à irriguer les parcelles. Le Bénéficiaire s'engage à adopter de bonnes pratiques de la gestion de l'eau (récupération d'eau de pluie par exemple)
Objectifs de résultats	L'objectif de résultat attendu est de maintenir les parcelles cultivées et donc d'éviter une colonisation trop forte des ligneux.
Lutte contre les espèces présentant un danger sanitaire	Le Bénéficiaire s'engage à signaler immédiatement toute présence d'espèces présentant un danger sanitaire (frelons asiatiques, chenilles processionnaires, armoises…) à Ile-de-France Nature. Ile-de-France Nature s'engage à traiter ou faire traiter les cas signalés et si nécessaire.
Usage d'huiles et hydrocarbures	Si le Bénéficiaire est amené à utiliser des engins fonctionnant avec des fluides hydrauliques, il doit privilégier les fluides biodégradables. Si le Bénéficiaire est amené à utiliser des outils nécessitant des lubrifiants, il veille à privilégier des huiles biodégradables, répondant à des normes de qualité environnementale. Le Bénéficiaire a à sa disposition un kit antipollution pour limiter les impacts d'une pollution accidentelle.
Signalement des espèces exotiques envahissantes	Le Bénéficiaire s'engage à consulter au minimum une fois par an le site suivant qui actualise la liste des espèces exotiques envahissantes : https://www.ecologie.gouv.fr/especes-exotiques-envahissantes et se conforme à la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité et ses arrêtés. Le Bénéficiaire s'engage à signaler à Ile-de-France Nature le développement des sujets qui pourraient apparaitre spontanément. En cas de doute à ce sujet, le Bénéficiaire peut se renseigner auprès du technicien référent sur le site.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-07-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Clauses spécifiques liées au statut du site vis-à-vis des certifications environnementales (FSC®; PEFC™)	Le Bénéficiaire s'engage à avoir une démarche environnementale via le respect des différentes exigences suivantes. <u>Protection des écoulements et plans d'eau :</u> Il est notamment interdit de : - circuler dans les cours d'eau et les plans d'eau - circuler à moins de 10 mètres de leurs bords, sauf en cas d'absolue nécessité et après accord d'Ile-de-France Nature. En cas de franchissement, les engins devront impérativement circuler sur les équipements de franchissements installés à cet effet. <u>Protection des sols,</u> Lorsque le Bénéficiaire circule en parcelle forestière, il veille à protéger les sols en limitant sa circulation au sein de la parcelle et en étant vigilant aux conditions de portance des sols. <u>Protection de valeurs environnementales et d'éléments remarquables</u> : Des éléments remarquables (vestiges archéologiques, arbres à valeur patrimoniale, espèces particulièrement rares, …) peuvent être présents sur le site. Le Bénéficiaire doit respecter les consignes données par Ile-de-France Nature, qui s'engage à lui communiquer tous les éléments à prendre en compte. <u>Elimination des déchets</u> Tous les déchets sont éliminés de façon écologiquement appropriée en procédant notamment à une séparation et à leur tri. <u>Politique FSC sur les pesticides</u> Le Bénéficiaire a connaissance par la signature de la présente convention de l'engagement d'Ile-de-France Nature à respecter cette politique. Les consignes particulières liées à l'usage de produits chimiques sur le périmètre de la mise à disposition sont spécifiées plus haut dans la convention.
Chasse	La chasse n'est pas autorisée. Le droit de chasse appartient à Ile-de-France Nature, pour elle-même, les personnes qu'elle autoriserait à l'exercer ou auxquelles elle le louerait ou le céderait, sans limitation. Pour les questions liées à la chasse, le Bénéficiaire peut contacter le référent technique d'Ile-de-France Nature et consulter le site d'Ile-de-France Nature. https://www.iledefrance-nature.fr/tous-nos-espaces-naturels-regionaux/grosbois Le Bénéficiaire ne peut réclamer aucune indemnité à Ile-de-France Nature en cas de dégâts causés par le gibier et les nuisibles.
Aménagements réalisés par le Bénéficiaire	Le Bénéficiaire peut réaliser des aménagements et travaux nécessaires à son activité, à ses frais exclusifs. Il doit solliciter l'autorisation écrite préalable d'Ile-de-France Nature qui se réserve le droit de refuser en fonction de la localisation et des enjeux spécifiques des parcelles.

Suivi de l'activité	Une réunion peut être organisée par Ile-de-France Nature pour faire le point sur la gestion des jardins familiaux, en tant que de besoins. Le Bénéficiaire s'engage à y participer.
Clauses spécifiques liées à la configuration du site	Le Bénéficiaire prendra à sa charge les abonnements et consommations d'eau et d'électricité et fera son affaire de leur utilisation par les occupants désignés à l'article 9. L'accès par tout engin agricole à la parcelle de terre cultivée voisine devra rester possible à tout moment de l'année et à toute heure. Le Bénéficiaire pourra fixer les horaires d'ouverture et de fermeture de la parcelle dans la plage maximale des horaires de lever et de coucher du soleil. Tout au long de l'année, le Bénéficiaire veillera à la fermeture du site après le départ des derniers jardiniers. Le Bénéficiaire est responsable de l'entretien des aménagements présents sur le site (allées, réseaux, clôtures, portail, mobiliers divers). Le Bénéficiaire procèdera annuellement à l'élagage des branches dépassant des limites de la parcelle mise à disposition. Les remises en état nécessaires en cas de dégradation involontaire ou de vandalisme seront à la charge du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire assurera la purge pour la mise hors gel et la remise en charge du réseau d'eau ; les dates prévues pour ces opérations seront (sauf conditions climatiques exceptionnelles) le 1er novembre et le 1er avril de chaque année. Les jardins et les parties communes seront maintenus en état de propreté constant. Le Bénéficiaire veillera au ramassage des déchets divers et préviendra immédiatement Ile-de-France Nature si un dépôt est constaté en dehors

Fait en [nombre de co-signataires] exemplaires originaux à

Le

Pour Ile-de-France Nature

Pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-07-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Annexe 1 : Plan des parcelles mises à disposition

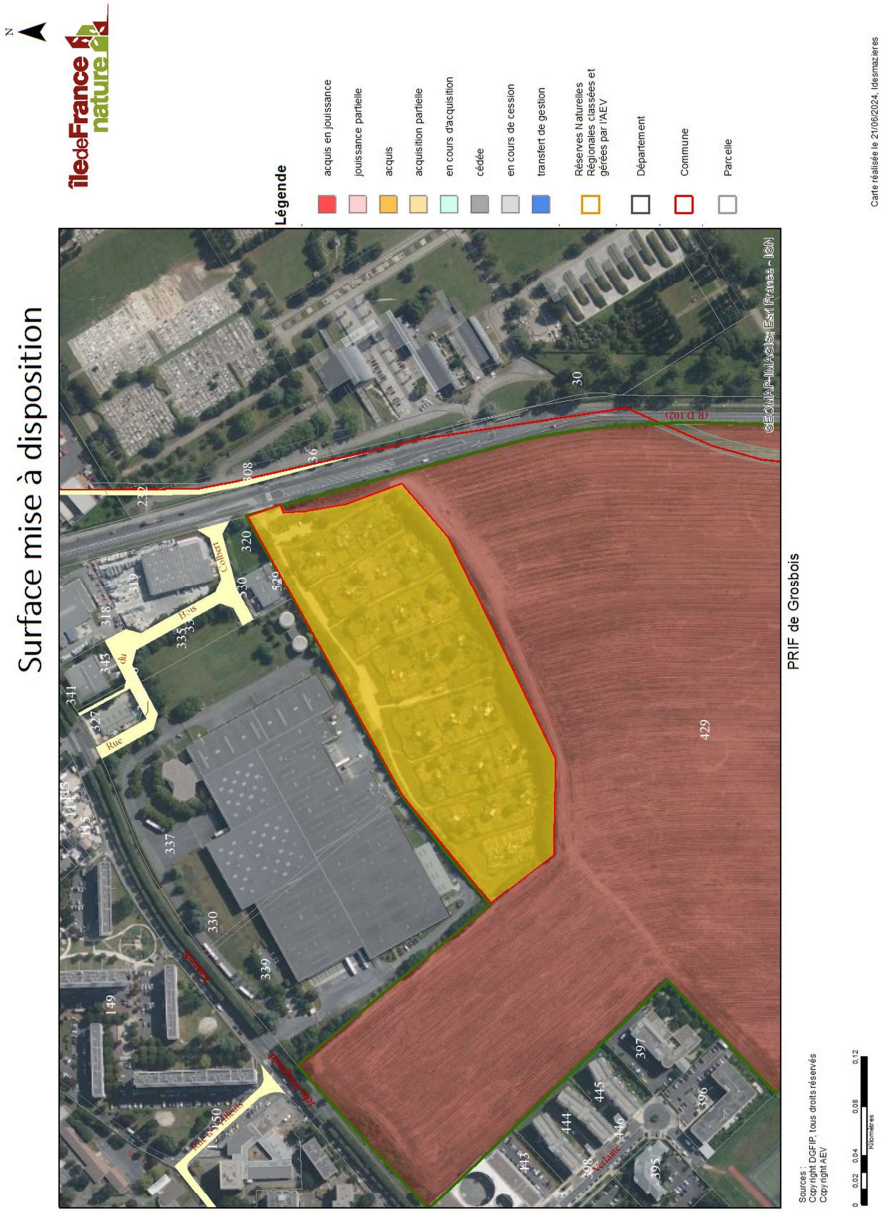

Annexe 2 : avenant-type modifiant la liste des parcelles mises à disposition pouvant être signé pendant la durée de la convention

« AVENANT [1/2/3] - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE GRATUITE DE PARCELLES REGIONALES POUR DES JARDINS FAMILIAUX AU BENEFICE DE **LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES**

Le présent avenant a pour objet de remplacer l'article 5 du chapitre 1 de la convention-type d'occupation précaire de parcelles régionales signée le **[date signature et référence convention-type]** entre **[identité/adresse Ile de France Nature] et [identité/adresse du Bénéficiaire]** pour des jardins familiaux l'article suivant :

ARTICLE 5 – LISTE DES PARCELLES MISES À DISPOSITION

La liste des parcelles mises à disposition dans la présente convention est la suivante :

Commune	Dépt	N° Section	N° parcelle	Superficie cadastrale	Superficie mise à disposition
[nom de la commune]	[x]	[x]	[x]	[X]ha [x]a [x]ca	[x]ha [x]a [x]ca
[nom de la commune]	[x]	[x]	[x]	[x]ha [x]a [x]ca	[x]ha [x]a [x]ca
			TOTAL	[x]ha [x]a [x]ca	[x]ha [x]a [x]ca

[OPTIONNEL : **texte libre** : ex : bâtiment, forage]

[OPTIONNEL si fraction de parcelle cadastrale :
Leur localisation cartographique est présentée en annexe **[numéro]** de la présente convention].

Les parcelles sus désignées sont dénommées ci-après « les parcelles ».

Le présent avenant prend effet à sa date de signature par l'ensemble des parties. Les autres articles de la convention-type restent inchangés.

Fait en **[nombre de cosignataires]** exemplaires originaux à

Le

Pour Ile-de-France Nature, **[nom(s) du/des Bénéficiaire(s)]**, »

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-07-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Annexe 3 : Règlement Intérieur des espaces naturels régionaux

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ESPACES NATURELS RÉGIONAUX

île de France nature

– PRÉAMBULE –

Ile-de-France Nature (nom d'usage de l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France) gère, pour le compte de la Région Île-de-France, plus de 15.000 hectares de domaines régionaux en vue de leur préservation, de leur mise en valeur et de leur ouverture au public.
Le présent règlement est applicable sur l'ensembledu domaine régional, à l'exclusion des terrains faisant l'objet d'une concession ou d'un bail, ou des espaces régionaux disposant d'un règlement intérieur spécifique.
Les visiteurs sont informés qu'ils pénètrent dans un site naturel qui peut présenter certains risques tels que chutes de branches, présence de plans d'eau, dénivelées, ...
Il leur appartient d'être prudents et d'adopter le comportement qui s'impose.
La responsabilité d'Ile-de-France Nature ne pourra être engagée en cas de dommages, d'incidents ou d'accidents provoqués par l'imprudence ou la négligence des visiteurs, ou de non respect du présent règlement.

– CHAPITRE I –
FRÉQUENTATION

ARTICLE I.1 :
Le domaine régional est avant tout destiné aux piétons.
La circulation des cyclistes, cavaliers ou pratiquants de tout autre mode de déplacement ne doit pas entraver la libre promenade des visiteurs à pied.
Tous doivent circuler sur les allées aménagées à cet effet. Les sous-bois et les pelouses sont exclusivement réservés aux piétons.
Ile-de-France Nature ne garantit pas la mise en sécurité des peuplements forestiers, les piétons sont donc invités à la plus grande prudence lorsqu'ils circulent hors des allées aménagées.
En cas d'alerte météo pour des vents violents ou tempête, relayée par la Préfecture, l'accès au domaine régional sera interdit au public.
ARTICLE I.2
Il est interdit de franchir des barrages ou des clôtures et d'enfreindre les défenses affichées.
ARTICLE I.3
L'allure des cavaliers ne doit pas dépasser le pas. Cependant, toutes les allures sont autorisées sur les pistes cavalières, sauf lors de croisements avec d'autres usagers.
L'usage des pistes cavalières est strictement réservé aux activités équestres.
ARTICLE I.4
La pratique d'activités physiques ou sportives est autorisée mais elle ne doit pas être la cause d'un trouble à la jouissance paisible de la promenade ou d'une dégradation des sols, pelouses et ouvrages divers.
ARTICLE I.5
Sauf zone explicitement autorisée, la baignade est interdite sur l'ensemble du domaine régional.
ARTICLE I.6
Toutes les activités de type navigation, patinage, escalade, accro-branche, utilisation de drône, parapente sont interdites, sauf autorisation préalable de la part d'Ile-de-France Nature ou conventionnement spécifique avec l'Agence pour la pratique de ces activités sportives.
Les chemins d'une largeur de moins de 2.5m sont interdits à la pratique de VTT.

– CHAPITRE II –
CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR

ARTICLE II.1
La présence de tout véhicule à moteur, y compris les deux-roues et cyclomoteurs, est interdite à l'intérieur des sites régionaux.
Seuls les véhicules munis d'un macaron fourni par Ile-de-France Nature, visible de l'extérieur du véhicule, sont autorisés à circuler, uniquement sur les chemins et voies de circulation.
La vitesse sur l'ensemble des routes est limitée à 30 kilomètres par heure (quel que soit le véhicule).
Le présent article ne concerne pas les véhicules de secours, de police ou de service.
Les parkings sont strictement destinés au stationnement des véhicules. Toute autre utilisation est soumise à autorisation.

– CHAPITRE III –
PROPRETÉ

ARTICLE III.1
Les papiers, détritus et débris, restes de pique-nique, etc. doivent être emportés hors de la propriété régionale ou déposés dans les emplacements prévus à cet effet quand le site en dispose.
ARTICLE III.2
Il est interdit de déposer tous les autres déchets (ménagers, polluants, inertes, recyclables ou non, végétaux, biodégradables ou non) sur l'ensemble du domaine régional y compris aux entrées et en limite de propriété.

– CHAPITRE IV –
ATTEINTE À LA FAUNE ET LA FLORE

ARTICLE IV.1
Afin de ne pas perturber l'équilibre écologique, il est interdit d'introduire tout animal quel que soit son stade de développement.
ARTICLE IV.2
Il est interdit de détruire ou d'enlever des œufs ou des nids, de blesser, de tuer, d'enlever, de transporter, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter des animaux qu'ils soient vivants ou morts.
Il est interdit de troubler ou de déranger sciemment des animaux par des cris ou des bruits, des jets de projectiles ou de toute autre manière.
ARTICLE IV.3
Les animaux disposent dans le milieu naturel, de réserves de nourriture suffisantes. Pour éviter une surpopulation ou une dépendance vis-à-vis de l'homme, la distribution de nourriture est interdite.
ARTICLE IV.4
Afin de respecter et de protéger la flore, il est interdit de vendre, de détruire, de couper, de mutiler, d'arracher, de déterrer, d'enlever ou de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux.
ARTICLE IV.5
Le ramassage des fruits, des baies et des champignons est toléré uniquement dans le cadre d'une consommation familiale.
La cueillette des fleurs non protégées ne peut excéder, par personne, ce qu'une main peut contenir et ne doit concerner que les parties aériennes (il est interdit de prélever le système racinaire).
La cueillette des plantes protégées est strictement interdite.
ARTICLE IV.6
Il est interdit d'apporter ou d'introduire des graines, semis, plants, greffons ou boutures sans autorisation préalable d'Ile-de-France Nature.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ESPACES NATURELS RÉGIONAUX

île de France nature

– CHAPITRE V –
ANIMAUX DOMESTIQUES

ARTICLE V.1
L'accès de tout animal domestique est autorisé dans les conditions fixées aux paragraphes suivants :
ARTICLE V.2
Conformément à la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, et à l'arrêté ministériel du 27 avril 1999, établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, l'accès aux propriétés régionales est interdit aux chiens classés "chiens d'attaque". Les "chiens de garde et de défense" doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.
ARTICLE V.3
Pour la préservation de la faune sauvage et le respect de l'ensemble des usagers, tous les chiens doivent être tenus en laisse et ne circuler que sur les chemins.
ARTICLE V.4
Leur maître, ou les personnes qui les accompagnent, devront prendre toutes les mesures utiles pour empêcher les animaux de pénétrer dans les massifs, bassins et pièces d'eau. Leur maître ou les personnes qui les accompagnent, devront veiller à ce que leur animal ne mette pas en danger les autres usagers. Ils devront prendre toutes les mesures utiles pour empêcher ou enlever les déjections sur les emprises des chemins de promenade, des caniveaux, et les stationnements.
ARTICLE V.5
Le propriétaire d'un animal reste responsable des accidents, incidents ou atteintes au milieu naturel, provoqués par son animal.

– CHAPITRE VI –
COUPE ET RAMASSAGE DE BOIS

ARTICLE VI.1
Tout ramassage ou coupe de bois est soumis à une autorisation préalable d'Ile-de-France Nature.

– CHAPITRE VII –
PÊCHE ET CHASSE

ARTICLE VII.1
La pêche est réglementée sur l'ensemble du domaine régional et fait l'objet d'un contrat spécifique avec Ile-de-France Nature.

ARTICLE VII.2
L'exercice de la chasse est réglementée et fait l'objet d'un contrat spécifique avec Ile-de-France Nature.
L'application de cet article constitue une dérogation aux articles I.1, IV.2, IV.3, V.1, V.3, et VIII.1.
ARTICLE VII.3
Il est interdit à tout promeneur de pénétrer dans une zone où une chasse en cours est signalée.

– CHAPITRE VIII –
ARMES

ARTICLE VIII.1
Afin d'assurer la sécurité des promeneurs, toute introduction et usage d'arme à feu, de munitions, d'arme blanche et de tout objet susceptible d'envoyer un projectile pouvant présenter un danger pour autrui, est interdite.
Cette disposition n'est pas applicable aux personnes mentionnées au titre premier du livre premier du code de procédure pénale dans l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire.

– CHAPITRE IX –
ACTIVITÉS AGRICOLES

ARTICLE IX.1
Toute activité agricole, pastorale, maraîchère ou apicole est réglementée et soumise à l'autorisation préalable d'Ile-de-France Nature.
Cette autorisation est formalisée par la signature d'une convention.

– CHAPITRE X –
CAMPING ET BIVOUAC

ARTICLE X.1
Le camping, le bivouac ou le stationnement d'une caravane ou d'une remorque habitable ou de tout autre abri de camping sont interdits sur les sites régionaux, y compris sur les aires de stationnement.

– CHAPITRE XI –
RISQUES INCENDIE

ARTICLE XI.1
Les « espaces sensibles » désignent les bois, forêts, milieux ouverts intra forestiers, plantations, reboisements, landes, ainsi que les prairies herbacées. Ils constituent des formations ligneuses combustibles dont sont exclus les vergers régulièrement entretenus. Ainsi, tous les espaces naturels régionaux hors bâti et espaces agricoles sont considérés comme espaces sensibles.
Toute l'année, il est interdit de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels régionaux.
Cette interdiction ne s'applique pas aux habitations, à leurs dépendances ainsi qu'aux chantiers et installations de toute nature, dès lors qu'ils respectent les prescriptions légales qui leur sont applicables.
Les feux qui peuvent y être allumés doivent être entourés de toutes les précautions nécessaires et suffisantes pour prévenir leur propagation vers les espaces sensibles.
Cette interdiction s'applique à tous les feux y compris les feux d'artifices et feux festifs (feux de la St Jean, fêtes patronales, feux de joie, carnaval, feux de camps...) à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des espaces sensibles.
Les jeux avec matières inflammables, les feux de toute nature ainsi que les barbecues sont interdits.
L'incinération des végétaux sur pieds est interdite à l'intérieur et à moins de 200 mètres des espaces sensibles.
Il est interdit à toute personne de fumer, de jeter des objets en ignition, dans les espaces sensibles y compris sur les voies publiques qui les traversent et leurs abords, dans la période à risque pour les feux (du 1er avril au 31 octobre).

– CHAPITRE XII –
PRÉSERVATION SONORE

ARTICLE XII.1
Afin de respecter le calme des lieux, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère agressif. L'usage de transistors, magnétophones ou autres appareils sonores amplifiés est interdit. Toute autre source sonore non amplifiée est interdite si elle entraîne une gêne pour les autres usagers.
reproduction et à l'alimentation de la faune est interdite, à l'exception de

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-07-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ESPACES NATURELS RÉGIONAUX

île de France nature

ceux occasionnés par des mesures de sécurité publique ou par la gestion et l'entretien du site. L'usage de transistors, magnétophones ou autres appareils sonores amplifiés est interdit. Toute autre source sonore non amplifiée est interdite si elle entraîne une gêne pour les autres usagers.

– CHAPITRE XIII – SITES HISTORIQUES

ARTICLE XIII.1
Il est du devoir de chacun de respecter les sites historiques, archéologiques, géologiques ou tout élément du patrimoine régional.
L'utilisation de détecteur électromagnétique, la prospection, le prélèvement de tout élément historique ou archéologique ainsi que des fossiles, sont interdits.

– CHAPITRE XIV – MOBILIER - ÉQUIPEMENTS

ARTICLE XIV.1
Les équipements existants doivent être utilisés conformément à leur destination et ne pas être détériorés. Il est notamment interdit d'escalader les clôtures, de monter sur les bancs, monuments, panneaux, balustrades, barrières, rampes d'escalier, bornes fontaines, bassins et margelles de bassins, etc., de les salir ou de les utiliser comme support publicitaire ou de graffiti.
ARTICLE XIV.2
Les équipements de jeux installés pour les enfants ne sont pas accessibles aux personnes dépassant l'âge maximal indiqué sur les panneaux. L'utilisation par les enfants des agrès et jeux est placée sous la surveillance de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde. Ile-de-France Nature décline toute responsabilité en cas d'accident.

– CHAPITRE XV – MANIFESTATIONS ET REGROUPEMENTS

ARTICLE XV.1
Toute manifestation ou regroupement (scolaire, culturelle, sportive, associatif...) est soumise à l'autorisation préalable d'Ile-de-France Nature. Toute demande devra être adressée au minimum deux mois à l'avance et fera l'objet d'une convention

– CHAPITRE XVI – PUBLICITÉ ET AFFICHAGE

ARTICLE XVI.1
Tout affichage, fléchage, balisage, inscription publicitaire ou autre, est soumis à l'autorisation préalable d'Ile-de-France Nature.

– CHAPITRE XVII – PRISES PHOTOGRAPHIQUES ET CINÉMATOGRAPHIQUES

ARTICLE XVII.1
Toute activité cinématographique, télévisuelle, radiophonique ou photographique, est soumise à l'autorisation préalable d'Ile-de-France Nature dès qu'elle a une vocation commerciale, professionnelle ou est destinée à une diffusion publique. Toute demande devra être adressée au minimum deux mois à l'avance et fera l'objet d'une convention.

– CHAPITRE XVIII – ACTIVITÉS MARCHANDES ET COMMERCIALES

ARTICLE XVIII.1
Toute activité commerciale ou tout démarchage est subordonné à l'autorisation préalable d'Ile-de-France Nature formalisée par la signature d'une convention.

EN CAS DE MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT, PAR TOUT USAGER DU DOMAINE RÉGIONAL, IL APPARTIENDRA AUX AGENTS DÛMENT ASSERMENTÉS DE DRESSER UN PROCÈS VERBAL. CE PROCÈS VERBAL POURRA, LE CAS ÉCHEANT, ENTRAINER DES POURSUITES PÉNALES A L'ENCONTRE DU CONTREVENANT.

Promenade sur les allées

Cueillette modérée

Chiens tenus en laisse

Véhicules à moteur interdits

Abandon de détritus interdit

Camping interdit

Barbecues et feux interdits

Interdiction de fumer

Feux d'artifices interdits

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-07-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

CONVENTION DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES BERGES DE L'YERRES ET DE LA SEINE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Villeneuve-Saint-Georges,

Sis 20, Place Pierre Sémard

94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, inscrite sous numéro de Siret 219400785 00016, habilitée par délibération 25.1.1 du conseil municipal du 8 février 2025 dûment affichée et transmise au représentant de l'Etat dans le département,

Représentée par Madame Le Maire, Kristell NIASME

Ci-après dénommée **la commune**

ET

L'association OSE représentée par son Président, Monsieur Edouard FEINSTEIN, élisant domicile au 7 rue Louis BRAILLE 75012 Paris

Ci-après dénommée **le prestataire**

PREAMBULE

L'association Organe de Sauvetage Ecologique (OSE) est une association reconnue d'intérêt général, à but non lucratif, de protection de l'environnement qui existe depuis 1900. Les objectifs de cette association sont de:

- Assurer la protection de l'environnement en agissant contre toutes les formes de pollutions et nuisances environnementales
- Lutter pour la sauvegarde des sites et des paysages et améliorer le cadre de vie
- Participer à une sensibilisation écologique en milieu scolaire,
- Organiser ou participer à des actions, des chantiers ou des manifestations de sauvegarde de la nature.

CECI AYANT ETE RAPPELE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le contenu de la prestation que la commune entend confier au prestataire et de fixer les modalités financières afférentes à cette mission.

Article 2 : Prestations confiées à l'Association OSE

La commune confie au prestataire des actions de nettoyage des berges de Seine et de l'Yerres.

Le nombre d'action est fixé à 12 par an selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Dimanche 12 janvier : Parking de la Gare (en présence du SIAAP)
- Dimanche 9 février : Parking de la gare + Berges de L'Yerres.
- Dimanche 6 avril : Triage /Grand Mât
- Dimanche 22 juin : Parking de la Gare (en présence du SIAAP)
- Dimanche 14 juillet : Parking de la Gare
- Dimanche 31 Août : Triage.
- Dimanche 7 septembre : Parking de la gare
- Dimanche 28 septembre : Berges de l'Yerres (en présence du SIAAP)
- Dimanche 19 Octobre : Triage
- Dimanche 9 Novembre : Parking de la Gare et annexe
- Dimanche 23 Novembre : Triage
- Dimanche 7er décembre : Triage

NB : Les dates et les lieux peuvent évoluer en fonction des besoins, ou des conditions météorologiques ou encore des décisions des élus de la Ville.

Article 3 : Durée de la mission

Cette convention prendra effet le 1er janvier 2025 et arrivera à son terme le 31 décembre 2025.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible deux fois au maximum de manière tacite.

Dans le cas d'un renouvellement tacite, le prestataire fournira entre le 1er et le 15 janvier de l'année en cours, un calendrier prévisionnel des actions à venir.

Article 4 : Prix des prestations et modalités de règlement

Les prestations telles que définies à l'article 2 de la présente convention seront réglées sur présentation d'une facture.

Le prix de chaque prestation est de 800 euros T.T.C

Ce montant comprend les frais engagés par l'association OSE à savoir :

- Le matériel (gants, sacs poubelles, pinces, masques, cordages, chariots, brouettes, Talkies walkies, etc)
- Les frais de transports (carburants ou titre de transports)
- Les assurances (responsabilité civile et automobile)
- Les repas
- Les frais de communication
- Les prospections avant et après interventions

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-08-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article 5 : Modification de la convention

Dans le cas où, au cours de la convention, le prestataire ou la commune estimerait nécessaire d'apporter des modifications aux termes de la présente convention, notamment en ce qui concerne la définition des prestations confiées, le prix de celles- ci ou la durée de la convention, un avenant pourra être conclu entre les parties.

Article 6 : Assurances

Dans le cadre de la prestation demandée par la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et acceptée par le prestataire, cette dernière s'engage à souscrire un contrat d'assurance au titre de sa responsabilité civile ainsi qu'au titre de ses responsabilités relatives à sa mission garantissant à la collectivité publique les responsabilités qui lui incombent dans le cadre de son activité.

Le prestataire devra fournir à la commune sous les quinze jours suivant la signature de la présente convention l'attestation d'assurance souscrite à cette fin et chaque année au mois de janvier en cas de renouvellement tacite.

Article 7 : Résiliation de la Convention

En cas de non-exécution par l'une des parties des obligations qui lui incombent en exécution de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'autre partie un mois après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé réception et demeurée infructueuse.

La résiliation prendra effet de plein droit sans préjudice de tout dommage et intérêt au profit de la partie qui l'invoque.

La commune sera dans tous les cas tenue de payer les prestations effectuées antérieurement à la résiliation de la présente convention, au prorata des missions effectivement réalisées à la date de résiliation.

Article 8 : Règlement des litiges et compétence juridictionnelle

Les parties s'engagent, en cas de litige, à rechercher en priorité une issue amiable à leur litige. Si toutefois, les parties ne parviennent pas à s'entendre, le différend contentieux pourra être porté devant le tribunal administratif de Melun.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le …….. en deux exemplaires.

Pour l'Association OSE,	Pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,
Le Président	Madame le Maire Conseillère Départementale
Edouard FEINSTEIN	Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-08-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Projet « Câble 1 » entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges

Convention de servitude de survol à la propriété de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges

ENTRE

Ile-de-France Mobilités, établissement public local à caractère administratif, numéro de SIRET 287 500 078 00020, dont le siège social est situé 39 bis – 41, rue de Châteaudun à PARIS (75009), représenté par Monsieur Laurent PROBST, en sa qualité de Directeur général, agissant en vertu de la délibération n°20211209-297 du Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités en date du 9 décembre 2021

ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

d'une part,

ET

Le Commune de Villeneuve-Saint-Georges, représentée par Madame Kristell Niasme en sa qualité de Maire en exercice, dument habilitée en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°25.1.1 en date du 8 février 2025, sise Hôtel de ville, Place Pierre Sémard 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

ci-après dénommée « le Propriétaire »

d'autre part,

ensemble dénommées « les Parties »

Préambule

Le Câble 1 est le premier téléphérique d'Ile-de-France, il dessert les villes de Villeneuve-Saint-Georges, Valenton, Limeil-Brévannes et Créteil, situées dans le sud du département du Val-de-Marne.

Ce territoire est traversé par de nombreuses coupures urbaines (faisceaux ferroviaires, infrastructures routières) et présente un relief marqué, générant des zones enclavées et éloignées des réseaux de transports lourds (RER, métro, tramway), où la desserte de bus ne parvient pas à répondre de façon efficace aux besoins en déplacements et où la circulation routière est congestionnée aux heures de pointe. Une liaison par câble permet notamment de s'affranchir des obstacles que représentent ce relief et ces infrastructures.

Aussi, le Câble 1 vise à :

- Désenclaver les quartiers de Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges en leur offrant un accès facilité :
  - A la ligne de métro 8 pour les déplacements radiaux vers Paris ;
  - A la ligne 393 (en site propre) pour les déplacements tangentiels vers d'autres bassins du Val-de-Marne ;
  - Au réseau Grand Paris Express par une correspondance avec la ligne de métro 8 à la station Créteil L'Echat.
- Créer une liaison directe et attractive en transports collectifs entre les communes du plateau Briard et Créteil, pôle de destination majeur à l'échelle du Département ;
- Offrir un mode de transport adapté aux enjeux du territoire, innovant et attractif

Le Câble 1 assure une liaison de 4,5km entre le terminus de la ligne 8 à Créteil Pointe du Lac et le quartier Bois Matar à Villeneuve-Saint-Georges. Il comprend 5 stations espacées de 500 à 1 800 mètres.

Avec un temps de trajet entre les deux terminus de 18 minutes, des cabines de 10 places et une fréquence supérieure à une cabine toutes les 30 secondes, 11 000 voyageurs sont attendus par jour à la mise en service.

A terme, il permettra de desservir plus de 20 000 habitants et plusieurs bassins d'emploi sur le territoire du Département du VAL-DE-MARNE.

Le projet a été conçu pour minimiser son impact environnemental et pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage. En particulier, la Région et le Département travaillent sur la création d'une coulée verte étendue sur plusieurs communes, dénommée La Végétale, que le téléphérique survolera sur environ 1 300 mètres.

Le projet Câble 1 a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n°2019-3367 du 22 octobre 2019, ce qui permet au maître d'ouvrage Ile-de-France Mobilités d'acquérir par la voie de l'expropriation les emprises nécessaires au projet.

La maitrise foncière des dépendances domaniales survolées par le Câble 1 suppose l'obtention d'un titre par Ile-de-France Mobilités, autorisant à la fois le libre survol des dépendances, un droit de passage pour diverses opérations, notamment la maintenance de l'ouvrage et l'occupation des emprises nécessaires à l'implantation des infrastructures de transport (notamment pylône(s) et station(s)).

Notamment, le tracé du Câble 1 implique le survol d'une dépendance relevant du domaine public de la ville de Villeneuve-Saint-Georges affecté, au jour de la signature de la présente convention, à du domaine public routier (trottoir et cheminement routier).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-09-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Or la servitude d'utilité publique de libre survol, de passage et d'implantation de dispositifs de faible ampleur indispensables à la sécurité du système de transport prévue par les articles L. 1251-3 et suivants du Code des transports ne concerne que les propriétés privées ou faisant partie du domaine privé d'une collectivité publique.

De sorte que pour autoriser Ile-de-France Mobilités à occuper le volume aérien nécessaire à l'exploitation, l'entretien et la sécurité de l'infrastructure de transport, mais également à accéder à l'ouvrage pour son installation, son entretien et les éventuelles opérations d'évacuation, les Parties sont convenues de conclure la présente convention de servitude sur le fondement de l'article L. 2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Article 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'octroi par le Propriétaire d'une servitude de survol à l'infrastructure de transport Câble 1 (ci-après « l'Ouvrage »), au profit du Bénéficiaire sur les dépendances du domaine public du Propriétaire situées sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges » (ci-après « la Propriété survolée »).

La servitude de libre survol autorise Ile-de-France Mobilités à occuper le volume aérien nécessaire à l'exploitation, l'entretien et la sécurité de l'Ouvrage, situé au-dessus de l'assiette foncière définie à l'article 2, faisant partie du **domaine public cadastré** du Propriétaire, dans des conditions garantissant l'intégrité de l'Ouvrage et de la propriété survolée.

L'ensemble des dispositions de la convention s'impose à tout mandataire, tout gestionnaire, toute entreprise, tout sous-traitant ou toute personne physique ou morale agissant pour le compte du Bénéficiaire.

La servitude de survol, et d'accès grève le **fonds servant** appartement au Propriétaire, recouvrant à la fois l'assiette foncière de la servitude de libre survol définie aux termes de l'Article 2 :

Commune	Section	Numéro	Contenance (m²)	Lieu-dit	Superficie Survolée (m²)
VILLENEUVE SAINT GEORGES	AM	356	3 477	AV DU PRESIDENT J.F. KENNEDY	51

Cette servitude conventionnelle de libre survol est constituée au profit du **fonds dominant** appartenant au Bénéficiaire, à savoir les parcelles cadastrales constituant l'assiette du local technique de la station dénommée Créteil-Pointe du Lac, nécessaire au bon fonctionnement de l'Ouvrage.

Commune	Section	Numéro	Contenance (m²)
Créteil	AP	626	192

Cette convention définit notamment :

- le périmètre des droits octroyés ;
- les droits et obligations des Parties.

Article 2 Définition de l'assiette foncière grevée par la servitude de libre survol

La propriété survolée est sise à Villeneuve-Saint-Georges (94190) désignée ci-dessous :

Commune	Section	Numéro	Contenance (m²)	Lieu-dit	Superficie Survolée (m²)
VILLENEUVE SAINT GEORGES	AM	356	3 477	AV DU PRESIDENT J.F. KENNEDY	51

Elle est matérialisée au plan joint en annexe (Annexe 1 : Plan de situation de la Propriété survolée et périmètre de l'Assiette de survol).

Plus précisément, l'assiette foncière concernée par la servitude de libre survol, d'une superficie de 51 m² (ci-après « l'Assiette de survol ») est matérialisée au plan ci-joint (Annexe 1 : Plan de situation de la Propriété survolée et périmètre de l'Assiette de survol).

La largeur de l'Assiette de survol est définie par la largeur libre minimum et indispensable à la sécurité du transport de 30,40 mètres, soit 15,20 mètres de part et d'autre de l'axe de la ligne.

La présente servitude conventionnelle confère au Bénéficiaire le droit d'occuper le volume aérien nécessaire à l'exploitation, l'entretien et la sécurité de l'Ouvrage au-dessus de l'Assiette de survol. L'Assiette de survol doit aussi garantir l'établissement des cheminements nécessaires aux éventuelles opérations d'évacuation dans le cas d'évènement exceptionnel, ce point est détaillé à l'article 4.4.

Cela permet d'introduire la zone où s'applique la servitude définie par le volume :

- d'une largeur de 30,40m ;
- qui s'étend le long de l'Ouvrage ;
- sur une hauteur de l'Ouvrage jusqu'au sol.

Le schéma ci-dessous représente cette zone de servitude :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-09-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

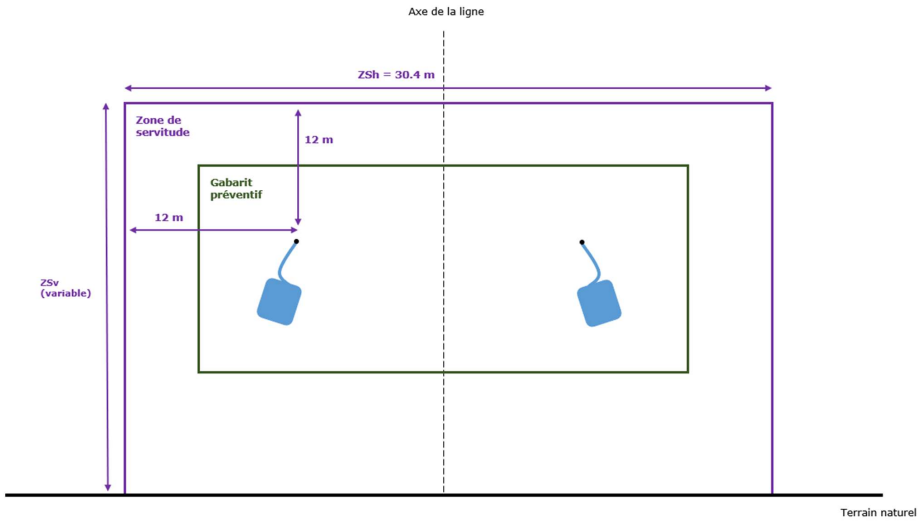

Figure – Coupe de la zone de servitude de libre survol

Article 3 Conception initiale de l'Ouvrage

La conception de l'Ouvrage a été réalisée dans le respect de la réglementation et des règles en vigueur, notamment au regard :

- De l'arrêté du 7 août 2009 relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques ;
- Du Guide RM2 – Conception générale et modification des téléphériques ;
- De la norme EN 17064 - Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes - Prévention et lutte contre les incendies ;

Ainsi, l'Ouvrage est conçu en tenant compte de l'environnement existant afin d'assurer l'exploitation et la maintenance en toute sécurité, à la fois pour les voyageurs, l'exploitant et les tiers.

Cela signifie que la conception initiale de l'Ouvrage permet au Bénéficiaire de se prémunir :

- D'un risque de heurt d'un élément de l'Ouvrage par une quelconque émergence fixe ou mobile de l'environnement extérieur.
- D'un risque incendie issu de l'environnement extérieur.

La conception initiale de l'Ouvrage tient compte de l'environnement existant au moment de la mise en service. Cette conception ne présage en aucun cas des évolutions ou activités à l'initiative du Propriétaire et qui seraient susceptibles d'intervenir dans l'environnement de l'Ouvrage et de nature à remettre en question sa sécurité.

Article 4 Obligations du Propriétaire

4.1 Respect de la servitude de libre survol

En vertu des présentes, le Propriétaire s'oblige à permettre l'utilisation de l'Assiette de survol définie à l'article 2 et l'Assiette d'accès définie à l'article 3 par le Bénéficiaire, pour les besoins de l'exploitation, de l'entretien et de la sécurité de l'Ouvrage.

Il s'abstient dès lors de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la sécurité de l'Ouvrage.

En particulier, la présence de l'Ouvrage introduit des contraintes au-dessus de l'Assiette de survol, qui résultent :

- Des mesures règlementaires générales vis-à-vis des obstacles extérieurs à l'Ouvrage,
- Des mesures réglementaires vis-à-vis du risque incendie extérieur à l'Ouvrage ;
- Des mesures de maintenance préventive et curative, avec ou sans urgence ;
- Des mesures d'évacuations en cas d'évènements exceptionnels.

Ces contraintes exportées vers le Propriétaire concernent notamment mais non exclusivement :

- Les évolutions de l'environnement extérieur à l'Ouvrage : changement de l'usage et/ou des activités au sol, modification ou création d'ouvrages bâtis ou d'infrastructures, évolution de la végétation - qui seraient de nature à remettre en question la sécurité de l'Ouvrage ;
- La garantie d'un accès terrestre adapté pour la réalisation des opérations de maintenance préventive ou curative depuis le(s) pylône(s) ;
- La garantie d'un accès terrestre adapté en cas d'évènements exceptionnels qui requièrent un accès direct aux composants de l'Ouvrage, depuis le sol.

L'ensemble des exigences est défini à l'article 5 et en annexe (Annexe 2 : Note exposant les contraintes de survol). Le Propriétaire s'engage à respecter ces exigences.

Le profil en long du téléphérique précisant les hauteurs survolées en chaque point est disponible en annexe (Annexe 3 : Profil en long du téléphérique).

4.2 Respect des contraintes liées à la maintenance de l'Ouvrage

Les ouvrages du téléphérique implantés sur le domaine public routier du propriétaire sont tous accessibles depuis le domaine public. En dehors des situations où l'urgence ne le permet pas, l'accès sera demandé par voie d'arrêté si les opérations de maintenance à réaliser le nécessitent. Certaines opérations de maintenance peuvent nécessiter la prise de mesures d'exploitation particulières par le Propriétaire sur le domaine public routier. Ces mesures seront prises en lien avec le Bénéficiaire.

4.3 Evènement exceptionnel

L'Ouvrage est conçu pour que son exploitation et son entretien ne nécessitent aucun accès au sol de la Propriété survolée.

Le Propriétaire devra toutefois permettre l'établissement des cheminements nécessaires aux éventuelles opérations d'évacuation si un évènement exceptionnel le rendait nécessaire. Le Propriétaire devra permettre l'accès à la Propriété survolée par le Bénéficiaire – ou à toute personne autorisée par lui, aux services de secours et aux usagers de l'Ouvrage depuis l'Assiette de survol définie à l'article 2.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-09-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

4.4 Accès à l'Ouvrage dans le cas des opérations de changement du câble porteur-tracteur

Des opérations de changement du câble porteur-tracteur de l'Ouvrage se dérouleront environ tous les 10 ans et nécessiteront la prise de mesures de protection sous la ligne. A cet effet, le Bénéficiaire est amené à devoir occuper ou à installer des dispositifs de protection sur la Propriété survolée aux fins de cette intervention. Les modalités d'intervention seront partagées entre les parties en amont des interventions et feront l'objet d'une demande par voie d'arrêté.

4.5 Obligation de transmission de ces obligations

Le Propriétaire reconnait que l'ensemble des obligations qui lui incombent issues de la présente convention présentent un caractère réel, c'est-à-dire qu'elles sont attachées à la Propriété survolée et sont opposables aux tiers occupants ou acquéreurs.

Aussi, il s'engage à :

- Ne pas octroyer de droits à un tiers qui ne seraient pas compatibles avec les obligations issues de la présente convention ou le fonctionnement de l'Ouvrage ;
- Informer tout futur locataire ou acquéreur ou toute personne à qui il octroierait des droits sur la Propriété survolée de tout ou partie de la Propriété survolée de l'existence de la présente convention et de ses implications, notamment en transmettant la présente convention en amont de toute conclusion d'acte de location, mise à disposition, cession, servitude, etc. à son futur cocontractant ;
- S'assurer, par tout moyen, du respect des présentes par l'éventuel locataire, acquéreur ou toute personne à qui il octroierait des droits sur la Propriété survolée.

Article 5 Obligations du Bénéficiaire

En vertu des présentes, et conformément à l'article L. 2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le Bénéficiaire s'oblige à ne pas porter atteinte à l'utilisation par le Propriétaire ou ses préposés de la Propriété survolée. En particulier, son affectation définie à l'article 6 ne devra pas être entravée par le fonctionnement ou l'entretien de l'Ouvrage.

Il devra également s'assurer que toute personne agissant pour son compte pour le fonctionnement de l'Ouvrage (notamment pour la gestion, l'entretien, la surveillance, la maintenance…) respecte l'utilisation par le Propriétaire de la Propriété survolée.

Le Bénéficiaire devra assurer une surveillance et un entretien satisfaisants, conformes aux obligations normalement attendues pour la conservation en bon état de fonctionnement et de sécurité d'un tel Ouvrage.

Le Bénéficiaire reconnait que les Présentes ne lui donnent pas accès à la Propriété survolée en dehors des cas prévus par l'article 4 de la présente convention.

Le Bénéficiaire devra s'assurer que toute intervention sur la Propriété survolée ne porte pas atteinte à cette dernière, et notamment ne restreigne pas ses conditions d'utilisation au-delà des mesures d'exploitation mises en oeuvre et ne porte pas préjudice à la stabilité des ouvrages ou équipements existants.

Dans le cas contraire, le Bénéficiaire devrait réparer sans délai les dommages subis.

Article 6 Compatibilité des droits octroyés avec l'affectation de la Propriété survolée

La Propriété survolée, au jour de la signature des présentes au Propriétaire, et, du fait de son affectation en domaine public routier relève du domaine public de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Du fait de la hauteur de survol de la Propriété survolée, et des autorisations de passage limitées sur cette dernière, les Parties reconnaissent que, conformément à l'article L. 2122-4 du CG3P, cette affectation n'est pas remise en cause par la présente convention.

Article 7 Informations réciproques

Chacune des Parties ayant connaissance d'un évènement ou d'un quelconque déséquilibre susceptible de compromettre la solidité ou le fonctionnement normal de l'Ouvrage en informe l'autre Partie par tous les moyens et dans les meilleurs délais.

De même, toute information que l'une des Parties estime devoir être sue par l'autre Partie et relative à l'objet de la présente convention devra être communiquée à cette dernière par tous les moyens et dans les meilleurs délais.

Article 8 Dispositions financières

Du fait de la compatibilité entre l'Ouvrage et l'affectation précisée à l'article 6, du caractère pérenne de cette affectation, et de l'intérêt général du projet Câble 1, la présente convention est conclue à titre gratuit.

Conformément à l'article 10, les frais de réitération par acte authentique en vue de la publication au Service de la Publicité Foncière seront à la charge du Bénéficiaire.

Article 9 Dispositions liées à la réalisation des essais et à mise en service technique du téléphérique

Avant la mise en service commerciale marquant le début de la phase d'exploitation du Câble 1, le Bénéficiaire réalisera l'ensemble des essais sur le câble porteur-tracteur nécessitant des opérations avec des mises en mouvement de ce câble. Le Bénéficiaire réalisera ensuite des opérations liées à la mise en service technique et à la marche à blanc impliquant la circulation de télécabines à l'aplomb de la Propriété survolée.

Article 10 Caractère réel des droits octroyés

La présente convention et les différents droits et obligations qui en découlent présentent un caractère réel.

Ils sont attachés à la Propriété survolée.

Aussi, ils seront opposables à tout propriétaire de la Propriété survolée.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-09-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Ils devront pour cela faire l'objet d'une réitération par acte authentique en vue de leur publication au Service de la Publicité Foncière de Créteil, dans le délai de 6 mois à compter de la signature des présentes.

Cet enregistrement sera effectué par les soins et aux frais du Bénéficiaire.

Il est expressément convenu entre les Parties qu'à compter de la signature des présentes, tout acte translatif de propriété sur tout ou partie de l'immeuble concerné devra préciser l'existence de cette convention et les modalités d'exercice des droits et obligations qu'elle emporte.

Article 11 Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les Parties.

Elle prendra fin au jour du démantèlement intégral et définitif de l'Ouvrage.

Article 12 Démantèlement de l'Ouvrage

Les travaux de démolition de l'Ouvrage en fin de vie seront à la charge intégrale du Bénéficiaire et devront autant que possible s'effectuer sans impacter la Propriété survolée.

Ils devront faire l'objet d'une convention *ad hoc* entre les Parties, déterminant notamment leur planning et leurs modalités de réalisation.

Article 13 Transfert de propriété ou de gestion de l'Ouvrage

Le Propriétaire reconnait que la présente convention, en tant qu'elle est constitutive de droits réels, bénéficie au Bénéficiaire mais également à tout acquéreur ou gestionnaire de l'Ouvrage ou toute personne mandatée par eux. Le cas échéant, ils se substituent dès que nécessaire au Bénéficiaire dans les termes de la convention.

Article 14 Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord des Parties. L'avenant ainsi conclu devra être réitéré en la forme authentique et faire l'objet d'une publication au service de la publicité foncière de Créteil.

Article 15 Résiliation

La présente convention peut être résiliée d'un commun accord entre les Parties, par l'intermédiaire d'un avenant de résiliation qui devra être publié au service de la publicité foncière de Créteil.

La présente convention étant conclue sous la condition de la compatibilité de l'Affectation du domaine public avec le fonctionnement de l'Ouvrage, cette convention serait résiliée de plein droit dans le cas

où cette compatibilité prendrait fin. Le Propriétaire devrait alors indemniser le Bénéficiaire de l'intégralité de ses éventuels préjudices. L'indemnisation serait alors au moins égale à la part non encore amortie des investissements réalisés pour la construction de l'Ouvrage.

Article 16 Responsabilité et sécurisation

Le Bénéficiaire conserve la gestion et la garde de l'Ouvrage et assume toutes les responsabilités liées à sa gestion et sa maintenance.

Le Bénéficiaire est responsable des dommages causés à la Propriété survolée ou plus généralement au Propriétaire du fait de la présence, de la maintenance ou du fonctionnement de l'Ouvrage. Il est aussi responsable des dommages qui pourraient être causés aux tiers, aux usagers de la Propriété survolée, du fait de la présence, de la maintenance ou du fonctionnement de l'Ouvrage sur l'Assiette de survol.

En cas de sinistre ou de risque de sinistre pouvant avoir un impact la Propriété survolée ou ses utilisateurs, le Bénéficiaire doit immédiatement prévenir le Propriétaire afin que soient prises les précautions nécessaires à la sécurisation de la Propriété survolée. Le Bénéficiaire est responsable d'une telle sécurisation.

Le Propriétaire est responsable vis-à-vis du Bénéficiaire du respect des stipulations de l'article 4, que ce soit par ses services, ses usagers, ou toute personne à qui il aurait permis de pénétrer sur la Propriété survolée.

Article 17 Assurances

Le Bénéficiaire, ou toute personne en charge de la gestion de l'Ouvrage, sera assuré auprès des assurances notoirement solvables pour tous les risques et responsabilités susceptibles d'être encourus du fait du fonctionnement de l'Ouvrage.

A ce titre, une attestation d'assurance sera fournie sur demande du Propriétaire auprès du Bénéficiaire.

Article 18 Contestations / Litiges

La présente Convention est régie par le droit français. Avant toute action contentieuse, les Parties s'efforceront de trouver une issue amiable à tout litige qui résulterait de l'exécution ou de l'interprétation de la Convention.

A défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-09-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Pour la Ville de Villeneuve-Saint-Georges Pour Ile-de-France Mobilités,

Annexes :

- Annexe 1 : Plan de situation de la Propriété survolée et périmètre de l'Assiette de survol
- Annexe 2 : Note exposant les contraintes de survol
- Annexe 3 : Profil en long du téléphérique

Annexe 1 : Plan de situation de la Propriété survolée et périmètre de l'Assiette de survol

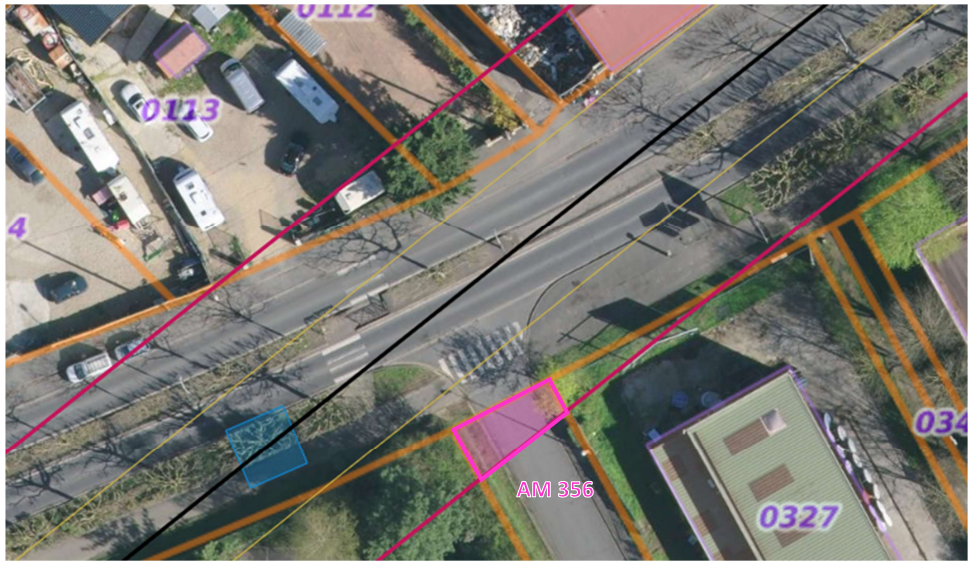

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-09-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Annexe 2 : Note des contraintes d'utilisation et d'aménagement de l'emprise survolée

Annexe 3 : Profil en long du téléphérique

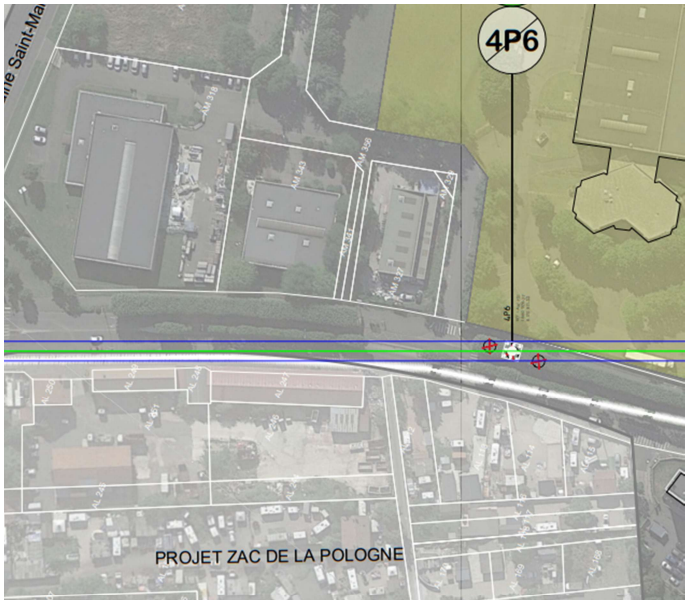

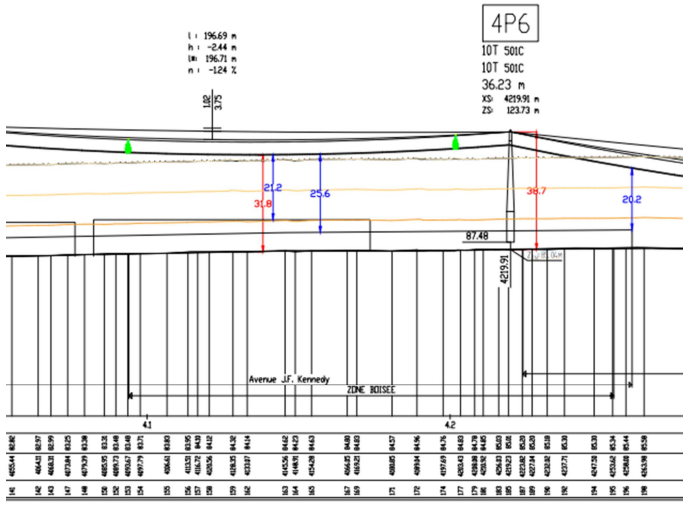

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-09-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

CONVENTION DE SERVITUDES

Commune : Villeneuve-Saint-Georges (94078)
Département : Val-de-Marne
Liaison(s) à LS 225 kV BATISSEURS - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES / BATISSEURS - MORBRAS

Entre les soussignés :

RTE Réseau de transport d'électricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2.132.285.690 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 444.619.258, dont le siège social est situé Immeuble Window - 7C, place du Dôme - 92073 Paris La Défense Cedex,

représentée par Aurélien DEGARDEZ, en sa qualité de chef de projet , dûment habilité à cet effet, faisant élection de domicile à ,

ci-après désignée par l'appellation « **RTE** »,

d'une part,

et

COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
94190 Villeneuve-Saint-Georges

Kristell Niasme, Maire agissant pour le compte de la commune et autorisée à cet effet par la délibération du conseil municipal n°25.1.1 du 8 février 2025

agissant en qualité de propriétaire, désigné ci-après par l'appellation "**le propriétaire**",

d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la parcelle ci-après désignée (sauf erreur ou omission du plan cadastral) lui appartient.

COMMUNE	SECTIONS	NUMEROS	NATURE DE LA PARCELLE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	AM	215	boisée

La parcelle est en partie en nature de bois ou de forêt.

Les Parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1er

Après avoir pris connaissance du tracé de la double liaison électrique souterraine à 225 kV BATISSEURS - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES / BATISSEURS - MORBRAS sur la parcelle ci-dessous désignée , le propriétaire reconnaît à RTE, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1° Etablir à demeure, dans une bande de 6 mètres de largeur, double liaison électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 65 mètres, dont tout élément sera situé à au moins 1 mètre de la surface après travaux (dispositif avertisseur à 0,80 mètre) ;

2° Etablir à demeure, dans la bande susvisée, 1 de télé-information par liaison, liée à l'exploitation de l'ouvrage électrique, sur la même longueur et dans les mêmes conditions ;

3° Etablir en limite des parcelles cadastrales des bornes de repérage ;

4° Effectuer l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation qui, se trouvant à proximité de la double liaison électrique souterraine, gêne sa pose ou pourrait par sa croissance occasionner des avaries aux ouvrages.

Par voie de conséquence, RTE pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

Avertissement en sera donné aux intéressés par voie d'affichage en mairie et/ou d'avis publié dans la presse et, sauf cas d'urgence, préalablement aux travaux.

Article 2

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance de la parcelle mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Il s'engage en outre (même à titre temporaire) à ne faire aucune construction dans une bande de 6 mètres de largeur sur le tracé de l'ouvrage, ni aucune modification du profil du terrain et plantations d'arbres, d'arbustes ou façon culturale dépassant 0,80 mètre de profondeur qui seraient préjudiciables à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité de l'ouvrage ou à la sécurité.

Il pourra toutefois de part et d'autre de cette bande :
- élever des constructions à condition de respecter entre lesdites constructions et l'ouvrage visé à l'article 1er les distances de protection prescrites par les règlements en vigueur ;
- planter des arbres à condition que la base de fût soit à une distance supérieure à 2 mètres de l'ouvrage

En outre, en cas de travaux particuliers du propriétaire à l'intérieur du plan de zonage des ouvrages électriques déposé par RTE sur le portail Internet du « Guichet Unique » ([1]), le propriétaire devra remplir

[1] www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-14-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3

Les bois abattus ou à abattre en application de l'article 1er restent acquis au propriétaire.

Article 4

RTE pourra effectuer pendant la durée d'application de la présente convention, sur les parcelles susvisées, tous les travaux jugés utiles pour la sécurité, l'entretien et l'exploitation de la double liaison souterraine. Elle devra toutefois, du fait de ces travaux, n'entraver en rien la vidange et l'exploitation des coupes.

De son côté, le propriétaire n'entreprendra à proximité de la double liaison électrique souterraine (même à titre temporaire) aucun travail, aucune construction et aucune plantation sans en aviser préalablement RTE pour permettre à celle-ci de prendre les mesures de sécurité nécessaires à la sauvegarde de ses ouvrages. Le propriétaire imposera la même obligation à tous les tiers avec lesquels il contractera (entrepreneurs, acquéreurs de coupes de bois, etc.).

Article 5

A titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature (notamment abattage prématuré des bois, perte de revenu du fonds forestier et inconvénients divers) résultant, tant pour le propriétaire que pour le locataire, de l'exercice des droits reconnus par la présente convention, RTE s'engage à verser, lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 8 ci-après, au propriétaire, qui accepte, une indemnité de : 900 (neuf-cents) euros.

En conséquence, aucune autre indemnité ne sera due ni au signataire de la présente convention, ni à ses ayants droit ou autres personnes qui ont ou acquièrent des droits sur la parcelle susvisée, lors du recépage des recrûs ou de l'abattage des arbres effectués à l'intérieur de la bande définie à l'article 1er.

Dans le cas où RTE procéderait ultérieurement, en application des droits qui lui sont reconnus à l'article 1er ci-dessus, à des coupes d'arbres situés hors de la bande définie à l'article 1er, une indemnité supplémentaire sera due au propriétaire.

Toute nouvelle plantation réalisée par le propriétaire postérieurement à la signature de la présente convention dans la bande définie à l'article 1er ne saurait faire l'objet d'une nouvelle indemnisation de la part de RTE en cas de nécessité d'abattage au regard des distances de sécurité par rapport aux ouvrages de RTE.

Toutefois, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation des ouvrages, feront l'objet d'une indemnité supplémentaire versée suivant la nature du dommage soit au propriétaire soit au locataire et fixée à l'amiable ou, à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

Article 6

Sauf en cas de faute lourde de sa part (et notamment en cas d'inobservation des dispositions du second alinéa de l'article 4) ou d'utilisation d'un véhicule à moteur, le propriétaire ou, le cas échéant, tout locataire, sera dégagé de toute responsabilité à l'égard de RTE pour les dommages qui viendraient à être causés de son fait à la double liaison faisant l'objet de la présente convention.

En outre, dans le cas où l'atteinte portée à la double liaison cause des dommages aux tiers, RTE garantit le propriétaire, ou éventuellement tout locataire, contre toute action aux fins d'indemnités qui pourrait

être engagée par ces tiers, sauf en cas de faute lourde, d'inobservation des dispositions du second alinéa de l'article 4 par le propriétaire ou le locataire, ou d'utilisation d'un véhicule à moteur.

Article 7

A l'expiration de la durée d'application de la présente convention, aucune obligation de replantation n'incombera à RTE.

Article 8

La présente convention ayant pour objet de conférer à RTE des droits plus étendus que ceux prévus aux articles L. 323-4 et suivants du code de l'énergie sera réitérée par acte authentique par devant Maître LECHAUX notaire à Périers (50190) dans un délai raisonnable, à la demande de la Partie la plus diligente, les frais dudit acte restant à la charge de RTE.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle traversée par la double liaison électrique, notamment en cas de transfert de propriété.

Il s'engage en outre à faire reporter dans tout acte relatif à ces terrains l'existence de la convention.

Au cas où la double liaison à l'article 1er ne serait pas réalisée, la présente convention sera nulle et non avenue et les servitudes relatives à la double laison ne seront pas inscrites au service de la publicité foncière / au livre foncier ou, si elles ont déjà fait l'objet d'une inscription, en seront radiées. Dans ce cas, le propriétaire restituera à RTE l'indemnité perçue.

Article 9

Le tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention est celui de la situation de la parcelle.

Article 10

La présente convention prend effet à dater de ce jour et est conclue pour la durée de l'ouvrage dont il est question à l'article 1er ou de toute(s) autre(s) liaison(s) qui pourrait lui (leur) être substituée(s), sur l'emprise de la double liaison électrique existante.

Elle sera visée pour timbre et enregistrée gratis en application des dispositions de l'article 1045 du Code Général des Impôts.

Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement de la formalité de l'enregistrement.

Article 11

Dans le cadre de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 en vigueur et du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (dit « RGPD ») le propriétaire ci-dessus mentionné autorise RTE à stocker les données personnelles, issues de la DGFIP (Direction Générale des FInances Publiques), du présent document et à en faire usage dans le strict cadre de la gestion des conventions de servitude de ses liaisons électriques.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-14-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Signature RTE

Fait à ....., le .....
en trois exemplaires
(Signatures précédées de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-14-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

ANNEXE DELIBERATION
ETAT DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Afficheur	Effectue l'affichages des informations municipales	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Afficheur	Effectue l'affichages des informations municipales	Tech	C	1	1			1	37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	
Agent d'accueil	Accueille des usagers à la direction de l'éducation. Inscriptions scolaires. Tâches administratives	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Agent d'accueil	Accueille des usagers à la direction de l'éducation. Inscriptions scolaires. Tâches administratives	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Agent d'accueil	Accueille des usagers à la direction de l'éducation. Inscriptions scolaires. Tâches administratives	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Auxiliaire de puériculture de cl normale	Auxiliaire de puériculture de classe normale
Agent d'accueil	Accueille et oriente les usagers en mairie principale. Gère les différents rendez-vous pour les partenaires. Remontée d'informations à la hiérarchie et au cabinet du maire des doléances des usagers.	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Agent d'accueil	Assure l'accueil physique et téléphonique	Adm	C	3	3		3		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif
Agent d'accueil	Accueille des usagers et du public des différents partenaires à l'espace Senghor. Traitement des demandes d'acte par courrier.	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Agent d'accueil	Accueille, informe et oriente les demandeurs de logement. Aide à la constitution des dossiers	Adm	C	2	2		1	1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Agent d'accueil	Accueille des usagers et du public de l'agence postale à Triage. Assure l'affranchissement des courriers et la vente de produits de l'agence postale.	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Agent d'accueil	Assure l'accueil physique et téléphonique	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Agent d'accueil	Assure l'accueil physique et téléphonique	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Agent d'accueil	Accueille et oriente les usagers en mairie principale. Traitement des demandes d'actes (courrier et dématérialisées)	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Agent d'accueil	Accueille des usagers à la direction de l'éducation. Inscriptions scolaires. Tâches administratives	Soc	C	1	1		1		37h30	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Asem principal 2° cl	Asem principal 2° cl
Agent d'accueil	Assure l'accueil physique et téléphonique. Enregistre les demandes	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif
Agent d'accueil	Accueil, oriente et renseigne les agents. Instruit et suit les demandes de stage	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Agent d'accueil	Accueille des usagers et du public des différents partenaires au Bois Matar. Traitement des demandes d'acte par COMEDEC.	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Agent d'accueil	Accueille, informe et oriente les demandeurs de logement. Aide à la constitution des dossiers	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Agent d'entretien	Assure l'entretien des locaux communaux	Tech	C	15	15		13	2	37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent d'entretien	Assure l'entretien des équipements sportifs	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent d'entretien	Assure l'entretien des locaux communaux	Tech	C	1		1	1		20h	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent d'entretien	Assure l'entretien des locaux communaux	Tech	C	2		2	1	1	30h	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent d'entretien	Assure l'entretien des locaux communaux	Tech	C	5	5		5		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Agent d'entretien	Assure l'entretien des locaux communaux	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Agent d'entretien	Assure l'entretien des équipements sportifs	Tech	C	3	3		3		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Agent d'entretien	Assure l'entretien des équipements sportifs	Tech	C	3	3		3		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Agent d'entretien	Assure l'entretien des équipements sportifs	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
Agent d'entretien	Surveille les accès et abords selon les impératifs de sécurité et de propreté. Effectue l'entretien et la maintenance du centre de santé	Tech	C	1		1	1		20h	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent d'entretien	Surveille les accès et abords selon les impératifs de sécurité et de propreté. Effectue l'entretien et la maintenance du centre de santé	Tech	C	1		1	1		30h	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent d'entretien cimetière	Assure l'entretien courant du cimetière et veille à la propreté générale du site. Oriente et/ou renseigne les familles et les opérateurs funéraires. Assure les missions du gardien lors de ses congés.	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Agent d'entretien et de restauration	Assure l'entretien des locaux scolaires, des offices et réfectoires. Prépare les repas et met en place le service.	Tech	C	66	66		65	1	37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent d'entretien et de restauration	Assure l'entretien des locaux scolaires, des offices et réfectoires. Prépare les repas et met en place le service.	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
Agent d'entretien et de restauration	Assure l'entretien des locaux scolaires, des offices et réfectoires. Prépare les repas et met en place le service.	Tech	C	23	23		23		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Agent d'entretien et de restauration	Assure l'entretien de la structure. Prépare et sert les repas	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Agent d'entretien et de restauration	Assure l'entretien de la structure. Prépare et sert les repas	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent d'exploitation et d'entretien	Assure les entretiens de signalisation, les scellements et réparation de mobiliers, les mises en œuvre d'enrobés à chaud et à froid en vue de sécuriser la voirie et de maintenir en état	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent d'exploitation et d'entretien	Assure les entretiens de signalisation, les scellements et réparation de mobiliers, les mises en œuvre d'enrobés à chaud et à froid en vue de sécuriser la voirie et de maintenir en état	Tech	C	3	3		1	2	37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Agent logistique	Assure les opérations de manipulation, portage, déplacement ou chargement de marchandises, de produits ou d'objets	Tech	C	3	3		3		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Agent logistique	Assure les opérations de manipulation, portage, déplacement ou chargement de marchandises, de produits ou d'objets	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent polyvalent	Gère, surveille et entretien les salles municipales. Mène des actions polyvalentes et de sonorisation sur les évènements	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent polyvalent	Assure l'entretien et les petites réparations des bâtiments communaux	Tech	C	4	4		4		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Agent polyvalent de propreté	Assure l'entretien des rues et des espaces publics	Tech	C	28	28		28		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent polyvalent de propreté	Assure l'entretien des rues et des espaces publics	Tech	C	7	7		7		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Agent polyvalent de propreté	Assure l'entretien des rues et des espaces publics	Tech	C	3	3		3		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Agent polyvalent des espaces verts	Participe à la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, des espaces naturels dans le but d'améliorer le cadre de vie en respectant la qualité écologique et paysagère du site.	Tech	C	15	15		14	1	37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Agent polyvalent des espaces verts	Participe à la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, des espaces naturels dans le but d'améliorer le cadre de vie en respectant la qualité écologique et paysagère du site.	Tech	C	10	10		10		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Agent polyvalent des espaces verts	Participe à la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, des espaces naturels dans le but d'améliorer le cadre de vie en respectant la qualité écologique et paysagère du site.	Tech	C	4	4		4		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Agent technique cimetière	Assure l'entretien courant du cimetière et veille à la propreté générale du site	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Animateur	Accueille un groupe d'enfants. Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service ou de l'équipement	Anim	C	42	42		40	2	37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation
Animateur	Accueille un groupe de jeunes. Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet d'animation	Anim	C	9	9		9		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Animateur	Accueille un groupe de jeunes. Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet d'animation	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Animateur
Animateur	Accueille un groupe de jeunes. Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet d'animation	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation principal 1° cl
Animateur	Accueille un groupe d'enfants. Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service ou de l'équipement	Anim	C	6	6		6		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation principal 2° cl
Animateur	Accueille un groupe d'enfants. Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service ou de l'équipement	Anim	C	3	3		3		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation principal 1° cl
Animateur	Accueille un groupe d'enfants. Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service ou de l'équipement	Anim	C	20		20		20	31h00	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	
Appariteur	Réceptionne, achemine et distribue le courrier de la ville au sein des différents services. Participe aux travaux collectifs incombant à la direction générale	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Archiviste	En charge de la gestion des magasins et de la conservation préventive et curative des documents et données placées sous la responsabilité du service.	Cult	C	1	1		1		37h30	Adjoints du patrimoine territoriaux	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine pl 2° cl Adjoint du patrimoine pl 1° cl Assistant de conservation	Adjoint du patrimoine principal 1° cl
Archiviste	En charge de la gestion des magasins et de la conservation préventive et curative des documents et données placées sous la responsabilité du service.	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine pl 2° cl Adjoint du patrimoine pl 1° cl Assistant de conservation Animateur	Animateur
Archiviste	En charge de la gestion des magasins et de la conservation préventive et curative des documents et données placées sous la responsabilité du service.	Cult	B	1	1		1		37h30	Assistant de conservation territoriaux	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine pl 2° cl Adjoint du patrimoine pl 1° cl Assistant de conservation Assistant de conservation pl 1°cl	Assistant de conservation principal 1° cl
Archiviste	En charge de la gestion des magasins et de la conservation préventive et curative des documents et données placées sous la responsabilité du service.	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine pl 2° cl Adjoint du patrimoine pl 1° cl Assistant de conservation Animateur pl 2° cl	Animateur principal 2° cl
ASEM	Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants puis la mise en propreté des locaux et du matériel pédagogique servant à ces enfants	Anim	C	4	4		3	1	37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Asem principal 2° cl Asem principal 1° cl Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint d'animation
ASEM	Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants puis la mise en propreté des locaux et du matériel pédagogique servant à ces enfants	Tech	C	14	14		14		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Asem principal 2° cl Asem principal 1° cl Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
ASEM	Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants puis la mise en propreté des locaux et du matériel pédagogique servant à ces enfants	Soc	C	5	5		5		37h30	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Asem principal 2° cl Asem principal 1° cl Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Asem principal 1° cl
ASEM	Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants puis la mise en propreté des locaux et du matériel pédagogique servant à ces enfants	Soc	C	17	17		11	6	37h30	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Asem principal 2° cl Asem principal 1° cl Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Asem principal 2° cl
ASEM	Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants puis la mise en propreté des locaux et du matériel pédagogique servant à ces enfants	Anim	C	8	8		8		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Asem principal 2° cl Asem principal 1° cl Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 2° cl
ASEM	Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants puis la mise en propreté des locaux et du matériel pédagogique servant à ces enfants	Tech	C	13	13		13		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Asem principal 2° cl Asem principal 1° cl Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
ASEM	Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants puis la mise en propreté des locaux et du matériel pédagogique servant à ces enfants	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Asem principal 2° cl Asem principal 1° cl Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
ASEM	Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants puis la mise en propreté des locaux et du matériel pédagogique servant à ces enfants	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Asem principal 2° cl Asem principal 1° cl Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Assistant administratif	Vient en soutien des actions opérationnelles du service tant sur l'axe recrutement que sur celui de la formation. Assure le respect des processus des différents volets recrutement et formation	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Assistant administratif	Assure l'accueil et assiste la gestion des dossiers. Effectue les demandes de subventions.	Adm	B	1	1			1	37h30	Rédacteurs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédcateur pl 2° cl	
Assistant administratif	Apporte une aide à la direction en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'accueil, de classement et de suivi de dossiers	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Assistant administratif	Assure le secrétariat et la gestion administrative	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif
Assistant administratif	Assure le secrétariat et la gestion administrative	Adm	C	2	2		1	1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Assistant administratif et accueil	Assure la gestion administrative du service	Adm	C	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	
Assistant d'accueil petite enfance	Accompagne les enfants dans la réalisation des actes de leur vie quotidienne au sein de la structure. Met en œuvre le projet pédagogique	Med Soc	B	3	3		2	1	37h30	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de cl normale Auxiliaire de puériculture de cl supérieure	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
Assistant d'accueil petite enfance	Accompagne les enfants dans la réalisation des actes de leur vie quotidienne au sein de la structure. Met en œuvre le projet pédagogique	Med Soc	B	6	6		5	1	37h30	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de cl normale Auxiliaire de puériculture de cl supérieure	Auxiliaire de puériculture de classe normale
Assistant d'accueil petite enfance	Accompagne les enfants dans la réalisation des actes de leur vie quotidienne au sein de la structure. Met en œuvre le projet pédagogique	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Auxiliaire de puériculture de cl normale Auxiliaire de puériculture de cl supérieure Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 2° cl
Assistant de direction	Assure l'accueil et le secrétariat des dossiers	Adm	C	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	
Assistant de direction	Apporte une aide à la direction en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'accueil, de classement et de suivi de dossiers	Adm	B	2	2		2		37h30	Rédacteurs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Rédacteur
Assistant de direction	Apporte une aide permanente à la direction, en terme d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et de suivi de dossiers. Gestion, suivi des conseils d'école et lien avec les élus délégués.	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Assistant de direction	Apporte une aide à la direction en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'accueil, de classement et de suivi de dossiers	Adm	C	2	2		2		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Assistant de prévention	Assiste et alerte l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques et dans la mise en place des règles de sécurité et d'hygiène au travail.	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	Rédacteur
Assistant dentaire	Prépare l'ensemble des instruments, matériaux et matériels nécessaires à l'intervention du praticien. Assure l'assistance technique et administrative.	Med Soc	B	2	2		2		37h30	Aides-soignants territoriaux	Aide soignant de cl normale Aide soignant de cl supérieure	Aide soignant de classe normale
Assistant social du personnel	Conseille et informe les agents pour les aider à maintenir ou restaurer leur autonomie, à prévenir ou surmonter des difficultés et à améliorer leurs conditions de vie sur le plan social et professionnel.	Soc	A	1	1			1	37h30	Assistants socio-éducatifs territoriaux	Assistant socio-éducatif Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
ASVP	Fait respecter la règlementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques). Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des bâtiments et lieux publics	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
ASVP	Fait respecter la règlementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques). Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des bâtiments et lieux publics	Soc	C	1	1		1		37h30	Agents sociaux territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent social pl 2°cl	Agent social principal 2° cl
ASVP	Fait respecter la règlementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques). Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des bâtiments et lieux publics	Tech	C	3	3		2	1	37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
ASVP	Fait respecter la règlementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques). Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des bâtiments et lieux publics	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Chargé de communication	Conçoit et met en œuvre des actions de communication internes et externes. Développe la création, assure la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Chargé de communication digitale	Coordonne le développement de tous les outils numériques en cohérence avec la stratégie de communication globale et la ligne éditoriale. Contribue au renforcement de la notoriété de la ville	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché	Attaché
Chargé de coopération Convention Territoriale Globale	Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Animateur principal 1° cl Attaché	Animateur principal 1° cl
Chargé de développement associatif	Prend en charge l'accompagnement du tissu associatif. Assure la coordination des moyens municipaux mis en œuvre dans le cadre du soutien des projets associatifs.	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	Rédacteur
Chargé de formation	Accompagne et guide les directions et les services dans leurs besoins de formation: analyse des besoins en compétences des agents des services en lien avec le recrutement.	Adm	C	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Adjoint administratif
Chargé de maintenance	En charge des maintenances préventives et curatives et de l'entretien en entreprise des bâtiments communaux	Tech	B	1	1			1	37h30	Techniciens territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien	
Chargé de maintenance	En charge des maintenances préventives et curatives et de l'entretien en entreprise des bâtiments communaux	Tech	C	1	1			1	37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien	
Chargé de mission	Apporte une aide aux directions en termes d'organisation, de gestion, de communication. Assure la logistique du courrier entrant.	Adm	C/B	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux / Rédacteurs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	
Chargé de mission	Sensibilise au développement durable. Assure le suivi des données.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Chargé de mission	Assure le suivi des grands projets et des dossiers liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire notamment à leur dimension environnemental.	Tech	A	1	1		1		37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Ingénieur principal	Ingénieur
Chargé de mission	Collabore à la mise en œuvre de la politique locale du logement social.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Chargé de mission	Mise en place et animation de la démarche partenariale GUSP	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Chargé de mission préfiguration	Préfigure la mise en place du centre social	Adm	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	
Chargé de mission prévention et gestion des risques	Pilote et coordonne la mise en œuvre des orientations municipales de la politique environnementale dans le domaine des risques naturels et technologiques afin de répondre aux exigences réglementaires	Adm / Tech	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux / Ingénieurs territoriaux	Attaché Attaché principal Ingénieur Ingénieur principal	
Chargé de prévention et de sécurité des ERP	Assure le suivi de la sécurité des ERP et de la sécurité incendie dans les bâtiments communaux.	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien	Agent de maîtrise principal
Chargé de projets éducatifs	Gère des projets en lien avec les écoles. Gère des séjours. Mise en œuvre et suivi du PEDT et CTG	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Rédacteur

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Chargé de protocole et d'évènements	Conçoit, organise et coordonne les évènements institutionnels de la collectivité.	Adm	C	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	
Chargé de recrutement	Assure le processus de recrutement en accompagnant les recruteurs. Reçoit les agents en recherche de mobilité et les conseille dans leur démarche. Participe au processus de reclassement professionnel	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl Attaché	Rédacteur principal 1° cl
Chargé de valorisation et du patrimoine	Favorise la rencontre de tous les publics avec l'histoire et l'art dans la ville. Organise de façon participative des actions de découvertes et valorisation	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Animateur
Chargé d'opération	Met en place et suit les marchés. Planifie et coordonne les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises. Pilote des travaux de la voirie	Tech	A	1	1			1	37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Ingénieur principal	
Chargé d'opération	Assure la conduite de grosses opérations de construction, extension et rénovation sur les équipements de la commune. Pilote toutes les grandes étapes des grands projets.	Tech	A	2	2		1	1	37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Ingénieur principal	Ingénieur
Chargé d'opération	Assure la conduite de grosses opérations de construction, extension et rénovation sur les équipements de la commune. Pilote toutes les grandes étapes des grands projets.	Tech	A	1	1		1		37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Ingénieur principal Technicien pl 1° cl	Technicien principal 1° cl
Chargé d'opération	Met en place et suit les marchés. Planifie et coordonne les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises. Pilote des travaux de la voirie	Tech	B	1	1			1	37h30	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl Ingénieur	
Chauffeur	Assure le transport de personnes (ramassage scolaire, sorties et déplacements)	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Chauffeur	Assure le transport de personnes (ramassage scolaire, sorties et déplacements)	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise	Agent de maîtrise
Chef de projet	Participe à l'élaboration de la stratégie éducative de la ville en lien avec le projet des élus. Différent éducatif et pédagogique	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Chef de projet communication	Conçoit, pilote, décline et coordonne les plans de communication de la collectivité en étroite collaboration avec les ressources de la direction.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Chef de projet politique de la ville	Coordonne et anime les dispositifs politique de la ville sur le territoire.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Chirurgien dentiste	Assure les consultations de chirurgie dentaire	Med Soc	A	1		1		1	12h	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	
Chirurgien dentiste	Assure les consultations de chirurgie dentaire	Med Soc	A	3		3	2	1	7h	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	Médecin hors classe
Conseiller habitat	Instruit les dossiers de demandes de logement. Assure les permanences	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif
Conseiller habitat	Instruit les dossiers de demandes de logement. Assure les permanences	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Conservateur de cimetière	Assure le gardiennage, l'entretien du cimetière et la surveillance des opérations funéraires, de fossoyeurs et de marbrerie. Assure la tenue de la régie	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Adjoint administratif principal 1° cl
Contrôleur de gestion	Aide au pilotage interne et au contrôle externes des satellites. Contribue à l'évaluation et à) la conception des procédures. Réalise des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégiques et analyses des coûts.	Adm	B	1	1			1	37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl Attaché	
Coordinateur	Participe à la mise en œuvre de la politique éducatives. Assure la gestion administrative et RH de son secteur. Veille au respect de la réglementation en matière d'accueil de loisirs.	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Animateur
Coordinateur	Coordonne le travail et manage les équipes d'entretien et de restauration dans les groupes scolaires	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise	Adjoint technique
Coordinateur	Coordonne le travail et manage les équipes d'entretien et de restauration dans les groupes scolaires	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise	Adjoint technique principal 1° cl

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Coordinateur	Manage l'équipe des ASEM en veillant à leur sécurité et en garantissant le lien avec les enseignants. Assure la gestion administrative du personnel. En lien avec le service hygiène et restauration élabore, fiabilise et contrôle les procédures d'entretien.	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation principal 1° cl
Coordinateur	Coordonne le travail et manage les gardiens.	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise Animateur pl 1° cl	Animateur principal 1° cl
Coordinateur	Participe à la mise en œuvre de la politique éducatives. Assure la gestion administrative et RH de son secteur. Veille au respect de la réglementation en matière d'accueil de loisirs.	Anim	C	1	1			1	37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	
Coordinateur Cité éducative	Anime la mobilisation des différents acteurs éducatifs dans le cadre des instances de la cité éducative et organise le fonctionnement de son	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Coordinateur CLSPDR	Coordonne et met en œuvre des actions et projets dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisa tion	Adm	A B C	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux Rédacteurs territoriaux Adjoints administratifs	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	
Coordinateur contrat local de santé	Impulse et coordonne la dynamique autour du contrat local de santé sur le territoire de la ville (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation).	Adm	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	
Coordinateur des équipements sportifs	Contribue à la qualité des équipements et des espaces publics sportifs de la ville en coordonnant les activités de l'équipe d'entretien et de gardiennage des terrains de sports et des gymnases	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Coordinateur DG	Traite les informations et les dossiers nécessaires au fonctionnement de la direction générale. Organise l'agenda de la direction générale. Assiste le directeur général des services. Encadre les agents du pôle	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Adjoint administratif
Coordinateur du conseil municipal des enfants et des jeunes	Assure l'animation, le développement, la promotion et le suivi des projets du conseil municipal des enfants et des jeunes	Anim	C	1	1			1	37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl	
Coordinateur en charge des projets musicaux	Prend en charge les évènements musicaux, en lien étroit avec le pôle culturel du service jeunesse. Participe à la programmation musicale sur les évènements municipaux.	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation principal 2° cl
Coordinateur évènementiel	Coordonne et assure la conception des actions évènementielles. Coordonne les programmations artistiques et culturelles du studio et anime la radio web.	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation principal 2° cl
Coordinateur évènementiel	Coordonne et assure la conception des actions évènementielles. En charge de la programmation de la web radio et du studio.	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	Rédacteur
Coordinateur évènementiel	Coordonne et assure la conception des actions évènementielles	Adm	C	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	
Coordinateur Handicap	Anime et coordonne la politique sociale de la collectivité liée au handicap	Adm	A/B	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux / Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl Attaché	
Coordinateur relations publiques / Assistant manager	En charge des cérémonies, commémorations et manifestations protocoloaires. Apporte une aide à la direction en matière de gestion administrative	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Coordinateur travaux	Assure la coordination des travaux demandés par les services et assure la ventilation des demandes en régie ou au service travaux et entretien	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Adjoint administratif principal 1° cl
Correspondant CNAS - Assistant administratif	Aides les bénéficiaires dans toutes leurs démarches, les informe sur l'ensemble de l'offre. Apporte une aide en matière de gestion administrative.	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Dessinateur	Réalise et met à jour les cartographies SIG	Tech	B	1	1			1	37h30	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl	
Directeur	Propose et met en œuvre les programmes de travaux. Veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité. Organise et coordonne aux plans technique, administratif et financier, l'exécution des travaux dans les meilleurs conditions de délais et de coût. garant de la sécurité des occupants et usagers vis à vis de l'ensemble des risques.	Tech	A	1	1			1	37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Ingénieur principal	
Directeur	Traduit les besoins de la collectivité en solutions informatiques. Assure la gestion, la mise en place et le suivi du parc informatique. Assure la gestion du personnel de la direction.	Tech	B	1	1		1		37h30	Techniciens territoriaux	Technicien pl 1° cl Ingénieur Attaché	Technicien principal 1° cl

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Directeur	Propose et mets en œuvre une stratégie globale de communication, en supervise la coordination et l'évaluation. Veille à la cohérence des messages, notamment entre l'interne et l'externe et à l'égard des différents publics	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché	Attaché
Directeur	Assure la mise en œuvre et le suivi des projets pédagogiques de la direction. Encadre et organise les structures rattachés à la direction	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Directeur	Participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché principal
Directeur	En relation directe avec les élus et les instances de décision, concourt à la définition et à la mis en œuvre des orientations stratégiques des politiques éducatives de la Ville. S'appuie sur l'évaluation des politiques publiques et la gestion de sa direction. Supervise, arbitre et organise les moyens et ressources, pilote et à adapte le projet d'organisation de la direction en déclinant les objectifs par services	Adm	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	
Directeur	Participe à la définition et à la mise en œuvre des orientations des politiques sociales de la ville.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal Attaché hors classe	Attaché hors classe
Directeur	Met en œuvre et suit les grands projets de la politique municipale en matière d'entretien, d'aménagement et d'amélioration des espaces publics. Dirige et coordonne l'ensemble des secteurs.	Tech	A	1	1		1		37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	Ingénieur
Directeur	Participe à la définition et à la mise en œuvre des orientations en matière d'état civil, de service funéraire et d'élections. Encadre le responsable de service et les agents d'accueil.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché principal
Directeur	Participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la ville. Assure la mise en œuvre et le suivi de la politique budgétaire et financière. Apporte conseil à sa hiérarchie et élus dans la préparation, exécution et prospective financière.	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2° cl Rédacteur pl 1° cl Attaché	Rédacteur principal 2° cl
Directeur	Organise et contribue au développement des politiques publiques de prévention de la délinquance et de sécurité publique, et conduit sa mise en œuvre.	Pol	B	1	1		1		37h30	Chefs de service de police municipale	Chef de service de PM Chef de service de PM pl 2° cl Chef de service de PM pl 1° cl	Chef de service de police municipale principal 1° cl
Directeur	Participe à la définition, la mise en œuvre et le suivi du développement social et culturel. Anime et accompagne les services dans la mise en œuvre des missions	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Directeur	Renforce la cohérence et la visibilité des actions municipales, en coordonnant les politiques de communication et la vie locale.	Adm	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	
Directeur adjoint	En collaboration directe avec le directeur assure le suivi des grands projets d'aménagement. Suit les dossiers d'urbanisme et de foncier.	Adm	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux	Attaché Ingénieur	
Directeur adjoint	Propose, pilote et anime la politique en matière de management de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail des agents. Anime la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Assure la gestion et l'encadrement du service développement des talents et QVCT. Supplée le directeur en son absence.	Tech	A	1	1			1	37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Attaché	
Directeur adjoint / Responsable du service finance	Elabore et suit les budgets. Chargé des financements extérieurs. Met à jour et tient l'inventaire comptable. Encadre les agents des services.	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl Attaché	Rédacteur principal 1° cl
Directeur général adjoint des services	Assure le suivi des grands projets d'aménagement NPNRU, PNRQAD et de développement durable. Suit les dossiers d'urbanisme et de foncier. Coordonne les services de la direction.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal Attaché hors classe Ingénieur Ingénieur principal DGAS	Attaché
Directeur général adjoint des services	Met en œuvre les orientations et les projets définis par les élus, applicables à l'ensemble des services techniques, dans le cadre de la commande publique. Supervision du management des services de sa direction	Tech	A	1	1		1		37h30	Ingénieurs territoriaux	Attaché Attaché principal Attaché hors classe Ingénieur Ingénieur principal DGAS	Ingénieur
Directeur général adjoint des services	Participe à la définition du projet de la direction à la population. Supervision du management des services de sa direction. Pilotage et stratégie de gestion et d'optimisation des ressources (RH et finances) dans son secteur.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal Attaché hors classe DGAS	Attaché
Directeur général adjoint des services	Met en œuvre, sous la direction du Maire, les politiques déclinées par l'équipe municipale. Gère les moyens humains et financiers de la commune.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal Attaché hors classe DGAS	Attaché

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Directeur général des services	Met en œuvre, sous la direction du Maire, les politiques déclinées par l'équipe municipale. Gère les moyens humains et financiers de la commune.	Adm	A	1	1			1	37h30	Administrateurs territoriaux	Administrateur Attaché hors classe DGS	
Directeur SCHS, logement durable et de la santé environnementale pour la lutte contre l'habitat indigne	Pilote et coordonne la mise en œuvre des orientations municipales en direction des population très vulnérables vivant dans l'habitat privé et particulièrement dans des bidonvilles ou en habitat très précaire dans des copropriétés en difficultés ou chez des marchands de sommeils	Tech	A	1	1		1		37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Ingénieur principal	
Educateur sportif	Participe à la mise en œuvre de la politique sportive. Encadre, enseigne et anime les activités physiques et sportives sur les temps scolaires et périscolaires. Accompagne et organise la mise en place d'évènements sportifs.	Spo	B	3	3		3		37h30	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur des APS Educateur des APS pl 2° cl Educateur des APS pl 1° cl	Educateur des APS principal 1° cl
Educateur sportif	Participe à la mise en œuvre de la politique sportive. Encadre, enseigne et anime les activités physiques et sportives sur les temps scolaires et périscolaires. Accompagne et organise la mise en place d'évènements sportifs.	Spo	B	1	1		1		37h30	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur des APS Educateur des APS pl 2° cl Educateur des APS pl 1° cl	Educateur des APS
Electricien	Assure l'entretien et les petites réparations des bâtiments communaux. Spécialité « électricité »	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise	Agent de maîtrise
Electricien	Assure l'entretien et les petites réparations des bâtiments communaux. Spécialité « électricité »	Tech	C	3	3			3	37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	
Gardien	Assure l'accueil et l'information sur les équipements sportifs municipaux dans les meilleures conditions possibles de tranquillité et de sécurité	Anim	C	2	2		2		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
Gardien	Surveille les accès et abords selon les impératifs de sécurité et de propreté. Effectue l'entretien et la maintenance du groupe scolaire	Tech	C	11	11		11		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Gardien	Assure l'accueil et l'information sur les équipements sportifs municipaux dans les meilleures conditions possibles de tranquillité et de sécurité	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Gardien	Assure l'accueil et l'information sur les équipements sportifs municipaux dans les meilleures conditions possibles de tranquillité et de sécurité	Anim	C	2	2		2		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Adjoint d'animation pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 1° cl
Gardien	Surveille les accès et abords selon les impératifs de sécurité et de propreté. Effectue l'entretien et la maintenance du groupe scolaire	Tech	C	4	4		4		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Gardien	Surveille les accès et abords selon les impératifs de sécurité et de propreté. Effectue l'entretien et la maintenance du groupe scolaire	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Gardien des structures sportives	Assure la propreté et l'entretien. Gère les établissements sportifs de la ville durant les week-end	Tech	C	3		3	2	1	20h00	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Gestionnaire	Met en place et suit les marchés. Planifie et coordonne les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises . Contrôle et vérifie la signalisation et le respect des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint administratif
Gestionnaire	Assure la gestion de l'ensemble des procédures administratives relatives à la carrière des agents dans le cadre des règles statutaires	Adm	C	2	2		2		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Gestionnaire	Assure la gestion de l'ensemble des procédures administratives relatives à la carrière des agents dans le cadre des règles statutaires	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Rédacteur
Gestionnaire	Assure la gestion de l'ensemble des procédures administratives relatives à la carrière des agents dans le cadre des règles statutaires	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Rédacteur principal 2° cl
Gestionnaire	Met en place et suit les marchés. Planifie et coordonne les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises . Contrôle et vérifie la signalisation et le respect des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Gestionnaire	Assure la gestion de l'ensemble des procédures administratives relatives à la carrière des agents dans le cadre des règles statutaires	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Adjoint administratif

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Gestionnaire	Assure la gestion de l'ensemble des procédures administratives relatives à la carrière des agents dans le cadre des règles statutaires	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Gestionnaire	Elabore et suit les budgets annexes. Assure l'exécution comptable des budgets annexes. Effectue le suivi des subventions	Adm	C	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	
Gestionnaire administratif et financier	Assiste la direction en terme de gestion administrative et financière et d'accueil	Adm	C	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	
Gestionnaire commande publique	Rédige et assure le suivi administratif des marchés	Adm		1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl Attaché	Rédacteur
Gestionnaire commande publique	Rédige et assure le suivi administratif des marchés	Adm	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl Attaché	
Gestionnaire comptable	Chargé du suivi et de la bonne exécution du budget. Il assure le traitement comptable des recettes et des dépenses courantes, la relation avec les services utilisateurs et les fournisseurs. Est l'interface privilégiée avec la direction des Finances.	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Adjoint administratif
Gestionnaire dépenses	Gère le traitement comptable des dépenses courantes et la relation avec les fournisseurs et les services	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Rédacteur
Gestionnaire dépenses	Gère le traitement comptable des dépenses courantes et la relation avec les fournisseurs et les services	Adm	C	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	
Gestionnaire dépenses / recettes	Gère le traitement comptable des dépenses courantes et la relation avec les fournisseurs et les services. Assure le recouvrement des créances de la collectivité.	Adm	C	1	1			1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	
Gestionnaire du patrimoine arboré	Chargé du suivi et renouvellement du patrimoine arboré. Met à jour le plan de gestion. Planifie, suit et met en œuvre le budget et le marché d'entretien du patrimoine arboré	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal
Gestionnaire état civil	Instruit et constitue les actes d'état civil. Délivre les livrets de famille et assure la tenue administrative des registre. Assure l'accueil physique et téléphonique du public. Gère les élections.	Adm	C	5	5		5		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif
Gestionnaire état civil	Instruit et constitue les actes d'état civil. Délivre les livrets de famille et assure la tenue administrative des registre. Assure l'accueil physique et téléphonique du public. Gère les élections.	Cult	C	1	1		1		37h30	Adjoints du patrimoine territoriaux	Adjoint du patrimoine pl 1° cl Adjoint administratif Adjoint admnistratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint du patrimoine principal 1° cl
Gestionnaire état civil	Instruit et constitue les actes d'état civil. Délivre les livrets de famille et assure la tenue administrative des registre. Assure l'accueil physique et téléphonique du public. Gère les élections.	Adm	C	3	3		3		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Gestionnaire état civil	Instruit et constitue les actes d'état civil. Délivre les livrets de famille et assure la tenue administrative des registre. Assure l'accueil physique et téléphonique du public. Gère les élections.	Adm	C	3	3		3		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Gestionnaire recettes	Assure le recouvrement des créances de la collectivité.	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Adjoint administratif principal 1° cl
Gestionnaire ressources et logistique	Prend en charge des missions de logistique et de soutien à la communication entre les écoles maternelles et les services municipaux	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Gestionnaire ressources et logistique	Prend en charge des missions de logistique et de soutien à la communication entre les écoles élémentaires et les services municipaux	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Gestionnaire santé au travail	Gère les accidents de travail, des maladies professionnelles. Suit les situations de santé et contribue à la surveillance médicale assurée par le médecin de travail.	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Rédacteur principal 2° cl
Graphiste	Produit des supports dédiés à la communication digitale et au print	Adm	A	2	2		1	1	37h30	Attachés territoriaux	Attaché	Attaché
Infirmier	Effectue les soins infirmiers et assiste les médecins	Med Soc	A	2	2		1	1	37h30	Infirmiers en soins généraux territoriaux	Infirmier en soins généraux Infirmier en soins généraux hors classe	Infirmier en soins généraux
Infirmier	Effectue les soins infirmiers et assiste les médecins	Med Soc	B	1	1		1		37h30	Infirmiers territoriaux	Infirmier de classe normale Infirmier de classe supérieure	Infirmier de classe normale

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Informateur jeunesse	Assure l'accueil et l'orientation du public et l'animation des missions dédiées à l'information jeunesse	Anim	B	1	1			1	37h30	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	
Informateur jeunesse	Assure l'accueil et l'orientation du public et l'animation des missions dédiées à l'information jeunesse	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 2° cl
Informateur jeunesse	Assure l'accueil et l'orientation du public et l'animation des missions dédiées à l'information jeunesse	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Animateur principal 2° cl
Inspecteur de salubrité	Met en œuvre les procédures relatives à la lutte contre les nuisances portant atteinte à la sécurité, la salubrité et la santé publique	Tech	B	2	2		1	1	37h30	Techniciens territoriaux	Technicien	Technicien
Instructeur droit des sols	Instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols et du code de l'urbanisme	Tech	B	5	5		2	3	37h30	Techniciens territoriaux	Technicien	Technicien
Instructeur droit des sols	Instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols et du code de l'urbanisme	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur principal 2°cl Rédacteur principal 1° cl	Rédacteur principal 2° cl
Journaliste	Coordonne l'information municipale sur les principaux supports de communication de la collectivité en s'assurant de la cohérence de la ligne éditoriale et du respect des délais.	Adm	A	2	2			2	37h30	Attachés territoriaux	Attaché	
Juriste	Gère les contentieux et précontentieux en lien avec les services concernés. Conseille l'administration et les élus. Participe à l'organisation et la gestion des assemblées délibérantes.	Adm	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux	Attaché	Attaché
Juriste	Gère les contentieux et précontentieux en lien avec les services concernés. Conseille l'administration et les élus. Participe à l'organisation et la gestion des assemblées délibérantes.	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl Attaché	Adjoint administratif principal 1° cl
Magasinier	Effectue la réception, la préparation et le stockage des produits destinés à) être livrés. Contrôle la conformité des produits et organise le stockage.	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Magasinier livreur	Effectue la livraison des repas. Gère les stocks.	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Magasinier livreur	Participe à la fonction logistique du magasin de la collectivité en assurant la réception, le stockage, la préparation et la distribution des produits et matériels spécifiques à l'activité des services	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Manager de commerce et développement économique	Anime le tissu commercial. Définit la stratégie commerciale dans le cadre des projets urbains. Veille au respect des obligations	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché	Attaché
Médecin coordinateur / Responsable de service	Contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique santé sur le territoire. Supervise le centre municipal de santé. Assure les consultations de médecine générale	Med Soc	A	1	1		1		37h30	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	Médecin hors classe
Médecin dermatologue	Assure les consultations de médecine dans sa spécialité	Med Soc	A	1		1		1	1h30	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	
Médecin généraliste	Assure les consultations de médecine dans sa spécialité	Med Soc	A	1		1	1		14h	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	Médecin hors classe
Médecin généraliste	Assure les consultations de médecine dans sa spécialité	Med Soc	A	1	1		1		37h30	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	Médecin hors classe
Médecin généraliste	Assure les consultations de médecine dans sa spécialité	Med Soc	A	2		2	1	1	21h	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	Médecin hors classe
Médecin généraliste	Assure les consultations de médecine dans sa spécialité	Med Soc	A	1		1		1	17h30	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	
Médecin généraliste	Assure les consultations de médecine dans sa spécialité	Med Soc	A	1		1		1	7h	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	
Médecin ORL	Assure les consultations de médecine dans sa spécialité	Med Soc	A	1		1		1	6h	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	
Médiateur	Contribue à la prévention et à la médiation dans les différents quartiers de la ville	Anim	C	7	7		3	4	36h	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
Médiateur culturel	Conçoit, organise et encadre des activités éducatives et culturelles. Prend en charge le public sur la micro folie	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Animateur	Animateur
Menuisier	Assure l'entretien et les petites réparations des bâtiments communaux. Spécialité « menuiserie »	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Menuisier	Assure l'entretien et les petites réparations des bâtiments communaux. Spécialité « menuiserie »	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Opérateur	Assure la sécurisation préventive et curative des lieux, des espaces et des bâtiments publics dotés d'équipement de vidéosurveillance	Adm	C	1	1		1		36h	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Opérateur	Assure la sécurisation préventive et curative des lieux, des espaces et des bâtiments publics dotés d'équipement de vidéosurveillance	Tech	C	1	1		1		36h	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Opérateur	Assure la sécurisation préventive et curative des lieux, des espaces et des bâtiments publics dotés d'équipement de vidéosurveillance	Tech	C	2	2			2	36h	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	
Peintre	Assure l'entretien et les petites réparations des bâtiments communaux. Spécialité « peinture »	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Peintre	Assure l'entretien et les petites réparations des bâtiments communaux. Spécialité « peinture »	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Plombier / Serrurier	Assure l'entretien et les petites réparations des bâtiments communaux. Spécialité « plomberie » et "serrurerie"	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Plombier / Serrurier	Assure l'entretien et les petites réparations des bâtiments communaux. Spécialité « plomberie » et "serrurerie"	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 2° cl
Policier municipal	Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique. Assure une relation de proximité avec la population.	Pol	C	10	10		5	5	35h	Agents de police municipale	Gardien Brigadier Brigadier chef principal	Gardien Brigadier
Policier municipal	Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique. Assure une relation de proximité avec la population.	Pol	C	5	5		3	2	35h	Agents de police municipale	Gardien Brigadier Brigadier chef principal	Brigadier chef principal
Professeur d'art plastique	Assure les cours d'art plastiques.	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 1° cl
Psychologue	Evalue et accompagne des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'n environnement favorable à leur à leur développement.	Med Soc	A	1	1			1	37h30	Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	Psychologue de classe normale
Référent	Coordonne les ASVP et fait respecter la règlementation dans on domaine de référence	Pol	C	1	1		1		37h30	Agents de police municipale	Gardien Brigadier Brigadier chef principal	Brigadier chef principal
Référent	Coordonne les ASVP et fait respecter la règlementation dans on domaine de référence	Pol	C	1	1		1		37h30	Agents de police municipale	Gardien Brigadier Brigadier chef principal	Gardien Brigadier
Référent de parcours	Coordonne les actions mises en place par la ville en lien avec l'éducation nationale et les associations pour favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 1° cl
Référent de parcours	Coordonne les actions mises en place par la ville en lien avec l'éducation nationale et les associations pour favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Animateur principal 2° cl
Référent de site	Participe à la mise en œuvre et à l'organisation du temps de la pause méridienne dans les restaurants des écoles. Assure l'entretien des locaux scolaires, des offices et réfectoires. Prépare les repas et met en place le service.	Tech	C	8	8		7	1	37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise	Adjoint technique
Référent de site	Participe à la mise en œuvre et à l'organisation du temps de la pause méridienne dans les restaurants des écoles. Assure l'entretien des locaux scolaires, des offices et réfectoires. Prépare les repas et met en place le service.	Tech	C	4	4		4		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise	Adjoint technique principal 2° cl
Référent de site	Participe à la mise en œuvre et à l'organisation du temps de la pause méridienne dans les restaurants des écoles. Assure l'entretien des locaux scolaires, des offices et réfectoires. Prépare les repas et met en place le service.	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise	Agent de maîtrise
Référent famille jeunesse	Assure l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'animation et d'accompagnement des familles	Anim	C	1	1			1	37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl	

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Référent maintien dans l'emploi	Conseille et accompagne l'autorité territoriale dans la prise en charge des agents en situation de handicap. Fait le lien avec les demandes auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées - Fonction Publique (FIPHFP). Développe des actions facilitant le recrutement et/ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Rédacteur
Référent pôle famille	Gère le secteur scolaire. Encadre les agents accueils	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Adjoint administratif
Référent qualité	Contrôle des procédures et formation des agents en vue d'améliorer la qualité de l'environnement du repas et la présentation proposée par les agents de service. Intervient sur des évènements liés à la nutrition.	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal
Référent qualité	Contrôle des procédures et formation des agents en vue d'améliorer la qualité de l'environnement du repas et la présentation proposée par les agents de service. Intervient sur des évènements liés à la nutrition.	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise
Régisseur	Organise et assure la tenue de la régie centralisée. Assure la tenue de la comptabilité de la régie. Responsable de la facturation	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif
Régisseur suppléant	Chargé des encaissements et des impayés	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif
Régisseur technique	Assure la régie technique des évènements. Garantit le respect des mesures de sécurité sur les évènements. Coordonne l'installation technique des salles municipales	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise	Adjoint technique principal 1° cl
Reprographe	Assure l'impression des documents de la collectivité	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique
Responsable	Assure la gestion administrative et technique de l'évènementiel. Assure la gestion administrative des agents du pôle	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise
Responsable adjoint de service	Assiste le responsable dans la supervision du nettoiement des espaces publics et la direction des équipes	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Adjoint technique principal 2° cl
Responsable adjoint de service	Assiste le responsable dans la coordination et la gestion des actions. Assure l'encadrement des agents.	Anim	C	1	1			1	37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	
Responsable adjoint de service	Coordonne les activités techniques et administratives. Assure le management des équipes et met en œuvre la stratégie d'embellissement de la ville	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Adjoint technique principal 1° cl
Responsable adjoint de service / Responsable d'équipe	Manage les équipes. Planifie et coordonne les chantiers réalisées en régie. Procède à des petites réparations. Supplée le responsable de service.	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal
Responsable adjoint de structure	Binôme du responsable / Construit le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants. Organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent.	Anim	C	14	14		14		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation
Responsable adjoint de structure	Binôme du responsable / Construit le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants. Organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent.	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur	Adjoint d'animation principal 1° cl
Responsable adjoint de structure	Supplée et remplace le responsable dans toutes ses mission	Soc	A	1	1		1		37h30	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Educateur de jeunes enfants
Responsable applicatif	Assure la mise en œuvre et le suivi des applications métiers	Tech	A	1	1			1	37h30	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl	
Responsable de la commande publique	Conçoit les contrats publics et les dossier de consultation des entreprises. Conseille les élus et les services quant aux choix des procédures et à l'évaluation des risques juridiques. Gère administrativement et financièrement des marchés publics en liaison avec les services concernés.	Adm	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux	Attaché	
Responsable de pôle	Coordonne l'équipe de la voirie routière. Planifie les interventions et assure la surveillance de la voirie de la ville	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Responsable de pôle	Encadre le pôle. Met en œuvre les soins infirmiers et assiste les médecins	Med Soc	A	1	1		1		37h30	Infirmiers en soins généraux territoriaux	Infirmier en soins généraux Infirmier en soins généraux hors classe	Infirmier en soins généraux hors classe
Responsable de pôle	Coordonne et encadre les agents	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise
Responsable de pôle	Organise la gestion du magasin. Encadre l'équipe	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Rédacteur principal

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Responsable de pôle	Assure la gestion du pôle. Organise son fonctionnement et crée un espace attractif et convivial	Anim	C	1	1			1	37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	
Responsable de pôle	Pilote, suit et contrôle l'activité du pôle et des agents.	Adm	C	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Adjoint administratif
Responsable de service	Organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions. Manage les équipes	Pol	B	1	1		1		37h30	Chefs de service de police municipale	Brigadier chef principal Chef de service de PM Chef de service de PM pl 2° cl Chef de service de PM pl 1° cl	Chef de service de police municipale principal 1° cl
Responsable de service	Participe aux orientations en matière de politique sportive de la collectivité. Dirige et organise les missions du service.	Tech	B	1	1		1		37h30	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl	Technicien
Responsable de service	Organise les actions éducatives sur le temps périscolaires et extrascolaires	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl Attaché	Animateur
Responsable de service	Organise la scolarisation des enfants. Accompagne les écoles dans leur fonctionnement et leurs projets	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Rédacteur
Responsable de service	Coordonne, gère et contrôle l'ensemble des procédures de gestion administrative du personnel dans le cadre des règles statutaires. Assure la gestion et l'encadrement du service	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Responsable de service	Conseille les élus et les services en apportant son expertise juridique aux problématiques des dossiers de la collectivité. Garant de la sécurité juridique des actes. Encadre les juristes.	Adm	A	1	1			1	37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Responsable de service	Organise l'entretien de l'ensemble des écoles et des accueils de loisirs de la ville. Assure le service de restauration scolaire. Encadre les gardiens des groupes scolaires. Organise les prestations de restauration liées à l'évènementiel de la ville.	Tech	B /C	1	1			1	37h30	Techniciens territoriaux / Agents de maîtrise territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	
Responsable de service	Coordonne les activités du service et les demandes transversales liées aux activités du service. Encadre les agents.	Tech	B	1	1		1		37h30	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl	Technicien
Responsable de service	Coordonne les activités techniques et administratives. Met en place une politique paysagère prospective pour offrir un patrimoine vert et paysager de qualité.	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal
Responsable de service	Assure la gestion et l'encadrement du service	Tech	A	1	1		1		37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Ingénieur principal	Ingénieur principal
Responsable de service	Propose et pilote les orientations du service jeunesse. Coordonne et supervise la mise en œuvre des orientations au sein du service	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 1° cl
Responsable de service	Supervise le nettoiement des espaces publics et dirige les responsables d'équipe.	Tech	B	1	1		1		37h30	Techniciens territoriaux	Technicien	Technicien
Responsable de service	Pilote et coordonne les dispositifs de prévention de la délinquance sur le territoire et avec les partenaires. Propose des missions et actions de médiation et de citoyenneté. Supervise le déploiement et la mise en place de la vidéoprotection ainsi que sa gestion financière	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Adjoint administratif
Responsable de service	Assure la gestion et l'encadrement du service	Tech	B	1	1		1		37h30	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl	Technicien
Responsable de service	Assure la gestion du parc de téléphonie fixe et mobile des services municipaux en lien avec l'accès internet	Tech	A	1	1		1		37h30	Ingénieurs territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl Ingénieur Ingénieur principal	Ingénieur principal
Responsable de service	Sous l'autorité du directeur, pilote, encadre et coordonne l'ensemble des activités de l'état civil, des élections, du recensement de la population et du cimetière.	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	
Responsable de service	Contrôle et pilote les travaux d'entretien et de rénovation. Pilote l'organisation du magasin. Encadre le service.	Tech	B	1	1		1		37h30	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl	Technicien
Responsable de service	Fixe, propose, transmet les directives générales en matière de collecte, de conservation, de classement,, de communication, d'élimination et de valorisation des archives. Encadre les agents du service	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Responsable de service	Coordonne les actions de la ville. Encadre les agents du service	Adm	A	1	1		1		37h30	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal	Attaché
Responsable de service	Propose, pilote et anime la politique en matière de management de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail des agents. Coordonne l'activité des assistants de prévention et manage l'équipe.	Tech	A	1	1		1		37h30	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	Ingénieur
Responsable de service	Encadre les agents du service. Garant du respect des procédures engagées et des missions thématiques	Tech	A	1	1		1		37h30	Ingénieurs territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl Ingénieur Ingénieur principal	Ingénieur principal

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Responsable de service	Participe à la définition de la stratégie pluriannuelle d'investissement et de maintenance des espaces publics, afin de permettre l'entretien préventif et leur exploitation en toutes circonstances et en tenant compte de la diversité des usages et de la sécurité des usagers	Tech	B	1	1			1	37h30	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl	
Responsable de structure	Conçoit et pilote le projet d'animation de la MPT. Anime et encadre l'équipe d'animation	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 2° cl
Responsable de structure	Conçoit et pilote le projet d'animation de la MPT. Anime et encadre l'équipe d'animation	Anim	C	2	2		2		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 1° cl
Responsable de structure	Conçoit et pilote le projet d'animation de la MPT. Anime et encadre l'équipe d'animation	Anim	B	1	1		1		37h30	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Animateur
Responsable de structure	Construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.	Anim	C	11	11		8	3	37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Adjoint d'animation
Responsable de structure	Construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.	Anim	C	1	1		1		37h30	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation pl 2° cl Adjoint d'animation pl 1° cl Animateur Animateur pl 2° cl Animateur pl 1° cl	Adjoint d'animation principal 2° cl
Responsable de structure	Assure l'accueil et accompagne les familles et les assistantes maternelles	Soc	A	1	1		1		37h30	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle
Responsable de structure	Assure l'organisation de la structure et veille à la mise en application du projet pédagogique. Encadre l'équipe.	Med Soc	A	1	1			1	37h30	Infirmiers en soins généraux territoriaux / Puéricultrices territoriaux	Infirmier en soins généraux Infirmier en soins généraux hors classe Puéricultrice de classe normale Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice hors classe	
Responsable d'équipe	Organise et planifie les missions des agents polyvalents des espaces verts de son secteur	Tech	C	4	4		4		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal
Responsable d'équipe	Organise et planifie les missions des agents de propreté de son secteur	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal
Responsable d'équipe	Organise et planifie les missions des agents de propreté de son secteur	Tech	C	2	2		2		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Adjoint technique
Responsable d'équipe	Organise et planifie les missions des agents de propreté de son secteur	Tech	C	1	1			1	37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	
Responsable d'équipe	Manage les équipes. Planifie et coordonne les chantiers réalisées en régie. Procède à des petites réparations	Tech	C	4	4		4		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise
Responsable d'équipe	Manage les équipe. Organise et suit les interventions. Assure les opérations de montage et démontage lors des manifestations	Tech	C	1	1		1		37h30	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal
Responsable évènementiel animation culturelle	Assure la gestion et l'encadrement du service. Représente le service et la micro folie auprès des partenaires. Assure le lien et la coordination entre les équipements culturels transférés au territoire, les projets culturels et évènementiels portés par les différents services municipaux et les projets menés par les associations culturelles	Cult	A	1	1			1	37h30	Attachés de conservation territoriaux	Attaché de conservation	
Responsable exécution	Assure l'organisation de l'exécution comptable. Garant de la qualité et l'efficacité de l'exécution comptable	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur pl 2° cl Rédacteur pl 1° cl	Rédacteur principal 2° cl
Responsable LAEP / animateur RPE	Gère et anime le Relais Petite Enfance. Pilote gère et anime le fonctionnement du LAEP.	Med Soc	B	1	1		1		37h30	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de cl normale Auxiliaire de puériculture de cl supérieure	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
Sage-femme	Assure auprès de la femme et de la femme enceinte un suivi gynécologique et un suivi global de la grossesse	Med Soc	A	1		1		1	17h30	Sages-femmes territoriales	Sage-femme hors classe	
Sage-femme	Assure auprès de la femme et de la femme enceinte un suivi gynécologique et un suivi global de la grossesse	Med Soc	A	1		1	1		14h00	Sages-femmes territoriales	Sage-femme hors classe	Sage-femme hors classe
Secrétaire	Contribue à la gestion administrative et budgétaire du service	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Intitulé de l'emploi	Missions	Filière	Catégorie	Nbre de poste	Temps complet	Temps non complet	Pourvus	Vacant	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grades rattachés à cet emploi	Grade de l'agent qui occupe le poste
Secrétaire	Assure l'accueil physique et téléphonique et le secrétariat des dossiers du service	Adm	C	3	3		2	1	37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Secrétaire	Gère les fournitures, les commandes et les facturations du service.	Tech	C	1	1		1		37h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Adjoint technique Adjoint technique pl 2° cl Adjoint technique pl 1° cl	Adjoint technique principal 1° cl
Secrétaire	Assure le secrétariat et la gestion administrative	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Secrétaire	Assure le secrétariat du service	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 2° cl
Secrétaire	Assure l'accueil physique et téléphonique et le secrétariat des dossiers du service	Spo	C	1	1		1		37h30	Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Opérateur des APS pl 1° cl	Opérateur des APS principal
Secrétaire	Assure un relais RH pour l'ensemble des agents du service. Assure le secrétariat du service	Adm	C	2	2		2		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif
Secrétaire	Assure l'accueil physique et téléphonique et le secrétariat des dossiers du service	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif
Secrétaire	Assure la gestion et le suivi des dossiers du Maire. Rédige les courriers de réponse en direction des administrés et des partenaires. Organise l'agenda du Maire.	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Rédacteur
Secrétaire	Assure l'accueil physique et téléphonique et le secrétariat des dossiers du service	Adm	B	1	1		1		37h30	Rédacteurs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur	Rédacteur
Secrétaire	Assure le secrétariat du service	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint admnistratif
Secrétaire	Assure le secrétariat du service	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif pl 2° cl Adjoint administratif pl 1° cl	Adjoint administratif principal 1° cl
Technicien informatique	Assure la gestion courante de l'exploitation informatique et surveille le fonctionnement des	Tech	B	1	1		1		37h30	Techniciens territoriaux	Technicien	Technicien
Technicien informatique	Assure la gestion courante de l'exploitation informatique et surveille le fonctionnement des équipements informatiques dans le cadre des normes, méthodes d'exploitation et de sécurité	Adm	C	1	1		1		37h30	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif pl 1° cl Rédacteur Technicien	Adjoint administratif principal 1° cl
Technicien réseaux	Référent du bon fonctionnement des réseaux. Mise en service et maintien de toute l'infrastructure	Tech	B	1	1			1	37h30	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien pl 2° cl Technicien pl 1° cl	
				766	725	41	638	128				

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-16-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

PROGRAMMATION BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

LE FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR) AU SERVICE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE POUR LE SOUTIEN DES ACTIONS CONTRIBUANT A LA TRANSFORMATION DU SYSTEME DE SANTE

Convention

relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire

Intitulé du projet	CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023
Bénéficiaire	COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
N° Convention	202514747
Années et montants de la convention	**Année(s) couverte(s) par la subvention** / **Montant maximum de la subvention pour l'année concernée** 2025 / 22 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Paraphe bénéficiaire :

Liste des visas

- Vu le code de la santé publique, notamment les articles L1435-8 à L1435-11 et R1435-16 à D 1435-36-2 , D 1432-33, R 1432-57 à R 1432-66 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n° 2025-308 du 2 avril 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Identification des parties

Entre :

D'une part, **l'Agence régionale de santé Île-de-France**

N° SIRET	13000801400149
Adresse	13 rue Du Landy
Code postal - Commune	93200 - ST DENIS
Représentée par	Directeur Général Monsieur Denis ROBIN

Ci-après dénommée « ARS Île-de-France »

Et d'autre part :

Raison sociale	**COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES**
N° SIRET	21940078500016
N° FINESS de financement (le cas échéant)	**FINESS EJ** : 940806201 **FINESS ET** : 940020357
Code APE (Activité principale exercée)	8411Z - Administration publique générale
Statut juridique	7210 - Commune et commune nouvelle
Adresse	PLACE PIERRE SEMARD
Code postal - Commune	94190 - VILLENEUVE ST GEORGES
Représentée par (représentant légal, qualité du signataire et coordonnées complémentaires)	• Madame NIASME Kristell, MAIRE kristellniasme@villeneuve-saint-georges.fr

Ci-après dénommé « **Le bénéficiaire** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

ARTICLE 1 – Objet de la convention

Le bénéficiaire s'engage à réaliser le projet suivant, ci-après désigné « le projet »

Projet n°202514747 - CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023

Contexte du projet :

Coordination du contrat local de santé conclu entre l'ARS et la collectivité territoriale.

Objectif général du projet :

La coordination du contrat local de santé vise à permettre la consolidation de l'écosystème d'acteurs du territoire et la mise en concordance des actions et initiatives favorables à la santé. Elle a pour objectif de permettre la réponse aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé du CLS, et en particulier la mise en oeuvre des actions correspondant aux priorités retenues dans le contrat local de santé.
La subvention versée par l'ARS IDF doit permettre le financement du poste de coordination du CLS selon la quotité prévue dans la partie "moyens" et négociée dans le contrat local de santé.

Objectif(s) opérationnel(s) du projet :

Animer la dynamique du CLS, organiser les instances de celui-ci (COPIL, etc). Rendre compte aux membres du COPIL et à l'ARS (DD) de la mise en euvre des actions contractualisées.
Le-la coordinatrice est un interlocuteur privilégié de l'ARS sur le territoire, et pilote la mise en oeuvre de sorientations du CLS, avec les partenaires signataires, la direction et les élus de la collectivité.

Le projet relève-t-il de la politique de la ville ? Non

Territoires d'intervention :

Zone géographique ou territoire de réalisation du projet

Commune : VILLENEUVE ST GEORGES

Déclinaisons opérationnelles du projet :

Pour contribuer à l'objectif général du projet, le bénéficiaire s'engage à mener les actions suivantes :

Action : Coordination du CLS : MI1-1-6 : Contrats locaux de santé (CLS)

Liste des années et montants du projet :

2025 : 22 000,00 €

Description détaillée de l'action :

Coordination et animation du réseau de partenaires du contrat local de santé.
Le financement permet de dédier un agent à cette coordination pour la quotité de travail indiquée dans les Moyens.

Typologie de l'action :

- Coordination locale

Thématique(s) de l'action :

1 : Thématique principale concernée

2 à 4 : Thématiques secondaires concernées

- 1, Autre

Axes du CLS

Population(s) de l'action :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- Principale : Oui - Tout public

Mesures d'évaluation des moyens mis en œuvre pour la réalisation des actions :

Indicateurs de moyens (nombre de réunions, nombre de participants…)	**Résultats attendus**	**Outils d'évaluation** (fiches d'émargement, analyse des documents de communication, etc.)	**Personne(s) en charge de l'évaluation** (fonction et coordonnées)	**Date à laquelle sera effectuée l'évaluation**
Quotité de présence du coordonnateur dans l'année	100%	Dialogue de gestion, suivi de l'embauche et des départs sur le poste	Elu en charge du CLS / DGS	31/03/2026
Mise en oeuvre du co-financement	co-financement 50/50 entre ARS et collectivité	bilan financier annuel de l'action	Elu en charge du CLS / DGS	31/03/2026

Mesures d'évaluation de l'atteinte de l'objectif général de l'action :

Indicateurs de résultats (nb de personnes ayant acquis des connaissances, nb de personnes déclarant avoir changé leur comportement…)	**Résultats attendus**	**Outils d'évaluation** (questionnaire, focus groupe, etc.)	**Personne(s) en charge de l'évaluation** (fonction et coordonnées)	**Date à laquelle sera effectuée l'évaluation**
Tenue des instances de pilotage	Tenue des COPIL annuels (2/an minimum)	envoi des invitations et CR	Coordonnateur du CLS	31/03/2026

Il bénéficie pour cela d'une subvention relevant du Fonds d'Intervention Régional (FIR) dans les conditions fixées par la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les recommandations de l'ARS Île-de-France, qui, le cas échéant, lui ont été adressées.

ARTICLE 2 – Période de la convention

2.1 Période de réalisation du projet

Cette période correspond à la durée pendant laquelle le bénéficiaire est habilité à réaliser le projet dans les conditions fixées par la présente convention.

Projets	**Périodes de réalisation**
202514747 - CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023	01/01/2025 - 31/12/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

2.2 Période d'acquittement des dépenses

Le bénéficiaire est tenu d'acquitter l'ensemble des dépenses relatives au projet durant la période de réalisation.

2.3 Période de validité de la convention

Projets	Périodes de conventionnement
202514747 - CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023	01/01/2025 - 31/12/2025

Toute prorogation devra faire l'objet d'un avenant au cours de la période de validité de la présente convention, dans les conditions définies à l'article 7.

ARTICLE 3 – Subvention

3.1 Montant de la subvention

Projet n°202514747 - CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023

L'ARS Île-de-France accorde au bénéficiaire, pour la mise en œuvre de son projet, une **subvention d'un montant maximum de** 22 000,00 € conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) présenté(s) en annexe 2.

3.2 Coût éligible du projet

Afin de pouvoir être considérées comme des coûts éligibles du projet, les dépenses doivent répondre aux critères généraux suivants :

- Couvrir des actions réalisées pendant la période de réalisation du projet (article 2.1) et acquittées pendant la période d'acquittement des dépenses (article 2.2)
- Être liées et nécessaires à la réalisation du projet
- Ne pas être déclarées dans le cadre d'un autre projet bénéficiant d'un soutien financier de l'ARS Île-de-France
- Être effectivement acquittées par le bénéficiaire

3.3 Contrôle de l'utilisation des financements obtenus

L'ARS Île-de-France pourra procéder à tout moment à un contrôle sur pièces et/ou sur place et à une vérification de l'utilisation des financements attribués, tant en ce qui concerne la réalisation du projet que la destination des fonds.

Le bénéficiaire doit donner toutes facilités à l'ARS Île-de-France pour la mise en œuvre de ces contrôles auxquels le bénéficiaire ne peut s'opposer.

ARTICLE 4 – Modalités de versement

4.1 Echéancier et imputation comptable

Projet n°202514747 - CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023

La **subvention d'un montant maximum de 22 000,00 €** sera versée en une ou plusieurs modalités définies ci-après :

Imputation comptable	Montant	% du montant total maximum de la subvention	Date prévisionnelle de versement

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

MI1-1-6	22 000,00 €	100 %	31/12/2025

4.2 Conditions de versement

La subvention sera créditée sur le compte du bénéficiaire dont les coordonnées bancaires sont jointes en annexe 1 selon les procédures comptables en vigueur.
L'ordonnateur de la dépense est Directeur Général de l'ARS Île-de-France**.**
Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'ARS Île-de-France**.**
Les contributions financières de l'ARS Île-de-France mentionnées au paragraphe 4.1 ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- L'inscription des crédits au budget de l'ARS Île-de-France ;
- Le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1, 5 et 6 sans préjudice de l'application de l'article 8 ;
- La vérification par l'ARS Île-de-France que le montant de la subvention n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 3.

4.3 Modalités de reversement à un bénéficiaire ultime

Le bénéficiaire de la subvention :

☒ n'est pas autorisé à reverser la subvention versée pour l'objet financé ;

☐ est autorisé à reverser tout ou partie de la subvention versée pour l'objet financé ;

Sous l'hypothèse d'une autorisation de reversement, le bénéficiaire de la subvention est tenu de mettre en place avec l'ARS Île-de-France une convention de mandat conforme aux dispositions de l'instruction de la Direction générales des finances publiques du 8 août 2016 relative aux conventions de mandat conclus par les établissements publics nationaux.
Si aucune case n'est cochée, la subvention octroyée ne peut être reversée.

ARTICLE 5 – Documents à fournir

Le bénéficiaire s'engage à fournir à l'ARS Île-de-France les pièces suivantes :

Projet n°202514747 - CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023

- Un bilan d'exécution Final comprenant le rapport d'activité du projet, le rapport financier, le rapport d'évaluation ainsi que l'attestation complétés pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce bilan d'exécution Final devra être transmis à l'ARS Île-de-France le 31/03/2026 au plus tard.

Dans le cas où l'ARS a donné au bénéficiaire un accès au portail "STARS-FIR", celui-ci devra saisir ces bilans en ligne.

Ces documents devront être certifiés conformes, tamponnés ou cachetés, et signés, par le représentant légal de la structure bénéficiaire, avant envoi à l'ARS Île-de-France par voie électronique à l'adresse suivante :

- Projet n°202514747 - CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023 :
  ars-dd94-pps@ars.sante.fr
- Dans un délai de 6 mois au plus tard, les derniers états financiers ou, le cas échéant, les derniers comptes annuels de la structure bénéficiaire de la subvention et le rapport du commissaire aux comptes,

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- Le dernier rapport d'activité de la structure bénéficiaire de la subvention.

Enfin, dans le cadre des actions de suivi, contrôle, évaluation, le bénéficiaire s'engage à répondre à toute demande d'information ou de production de documents que formulerait l'ARS ou toute autre personne mandatée par elle.

ARTICLE 6 – Engagement du bénéficiaire

En contrepartie de la subvention accordée, le bénéficiaire s'engage **:**

6.1 Engagements administratifs

- À mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions citées à l'article 1 de la présente convention ;
- À informer l'ARS Île-de-France, dès qu'il en a connaissance, de tout changement :
  - D'adresse ;
  - De coordonnées bancaires ;
  - De ses statuts ou de son règlement intérieur ;
  - De l'instance décisionnelle ;
- À soumettre à l'ARS Île-de-France, dès qu'elle en a connaissance, toute modification juridique ou administrative du projet ;
- À informer l'ARS Île-de-France en cas de retard dans le calendrier de mise en œuvre des travaux ;
- À se tenir à jour de ses cotisations sociales.

6.2 Engagements budgétaires

- À adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux dispositions réglementaires ;
- À utiliser la subvention exclusivement pour les dépenses directement liées à l'objet mentionné à l'article 1 et couvertes par la subvention de l'ARS ;
- À signaler à l'ARS Île-de-France les autres soutiens financiers ;
- À fournir ses comptes annuels certifiés, le cas échéant, dans les 3 mois suivant la clôture de l'exercice ;
- À fournir toutes pièces justificatives nécessaires à l'ARS Île-de-France ;
- À ne pas utiliser la dotation allouée pour toute autre action que celles mentionnées dans la présente convention ;
- À reverser les sommes indûment versées ou indûment utilisées, telles que décrites à l'article 10 [Clauses de reversement].

6.3 Engagements en termes de communication externe

- Le bénéficiaire de la subvention s'engage à mentionner le soutien apporté par l'ARS Île-de-France à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique organisée par ses soins au titre du projet financé.
- L'utilisation du logo de l'ARS Île-de-France sur les documents destinés au public impose une demande préalable auprès de l'ARS Île-de-France.
- Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre de ses propres opérations, ne puissent en aucun cas porter atteinte à l'ARS Île-de-France ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que l'ARS Île-de-France apporte sa caution ou son soutien à ces partenaires.

6.4 Engagement républicain

- Le co-contractant, aux termes du contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 et annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, s'engage à :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Paraphe bénéficiaire :

- 1° respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- 2° ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- 3° s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.
- Il en informe ses membres par tout moyen.
- Le co-contractant veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles.
- Est de nature à justifier le retrait de la subvention octroyée, un manquement aux engagements souscrits au titre du pacte républicain entre la date à laquelle elle a été accordée et le terme de la période définie par l'autorité administrative en cas de subvention de fonctionnement ou l'issue de l'activité subventionnée en cas de subvention affectée (à adapter selon la nature de la subvention).

ARTICLE 7 – Modification des conditions d'exécution du projet

Un avenant doit être établi à l'initiative de l'une ou l'autre des parties dans les cas suivants :

- Modification du changement de dénomination du bénéficiaire
- Toute modification des articles 1 à 5.

Cet avenant ne peut être valablement conclu que s'il prend la forme d'un accord écrit signé des deux parties pendant la période fixée dans l'article 2.3 de la présente convention.

ARTICLE 8 – Suspension et résiliation

8.1 Suspension du projet liée à un cas de force majeur
L'une ou l'autre des parties peut être amenée à suspendre la mise en œuvre du projet si des circonstances exceptionnelles, notamment en cas de force majeure, rendent cette mise en œuvre impossible ou excessivement difficile.

Il est entendu par force majeure tout événement irrésistible et imprévisible qui empêche l'une des parties de la convention d'exécuter tout ou partie de ses obligations conventionnelles.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, aussitôt après sa survenue, en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce courrier doit être accompagné de toutes les informations circonstanciées utiles, et notamment préciser la nature, la durée probable, les effets prévisibles de cet événement et la date prévisionnelle de reprise.

Le bénéficiaire reprend la mise en œuvre du projet dès que les conditions sont réunies pour ce faire et en informe l'ARS Île-de-France .

Néanmoins, toute modification de la fin des périodes définies dans l'article 2 devra faire l'objet d'une demande écrite par le bénéficiaire et nécessitera :

- Soit, si accord des deux parties, la mise en place d'un avenant à cette convention
- Soit la résiliation de la présente convention

8.2 À l'initiative du bénéficiaire
Le bénéficiaire peut renoncer à la subvention et mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'ARS Île-de-France au moins deux mois avant la date d'effet envisagée.

Le bénéficiaire est tenu de respecter l'ensemble des obligations contractuelles pour les sommes engagées par lui dans le cadre du projet.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Le bénéficiaire est tenu de reverser tout ou partie de la subvention dans les conditions définies à l'article 10 (Clauses de reversement de la subvention).

8.3 À l'initiative de l'ARS

L'ARS Île-de-France peut décider de mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au bénéficiaire et précisant les motifs de la suspension des financements, sans indemnité quelconque de sa part, dans les circonstances suivantes :

- Lorsque le bénéficiaire n'exécute pas l'une des obligations qui lui incombent, conformément aux dispositions prévues par la convention et ses annexes ;
- En cas de fraude avérée ;
- Lorsque le bénéficiaire refuse de se soumettre aux contrôles et audits menés par les services compétents ;

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la date d'accusé de réception du courrier de l'ARS Île-de-France pour apporter à cette dernière ses observations par lettre recommandée avec accusé de réception et peut demander dans ce délai à être entendu par l'ARS Île-de-France. Il utilise, le cas échéant, ce délai pour répondre à ses obligations conventionnelles.

A défaut de régularisation dans le délai imparti, l'ARS Île-de-France notifiera au bénéficiaire le retrait de la décision de financement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.4 Effets de la résiliation

La date d'accusé de réception de la lettre recommandée de demande de résiliation du bénéficiaire ou de notification définitive de la résiliation par l'ARS Île-de-France constitue la date effective pour la prise en compte du calcul du montant des sommes dues au bénéficiaire au titre de la présente convention.

Les sommes dues au bénéficiaire à cette date sont limitées aux dépenses éligibles acquittées par le bénéficiaire déclarées dans le cadre du bilan d'exécution accepté par l'ARS Île-de-France, après contrôle du service fait.

A défaut, aucun paiement ne pourra être effectué et l'ARS Île-de-France procédera au recouvrement des sommes indûment versées.

ARTICLE 9 – Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relève du tribunal administratif territorialement compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

ARTICLE 10 – Clauses de reversement de la subvention

L'ARS Île-de-France pourra récupérer tout ou partie des financements déjà versés au titre des engagements non mis en œuvre après analyse du bilan d'exécution.

L'ARS Île-de-France procédera à la récupération des sommes indûment perçues par l'émission d'un ordre de reversement ou d'un titre de recettes dont le bénéficiaire s'acquittera dans un délai de 30 jours calendaires.

Le reversement partiel ou total de la subvention pourra être exigé en cas de :

- Résiliation du projet dans les conditions fixées à l'article 8 ;
- De non-respect des dispositions prévues à l'article 5 et à l'article 6 ;
- De décisions prises à la suite d'un contrôle ou à un audit mené par les services compétents conduisant à une remise en cause des montants retenus par l'ARS Île-de-France après contrôle de service fait.

Cas des associations et établissements privés :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Lorsque le financement reçu au titre du FIR en année N n'a pas pu être utilisé en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par le bénéficiaire envers l'ARS Île-de-France est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" (compte 6894) et au passif du bilan dans le compte 194 "fonds dédiés sur subvention de fonctionnement". L'année suivante, les sommes inscrites sous cette rubrique sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements par le crédit du compte 789 "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Cas des établissements publics (ES EMS) :

Lorsque le financement reçu au titre de la présente convention en année N n'a pas pu être utilisé en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par le bénéficiaire envers l'ARS Île-de-France est inscrit en crédit du compte 487 « produit constaté d'avance » et en débit des comptes de la classe 7 qui ont supporté la recette. Cette opération donne lieu à émission d'un titre de réduction ou d'annulation.

L'année suivante, les sommes inscrites sous cette rubrique sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements par le crédit des comptes de classe 7 intéressés et en débit du compte 487 « produit constaté d'avance ». Cette opération donne lieu à émission d'un titre de recettes.

ARTICLE 11 – Données à caractère personnel

L'ARS Île-de-France procède à un traitement de données personnelles ayant pour finalité la gestion du FIR (Fonds d'Intervention régional).

Ce traitement est mis en œuvre sur le fondement des articles L.1435-10 et R1435-26 et suivants du Code de la Santé Publique ainsi que de l'article 6-1-C ("le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis") du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD).

Les données à caractère personnel vous concernant seront conservées l'année en cours et les 4 ans suivant la date de signature du présent contrat ; elles ne peuvent être communiquées qu'aux agents de l'ARS Île-de-France en charge de la gestion de ce contrat FIR.

Conformément au RGPD et à la loi n°78 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Loi Informatique et Libertés), le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement de ses données.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant par courrier postal à :

Agence Régionale de Santé Île-de-France
13 rue Du Landy 93200 - ST DENIS

ou par mail à ars-idf-dpd@ars.sante.fr

Vous disposez, par ailleurs, d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données et de la Loi Informatique et Libertés.

ARTICLE 12 – Dispositions finales

Directeur Général de l'ARS Île-de-France et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention et du suivi de son exécution.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Paraphe bénéficiaire :

Fait à
le

Le bénéficiaire, COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES Madame NIASME Kristell , MAIRE	L'ARS Île-de-France Monsieur Denis ROBIN Directeur Général

Cachet de la structure

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Paraphe bénéficiaire :

ANNEXE 1

Extrait d'un relevé d'identité bancaire du bénéficiaire

Projet n°202514747 - CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023

CODE BANQUE/ÉTABLISSEMENT	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
30001	00907	E9480000000	18
NOM BANQUE	BANQUE DE FRANCE		

I.B.A.N	FR053000100907E948000000018

B.I.C	BDFEFRPPCCT

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

ANNEXE 2

Budget(s) prévisionnel(s)

Projet n°202514747 - CLS 94 Villeneuve-Saint-Georges - coordination 2025 avenant n°1 133-2023

- Budget prévisionnel pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 :

CHARGES	MONTANT PRÉVU
Total rémunération des personnels	44 000,00

PRODUIT	MONTANT PREVU
ARS	22 000,00
Communes	22 000,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-19-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

EXEMPLAIRE A NOUS
RETOURNER (n/réf : MD)

C O N T R A T

COLLECTE, EVACUATION ET INCINERATION DES DECHETS CONTAMINES

ENTRE LES SOUSSIGNES :
MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE HENRI DRET
10. Rue des Vignes
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES
TEL :01.43.89.00.77 / 01.43.86.39.33
Et représentée par Mme KRISTELL NIASME en sa qualité de MAIRE
Ci-après dénommé « le contractant »

D'une part,

Et,
La société **MEDIDEC,** S.A.R.L. au capital de 50 400 EUROS dont le Siège Social est sis, 112. Quai de Bezons 95100 ARGENTEUIL, immatriculée au R.C.S de PONTOISE 403 362 858, et représentée par son Gérant, Monsieur Michaël DIMITRIO,

Ci-après désignée « MEDIDEC »

D'autre part,

il a été convenu de conclure un accord portant sur la collecte des déchets d'activités de soins du contractant, et ceci dans le cadre de la loi du 15 juillet 1975, du décret n° 97-1048 du 6 Novembre 1997 et des arrêtés du 7 Septembre 1999 définissant les grands principes qui doivent conditionner l'élimination des déchets et faisant obligation aux producteurs de déchets d'en assurer l'élimination dans des conditions telles qu'il n'en résulte ni gêne pour l'environnement, ni atteinte à la Santé Publique.

Prestation sur Site : Collecte, Fourniture, Elimination sur site agréé et la délivrance d'un bordereau de prise en charge.

✓ **Horaires de l'établissement :** Du Lundi au Vendredi 8H00 – 11H30 / 13H30 – 16H00
✓ **Fréquence de passage : HEBDOMADAIRE / Le JEUDI**
✓ **Nombre de conteneur à fournir par passage :** conteneur(s) à la demande
✓ **Lieu de Collecte :** Centre Municipal de Santé HENRI DRET
✓ **Lieu d'élimination des déchets d'activités de soins** : CYDEC Avenue du fief Parc d'Activités Béthunes II 95310 ST OUEN L'AUMONE / SITE DE TRAITEMENT DE SECOURS CIE CRETEIL 10-11, rue Malfourches 94000 CRETEIL

Tarif de Prestation		
Libellé	Dépôt/Fourniture	Retrait/Traitement
Livraison par site	15.00 € H.T. /le passage par site	
Conteneur plastique de 0.6 litre	1.20 € H.T. / l'unité	0.50 € H.T. / l'unité
Conteneur plastique de 3 litres	2.20 € H.T. / l'unité	1.00 € H.T. / l'unité
Conteneur plastique de 5 litres	2.80 € H.T. / l'unité	1.60 € H.T. / l'unité
Conteneur plastique de 10 litres	3.40 € H.T. / l'unité	2.30 € H.T. / l'unité
Conteneur Carton de 25 litres	1.80 € H.T. / l'unité	2.80 € H.T. / l'unité
Conteneur Carton de 50 litres	2.20 € H.T. / l'unité	4.00 € H.T. / l'unité
Fût Plastique de 50 litres	6.70 € H.T. / l'unité	6.00 € H.T. / l'unité
RECUPERATEUR AMALGAME		70.00 € H.T. / l'unité
Récupérateur du liquide de radio		0.70 € H.T. / le litre

✓ **Le présent contrat prend effet à compter du** :

✓ **Période contractuelle :** Le présent contrat entre en vigueur à compter du jour de sa signature et pour une durée de 4 ans.. Les Tarifs restent fermes pour 2025-2026.
Ces propositions ayant été retenues, il y a lieu de préciser et de définir au présent contrat les obligations réciproques et les conditions d'exécution de ces prestations (cf. Conditions Générales).

Fait à Argenteuil, le 11 Avril 2025 en double exemplaire

MEDIDEC

Le contractant,
«Lu et approuvé »

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-21-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

PROJET

C O N T R A T

COLLECTE, EVACUATION ET INCINERATION DES DECHETS CONTAMINES

ENTRE LES SOUSSIGNES :
MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE HENRI DRET
10. Rue des Vignes
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES
TEL :01.43.89.00.77 / 01.43.86.39.33
Et représentée par Mme KRISTELL NIASME en sa qualité de MAIRE
Ci-après dénommé « le contractant »

D'une part,

Et,
La société **MEDIDEC,** S.A.R.L. au capital de 50 400 EUROS dont le Siège Social est sis, 112. Quai de Bezons 95100 ARGENTEUIL, immatriculée au R.C.S de PONTOISE 403 362 858, et représentée par son Gérant, Monsieur Michaël DIMITRIO,

Ci-après désignée « MEDIDEC »

D'autre part,

il a été convenu de conclure un accord portant sur la collecte des déchets d'activités de soins du contractant, et ceci dans le cadre de la loi du 15 juillet 1975, du décret n° 97-1048 du 6 Novembre 1997 et des arrêtés du 7 Septembre 1999 définissant les grands principes qui doivent conditionner l'élimination des déchets et faisant obligation aux producteurs de déchets d'en assurer l'élimination dans des conditions telles qu'il n'en résulte ni gêne pour l'environnement, ni atteinte à la Santé Publique.

Prestation sur Site : Collecte, Fourniture, Elimination sur site agréé et la délivrance d'un bordereau de prise en charge.

✓ **Horaires de l'établissement :** Du Lundi au Vendredi 8H00 – 11H30 / 13H30 – 16H00
✓ **Fréquence de passage : HEBDOMADAIRE / Le JEUDI**
✓ **Nombre de conteneur à fournir par passage :** conteneur(s) à la demande
✓ **Lieu de Collecte :** Centre Municipal de Santé HENRI DRET
✓ **Lieu d'élimination des déchets d'activités de soins** : CYDEC Avenue du fief Parc d'Activités Béthunes II 95310 ST OUEN L'AUMONE / SITE DE TRAITEMENT DE SECOURS CIE CRETEIL 10-11, rue Malfourches 94000 CRETEIL

Tarif de Prestation		
Libellé	Dépôt/Fourniture	Retrait/Traitement
Livraison par site	15.00 € H.T. /le passage par site	
Conteneur plastique de 0.6 litre	1.20 € H.T. / l'unité	0.50 € H.T. / l'unité
Conteneur plastique de 3 litres	2.20 € H.T. / l'unité	1.00 € H.T. / l'unité
Conteneur plastique de 5 litres	2.80 € H.T. / l'unité	1.60 € H.T. / l'unité
Conteneur plastique de 10 litres	3.40 € H.T. / l'unité	2.30 € H.T. / l'unité
Conteneur Carton de 25 litres	1.80 € H.T. / l'unité	2.80 € H.T. / l'unité
Conteneur Carton de 50 litres	2.20 € H.T. / l'unité	4.00 € H.T. / l'unité
Fût Plastique de 50 litres	6.70 € H.T. / l'unité	6.00 € H.T. / l'unité
RECUPERATEUR AMALGAME		70.00 € H.T. / l'unité
Récupérateur du liquide de radio		0.70 € H.T. / le litre

✓ **Le présent contrat prend effet à compter du** :

✓ **Période contractuelle :** Le présent contrat entre en vigueur à compter du jour de sa signature et pour une durée de 4 ans.. Les Tarifs restent fermes pour 2025-2026.
Ces propositions ayant été retenues, il y a lieu de préciser et de définir au présent contrat les obligations réciproques et les conditions d'exécution de ces prestations (cf. Conditions Générales).

Fait à Argenteuil, le 11 Avril 2025 en double exemplaire

MEDIDEC

Le contractant,
«Lu et approuvé »

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-21-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

PROJET

CONDITIONS GENERALES

I - OBJET DU SERVICE

Article 1 : DEFINITION DU SERVICE

Le présent contrat a pour objet l'élimination de l'ensemble des déchets contaminés définis à l'article 2, produits par le contractant et confiés à la Société MEDIDEC.
La Société MEDIDEC s'engage à assurer un service régulier de collecte, d'évacuation et d'incinération ou de valorisation de ces déchets spécifiques conformément à la législation en vigueur.

Article 2 : DEFINITION DES DECHETS CONTAMINES

Sont compris, dans la dénomination des déchets provenant du contractant pour l'application du présent contrat, les déchets spécifiques suivants :

- aiguilles, bistouris, seringues, tubulures, sondes, tire-nerfs, carpules collectés dans des conteneurs plastique agréés.
- pansements, compresses, doigtiers, spéculums, spatules à frottis, abaisse-langues, dents, déchets mous collectés en sacs plastiques et cartons ou conteneurs plastiques.

Toutefois, cette liste n'est pas exhaustive, tous déchets contaminés susceptibles d'être classés dans une de ces rubriques pourront être également collectés et détruits.

Déchets non récupérés :

Ne sont pas compris dans la dénomination des déchets contaminés pour l'application du présent contrat :
. Les déchets radioactifs (leur élimination est réglementée au même titre que l'approvisionnement des sources),
. Les déchets spéciaux ayant un caractère explosif,
. Les déchets assimilables aux ordures ménagères (déchets de préparation des repas, emballages divers, repas non servis...),
. Les déchets dont la récupération est possible (papiers, cartons, verres et plastiques transparents, ferraille...).

Article 3 : PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

La Société MEDIDEC est en mesure d'établir toutes études et propositions pour prestations complémentaires à apporter au contractant dans le domaine de la gestion des déchets

II - EXECUTION DU SERVICE

Article 4 : CONDITIONNEMENT DES DECHETS

Le contractant s'engage à conditionner les déchets ci-dessus énumérés dans les conditions conformes à la législation en vigueur. Chaque contenant (cartons, boites plastiques ou fûts) sera identifié par le numéro de client, et devra indiquer la nature du produit stocké. Il en résulte le choix de la filière d'élimination ou de retraitement en fonction de la classe du déchet indiqué. Les contenants ne devront, en aucun cas, contenir des bombes aérosols.
Ces conteneurs sont fournis et inclus dans la prestation (cf. Art. 8).

Article 5 : ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DE L'EVACUATION

a) Enlèvement des contenants.

Lors de la collecte, les contenants fermés seront enlevés par la Société MEDIDEC et évacués jusqu'à l'usine d'incinération ou le centre de retraitement agréé selon la nature du déchet, à l'aide de véhicules adaptés pour ce transport.
Un bordereau de prise en charge sera délivré par la Société MEDIDEC à chaque enlèvement. Ce bordereau, qui précisera le jour d'enlèvement, le nombre et le volume des contenants collectés sera signé et tamponné par le contractant qui en conservera un exemplaire.
Les véhicules de transport seront pourvus des outils de protection et de sécurité adaptés à ce service. Lesquels seront désinfectés régulièrement.

b) Fréquences, horaires et itinéraires.

Les tournées sont organisées par zone géographique délimitée. Les opérations prévues aux articles précédents pour la collecte et l'évacuation des déchets seront exécutées selon la fréquence indiquée au contrat. Le jour et l'horaire de passage seront définis en accord avec le contractant et suivant l'organisation des tournées et des itinéraires des véhicules de collecte. La date de prochaine collecte indiquée sur le bordereau de prise en charge laissé à chaque passage, fournit la base de l'engagement mutuel de la société MEDIDEC et du contractant. En cas d'absence du contractant dans les horaires d'ouverture de l'établissement indiqués sur le contrat, un avis de passage sera laissé par le collecteur. Ce passage sera facturé au tarif habituel prévu dans le contrat. Toute collecte non décommandée 48 heures à l'avance fera également l'objet d'une facturation au tarif habituel du contrat. En cas de besoin et à la demande du contractant, un enlèvement d'urgence pourra être effectué ; il donnera lieu à une facturation supplémentaire à un tarif particulier qui sera fonction du kilométrage parcouru et du déroutement d'un camion de collecte. Ce prix sera indiqué préalablement à tout enlèvement d'urgence par la société MEDIDEC.

La société MEDIDEC rappelle qu'il est mentionné dans les arrêtés publiés le 7 Septembre 1999, que « la durée entre la production effective des déchets et leur incinération ou pré-traitement par désinfection ne doit pas excéder :
72 heures lorsque la quantité de déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés produite sur un même site est supérieure à 100 kilogrammes par semaine ;
7 jours lorsque la quantité de déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés produite sur un même site est inférieure ou égale à 100 kilogrammes par semaine et supérieure à 5 kilogrammes par mois.
Lorsque la quantité de déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés produite en un même lieu est inférieure ou égale à 5 kilogrammes, la durée entre la production effective des déchets et leur enlèvement ne doit pas excéder trois mois ».
Par conséquent, la société MEDIDEC n'est pas responsable du non respect des textes de loi, du fait du contractant.

c)Absence pour congés.

L'organisation des tournées par zone géographique impose de fixer une semaine de passage dans le mois ainsi qu'un jour de passage dans cette semaine. En cas d'absence prévue du contractant, durant les périodes de vacances notamment, le contractant se doit de prévenir la société MEDIDEC au moins 10 jours avant la date du prochain passage, afin qu'un arrangement amiable puisse être aménagé entre les parties. Dans le cas contraire, le contractant sera facturé au tarif habituel prévu au contrat.

d) Confidentialité.

Nous nous engageons sur la confidentialité de l'exécution du service.

e)Transport des déchets.

Le transport est assuré par des véhicules répondant aux obligations du RTMDR (règlement pour le transport des matières dangereuses par route, arrêté du 12/12/94) et A.D.R en sachant que sa durée n'excède pas 6h. A cet effet, chacun de nos transporteurs est muni d'une autorisation pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets, autorisation délivrée par la Préfecture du Val d'Oise (service de l'environnement-installations classées).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-21-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

PROJET

Article 6 : TRAITEMENT DES DECHETS

Comme le prévoit la législation, les déchets contaminés seront détruits par banalisation, ou incinération dans les sites agréés et homologués suivants :
ST OUEN L'AUMONE : Société **CGECP** avenue du Fief-Parc d'activités les Béthunes II Saint Ouen l'Aumône En cas d'arrêt technique du centre de traitement de Saint Ouen l'Aumône, les déchets seront acheminés sur le site de traitement de secours du CIE de CRETEIL 10-11, rue Malfourches 94000 CRETEIL.

III - DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 7 : REMUNERATION, TARIFS

Les prestations assurées sont définies en page 1, ainsi que le tarif associé à ces prestations.

Article 8 : MODALITES DE PAIEMENT

La facture des prestations ci-dessus définies sera établie annuellement et mentionnera le montant par passage à payer.
L'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 a prévu un calendrier de mise en œuvre progressive de la dématérialisation des factures. À compter du 1er janvier 2020, l'ensemble des entreprises y seront soumises, y compris les micro-entreprises.
La transmission des factures doit être effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 décembre 2011 déterminant les procédures de transmission des factures des fournisseurs de l'État sous forme dématérialisée.
Pour cela, MEDIDEC utilisera le portail Chorus Pro accessible sur http://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e2s1, en déposant et en saisissant en ligne ses factures sur le portail (documentation et assistant virtuel disponible sur le site).
Toute facture devra impérativement mentionner :
- le numéro de service exécutant
- le numéro d'engagement juridique

Article 9 : REEXAMEN DES TARIFS

La revalorisation du prix de la prestation est effectuée au 1er janvier de chaque année. L'application de cette hausse tarifaire est applicable à compter de la date anniversaire de ce contrat. Cette hausse tarifaire est indexée sur l'indice INSEE du coût du transport.
L'indice du transport comprend les éléments suivants :
- services principalement rendus aux entreprises
- véhicules utilitaires
- gazole
- pneumatique

La formule de révision des prix est la suivante :
P = P0 (0,40 * (SR/Sr0) + 0,35 *(VU/VU0) + 0,20 (G/G0) + 0,05 (PN/PN0))

P = Prix révisé
P0 = Prix initial
SR = indice du prix du service principalement rendu aux entreprises
VU = véhicules utilitaires
G = Gazole
PN = Pneumatique

En outre, et pendant la période de validité des présentes, la rémunération et les conditions de variation pourront être soumises à réexamen, notamment :
- en cas de modification de la législation (fréquence de collecte, conditionnement, traitement...),
- en cas de modification importante des conditions d'exécution du service

IV - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 10 : RESPONSABILITES, ASSURANCES

Pendant toute la durée du contrat, la Société MEDIDEC est seule responsable des actes fautifs de son personnel. La Société MEDIDEC contractera à ses frais toutes assurances utiles auxquelles l'expose l'activité entreprise au titre du présent contrat.
La société MEDIDEC a contracté un contrat d'assurance Multirisque Professionnelle auprès de la MAAF sous la référence 192234966 Z 001.
La société MEDIDEC s'engage sur le respect de la législation en vigueur concernant l'exercice de sa profession, notamment en matière de sécurité du travail.

Article 11 : NON RESPECT DES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas une quelconque des obligations mises à sa charge par le présent contrat, l'autre partie sera habilitée, sans avoir à payer la moindre indemnité, à mettre fin au contrat 30 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à l'autre partie, d'avoir à exécuter ses obligations, et demeurée infructueuse, ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'elle s'estimerait fondée à réclamer à la partie défaillante.

Article 12 : RESPONSABILITE DU CONTRACTANT SI NON RESPECT DU CONDITIONNEMENT

Le producteur reste responsable de l'élimination de ses déchets et en particulier de ses déchets de soins jusqu'à leur destruction.

Code l'Environnement : article L541-1 et suivants, anciennement Loi n°75-663 du 15/07/1975 modifiée relative à l'élimination des déchets

Le prestataire de service peut refuser tout emballage qui ne présenterait pas les garanties de sécurité lors de leur manipulation. Dans ce cas, il remet au producteur un bon de refus en indiquant clairement le motif du refus.

Article 13 : CONTROLE DU SERVICE

Le service mis en place par la Société MEDIDEC pour l'élimination des déchets provenant des contractants est soumis au contrôle des Services Officiels concernés.

Article 14 : LITIGE

Le droit applicable à la présente convention est le droit français.
En cas de contestation quant à son interprétation et/ou son exécution, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tous les différends susceptibles de découler du présent contrat. A défaut d'accord sur la solution à apporter à ces différents et sauf disposition d'ordre public contraire, le Tribunal de Commerce de PONTOISE sera seul compétent et ce même en cas d'appel en garantie

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-21-A-CC
Date de télétransmission : 10/06/2025

PROJET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE VILLENEUVE ST GEORGES (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21940078500016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'ORLY

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 25
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 33
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 36
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 48
A1.01 - Opérations non ventilables 50
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 51
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 54
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 55
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 56
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 59
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 62
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 65
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 66
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 69
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 71
A1.908 - Fonction 8 - Transports 74
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 78
A2.01 - Opérations non ventilables 80
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 81
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 90
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 91
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 93
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 100
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 107
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 113
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 114
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 115
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 121
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 123
A2.938 - Fonction 8 - Transports 129

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 133
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 142
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 144
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	145
B3.1 - Etat des provisions constituées	147
B3.2 - Etalement des provisions	149
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	151
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	152
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	153
B7.3 - Etat des emprunts garantis	154
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	160
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	161
B7.9 - Autres engagements reçus	162
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	163
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	166
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	179
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	180
B11.2 - Liste des établissements publics créés	181
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	182
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	183
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	189
B13 - Opérations liées aux cessions	190
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	191
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	192
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	193
C2.1 - Situation des AP	195
C2.2 - Situation des AE	196
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	197
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	201
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	205
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	206
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	207
D11 - Décisions en matière de taux	210
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 211

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	35739

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	29219374.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1524.56
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1659.01
3	Dépenses d'équipement brut / population	110.51
4	Encours de dette / population (2) (3)	886.27
5	DGF / population	364.12
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	58.12
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97.06
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	6.66
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	53.42
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8.10

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES | I

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS | C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	63 064 259,35	65 763 704,14		1 112 171,39	A1	3 811 616,18
Investissement	7 280 778,78	6 472 393,07	(2)	-2 240 784,96	A2	-3 049 170,67
Dont 1068		3 241 569,56				
Fonctionnement	55 783 480,57	59 291 311,07	(3)	3 352 956,35	A3	6 860 786,85

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	3 351 662,58	III + IV	5 671 951,92	B1	2 320 289,34
Investissement	I	3 351 662,58	III	5 671 951,92	B2	2 320 289,34
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	6 131 905,52
Investissement	**A2 + B2**	-728 881,33
Fonctionnement	**A3 + B3**	6 860 786,85

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) **3 351 662,58**
018	**RSA**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (3)**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**133 100,45**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**
17002	**Opération d'équipement n° 17002**	**17 112,00**
24001	**Opération d'équipement n° 24001**	**39 250,25**
24002	**Opération d'équipement n° 24002**	**45 718,11**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)**	**242 451,28**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**	**17 000,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**	**2 062 306,18**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**	**781 490,51**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**	**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**	**13 233,80**
454110	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIER TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	13 233,80
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) **0,00**
011	**Charges à caractère général (4)**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés (4)**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (4)**	**0,00**
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges spécifiques (4)**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) **5 671 951,92**
018	**RSA**	**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**	**5 658 318,12**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**400,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**	**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**	**13 233,80**
454120	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIER TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	13 233,80
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) **0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**
73	**Impôts et taxes**	**0,00**
731	**Fiscalité locale**	**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE — II

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET — A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	55 783 480,57	G	59 291 311,07
	Section d'investissement	B	7 280 778,78	H	6 472 393,07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 352 956,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 240 784,96 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	65 305 044,31	= G + H + I + J	69 116 660,49
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 351 662,58	L	5 671 951,92
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	3 351 662,58	= K + L	5 671 951,92
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	55 783 480,57	= G + I + K	62 644 267,42
	Section d'investissement	= B + D + F	12 873 226,32	= H + J + L	12 144 344,99
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	68 656 706,89	= G + H + I + J + K + L	74 788 612,41

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		1 068 613,87
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	171 367,64	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	1 000 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	2 052 305,15	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	603 011,64	0,00
Total des réalisations d'équipement		**3 826 684,43**	**1 068 613,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	742 221,62
13	Subventions d'investissement (1) (5)	270 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 061 454,56	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		**3 331 454,56**	**742 221,62**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	122 639,79	122 639,79
Total des réalisations réelles en investissement		I **7 280 778,78**	II **1 933 475,28**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*0,00*	*1 297 348,23*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
Total des réalisations d'ordre en investissement		*III* ***0,00***	*IV* ***1 297 348,23***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**7 280 778,78**	II + IV	**3 230 823,51**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**2 240 784,96**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**3 241 569,56**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**9 521 563,74**	II + IV + VI + VII	**6 472 393,07**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	**-3 049 170,67**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	9 988 809,23	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 318 419,97
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	31 667 243,02	73 Impôts et taxes (sauf 731)	13 922 828,00
		731 Fiscalité locale	22 800 906,51
		74 Dotations et participations (1)	17 913 287,06
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	11 559 854,44	75 Autres produits de gestion courante (1)	1 264 121,99
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	729 784,93
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	53 215 906,69	Total recettes de gestion des services	58 949 348,46
66 Charges financières	1 016 808,35	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	3 417,30	77 Produits spécifiques (1)	295 446,87
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	250 000,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	46 515,74
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **54 486 132,34**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **59 291 311,07**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	*1 297 348,23*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III* ***1 297 348,23***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV* ***0,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III **55 783 480,57**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV **59 291 311,07**

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 3 352 956,35

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V **55 783 480,57**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI **62 644 267,42**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	**6 860 786,85**

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	270 000,00	*0,00*	270 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 061 454,56	*0,00*	3 061 454,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	11 244,00		11 244,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	161 323,64	*0,00*	161 323,64
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 000 000,00	*0,00*	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 052 305,15	*0,00*	2 052 305,15
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	601 811,64	*0,00*	601 811,64
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	122 639,79	*0,00*	122 639,79
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**7 280 778,78**	***0,00***	**7 280 778,78**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**2 240 784,96**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	9 988 809,23		9 988 809,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	31 667 243,02		31 667 243,02
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	11 559 854,44	*0,00*	11 559 854,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 016 808,35	*0,00*	1 016 808,35
67	Charges spécifiques (9)	3 417,30	*0,00*	3 417,30
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	250 000,00	*1 297 348,23*	1 547 348,23
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**54 486 132,34**	***1 297 348,23***	**55 783 480,57**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Accusé de réception en préfecture
094-219400795-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	742 221,62	*0,00*	742 221,62
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 068 613,87	*0,00*	1 068 613,87
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 297 348,23*	1 297 348,23
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	122 639,79	*0,00*	122 639,79
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**1 933 475,28**	***1 297 348,23***	**3 230 823,51**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**3 241 569,56**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	729 784,93		729 784,93
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 318 419,97		2 318 419,97
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	13 922 828,00		13 922 828,00
731	Fiscalité locale	22 800 906,51		22 800 906,51
74	Dotations et participations (8)	17 913 287,06		17 913 287,06
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 264 121,99	0,00	1 264 121,99
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	295 446,87	*0,00*	295 446,87
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	46 515,74	*0,00*	46 515,74
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**59 291 311,07**	***0,00***	**59 291 311,07**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**3 352 956,35**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**13 453 126,97**	**7 280 778,78**	**3 351 662,58**	**2 820 685,61**	**11 244,00**	**7 269 534,78**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	601 282,00	161 323,64	242 451,28	197 507,08	0,00	161 323,64
204	Subventions d'équipement versées (7)	1 017 000,00	1 000 000,00	17 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 087 017,56	2 052 305,15	2 062 306,18	972 406,23	0,00	2 052 305,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 373 522,00	601 811,64	781 490,51	-9 780,15	0,00	601 811,64
	Total des opérations d'équipement (3)	1 625 663,30	11 244,00	102 080,36	1 512 338,94	11 244,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**9 704 484,86**	**3 826 684,43**	**3 205 328,33**	**2 672 472,10**	**11 244,00**	**3 815 440,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	273 196,60	270 000,00	0,00	3 196,60		270 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 254 214,00	3 061 454,56	133 100,45	59 658,99		3 061 454,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**3 527 410,60**	**3 331 454,56**	**133 100,45**	**62 855,59**	**0,00**	**3 331 454,56**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	221 231,51	122 639,79	13 233,80	85 357,92	0,00	122 639,79
Total des dépenses réelles		**13 453 126,97**	**7 280 778,78**	**3 351 662,58**	**2 820 685,61**	**11 244,00**	**7 269 534,78**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**2 240 784,96**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**15 693 911,93**	**9 521 563,74**	**3 351 662,58**	**2 820 685,61**	**11 244,00**	**7 269 534,78**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**15 693 911,93**	**6 472 393,07**	**5 671 951,92**	**3 549 566,94**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	7 392 243,41	1 068 613,87	5 658 318,12	665 311,42
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**7 392 243,41**	**1 068 613,87**	**5 658 318,12**	**665 311,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 869 057,56	3 983 791,18	0,00	-114 733,62
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 100,00	0,00	400,00	3 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**4 093 157,56**	**3 983 791,18**	**400,00**	**108 966,38**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	214 836,59	122 639,79	13 233,80	78 963,00
Total des recettes réelles		**11 700 237,56**	**5 175 044,84**	**5 671 951,92**	**853 240,80**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*2 692 764,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*1 300 910,37*	*1 297 348,23*		*3 562,14*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***3 993 674,37***	***1 297 348,23***		***2 696 326,14***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**15 693 911,93**	**6 472 393,07**	**5 671 951,92**	**3 549 566,94**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**13 453 126,97**	**7 280 778,78**	**3 351 662,58**	**2 820 685,61**	**11 244,00**	**7 269 534,78**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	601 282,00	161 323,64	242 451,28	197 507,08	0,00	161 323,64
2031	Frais d'études	363 498,24	158 588,84	107 162,78	97 746,62	0,00	158 588,84
2051	Concessions, droits similaires	237 783,76	2 734,80	135 288,50	99 760,46	0,00	2 734,80
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 017 000,00	1 000 000,00	17 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	1 017 000,00	1 000 000,00	17 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 087 017,56	2 052 305,15	2 062 306,18	972 406,23	0,00	2 052 305,15
2111	Terrains nus	5 026,00	0,00	1 685,14	3 340,86	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	22 409,98	22 347,03	0,00	62,95	0,00	22 347,03
2128	Autres agencements et aménagements	21 651,38	20 338,25	0,00	1 313,13	0,00	20 338,25
21311	Bâtiments administratifs	4 208,61	0,00	4 208,61	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	39 589,42	1 995,61	50 481,48	-12 887,67	0,00	1 995,61
21318	Autres bâtiments publics	142 659,93	46 699,97	7 195,23	88 764,73	0,00	46 699,97
21321	Immeubles de rapport	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 159 139,43	371 813,82	396 327,45	390 998,16	0,00	371 813,82
2151	Réseaux de voirie	1 814 578,52	827 538,57	986 752,82	287,13	0,00	827 538,57
2152	Installations de voirie	144 610,92	48 583,87	39 137,00	56 890,05	0,00	48 583,87
21533	Réseaux câblés	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	283 562,72	86 082,11	119 286,23	78 194,38	0,00	86 082,11
21568	Autre matériel, outillage incendie	233 681,81	50 836,07	169 419,29	13 426,45	0,00	50 836,07
215738	Autre matériel et outillage de voirie	3 284,80	0,00	25 129,33	-21 844,53	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	58 711,85	57 809,65	1 771,56	-869,36	0,00	57 809,65
21828	Autres matériels de transport	376 030,67	169 348,84	98 468,08	108 213,75	0,00	169 348,84
21831	Matériel informatique scolaire	15 291,36	15 291,36	0,00	0,00	0,00	15 291,36
21838	Autre matériel informatique	97 121,81	59 568,67	21 291,09	16 262,05	0,00	59 568,67
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	62 107,49	33 604,43	17 892,92	10 610,14	0,00	33 604,43
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	78 896,84	25 835,00	50 688,70	2 373,14	0,00	25 835,00
2185	Matériel de téléphonie	2 052,00	0,00	2 052,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
2186	Cheptel	315,99	315,99	0,00	0,00	0,00	315,99
2188	Autres immobilisations corporelles	379 086,03	214 295,91	70 519,25	94 270,87	0,00	214 295,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 373 522,00	601 811,64	781 490,51	-9 780,15	0,00	601 811,64
2315	Install., matériel et outill. technique	1 357 955,06	587 319,36	781 490,51	-10 854,81	0,00	587 319,36
238	Avances commandes immo corporelles	15 566,94	14 492,28	0,00	1 074,66	0,00	14 492,28
	Total des opérations d'équipement (4)	1 625 663,30	11 244,00	102 080,36	1 512 338,94	11 244,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**9 704 484,86**	**3 826 684,43**	**3 205 328,33**	**2 672 472,10**	**11 244,00**	**3 815 440,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	273 196,60	270 000,00	0,00	3 196,60		270 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	270 000,00	270 000,00	0,00	0,00		270 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	3 196,60	0,00	0,00	3 196,60		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	3 254 214,00	3 061 454,56	133 100,45	59 658,99		3 061 454,56
1641	Emprunts en euros	3 191 180,73	3 002 121,22	133 100,45	55 959,06		3 002 121,22
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 700,00	0,00	0,00	3 700,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	59 333,27	59 333,34	0,00	-0,07		59 333,34
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**3 527 410,60**	**3 331 454,56**	**133 100,45**	**62 855,59**	**0,00**	**3 331 454,56**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	221 231,51	122 639,79	13 233,80	85 357,92	0,00	122 639,79
454110	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIER TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	216 231,51	122 639,79	13 233,80	80 357,92	0,00	122 639,79
454120	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIER	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**13 453 126,97**	**7 280 778,78**	**3 351 662,58**	**2 820 685,61**	**11 244,00**	**7 269 534,78**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			**1 625 663,30**	**11 244,00**	**102 080,36**	**1 512 338,94**	**710 186,23**	**11 244,00**	**0,00**
17002	17002 PB	17002PB	500 000,00	11 244,00	17 112,00	471 644,00	578 526,73	11 244,00	0,00
17003	17003 EPCARNOT3	17003EQC3	564 480,00	0,00	0,00	564 480,00	131 659,50	0,00	0,00
24001	24001GS BERTHELOT	24001GS	113 277,30	0,00	39 250,25	74 027,05	0,00	0,00	0,00
24002	24002PPMS ECOLES	24002PPMS	447 906,00	0,00	45 718,11	402 187,89	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17002
LIBELLE : 17002 PB
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 17002PB

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**500 000,00**	**A1 11 244,00**	**17 112,00**	**471 644,00**	**A2 578 526,73**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**10 044,00**	**17 112,00**	**-27 156,00**	**498 688,61**
2031	Frais d'études	0,00	10 044,00	17 112,00	-27 156,00	498 688,61
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**500 000,00**	**1 200,00**	**0,00**	**498 800,00**	**79 838,12**
2313	Constructions	500 000,00	1 200,00	0,00	498 800,00	79 838,12

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 -11 244,00**	**B2 - A2 -578 526,73**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17003
LIBELLE : 17003 EPCARNOT3
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 17003EQC3

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**564 480,00**	**A1 0,00**	**0,00**	**564 480,00**	**A2 131 659,50**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 059,50**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	13 059,50
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**564 480,00**	**0,00**	**0,00**	**564 480,00**	**0,00**
21318	Autres bâtiments publics	564 480,00	0,00	0,00	564 480,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 600,00**
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	118 600,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 -131 659,50**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24001
LIBELLE : 24001GS BERTHELOT
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 24001GS

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**113 277,30**	**A1 0,00**	**39 250,25**	**74 027,05**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**113 277,30**	**0,00**	**39 250,25**	**74 027,05**	**0,00**
21312	Bâtiments scolaires	113 277,30	0,00	39 250,25	74 027,05	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(7) Sauf 165, 166 et 16449.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24002
LIBELLE : 24002PPMS ECOLES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 24002PPMS

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		**447 906,00**	**A1 0,00**	**45 718,11**	**402 187,89**	**A2 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**447 906,00**	**0,00**	**45 718,11**	**402 187,89**	**0,00**
21351	Bâtiments publics	447 906,00	0,00	23 569,64	424 336,36	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	22 148,47	-22 148,47	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		**0,00**	**B1 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B2 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	**B1 - A1 0,00**	**B2 - A2 0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**15 693 911,93**	**6 472 393,07**	**5 671 951,92**	**3 549 566,94**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	7 392 243,41	1 068 613,87	5 658 318,12	665 311,42
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	125 907,51	49 032,00	111 770,51	-34 895,00
1313	Subv. transf. Départements	7 515,00	3 757,50	3 757,50	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	47 040,00	6 345,50	6 636,64	34 057,86
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 792 609,14	588 332,49	2 671 199,07	533 077,58
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	11 700,00	-11 700,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	116 417,00	0,00	74 413,00	42 004,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	2 882 989,76	1 381,38	2 778 841,40	102 766,98
1345	Amendes radars automatiques et de police	419 765,00	419 765,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**7 392 243,41**	**1 068 613,87**	**5 658 318,12**	**665 311,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 869 057,56	3 983 791,18	0,00	-114 733,62
10222	FCTVA	507 488,00	507 487,99	0,00	0,01
10226	Taxe d'aménagement	120 000,00	234 733,63	0,00	-114 733,63
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 241 569,56	3 241 569,56	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 100,00	0,00	400,00	3 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 100,00	0,00	400,00	3 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**4 093 157,56**	**3 983 791,18**	**400,00**	**108 966,38**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	214 836,59	122 639,79	13 233,80	78 963,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
Total des recettes réelles		**11 700 237,56**	**5 175 044,84**	**5 671 951,92**	**853 240,80**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 692 764,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*1 300 910,37*	*1 297 348,23*		*3 562,14*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*8 400,00*	*8 400,00*		*0,00*
280415322	*CCAS : Bâtiments, installations*	*6 726,00*	*6 726,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*385 599,00*	*357 590,00*		*28 009,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*5 903,00*	*5 903,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*58 164,60*	*61 626,60*		*-3 462,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*6 400,00*	*6 400,00*		*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 807,80*	*2 807,80*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*6 898,00*	*6 898,00*		*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*11 884,97*	*11 884,60*		*0,37*
281533	*Réseaux câblés*	*846,00*	*846,00*		*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*41 350,00*	*41 350,00*		*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*36 243,45*	*36 243,45*		*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*45 762,32*	*45 762,32*		*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*125 821,26*	*125 822,29*		*-1,03*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*6 070,00*	*6 070,00*		*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*151 743,21*	*172 727,41*		*-20 984,20*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*82 012,54*	*82 012,54*		*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*76 501,36*	*76 501,36*		*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*2 173,00*	*2 173,00*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*239 603,86*	*239 603,86*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***3 993 674,37***	***1 297 348,23***		***2 696 326,14***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**60 744 964,47**	**53 314 324,55**	**2 469 156,02**	**0,00**	**4 961 483,90**	**0,00**	**55 783 480,57**
011	Charges à caractère général (3)	11 488 559,75	8 922 666,64	1 066 142,59	0,00	1 499 750,52	0,00	9 988 809,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	32 035 000,00	31 665 078,02	2 165,00	0,00	367 756,98		31 667 243,02
014	Atténuations de produits	169 499,00	0,00	0,00	0,00	169 499,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	11 694 972,35	10 159 006,01	1 400 848,43	0,00	135 117,91	0,00	11 559 854,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**55 388 031,10**	**50 746 750,67**	**2 469 156,02**	**0,00**	**2 172 124,41**	**0,00**	**53 215 906,69**
66	Charges financières	1 103 259,00	1 016 808,35	0,00	0,00	86 450,65		1 016 808,35
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	3 417,30	0,00	0,00	6 582,70		3 417,30
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	250 000,00	250 000,00			0,00		250 000,00
Total des dépenses financières		**1 363 259,00**	**1 270 225,65**	**0,00**	**0,00**	**93 033,35**		**1 270 225,65**
Total des dépenses réelles		**56 751 290,10**	**52 016 976,32**	**2 469 156,02**	**0,00**	**2 265 157,76**	**0,00**	**54 486 132,34**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 692 764,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*1 300 910,37*	*1 297 348,23*			*3 562,14*		*1 297 348,23*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 993 674,37**	**1 297 348,23**			**2 696 326,14**		**1 297 348,23**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**60 744 964,47**	**53 314 324,55**	**2 469 156,02**	**0,00**	**4 961 483,90**	**0,00**	**55 783 480,57**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**57 392 008,12**	**57 838 923,81**	**1 452 387,26**	**0,00**	**-1 899 302,95**
013	Atténuations de charges (3)	300 000,00	727 736,17	2 048,76	0,00	-429 784,93
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 188 593,75	1 596 454,04	721 965,93	0,00	-129 826,22
73	Impôts et taxes (sauf 731)	13 722 529,00	13 922 828,00	0,00	0,00	-200 299,00
731	Fiscalité locale	22 772 173,00	22 659 906,51	141 000,00	0,00	-28 733,51
74	Dotations et participations (3)	17 376 270,00	17 773 999,71	139 287,35	0,00	-537 017,06
75	Autres produits de gestion courante (3)	809 370,37	1 101 936,72	162 185,27	0,00	-454 751,62
Total des recettes de gestion des services		**57 168 936,12**	**57 782 861,15**	**1 166 487,31**	**0,00**	**-1 780 412,34**
76	Produits financiers	72 139,00	0,00	0,00	0,00	72 139,00
77	Produits spécifiques (3)	150 933,00	9 546,92	285 899,95	0,00	-144 513,87
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	46 515,74			-46 515,74
Total des recettes financières		**223 072,00**	**56 062,66**	**285 899,95**	**0,00**	**-118 890,61**
Total des recettes réelles		**57 392 008,12**	**57 838 923,81**	**1 452 387,26**	**0,00**	**-1 899 302,95**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**3 352 956,35**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**60 744 964,47**	**61 191 880,16**	**1 452 387,26**	**0,00**	**-1 899 302,95**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**60 744 964,47**	**53 314 324,55**	**2 469 156,02**	**0,00**	**4 961 483,90**	**0,00**	**55 783 480,57**
011	Charges à caractère général (4)	11 488 559,75	8 922 666,64	1 066 142,59	0,00	1 499 750,52	0,00	9 988 809,23
6041	Achats d'études	4 450,00	4 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 450,00
6042	Achats de prestations de services	2 568 818,19	2 362 517,49	55 021,95	0,00	151 278,75	0,00	2 417 539,44
60611	Eau et assainissement	257 500,00	298 160,65	3 634,48	0,00	-44 295,13	0,00	301 795,13
60612	Energie - Electricité	1 903 227,61	1 690 544,53	169 852,08	0,00	42 831,00	0,00	1 860 396,61
60613	Chauffage urbain	503 712,08	423 624,54	80 087,54	0,00	0,00	0,00	503 712,08
60621	Combustibles	140 000,00	-35 680,54	71 035,04	0,00	104 645,50	0,00	35 354,50
60622	Carburants	223 000,00	154 025,74	13 491,09	0,00	55 483,17	0,00	167 516,83
60623	Alimentation	102 982,27	79 376,22	7 939,47	0,00	15 666,58	0,00	87 315,69
60628	Autres fournitures non stockées	271 410,93	237 848,86	21 033,36	0,00	12 528,71	0,00	258 882,22
60631	Fournitures d'entretien	74 770,52	66 716,77	7 147,78	0,00	905,97	0,00	73 864,55
60632	Fournitures de petit équipement	202 775,82	148 633,85	34 453,33	0,00	19 688,64	0,00	183 087,18
60633	Fournitures de voirie	49 126,49	27 083,55	6 780,05	0,00	15 262,89	0,00	33 863,60
60636	Habillement et vêtements de travail	99 951,11	87 026,26	12 793,56	0,00	131,29	0,00	99 819,82
6064	Fournitures administratives	67 864,40	51 896,21	11 491,29	0,00	4 476,90	0,00	63 387,50
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	970,00	147,35	419,27	0,00	403,38	0,00	566,62
6067	Fournitures scolaires	177 149,87	115 231,95	44 512,31	0,00	17 405,61	0,00	159 744,26
6068	Autres matières et fournitures	57 812,00	57 143,44	0,00	0,00	668,56	0,00	57 143,44
611	Contrats de prestations de services	812 013,32	525 627,31	111 616,04	0,00	174 769,97	0,00	637 243,35
6132	Locations immobilières	193 869,30	195 891,24	0,00	0,00	-2 021,94	0,00	195 891,24
61351	Matériel roulant	222 500,00	119 280,73	14 335,31	0,00	88 883,96	0,00	133 616,04
61358	Autres	129 489,75	86 815,38	32 628,70	0,00	10 045,67	0,00	119 444,08
614	Charges locatives et de copropriété	67 752,16	36 297,62	207,70	0,00	31 246,84	0,00	36 505,32
61521	Entretien terrains	32 050,80	10 230,00	19 693,44	0,00	2 127,36	0,00	29 923,44
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	105 785,24	70 000,99	0,00	0,00	35 784,25	0,00	70 000,99
615231	Entretien, réparations voiries	194 802,55	151 916,83	53 466,51	0,00	-10 580,79	0,00	205 383,34
615232	Entretien, réparations réseaux	96 600,00	116 894,66	0,00	0,00	-20 294,66	0,00	116 894,66
61551	Entretien matériel roulant	87 500,00	72 122,63	6 261,83	0,00	9 115,54	0,00	78 384,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	118 558,37	54 257,41	24 186,51	0,00	40 114,45	0,00	78 443,92
6156	Maintenance	335 502,12	323 801,81	9 280,60	0,00	2 419,71	0,00	333 082,41
6161	Multirisques	317 368,32	302 480,48	0,00	0,00	14 887,84	0,00	302 480,48

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	338,00	0,00	0,00	662,00	0,00	338,00
617	Etudes et recherches	43 721,02	7 431,36	0,00	0,00	36 289,66	0,00	7 431,36
6182	Documentation générale et technique	27 315,96	18 072,98	4 639,40	0,00	4 603,58	0,00	22 712,38
6183	Frais de formation (personnel extérieur	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
6184	Versements à des organismes de formation	139 500,00	-4 256,58	52 215,34	0,00	91 541,24	0,00	47 958,76
6188	Autres frais divers	72 154,46	37 960,72	2 248,00	0,00	31 945,74	0,00	40 208,72
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	9,06	9,06	0,00	0,00	0,00	0,00	9,06
62268	Autres honoraires, conseils	106 972,77	84 325,19	15 634,98	0,00	7 012,60	0,00	99 960,17
6227	Frais d'actes et de contentieux	97 091,73	57 623,70	8 369,61	0,00	31 098,42	0,00	65 993,31
6228	Divers	5 045,80	1 978,15	924,00	0,00	2 143,65	0,00	2 902,15
6231	Annonces et insertions	23 094,18	-2 518,07	5 089,20	0,00	20 523,05	0,00	2 571,13
6232	Fêtes et cérémonies	197 955,36	144 087,05	29 784,34	0,00	24 083,97	0,00	173 871,39
6234	Réceptions	1 527,00	1 526,48	0,00	0,00	0,52	0,00	1 526,48
6236	Catalogues et imprimés	77 713,00	39 449,72	3 304,87	0,00	34 958,41	0,00	42 754,59
6238	Divers	350,00	-148,80	148,80	0,00	350,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	262 659,47	148 444,91	65 512,40	0,00	48 702,16	0,00	213 957,31
6251	Voyages, déplacements et missions	35 702,52	16 150,44	706,27	0,00	18 845,81	0,00	16 856,71
6261	Frais d'affranchissement	110 990,00	96 265,04	4 902,36	0,00	9 822,60	0,00	101 167,40
6262	Frais de télécommunications	221 600,00	148 350,55	33 194,09	0,00	40 055,36	0,00	181 544,64
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	4 321,25	0,00	0,00	678,75	0,00	4 321,25
6281	Concours divers (cotisations)	285 560,89	250 658,58	11 892,79	0,00	23 009,52	0,00	262 551,37
6282	Frais de gardiennage	6 390,16	6 390,16	0,00	0,00	0,00	0,00	6 390,16
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 544,00	5 544,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	5 544,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	-2 748,00	2 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	190 615,38	9 737,69	0,00	0,00	180 877,69	0,00	9 737,69
63512	Taxes foncières	70 000,00	1 083,00	0,00	0,00	68 917,00	0,00	1 083,00
63513	Autres impôts locaux	2 700,57	1 687,87	0,00	0,00	1 012,70	0,00	1 687,87
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	59 133,20	14 138,23	13 458,90	0,00	31 536,07	0,00	27 597,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	32 035 000,00	31 665 078,02	2 165,00	0,00	367 756,98		31 667 243,02
6218	Autre personnel extérieur	297 670,00	296 726,29	0,00	0,00	943,71		296 726,29
6331	Versement mobilité	599 989,82	565 412,00	0,00	0,00	34 577,82		565 412,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	109 146,86	89 214,00	0,00	0,00	19 932,86		89 214,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	286 615,56	266 205,00	0,00	0,00	20 410,56		266 205,00
64111	Rémunération principale titulaires	11 205 126,62	11 180 588,97	0,00	0,00	24 537,65		11 180 588,97
64112	SFT, indemnité de résidence	569 011,04	539 192,27	0,00	0,00	29 818,77		539 192,27
64113	NBI	330 171,01	304 917,22	0,00	0,00	25 253,79		304 917,22
64118	Autres indemnités	2 814 474,57	2 791 442,26	0,00	0,00	23 032,31		2 791 442,26
64131	Rémunérations	6 961 033,60	6 940 592,40	0,00	0,00	20 441,20		6 940 592,40
6417	Rémunérations des apprentis	70 800,00	70 648,79	0,00	0,00	151,21		70 648,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 819 748,94	3 754 620,00	0,00	0,00	65 128,94		3 754 620,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 065 362,56	4 015 711,77	0,00	0,00	49 650,79		4 015 711,77
6455	Cotisations pour assurance du personnel	393 305,00	378 135,59	0,00	0,00	15 169,41		378 135,59
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	59 244,42	46 806,27	0,00	0,00	12 438,15		46 806,27
64731	Allocations chômage versées directement	232 000,00	227 683,35	0,00	0,00	4 316,65		227 683,35
6475	Médecine du travail, pharmacie	157 120,00	135 121,84	465,00	0,00	21 533,16		135 586,84
6478	Autres charges sociales diverses	64 180,00	62 060,00	1 700,00	0,00	420,00		63 760,00
014	Atténuations de produits	169 499,00	0,00	0,00	0,00	169 499,00		0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	163 273,00	0,00	0,00	0,00	163 273,00		0,00
739221	FNGIR	6 226,00	0,00	0,00	0,00	6 226,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	11 694 972,35	10 159 006,01	1 400 848,43	0,00	135 117,91	0,00	11 559 854,44
65131	Bourses	40 000,00	0,00	28 099,00	0,00	11 901,00	0,00	28 099,00
65188	Autres	21 416,20	14 547,90	0,00	0,00	6 868,30	0,00	14 547,90
65311	Indemnités de fonction	280 000,00	238 332,76	0,00	0,00	41 667,24	0,00	238 332,76
65312	Frais de mission et de déplacement	929,00	1 182,44	0,00	0,00	-253,44	0,00	1 182,44
65313	Cotisations de retraite	30 000,00	12 998,62	0,00	0,00	17 001,38	0,00	12 998,62
65315	Formation	20 000,00	-2 940,00	2 940,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	918,11	0,00	0,00	-918,11	0,00	918,11
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	925 899,00	781 010,28	116 850,19	0,00	28 038,53	0,00	897 860,47
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	7 421 241,00	6 417 821,10	1 168 271,42	0,00	-164 851,52	0,00	7 586 092,52
6558	Autres contributions obligatoires	2 125,00	2 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 125,00
657348	Subv. fonct. autres communes	54 524,70	0,00	0,00	0,00	54 524,70	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 507 902,34	1 507 902,34	0,00	0,00	0,00	0,00	1 507 902,34

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	168 400,00	88 501,40	40 000,00	0,00	39 898,60	0,00	128 501,40
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	445 823,00	271 650,00	12 813,00	0,00	161 360,00	0,00	284 463,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	48 083,00	40 675,93	0,00	0,00	7 407,07	0,00	40 675,93
65818	Autres	9 537,71	-25 620,00	30 804,00	0,00	4 353,71	0,00	5 184,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	338 995,40	338 995,40	0,00	0,00	0,00	0,00	338 995,40
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	50 000,00	349,06	0,00	0,00	49 650,94	0,00	349,06
6584	Amendes fiscales et pénales	10 717,00	2 430,00	0,00	0,00	8 287,00	0,00	2 430,00
65888	Autres	268 379,00	468 125,67	1 070,82	0,00	-200 817,49	0,00	469 196,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**55 388 031,10**	**50 746 750,67**	**2 469 156,02**	**0,00**	**2 172 124,41**	**0,00**	**53 215 906,69**
66	Charges financières	1 103 259,00	1 016 808,35	0,00	0,00	86 450,65		1 016 808,35
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 151 937,61	1 080 932,20	0,00	0,00	71 005,41		1 080 932,20
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-69 478,61	-69 478,61	0,00	0,00	0,00		-69 478,61
6618	Intérêts des autres dettes	10 800,00	5 354,76	0,00	0,00	5 445,24		5 354,76
6688	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	3 417,30	0,00	0,00	6 582,70		3 417,30
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	3 417,30	0,00	0,00	6 582,70		3 417,30
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	250 000,00	250 000,00			0,00		250 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	100 000,00	154 388,16			-54 388,16		154 388,16
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	150 000,00	95 611,84			54 388,16		95 611,84
Total des charges financières et spécifiques		**1 363 259,00**	**1 270 225,65**	**0,00**	**0,00**	**93 033,35**		**1 270 225,65**
Total des dépenses réelles		**56 751 290,10**	**52 016 976,32**	**2 469 156,02**	**0,00**	**2 265 157,76**	**0,00**	**54 486 132,34**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 692 764,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*1 300 910,37*	*1 297 348,23*			*3 562,14*		*1 297 348,23*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*1 300 910,37*	*1 297 348,23*			*3 562,14*		*1 297 348,23*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 993 674,37**	**1 297 348,23**			**2 696 326,14**		**1 297 348,23**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	368 335,76

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Montant des ICNE de l'exercice N-1	**-437 814,37**
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-69 478,61

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	**57 392 008,12**	**57 838 923,81**	**1 452 387,26**	**0,00**	**-1 899 302,95**
013	Atténuations de charges (4)	300 000,00	727 736,17	2 048,76	0,00	-429 784,93
6419	Remboursements rémunérations personnel	300 000,00	590 579,54	2 048,76	0,00	-292 628,30
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	137 156,63	0,00	0,00	-137 156,63
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 188 593,75	1 596 454,04	721 965,93	0,00	-129 826,22
70311	Concessions cimetières (produit net)	65 000,00	52 330,00	0,00	0,00	12 670,00
70323	Red. occupation dom. public	478 935,75	500 041,38	25 309,00	0,00	-46 414,63
70383	Redevance de stationnement	60 000,00	69 847,47	10 621,15	0,00	-20 468,62
70384	Forfait de post-stationnement	140 000,00	108 728,10	0,00	0,00	31 271,90
7062	Redevances services à caractère culturel	10 500,00	7 264,40	0,00	0,00	3 235,60
70631	Redevances services à caractère sportif	3 500,00	2 565,00	0,00	0,00	935,00
70632	Redevances services à caractère loisir	14 000,00	19 629,66	6 160,40	0,00	-11 790,06
7066	Redevances services à caractère social	74 500,00	45 791,05	8 086,61	0,00	20 622,34
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 261 272,49	686 034,58	671 586,32	0,00	-96 348,41
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	600,00	214,66	0,00	0,00	385,34
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	72 786,51	72 786,51	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	7 499,00	31 221,23	202,45	0,00	-23 924,68
73	Impôts et taxes (sauf 731)	13 722 529,00	13 922 828,00	0,00	0,00	-200 299,00
73211	Attribution de compensation	7 658 533,00	7 658 535,00	0,00	0,00	-2,00
73221	FNGIR	1 728 384,00	1 728 384,00	0,00	0,00	0,00
73331	Communes (FSRIF)	4 335 612,00	4 535 909,00	0,00	0,00	-200 297,00
731	Fiscalité locale	22 772 173,00	22 659 906,51	141 000,00	0,00	-28 733,51
73111	Impôts directs locaux	21 349 134,00	21 517 647,00	0,00	0,00	-168 513,00
73118	Autres contributions directes	0,00	61 481,00	0,00	0,00	-61 481,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	600 000,00	497 316,00	0,00	0,00	102 684,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	43 039,00	43 036,00	0,00	0,00	3,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	655 000,00	479 718,81	0,00	0,00	175 281,19
73154	Droits de place	5 000,00	1 739,00	0,00	0,00	3 261,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	120 000,00	58 968,70	141 000,00	0,00	-79 968,70

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
74	Dotations et participations (4)	17 376 270,00	17 773 999,71	139 287,35	0,00	-537 017,06
74111	Dotation forfaitaire des communes	4 322 779,00	4 322 779,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	7 787 630,00	7 787 630,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	902 901,00	902 901,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	30 000,00	37 871,97	0,00	0,00	-7 871,97
74611	DGD des communes et EPCI	226 682,00	226 682,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
74718	Autres participations Etat	902 813,00	435 483,10	29 208,00	0,00	438 121,90
7473	Participation départements	0,00	1 300,00	0,00	0,00	-1 300,00
74748	Participation autres communes	30 000,00	47 500,58	0,00	0,00	-17 500,58
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	68 761,94	0,00	-68 761,94
747888	Autres	1 244 600,00	2 082 363,06	41 317,41	0,00	-879 080,47
748312	D.C.R.T.P.	842 567,00	842 567,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 065 081,00	1 065 841,00	0,00	0,00	-760,00
7484	Dotation de recensement	6 217,00	6 311,00	0,00	0,00	-94,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 500,00	14 770,00	0,00	0,00	-270,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	809 370,37	1 101 936,72	162 185,27	0,00	-454 751,62
752	Revenus des immeubles	231 065,24	133 770,57	0,00	0,00	97 294,67
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	25 000,00	52 879,93	9 182,20	0,00	-37 062,13
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	3 737,46	136,01	0,00	-3 873,47
75888	Autres	553 305,13	911 398,76	152 867,06	0,00	-510 960,69
Total des recettes de gestion des services		**57 168 936,12**	**57 782 861,15**	**1 166 487,31**	**0,00**	**-1 780 412,34**
76	Produits financiers	72 139,00	0,00	0,00	0,00	72 139,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	72 139,00	0,00	0,00	0,00	72 139,00
77	Produits spécifiques (4)	150 933,00	9 546,92	285 899,95	0,00	-144 513,87
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	150 933,00	9 546,92	285 899,95	0,00	-144 513,87
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	46 515,74			-46 515,74
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	46 515,74			-46 515,74
Total des recettes réelles		**57 392 008,12**	**57 838 923,81**	**1 452 387,26**	**0,00**	**-1 899 302,95**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-AR06
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73123) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**3 129 511,01**	**467 003,15**	**0,00**	**67 223,75**	**737 103,76**	**63 644,29**	**33 960,85**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 002 121,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	25 587,59	0,00	0,00	119 461,05	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 750,00	441 415,56	0,00	52 731,47	346 442,71	63 644,29	33 960,85	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	14 492,28	1 200,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	122 639,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 106 430,97**	**877 772,76**	**0,00**	**1 500,00**	**118 546,61**	**52 900,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 983 791,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	877 772,76	0,00	1 500,00	118 546,61	52 900,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	122 639,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**261 333,94**	**0,00**	**1 062 019,85**	**1 458 978,18**		**7 280 778,78**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		270 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	59 333,34	0,00	0,00	0,00		3 061 454,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	26 319,00		171 367,64
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	176 494,08	0,00	62 019,85	870 846,34		2 052 305,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	25 506,52	0,00	0,00	561 812,84		603 011,64
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		122 639,79
RECETTES		**3 757,50**	**0,00**	**0,00**	**14 137,00**		**5 175 044,84**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		3 983 791,18
13	Subventions d'investissement	3 757,50	0,00	0,00	14 137,00		1 068 613,87
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		122 639,79

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**3 129 511,01**
1641	Emprunts en euros	3 002 121,22
21828	Autres matériels de transport	4 750,00
45411	Dépenses	122 639,79
	RECETTES	**4 106 430,97**
10222	FCTVA	507 487,99
10226	Taxe d'aménagement	234 733,63
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 241 569,56
45412	Recettes	122 639,79

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**454 844,55**	**0,00**	**0,00**	**3 510,80**	**0,00**	**8 647,80**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	22 852,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 734,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 382,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	37 803,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	191 105,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 799,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	95 178,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	59 273,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	289,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 805,99	0,00	0,00	3 510,80	0,00	265,80	0,00	0,00
RECETTES		**877 772,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	6 345,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	450 280,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 381,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	419 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**467 003,15**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 852,79
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 734,80
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 382,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 803,17
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 105,67
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 799,90
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 178,84
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 273,53
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289,86
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 582,59
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**877 772,76**
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 345,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 280,88
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 381,38
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 765,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**67 223,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**67 223,75**
21351	Bâtiments publics	0,00	1 895,40	0,00	0,00	0,00	1 895,40
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	50 836,07	0,00	0,00	0,00	50 836,07
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	14 492,28	0,00	0,00	0,00	14 492,28
RECETTES		**0,00**	**1 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**45 720,77**	**33 618,92**	**39 235,29**	**591 880,39**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	198,00	0,00	119 263,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	1 995,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	45 720,77	30 542,57	21 115,40	53 219,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	2 343,49	0,00	39 009,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	15 291,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	16 863,17	722,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	534,86	1 256,72	91 178,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**85 151,61**	**33 395,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	33 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	85 151,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**26 648,39**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**737 103,76**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 461,05
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 995,61
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 597,93
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 353,27
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 291,36
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 586,06
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	26 648,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 618,48
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 546,61**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 395,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 151,61

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**7 720,80**	**0,00**	**5 096,03**	**2 636,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	7 720,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	295,14	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,89	2 636,40	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**29 911,49**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	8 611,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**38 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	38 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**15 113,01**	**0,00**	**3 166,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**63 644,29**
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 720,80
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	231,26	0,00	0,00	0,00	8 842,75
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295,14
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	15 113,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 113,01
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 935,30	0,00	0,00	0,00	14 372,59
RECETTES		**14 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**52 900,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 900,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 785,14**	**0,00**
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 245,14	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 175,71**	**0,00**	**0,00**
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 632,27	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905,36	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 638,08	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**33 960,85**
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 632,27
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905,36
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 245,14
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 178,08
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**88 801,44**	**43 746,18**	**111 588,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 281,89**
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	59 333,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	22 347,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 956,25
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	5 276,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	86 082,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	6 198,84	0,00	0,00	0,00	0,00	325,64
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	14 200,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	Cheptel	0,00	0,00	315,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	24 192,00	683,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	25 506,52	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**3 757,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	3 757,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 915,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	1 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	3 739,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**261 333,94**
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 333,34
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 347,03
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 956,25
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 739,80
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 276,10
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 082,11
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 524,48
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,80
2186	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315,99
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 875,52
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 506,52
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 757,50**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 757,50

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**62 019,85**
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 219,20
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 668,65
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 062 019,85**
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 219,20
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 668,65
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 458 978,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	26 319,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	827 538,57	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	43 307,77	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	561 812,84	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 137,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	14 137,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 458 978,18**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 319,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 538,57
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 307,77
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 812,84
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 137,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 137,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**1 108 657,09**	**13 068 280,33**	**0,00**	**3 044 500,68**	**12 724 521,08**	**11 792 501,41**	**5 470 237,55**	**0,00**
011	Charges à caractère général	1 591,66	3 142 389,82	0,00	247 251,60	4 063 872,29	798 685,24	390 998,06	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	7 537 476,02	0,00	1 692 734,21	8 654 148,79	7 469 859,45	1 707 895,75	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 233 109,03	0,00	1 104 514,87	4 000,00	3 523 956,72	3 371 343,74	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 011 453,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	917,30	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	95 611,84	154 388,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**47 252 361,69**	**6 512 044,63**	**0,00**	**531 830,41**	**104 335,87**	**3 150 968,89**	**688 073,75**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	713 493,75	0,00	2 419,74	5 555,13	6 604,51	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	68 514,97	0,00	81 286,42	93 065,38	1 306 483,85	130 463,33	0,00
73	Impôts et taxes	9 386 919,00	4 535 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	22 799 350,51	1 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	15 066 092,18	268 727,53	0,00	253 962,00	3 984,30	1 710 509,56	521 940,22	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	874 595,38	0,00	194 162,25	0,00	503,64	35 421,69	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 732,26	0,00	0,00	1 731,06	126 867,33	248,51	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	46 515,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**3 820 899,99**	**276 204,94**	**2 332 620,92**	**847 708,35**		**54 486 132,34**
011	Charges à caractère général	0,00	823 589,68	22 279,94	238 004,07	260 146,87		9 988 809,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 510 684,45	0,00	2 094 444,35	0,00		31 667 243,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	481 271,10	253 925,00	172,50	587 561,48		11 559 854,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	5 354,76	0,00	0,00	0,00		1 016 808,35
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 417,30
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		250 000,00
RECETTES		**0,00**	**775 011,56**	**62 062,13**	**4 464,25**	**210 157,89**		**59 291 311,07**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	1 711,80	0,00		729 784,93
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	529 675,47	0,00	202,45	108 728,10		2 318 419,97
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 922 828,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 800 906,51
74	Dotations et participations	0,00	85 671,27	0,00	2 400,00	0,00		17 913 287,06
75	Autres produits de gestion courante	0,00	97 226,90	62 062,13	150,00	0,00		1 264 121,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	62 437,92	0,00	0,00	101 429,79		295 446,87
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		46 515,74

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**1 108 657,09**
627	Services bancaires et assimilés	1 591,66
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 080 932,20
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-69 478,61
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	95 611,84
	RECETTES	**47 252 361,69**
73111	Impôts directs locaux	21 517 647,00
73118	Autres contributions directes	61 481,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	497 316,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	43 036,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	479 718,81
73154	Droits de place	183,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	199 968,70
73211	Attribution de compensation	7 658 535,00
73221	FNGIR	1 728 384,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	4 322 779,00
741123	DSU des communes	7 787 630,00
741127	DNP des communes	902 901,00
744	FCTVA	37 871,97
74718	Autres participations Etat	106 502,21
748312	D.C.R.T.P.	842 567,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 065 841,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**10 590 045,35**	**918,11**	**761 855,60**	**194 714,76**	**387 689,95**	**32 917,78**	**709 256,59**	**0,00**
6041	Achats d'études	4 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	28 000,00	0,00	0,00	2 189,53	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	35 917,57	0,00	0,00	0,00	0,00	2 862,71	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	378 601,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 445,51	0,00
60613	Chauffage urbain	60 528,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	24 636,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	167 225,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	4 382,13	0,00	1 535,39	3 760,63	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	79 268,23	0,00	0,00	47,18	229,27	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	23 987,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	103 524,45	0,00	0,00	867,07	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	87 153,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	60 126,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	174 318,18	0,00	1 151,84	0,00	6 040,00	0,00	1 392,60	0,00
6132	Locations immobilières	57 540,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	7 891,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	70 932,35	0,00	0,00	47 842,13	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	30 846,48	0,00	0,00	0,00	252,52	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 693,44	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	18 469,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	78 384,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 051,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	261 215,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1 666,94	0,00	0,00
6161	Multirisques	302 480,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	4 716,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	12 983,27	0,00	198,00	0,00	0,00	0,00	67,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	41 938,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	408,60	0,00	12 666,80	0,00	0,00	0,00	2 203,20	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
62268	Autres honoraires, conseils	92 089,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	64 550,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 571,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	26 610,00	0,00	465,00	139 938,78	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	36 800,30	0,00	0,00	0,00	5 954,29	0,00
6247	Transports collectifs	966,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 736,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	87 167,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	179 300,64	0,00	444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 729,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	241 842,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 569,69	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	94 458,50	0,00	7 851,09	0,00	4 008,59	0,00	11 362,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 888,97	0,00	1 236,16	0,00	634,59	0,00	1 793,50	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	44 665,10	0,00	3 708,65	0,00	1 903,79	0,00	5 378,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	934,91	0,00	0,00	0,00	32,96	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	69,44	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 308 384,38	0,00	25 768,81	0,00	80 092,16	0,00	321 919,51	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	90 978,25	0,00	793,41	0,00	2 420,28	0,00	19 190,89	0,00
64113	NBI	63 768,92	0,00	890,99	0,00	590,64	0,00	9 029,22	0,00
64118	Autres indemnités	720 120,12	0,00	13 407,20	0,00	13 974,21	0,00	103 535,30	0,00
64131	Rémunérations	767 902,66	0,00	232 978,70	0,00	46 499,16	0,00	48 445,72	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	51 807,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	557 635,87	0,00	71 596,42	0,00	26 322,55	0,00	59 987,54	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	833 409,66	0,00	19 549,49	0,00	28 018,86	0,00	109 211,10	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 726,56	0,00	324 455,98	0,00	149,99	0,00	1 056,03	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 844,30	0,00	102,55	0,00	320,38	0,00	1 285,18	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	219 876,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 378,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	11 988,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 182,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	918,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 477 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 125,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	176 200,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	37 345,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	5 184,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	140,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	2 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	265 740,38	0,00	1 070,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	917,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	154 388,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**6 332 774,37**	**0,00**	**0,00**	**81 857,94**	**0,00**	**52 330,00**	**43 949,20**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	579 267,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	133 092,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 330,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	214,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	15 970,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	1 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73331	Communes (FSRIF)	4 535 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	151 216,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 868,20	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	68 761,94	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 311,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 770,00	0,00
752	Revenus des immeubles	26 719,97	0,00	0,00	11 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	3 873,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	832 461,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 732,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	46 515,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**390 492,71**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6041	Achats d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	5 384,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	855,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 137,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	76 234,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	51 101,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 367,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	238 332,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	12 998,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**1 133,12**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 133,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73331	Communes (FSRIF)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**389,48**	**13 068 280,33**
6041	Achats d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 450,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 189,53
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 780,28
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 046,84
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 528,50
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 636,32
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 225,09
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 678,15
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 544,68
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 987,02
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 391,52
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 153,52
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 126,91
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 902,62
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 540,69
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 891,20
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 774,48
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 099,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 693,44
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 469,43
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 384,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 051,80
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 882,03
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 480,48
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 716,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 248,27
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 938,76

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 278,60
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 089,32
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 550,70
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 571,13
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 013,78
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	389,48	1 526,48
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 754,59
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	966,34
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 736,71
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 167,40
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 744,64
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 729,59
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 842,52
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 569,69
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 064,82
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 408,82
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 793,25
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	967,87
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69,44
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 736 164,86
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 382,83
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 279,77
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	851 036,83
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 172 060,62
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 807,93
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	766 643,73
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994 556,76
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 468,56
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 552,41
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 876,55
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 378,28
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 988,28
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 332,76
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182,44
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 998,62

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918,11
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477 452,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 125,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 200,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 345,93
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 184,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,69
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 430,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 811,20
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	917,30
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 388,16
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 512 044,63**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 400,76
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 092,99
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 330,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214,66
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 970,31
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 556,00
73331	Communes (FSRIF)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 535 909,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 084,59
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 761,94
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 311,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 770,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 259,97
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 873,47
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	832 461,94
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 732,26
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 515,74

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**20 228,70**	**1 617 104,02**	**966 186,87**	**428 183,57**	**12 797,52**	**3 044 500,68**
6042	Achats de prestations de services	15 054,12	4 000,00	0,00	0,00	0,00	19 054,12
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 052,48	0,00	0,00	0,00	2 052,48
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	12 031,04	0,00	0,00	434,52	12 465,56
6064	Fournitures administratives	0,00	314,40	0,00	0,00	0,00	314,40
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	30 245,34	0,00	61 561,45	0,00	96 806,79
61351	Matériel roulant	0,00	9 264,84	0,00	0,00	0,00	9 264,84
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	68 326,40	0,00	0,00	68 326,40
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	5 979,48	0,00	0,00	0,00	5 979,48
6156	Maintenance	0,00	31 333,59	0,00	0,00	0,00	31 333,59
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	1 479,36	0,00	1 479,36
6188	Autres frais divers	174,58	0,00	0,00	0,00	0,00	174,58
6331	Versement mobilité	0,00	24 803,24	0,00	3 277,05	0,00	28 080,29
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	3 908,34	0,00	517,47	0,00	4 425,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	11 724,96	0,00	1 552,39	0,00	13 277,35
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	550 041,46	0,00	45 890,42	0,00	595 931,88
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	27 710,76	0,00	1 376,66	0,00	29 087,42
64113	NBI	0,00	17 203,99	0,00	0,00	0,00	17 203,99
64118	Autres indemnités	0,00	305 336,67	0,00	18 227,03	0,00	323 563,70
64131	Rémunérations	0,00	230 774,30	0,00	57 594,32	0,00	288 368,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	152 455,97	0,00	24 779,84	0,00	177 235,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	193 337,44	0,00	17 345,52	0,00	210 682,96
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	2 385,99	0,00	236,28	0,00	2 622,27
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	2 070,58	0,00	183,53	0,00	2 254,11
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	897 860,47	0,00	0,00	897 860,47
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	12 363,00	12 363,00
65888	Autres	0,00	129,15	0,00	194 162,25	0,00	194 291,40
RECETTES		**0,00**	**110 986,16**	**0,00**	**420 844,25**	**0,00**	**531 830,41**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	2 419,74	0,00	0,00	0,00	2 419,74
70383	Redevance de stationnement	0,00	80 468,62	0,00	0,00	0,00	80 468,62
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	817,80	0,00	0,00	0,00	817,80

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	226 682,00	0,00	226 682,00
74718	Autres participations Etat	0,00	27 280,00	0,00	0,00	0,00	27 280,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	194 162,25	0,00	194 162,25

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**34 240,18**	**4 001 926,98**	**341 584,26**	**1 140 966,14**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	18 796,13	17 158,65	144 062,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	130 066,53	175 067,79	427 527,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	31 647,05	0,00	316 464,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	5 191,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	178,54	31 836,52	23 289,37	46 371,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	41 973,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	242,88	7 636,44	4 858,27	16 072,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	246,35	34,52	2 070,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	42 123,59	115 604,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 948,00	3 732,00	9 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	50 770,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	20 956,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	18 333,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	1 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 937,44	2 140,50	1 695,00	414,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	296 726,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	4 528,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	8 356,34	0,00	0,00	36 589,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	72,00	144,00	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	65 090,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	10 272,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	30 816,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	1 375 639,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	66 589,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	32 762,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	237 057,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	698 851,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	6 283,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	414 084,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	486 892,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	6 860,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	5 486,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**105,57**	**7 059,41**	**3 884,91**	**9 303,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	4 063,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	3 884,91	4 371,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	105,57	2 928,41	0,00	893,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	3 984,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	67,36	0,00	54,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**15 450,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	15 450,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 609,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A000
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 609,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**7 159 912,24**	**0,00**	**0,00**	**30 440,52**	**0,00**	**0,00**	**12 724 521,08**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	2 132 031,60	0,00	0,00	2 609,99	0,00	0,00	2 136 761,59
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 017,32
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	5 645,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753 758,18
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 111,74
60623	Alimentation	0,00	0,00	55 464,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 656,17
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	7 808,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 485,09
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 973,73
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	9 468,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 277,89
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 351,25
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 016,01	0,00	0,00	159 744,26
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 940,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 770,04
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	21 402,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 359,04
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 333,17
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 104,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 187,79
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 726,29
6228	Divers	0,00	0,00	1 811,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 811,88
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 528,65
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 814,52	0,00	0,00	70 760,50
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	5 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 544,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	93 034,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 124,83

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	14 692,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 964,47
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	44 075,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 892,50
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	1 926 385,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 302 025,05
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	108 311,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 901,71
64113	NBI	0,00	0,00	44 472,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 234,69
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	282 617,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 675,74
64131	Rémunérations	0,00	0,00	1 105 069,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 803 920,69
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 283,82
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	612 250,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 026 335,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	670 745,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 157 637,94
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	11 519,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 379,50
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	7 559,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 046,12
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**82 373,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**104 335,87**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	1 491,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491,49
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 063,64
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	80 881,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 138,09
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 927,29
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 984,30
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 731,06

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**1 021 538,82**	**1 150 490,52**	**727,07**	**939 906,81**	**13 232,12**	**196 177,44**	**798,35**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	727,07	0,00	0,00	0,00	798,35	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	56 723,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 994,48	0,00	0,00	2 009,01	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	10,00	0,00	0,00	1 677,09	3 074,04	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	594,94	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	1 811,64	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	24 637,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 277,22	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 434,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	7 951,08	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	17 350,84	0,00	0,00	0,00	0,00	3 541,15	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 731,69	0,00	0,00	0,00	0,00	559,26	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 194,96	0,00	0,00	0,00	0,00	1 677,77	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 270,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	472 252,36	0,00	0,00	0,00	0,00	73 483,90	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	25 014,73	0,00	0,00	0,00	0,00	3 009,94	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	11 585,34	0,00	0,00	0,00	0,00	3 134,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	117 611,09	0,00	0,00	0,00	0,00	12 139,01	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	80 648,60	0,00	0,00	0,00	0,00	38 165,51	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	92 672,47	0,00	0,00	0,00	0,00	22 625,16	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	160 802,70	0,00	0,00	0,00	0,00	26 321,91	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 454,02	0,00	0,00	0,00	0,00	449,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 888,53	0,00	0,00	0,00	0,00	293,93	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	1 141 048,04	0,00	883 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**52 051,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20,41**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	7 264,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,41	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	28 787,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	**1 642 160,02**	**30 816,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	528,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	6 538,67	9 868,35	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	10 467,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	95 071,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	10 718,18	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 761,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 850,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 638,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	10 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	648,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	924,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 399,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 376 396,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	88 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**22 220,08**	**33,66**	**79 424,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	2 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	33,66	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	18 355,08	0,00	79 424,75	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	**5 475 324,02**	**0,00**	**1 321 329,71**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 792 501,41**
6042	Achats de prestations de services	71 182,46	0,00	74 864,09	0,00	0,00	0,00	146 574,95
60611	Eau et assainissement	15 735,19	0,00	2 282,09	0,00	0,00	0,00	35 949,72
60612	Energie - Electricité	19 659,90	0,00	54 116,54	0,00	0,00	0,00	140 967,74
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 071,84
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 718,18
60622	Carburants	0,00	0,00	291,74	0,00	0,00	0,00	291,74
60623	Alimentation	4 178,41	0,00	3 199,09	0,00	0,00	0,00	7 377,50
60628	Autres fournitures non stockées	24 655,01	0,00	3 742,59	0,00	0,00	0,00	36 162,28
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 850,29
60632	Fournitures de petit équipement	5 367,39	0,00	3 179,60	0,00	0,00	0,00	19 946,58
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	594,94
611	Contrats de prestations de services	34 241,99	0,00	11 932,00	0,00	0,00	0,00	52 545,63
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 914,55
61358	Autres	0,00	0,00	669,60	0,00	0,00	0,00	669,60
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 434,16
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 230,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	66,00	0,00	0,00	0,00	510,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 951,08
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 399,00
6247	Transports collectifs	138 501,03	0,00	3 504,64	0,00	0,00	0,00	142 005,67
6262	Frais de télécommunications	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 116,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
6281	Concours divers (cotisations)	2 060,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 060,85
6331	Versement mobilité	104 769,21	0,00	19 052,28	0,00	0,00	0,00	144 713,48
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 536,92	0,00	3 008,31	0,00	0,00	0,00	22 836,18
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	49 609,77	0,00	9 023,70	0,00	0,00	0,00	68 506,20
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	110,94	0,00	0,00	0,00	4 380,94
64111	Rémunération principale titulaires	1 025 693,02	0,00	498 156,63	0,00	0,00	0,00	2 069 585,91
64112	SFT, indemnité de résidence	55 858,54	0,00	27 755,77	0,00	0,00	0,00	111 638,98
64113	NBI	39 120,55	0,00	20 863,82	0,00	0,00	0,00	74 703,71
64118	Autres indemnités	177 498,54	0,00	170 680,19	0,00	0,00	0,00	477 928,83
64131	Rémunérations	2 367 357,88	0,00	102 957,81	0,00	0,00	0,00	2 589 129,80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	873 510,23	0,00	104 646,72	0,00	0,00	0,00	1 093 454,58
6453	Cotisations aux caisses de retraites	431 950,16	0,00	171 870,48	0,00	0,00	0,00	790 945,25
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 589,52	0,00	1 944,02	0,00	0,00	0,00	10 436,56
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 008,65	0,00	1 982,06	0,00	0,00	0,00	8 173,17
64731	Allocations chômage versées directement	7 806,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 806,80
65131	Bourses	0,00	0,00	28 099,00	0,00	0,00	0,00	28 099,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400 627,72
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 900,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	3 330,00	0,00	0,00	0,00	3 330,00
	RECETTES	**2 810 193,41**	**3 960,00**	**183 064,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 150 968,89**
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 212,45	0,00	1 392,06	0,00	0,00	0,00	6 604,51
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 264,40
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565,00
70632	Redevances services à caractère loisir	8 009,36	3 960,00	13 820,70	0,00	0,00	0,00	25 790,06
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 268 482,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 482,81
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	2 327,51	0,00	0,00	0,00	2 381,58
74718	Autres participations Etat	19 000,00	0,00	94 840,00	0,00	0,00	0,00	125 840,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
747888	Autres	1 508 987,15	0,00	70 382,41	0,00	0,00	0,00	1 583 369,56
75888	Autres	501,64	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	503,64
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	126 867,33

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**221 789,07**	**114 316,57**	**12 068,13**	**1 524 410,13**	**622 559,82**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 204,83	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	114 316,57	12 068,13	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	657,65	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	159,59	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	13 989,28	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 363,32	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	144,00	0,00
6331	Versement mobilité	4 295,29	0,00	0,00	0,00	1 309,14	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	674,49	0,00	0,00	0,00	221,91	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 023,47	0,00	0,00	0,00	665,72	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	74 171,27	0,00	0,00	0,00	18 853,13	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	2 986,08	0,00	0,00	0,00	815,04	0,00
64113	NBI	1 719,42	0,00	0,00	0,00	612,01	0,00
64118	Autres indemnités	18 841,47	0,00	0,00	0,00	5 986,57	0,00
64131	Rémunérations	59 581,57	0,00	0,00	0,00	26 019,14	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	28 562,12	0,00	0,00	0,00	10 553,36	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	28 001,67	0,00	0,00	0,00	7 613,88	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	635,32	0,00	0,00	0,00	79,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	296,90	0,00	0,00	0,00	72,42	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	128 208,56	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	62 880,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	1 524 410,13	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	338 995,40	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	35,87	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**248,51**	**108 208,20**	**0,00**
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	72 786,51	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	35 421,69	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	248,51	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**1 981 902,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**987 886,77**	**0,00**	**2 400,00**
6042	Achats de prestations de services	36 049,14	0,00	0,00	0,00	0,00	35 744,51	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	215,81	0,00	0,00	0,00	0,00	3 385,35	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	29 635,12	0,00	0,00	0,00	0,00	42 306,79	0,00	0,00
60623	Alimentation	190,51	0,00	0,00	0,00	0,00	2 936,33	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 167,11	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 928,64	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,74	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	566,62	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 441,50	0,00	0,00	0,00	0,00	696,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	67 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	251,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	17,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	7 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	929,96	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	6 373,47	0,00	0,00	0,00	0,00	15 731,25	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 006,61	0,00	0,00	0,00	0,00	2 478,18	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 019,80	0,00	0,00	0,00	0,00	7 434,44	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	91 228,04	0,00	0,00	0,00	0,00	428 568,06	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	3 714,27	0,00	0,00	0,00	0,00	20 747,10	0,00	0,00
64113	NBI	3 540,89	0,00	0,00	0,00	0,00	11 432,25	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	30 743,97	0,00	0,00	0,00	0,00	88 405,13	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
64131	Rémunérations	107 469,85	0,00	0,00	0,00	0,00	72 113,78	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 557,04	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	47 275,50	0,00	0,00	0,00	0,00	84 169,54	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 323,81	0,00	0,00	0,00	0,00	144 600,90	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	544,02	0,00	0,00	0,00	0,00	791,99	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	364,85	0,00	0,00	0,00	0,00	1 702,06	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 507 902,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**30 213,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**543 403,95**	**0,00**	**0,00**
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 877,66	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	3 799,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	18 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	7 813,93	0,00	0,00	0,00	0,00	489 526,29	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**2 905,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 470 237,55**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 793,65
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 805,99
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	402,00	0,00	0,00	0,00	198 728,61
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 126,84
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	1 744,02	0,00	0,00	0,00	7 568,78
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	279,02	0,00	0,00	0,00	3 517,25
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,74
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	566,62
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00	16 606,78
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 436,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251,52
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,32
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 128,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	929,96
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 709,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 381,19
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 143,43
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 820,50
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 262,49
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 304,57
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 977,14

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 184,34
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 557,04
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 560,52
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 540,26
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,33
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 436,23
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 208,56
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 760,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 524 410,13
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 507 902,34
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 995,40
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,87
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 000,00**	**688 073,75**
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 877,66
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 786,51
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 799,16
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	24 600,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 340,22
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 421,69
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,51

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**317 814,79**	**976 806,69**	**1 736 355,19**	**539 546,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**132 227,29**
6042	Achats de prestations de services	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	1 110,08	0,00	481,61	0,00	0,00	0,00	6 244,38
60612	Energie - Electricité	0,00	1 773,37	4 387,08	206 690,12	0,00	0,00	0,00	44 089,18
60623	Alimentation	0,00	0,00	5 688,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	4 464,59	1 035,27	0,00	0,00	0,00	0,00	71,30
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 505,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	57 143,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	11 244,37	13 340,48	0,00	0,00	0,00	0,00	67 338,38
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	114 263,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	116 894,66	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	19 397,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 065,88	9 516,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	336,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	9,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	742,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 050,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 390,16
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	3 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	5 244,41	8 456,89	27 319,02	3 851,36	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	826,47	1 335,61	4 305,35	605,42	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 479,65	4 006,51	12 915,95	1 816,02	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	1 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	167 386,72	167 891,09	718 453,34	89 833,27	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	7 298,73	6 313,71	31 532,13	2 769,95	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	3 791,33	5 891,42	14 387,72	2 507,05	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	42 412,83	66 179,27	172 828,18	31 014,87	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	95 348,85	137 805,33	28 741,21	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23 934,55	54 782,57	148 320,70	22 431,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	53 804,97	60 095,71	242 301,31	31 269,63	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	683,44	840,00	1 865,95	280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	646,41	666,42	2 852,14	359,31	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	2 559,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	342 116,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	5 339,40	123 162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 093,89
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	5 354,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**61 125,89**	**1 715,09**	**82,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**621 456,08**
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 350,38
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	403,06	0,00	82,95	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,58
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 170,69
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 434,43
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	60 722,83	1 715,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 149,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	4 145,22	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	110 185,45	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	3 550,95	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	268,25	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**90 631,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	3 839,08	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	60 088,91	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	26 703,56	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 820 899,99**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 981,29
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 125,20
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 688,57
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 122,11
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 773,61
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 143,44
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 923,23
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 263,60
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 894,66
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 397,60
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 582,54
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 564,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336,76
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,06
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	742,85
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 390,16
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 168,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 871,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 072,85
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 218,13
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143 564,42
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 914,52
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 577,52
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 435,15

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 895,39
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 469,50
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 471,62
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 669,39
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 524,28
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 559,62
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 116,19
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 501,40
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 093,89
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 354,76
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**775 011,56**
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 350,38
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 325,09
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,58
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 170,69
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 088,91
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 137,99
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 437,92

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**262 442,66**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	82,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 972,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	4 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 442,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	253 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**62 062,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	62 062,13	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**13 762,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**276 204,94**
60612	Energie - Electricité	13 720,76	0,00	0,00	0,00	0,00	13 720,76
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,89
60628	Autres fournitures non stockées	41,52	0,00	0,00	0,00	0,00	41,52
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 972,16
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 020,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 442,61
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 925,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**62 062,13**
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 062,13

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**431 123,53**	**744,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 848 100,66**
6042	Achats de prestations de services	12 265,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	54,36	695,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	49,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 957,76
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 127,85
611	Contrats de prestations de services	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 460,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	166,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	16 148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	7 622,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 225,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 203,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 921,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 610,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 763,65
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	126 427,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	594 069,32
64112	SFT, indemnité de résidence	4 853,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 150,75
64113	NBI	3 661,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 951,50
64118	Autres indemnités	31 933,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 891,34
64131	Rémunérations	111 813,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 219,39
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 167,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 752,77
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 396,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 480,65
6455	Cotisations pour assurance du personnel	695,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 812,99
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	504,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 315,67
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 111,80**	**202,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 711,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	202,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	**0,00**	**27 683,33**	**567,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	27 510,83	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	567,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	172,50	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 401,78**	**2 332 620,92**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 265,60
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 260,53
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,28
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 957,76
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 127,85
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 460,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 401,78	24 401,78
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166,27
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 148,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 847,75
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 124,68
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 374,14
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720 496,35
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 004,32
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 612,97
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 824,87
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 032,94
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 920,42
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 876,98
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 508,98
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 819,95
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,50
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 464,25**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 711,80

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202,45
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**566 860,48**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 701,00**	**0,00**	**0,00**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	566 860,48	0,00	0,00	0,00	20 701,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**101 429,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	101 429,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**253 138,87**	**0,00**	**7 008,00**	**0,00**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	705,57	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	3 053,51	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	33 863,60	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	169 918,30	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	22 793,34	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 008,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	224,80	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	22 579,75	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**108 728,10**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	108 728,10	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**847 708,35**
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705,57
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 053,51
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 863,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 918,30
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 793,34
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 008,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224,80
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 579,75
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 561,48
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**210 157,89**
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 728,10
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 429,79

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial: Niveau de taux (5)	Taux initial: Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**60 665 803,30**									
1641 Emprunts en euros (total)					60 665 803,30									
000504	DEXIA CL	01/05/2005	01/05/2005	01/05/2006	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	4,020	EUR	A	P	O	A-1
000701	DEXIA CL	01/04/2007	01/04/2007	01/04/2008	3 000 000,00	C	(Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)) + 1.54	4,340	4,400	EUR	A	C	O	B-2
000702	CREDIT MUTUEL	30/11/2007	30/11/2007	30/11/2008	1 369 000,00	F	Taux fixe à 4.008 %	4,010	4,010	EUR	A	P	O	A-1
006312	CREDIT AGRICOLE	18/12/2006	18/12/2006	25/03/2009	2 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.03 sur EONIA(Postfixé)) + 0.03	3,600	3,710	EUR	A	P	O	A-1
2009-1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2008	20/02/2009	01/02/2010	2 200 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
2009-2	CREDIT AGRICOLE	30/12/2009	30/12/2009	30/03/2010	1 800 000,00	V	Euribor 3M-Floor -0.08 sur Euribor 3M + 0.08	0,790	0,800	EUR	T	P	O	A-1
2010-1	DEXIA CL	25/07/2010	25/07/2010	01/01/2011	75 000,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,610	2,640	EUR	T	P	O	A-1
2010-2	DEXIA CL	25/07/2010	25/07/2010	01/01/2011	250 000,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,610	2,640	EUR	T	P	O	A-1
2010-3	DEXIA CL	25/07/2010	25/07/2010	01/01/2011	300 000,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,610	2,640	EUR	T	P	O	A-1
2010-4	DEXIA CL	25/07/2010	25/07/2010	01/01/2011	125 000,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,610	2,640	EUR	T	P	O	A-1
2010-5	CREDIT MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	31/12/2011	2 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.05)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	0,920	0,920	EUR	A	X	O	A-1
2011-01	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2011	12/04/2011	12/04/2012	1 200 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.49 sur Euribor 12M) + 0.49	2,550	2,580	EUR	A	C	O	A-1
2011-02	CAISSE D'EPARGNE	03/05/2011	03/05/2011	03/05/2012	1 000 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.85	1,660	1,660	EUR	T	C	O	A-1
2011-03	CAISSE D'EPARGNE	14/01/2010	04/11/2011	04/02/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,270	3,310	EUR	T	P	O	A-1
2011-04	CAISSE D'EPARGNE	14/01/2010	13/12/2011	13/03/2012	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,410	EUR	T	P	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2011-05	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2010	27/12/2011	21/03/2013	3 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.64	1,020	1,060	EUR	T	P	O	A-1
2012-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2012	30/04/2012	01/02/2013	800 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
2012-02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	01/04/2012	01/04/2013	760 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	2,850	2,850	EUR	A	C	O	A-1
2012-03	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	01/04/2012	01/04/2013	747 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	2,850	2,850	EUR	A	C	O	A-1
2012-04	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	19/01/2012	01/05/2013	552 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
2012-05	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	19/01/2012	01/05/2013	824 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
2012-06	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2011	19/01/2012	01/05/2013	536 600,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
2013-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2013	12/04/2013	01/02/2014	1 600 000,00	F	Taux fixe à 3.92 %	3,920	3,920	EUR	A	P	O	A-1
2013-02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/01/2013	23/01/2013	01/03/2014	150 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
2013-03	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/01/2013	23/01/2013	01/03/2014	800 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
2013-04	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/01/2013	23/01/2013	01/03/2014	220 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
2013-05	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/05/2013	30/07/2013	01/06/2014	1 300 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	2,350	2,350	EUR	A	P	O	A-1
2014-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/03/2014	18/04/2014	01/07/2014	635 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Préfixé)	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
2014-02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/03/2014	25/03/2014	01/07/2014	760 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Préfixé)	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
2014-03	SFIL CAFFIL	22/07/2014	01/09/2014	01/05/2015	4 629 804,84	F	Taux fixe à 3.82 %	3,820	3,880	EUR	A	P	O	A-1
2014-04-	SFIL CAFFIL	31/07/2014	01/09/2014	01/07/2015	2 879 398,46	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,860	EUR	A	P	O	A-1
2015-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/10/2015	01/09/2016	01/11/2016	5 500 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
2017-01	CAISSE D'EPARGNE	12/12/2016	28/12/2016	28/03/2017	953 000,00	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	0,770	EUR	T	C	O	A-1
2018-01	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2017	29/12/2017	05/04/2018	3 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.61)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,610	0,620	EUR	T	P	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2019-01	SOCIETE GENERALE	20/12/2018	29/11/2019	29/02/2020	**4 000 000,00**	V	((Euribor 3M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 2.5 sur Euribor 3M	0,360	0,360	EUR	T	P	O	A-1
2021-01	ARKEA	15/07/2021	30/08/2021	30/11/2021	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	0,940	EUR	T	P	O	A-1
MON532324EUR	SFIL CAFFIL	13/12/2019	20/12/2019	01/04/2020	5 500 000,00	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	0,700	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**890 000,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					890 000,00									
2015-02	Agence de l'eau Seine Normandie	08/04/2014	08/04/2014	07/04/2015	103 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2015-03	Agence de l'eau Seine Normandie	08/04/2014	08/04/2014	07/04/2015	46 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2015-04	Agence de l'eau Seine Normandie	27/11/2014	27/11/2014	26/11/2015	**110 000,00**	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-01	Agence de l'eau Seine Normandie	05/03/2015	05/03/2015	04/03/2016	84 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-02	Agence de l'eau Seine Normandie	26/03/2015	26/03/2015	25/03/2016	45 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-03	Agence de l'eau Seine Normandie	28/05/2015	28/05/2015	27/05/2016	45 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-04	Agence de l'eau Seine Normandie	18/08/2015	18/05/2015	17/08/2016	28 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2016-05	Agence de l'eau Seine Normandie	03/12/2015	03/12/2015	02/12/2016	64 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2016-06	Agence de l'eau Seine Normandie	03/12/2015	03/12/2015	02/12/2016	30 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018-02	Agence de l'eau Seine Normandie	15/03/2017	15/03/2017	15/03/2018	34 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018-03	Agence de l'eau Seine Normandie	15/03/2017	15/03/2017	15/03/2018	124 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-02	Agence de l'eau Seine Normandie	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2019	18 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-01	Agence de l'eau Seine Normandie	22/02/2019	22/02/2019	22/02/2020	60 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-02	Agence de l'eau Seine Normandie	28/02/2019	28/02/2019	28/02/2020	56 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-03	Agence de l'eau Seine Normandie	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2020	42 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**61 555 803,30**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**31 674 385,63**					**3 124 244,52**	**1 089 144,06**	**0,00**	**368 740,73**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		31 674 385,63					3 124 244,52	1 089 144,06	0,00	368 740,73
000504	N	0,00	A-1	70 863,44	0,33	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	68 124,79	5 587,33	0,00	1 891,23
000701	N	0,00	B-2	1 300 000,00	12,25	C	(Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)) + 1.54	3,750	100 000,00	63 171,80	0,00	34 036,89
000702	N	0,00	A-1	234 509,54	2,91	F	Taux fixe à 2.3 %	2,300	74 680,05	7 114,45	0,00	458,30
006312	N	0,00	A-1	1 210 756,50	13,23	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.04 sur TAM(Postfixé)) + 0.04	3,710	64 453,91	44 856,94	0,00	35 187,41
2009-1	N	0,00	A-1	741 156,54	4,08	F	Taux fixe à 4.47 %	4,460	129 758,26	38 929,89	0,00	30 276,86
2009-2	N	0,00	A-1	948 070,13	15,00	V	Euribor 3M-Floor -0.08 sur Euribor 3M + 0.08	3,860	45 776,44	37 813,73	0,00	73,61
2010-1	N	0,00	A-1	26 718,99	5,75	F	Taux fixe à 2.61 %	2,600	4 061,65	763,83	0,00	172,40
2010-2	N	0,00	A-1	89 064,08	5,75	F	Taux fixe à 2.61 %	2,600	13 538,75	2 546,13	0,00	574,68
2010-3	N	0,00	A-1	106 876,46	5,75	F	Taux fixe à 2.61 %	2,600	16 246,52	3 055,36	0,00	689,62
2010-4	N	0,00	A-1	44 532,03	5,75	F	Taux fixe à 2.61 %	2,600	6 769,37	1 273,07	0,00	287,34
2010-5	N	0,00	A-1	1 101 978,71	16,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.05)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	3,840	66 138,82	44 960,84	0,00	0,00
2011-01	N	0,00	A-1	420 000,00	6,28	V	TAM(Postfixé) + 0.85	4,520	60 000,00	21 888,00	0,00	13 648,62
2011-02	N	0,00	A-1	325 000,00	6,34	V	Euribor 3M-Floor -0.49 sur Euribor 3M + 0.49	4,240	50 000,00	15 641,75	0,00	1 859,86

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
2011-03	N	0,00	A-1	425 885,05	6,84	F	Taux fixe à 3.27 %	3,260	53 296,44	15 020,12	0,00	2 166,34
2011-04	N	0,00	A-1	513 878,10	6,95	F	Taux fixe à 3.37 %	3,360	64 045,14	18 672,30	0,00	817,78
2011-05	N	0,00	A-1	1 412 093,67	7,97	F	Taux fixe à 2.92 %	2,910	154 507,61	44 063,15	0,00	1 030,83
2012-01	N	0,00	A-1	204 875,35	2,08	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	62 484,35	12 057,92	0,00	8 444,22
2012-02	N	0,00	A-1	304 000,00	7,25	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,590	38 000,00	12 312,00	0,00	8 177,60
2012-03	N	0,00	A-1	149 400,00	2,25	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,590	49 800,00	7 171,20	0,00	4 018,86
2012-04	N	0,00	A-1	125 573,51	2,33	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	38 062,17	6 545,43	0,00	3 334,67
2012-05	N	0,00	A-1	374 014,85	7,33	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	37 388,05	16 456,12	0,00	9 932,17
2012-06	N	0,00	A-1	238 408,10	7,33	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	24 291,02	9 457,17	0,00	5 697,95
2013-01	N	0,00	A-1	520 425,80	3,08	F	Taux fixe à 3.92 %	3,910	118 072,79	25 029,14	0,00	18 643,96
2013-02	N	0,00	A-1	44 927,31	3,17	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	9 824,42	2 190,07	0,00	1 492,58
2013-03	N	0,00	A-1	239 612,31	3,17	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	52 396,90	11 680,37	0,00	7 960,45
2013-04	N	0,00	A-1	64 566,10	3,17	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	14 263,01	2 837,85	0,00	1 930,53
2013-05	N	0,00	A-1	381 527,06	3,42	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,590	84 281,41	16 769,10	0,00	7 973,91
2014-01	N	0,00	A-1	412 749,86	19,25	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Préfixé)	3,930	21 166,68	16 789,38	0,00	4 021,80
2014-02	N	0,00	A-1	361 000,00	9,25	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor -1 sur Livret A(Préfixé)	3,930	38 000,00	15 164,39	0,00	3 517,56
2014-03	N	0,00	A-1	3 409 676,45	14,33	F	Taux fixe à 3.82 %	3,870	150 487,82	138 264,91	0,00	88 280,31
2014-04-	N	0,00	A-1	800 207,75	2,50	F	Taux fixe à 3.8 %	3,850	246 485,94	40 437,27	0,00	15 457,35
2015-01	N	0,00	A-1	3 249 246,29	10,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,590	237 420,77	125 520,01	0,00	19 170,55
2017-01	N	0,00	A-1	444 733,44	6,99	V	(Euribor 3M)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,480	63 533,32	21 785,85	0,00	126,19
2018-01	N	0,00	A-1	2 234 509,09	18,01	V	(Euribor 3M + 0.61)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,370	115 402,96	104 971,15	0,00	20 790,25

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
2019-01	N	0,00	A-1	2 773 191,71	9,91	V	((Euribor 3M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 2.5 sur Euribor 3M	2,930	253 298,32	85 241,72	0,00	7 989,21
2021-01	N	0,00	A-1	2 550 008,85	16,66	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	139 924,13	24 793,11	0,00	1 997,51
MON532324EUR	N	0,00	A-1	3 820 348,56	10,00	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	358 262,71	28 311,21	0,00	6 611,33
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**405 559,93**					**59 333,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		405 559,93					59 333,34	0,00	0,00	0,00
2015-02	N	0,00	A-1	34 333,30	4,27	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 866,67	0,00	0,00	0,00
2015-03	N	0,00	A-1	15 333,30	4,27	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 066,67	0,00	0,00	0,00
2015-04	N	0,00	A-1	36 666,70	4,90	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 333,33	0,00	0,00	0,00
2016-01	N	0,00	A-1	33 759,97	5,18	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 626,67	0,00	0,00	0,00
2016-02	N	0,00	A-1	18 080,03	5,23	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 013,33	0,00	0,00	0,00
2016-03	N	0,00	A-1	18 080,03	5,41	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 013,33	0,00	0,00	0,00
2016-04	N	0,00	A-1	11 199,97	5,63	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 866,67	0,00	0,00	0,00
2016-05	N	0,00	A-1	25 599,97	5,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 266,67	0,00	0,00	0,00
2016-06	N	0,00	A-1	12 000,00	5,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 000,00	0,00	0,00	0,00
2018-02	N	0,00	A-1	18 240,00	7,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 280,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-B3-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
2018-03	N	0,00	A-1	66 133,31	7,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 266,67	0,00	0,00	0,00
2019-02	N	0,00	A-1	10 800,00	8,91	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 200,00	0,00	0,00	0,00
2020-01	N	0,00	A-1	40 000,00	9,14	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 000,00	0,00	0,00	0,00
2020-02	N	0,00	A-1	37 333,35	9,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 733,33	0,00	0,00	0,00
2020-03	N	0,00	A-1	28 000,00	9,35	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 800,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**32 079 945,56**					**3 183 577,86**	**1 089 144,06**	**0,00**	**368 740,73**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
000701	DEXIA CL	3 000 000,00	1 300 000,00	2	30,00		(Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)) + 1.54	(Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)) + 1.54	0,00	(Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)-Floor 1.9 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé)) + 1.54	3,750	63 171,80	0,00	4,05
TOTAL (B)		**3 000 000,00**	**1 300 000,00**						**0,00**			**63 171,80**	**0,00**	**4,05**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**3 000 000,00**	**1 300 000,00**						**0,00**			**63 171,80**	**0,00**	**4,05**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-05-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	51	0	0	0	0	
	% de l'encours	95,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	30 779 945,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	1	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	4,05	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 600.00 €		2024-02-27
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	LOGICIELS	2	27/02/2024
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	27/02/2024
L	Autres outillag incendie défense	15	27/02/2024
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	15	27/02/2024
L	Autres installations, matériel technique	15	27/02/2024
L	MATERIEL DE TRANSPORT	7	27/02/2024
L	MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAU	5	27/02/2024
L	MOBILIER	10	27/02/2024
L	CHEPTEL	0	27/02/2024
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELS	10	27/02/2024
L	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBANISME	10	27/02/2024
L	FRAIS ETUDES non SUIVIS DE TRAVAUX	5	27/02/2024
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPP	5	27/02/2024
L	FRAIS INSERTION	5	27/02/2024
L	SUB VERS ORGANISME PUBLIC DIVERS BATIMENT INSTALL	30	27/02/2024
L	SUB VERS EQPT DROIT PRIVE BATIMENTS, INSTALLATIONS	5	27/02/2024
L	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	1	27/02/2024
L	LOGICIELS, BREVETS, LICENCES	2	27/02/2024
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	27/02/2024
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTRES	20	27/02/2024
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT	30	27/02/2024
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	27/02/2024
L	MATERIEL ROULANT (INCENDIE ET DEFENSE CIVILE)	15	27/02/2024
L	AUTRE MATERIEL, OUTILLAGE D'INCENDIE DEFENSE CIVI	15	27/02/2024
L	MATERIEL ROULANT	10	27/02/2024
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10	27/02/2024
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL TECHNIQUE	10	27/02/2024
L	OEUVRES ET OBJETS D'ART IMMOBILIERS	10	27/02/2024
L	OEUVRES ET OBJETS D'ART MOBILIERS	10	27/02/2024
L	TERRAINS NUS	15	27/02/2024
L	INSTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENTS DIVERS	15	27/02/2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-27-02-2024
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	7	27/02/2024
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	27/02/2024
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	27/02/2024
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	10	27/02/2024
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10	27/02/2024
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	5	27/02/2024
L	CHEPTEL	5	27/02/2024
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELS	10	27/02/2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**39 720,16**	**154 388,16**	**46 515,74**	**147 592,58**
Provisions pour litiges		**39 720,16**	**154 388,16**	**46 515,74**	**147 592,58**
LITIGE 001	01/01/2024	600,00	0,00	600,00	0,00
LITIGE 002	01/01/2024	11 945,00	0,00	11 945,00	0,00
LITIGE 003	01/01/2024	900,00	0,00	900,00	0,00
LITIGE 004	01/01/2024	600,00	300,00	900,00	0,00
LITIGE 005	01/01/2024	4 000,00	2 000,00	6 000,00	0,00
LITIGE 006	01/01/2024	600,00	300,00	900,00	0,00
LITIGE 008	01/01/2024	11 391,16	5 695,58	17 086,74	0,00
LITIGE 009	01/01/2024	450,00	0,00	450,00	0,00
LITIGE 011	01/01/2024	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
LITIGE 013	01/01/2024	750,00	0,00	750,00	0,00
LITIGE 014	01/01/2024	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
LITIGE 017	01/01/2024	1 984,00	0,00	1 984,00	0,00
LITIGE 021	01/01/2024	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
LITIGE 025	01/01/2024	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
LITIGE 028	01/01/2024	0,00	600,00	0,00	600,00
LITIGE 032	01/01/2024	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
LITIGE 037	01/01/2024	0,00	15 986,25	0,00	15 986,25
LITIGE 041	01/01/2024	0,00	18 300,00	0,00	18 300,00
LITIGE 048	01/01/2024	0,00	4 918,79	0,00	4 918,79
LITIGE 049	01/01/2024	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
LITIGE 051	01/01/2024	0,00	5 332,98	0,00	5 332,98
LITIGE 054	01/01/2024	0,00	70 505,27	0,00	70 505,27
LITIGE 055	01/01/2024	0,00	750,00	0,00	750,00
LITIGE 056	01/01/2024	0,00	12 351,25	0,00	12 351,25
LITIGE 057	01/01/2024	0,00	1 715,44	0,00	1 715,44
LITIGE 058	01/01/2024	0,00	2 829,84	0,00	2 829,84
LITIGE 059	01/01/2024	0,00	1 583,97	0,00	1 583,97
LITIGE 060	01/01/2024	0,00	600,00	0,00	600,00
LITIGE 066	01/01/2024	0,00	4 918,79	0,00	4 918,79

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
LITIGE 067	01/01/2024	0,00	900,00	0,00	900,00
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**150 000,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**39 720,16**	**304 388,16**	**46 515,74**	**297 592,58**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**39 720,16**	**304 388,16**	**46 515,74**	**297 592,58**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	150 000,00	1	150 000,00	150 000,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 001	600,00	1	600,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 002	11 945,00	2	11 945,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 003	900,00	1	900,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 004	900,00	3	900,00	300,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 005	6 000,00	3	6 000,00	2 000,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 006	900,00	3	900,00	300,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 008	17 086,74	3	17 086,74	5 695,58	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 009	450,00	2	450,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 011	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 013	750,00	2	750,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 014	2 000,00	1	2 000,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 017	1 984,00	1	1 984,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 021	1 500,00	2	1 500,00	0,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 025	1 000,00	1	1 000,00	1 000,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 028	600,00	1	600,00	600,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 032	2 000,00	1	2 000,00	2 000,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 037	31 972,50	2	15 986,25	15 986,25	15 986,25
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 041	36 600,00	2	18 300,00	18 300,00	18 300,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 048	9 837,58	2	4 918,79	4 918,79	4 918,79
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 049	3 060,00	2	1 800,00	1 800,00	1 260,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 051	10 665,96	2	5 332,98	5 332,98	5 332,98
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 054	141 010,53	2	70 505,27	70 505,27	70 505,26
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 055	750,00	1	750,00	750,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 056	24 702,50	2	12 351,25	12 351,25	12 351,25
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 057	3 430,89	2	1 715,44	1 715,44	1 715,45
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 058	5 659,67	2	2 829,84	2 829,84	2 829,83
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 059	3 167,94	2	1 583,97	1 583,97	1 583,97
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 060	600,00	1	600,00	600,00	0,00
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 066	9 837,58	2	4 918,79	4 918,79	4 918,79
PROVISION POUR LITIGES	LITIGE 067	1 800,00	2	900,00	900,00	900,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0 **Intitulé de l'opération : TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES** **Date de la délibération :**

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**216 231,51**	**122 639,79**	**16 231,51**	**77 360,21**	**122 639,79**
45 TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES (2)	0,00	16 231,51	0,00	16 231,51	0,00	0,00
45411 TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES (2)	0,00	200 000,00	122 639,79	0,00	77 360,21	122 639,79
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**216 231,51**	**122 639,79**	**16 231,51**	**77 360,21**	**122 639,79**
RECETTES (b)	**0,00**	**209 836,59**	**122 639,79**	**9 836,59**	**77 360,21**	**122 639,79**
45 45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	209 836,59	122 639,79	9 836,59	77 360,21	122 639,79
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**209 836,59**	**122 639,79**	**9 836,59**	**77 360,21**	**122 639,79**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	104 950 221,12	64 313 051,31	4 581 465,34
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	72 786,51	72 786,51	72 786,51

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**104 950 221,12**	**64 313 051,31**											**1 790 776,92**	**2 790 688,42**
ATHEGIENNE	2009	P		CDC	3 173 016,00	2 386 883,85	24,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,490	A-1	EUR	60 340,42	32 999,13
ATHEGIENNE	2009	P		CDC	542 344,00	390 009,07	24,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,640	A-1	EUR	6 538,68	6 710,63
HLM MOULIN VERT	2011	P		CDC	7 956 197,67	6 137 520,56	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,480	A-1	EUR	154 690,41	67 468,34
HLM MOULIN VERT	2011	P		CDC	2 601 510,66	2 194 584,85	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,480	A-1	EUR	54 736,45	3 312,96
HLM MOULIN VERT	2011	P		CDC	412 510,71	304 317,26	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,640	A-1	EUR	5 087,04	4 359,82
HLM MOULIN VERT	2011	P		CDC	133 932,38	108 249,16	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,640	A-1	EUR	1 791,27	500,93
ICF LA SABLIERE	1998	P		CDC	76 224,51	18 532,17	5,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	804,79	2 646,57
ICF LA SABLIERE	2006	P		CDC	8 024 347,00	4 821 843,20	16,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	199 826,39	173 816,65
ICF LA SABLIERE	2006	P		CDC	271 208,00	157 258,71	16,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	2,750	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	5 712,75	5 991,37

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ICF LA SABLIERE	2012	P		CDC	1 248 000,00	278 551,77	2,08	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	6 991,27	89 409,79
ICF LA SABLIERE	2012	P		CDC	979 553,00	219 325,76	2,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,410	A-1	EUR	6 957,24	64 860,63
IMMOBILIERE 3F	2016	P		CDC	1 937 000,00	1 589 628,17	31,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	22 058,03	44 299,81
IMMOBILIERE 3F	2016	P		CDC	1 073 000,00	922 571,33	41,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	12 712,95	19 128,41
LE LOGEMENT URBAIN	2014	P		CDC	5 017 312,00	4 437 042,84	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	116 684,66	50 828,51
LE LOGEMENT URBAIN	2014	P		CDC	5 840 597,00	5 552 106,25	52,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,710	A-1	EUR	144 430,44	2 910,80
LE LOGEMENT URBAIN	2014	P		CDC	809 421,19	687 109,24	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	12 552,87	10 272,35
LE LOGEMENT URBAIN	2014	P		CDC	656 341,27	596 389,66	52,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,220	A-1	EUR	10 775,12	2 227,86
LOGIREP	2009	P		CDC	1 005 000,00	723 051,24	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	26 316,17	7 953,45
LOGIREP	2009	P		CDC	364 551,00	292 545,80	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 532,05	11,28
LOGIREP	2009	P		CDC	1 900 000,00	1 253 633,57	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	29 320,07	21 151,87
LOGIREP	2009	P		CDC	900 000,00	664 596,00	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	15 372,81	3 787,03
LOGIREP	2012	P		CDC	2 717 308,16	2 143 876,19	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,430	A-1	EUR	52 894,07	14 746,88
LOGIREP	2012	P		CDC	977 794,63	834 095,14	37,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,430	A-1	EUR	20 399,79	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIREP	2012	P		CDC	366 880,96	277 661,07	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,610	A-1	EUR	4 548,27	2 871,89
LOGIREP	2012	P		CDC	131 695,12	108 161,27	37,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,610	A-1	EUR	1 753,87	129,79
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	1992	P		CDC	2 558 300,64	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,670	A-1	EUR	7 165,99	126 026,65
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	1994	P		CDC	2 945 847,19	269 227,89	1,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	3,820	A-1	EUR	13 031,38	134 527,16
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2004	P		CDC	5 100 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,190	A-1	EUR	14 359,83	341 900,78
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P		CDC	56 529,00	38 061,14	22,00	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	2,990	A-1	EUR	781,74	1 026,10
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P		CDC	13 057,00	9 964,55	32,00	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	2,990	A-1	EUR	202,09	139,90
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P		CDC	571 577,00	407 154,16	22,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	A-1	EUR	12 580,04	12 180,59
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P		CDC	132 014,00	106 141,20	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	A-1	EUR	3 240,37	1 870,98
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P		CDC	600 000,00	115 091,20	2,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,440	A-1	EUR	5 148,46	34 139,66
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2007	P		CDC	160 000,00	31 117,23	2,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,640	A-1	EUR	1 471,32	9 192,86
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2008	P		CDC	150 000,00	61 091,84	8,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	2 303,85	5 686,46
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2008	P		CDC	565 057,00	134 149,81	3,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	5 671,54	30 242,74
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2008	P		CDC	3 000 000,00	1 290 203,38	8,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	45 352,76	105 266,05

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P		CDC	1 040 000,00	309 440,84	3,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	2 912,17	78 847,92
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P		CDC	875 000,00	260 346,88	3,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	2 450,14	66 338,39
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P		CDC	1 560 000,00	464 161,27	3,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	4 368,25	118 271,88
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P		CDC	1 040 000,00	309 440,53	3,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	2 912,16	78 847,88
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P		CDC	1 430 000,00	425 480,71	3,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	4 004,22	108 415,84
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P		CDC	520 000,00	154 720,26	3,17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	0,750	A-1	EUR	1 456,08	39 423,94
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2013	P		CDC	3 962 690,00	2 378 037,47	13,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	34 451,44	173 920,84
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2015	P		CDC	1 861 621,00	1 354 500,83	15,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	19 303,56	75 392,46
O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR	2015	P		CDC	1 176 000,00	547 514,41	5,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.5)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.5)	0,250	A-1	EUR	1 594,93	90 457,59
SA D'HLM TOIT ET JOIE	2014	P		CDC	2 585 000,00	1 658 957,80	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	23 734,86	99 180,31
SOFILOGIS SA	2007	P		CDC	2 447 314,24	1 236 363,05	10,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,190	A-1	EUR	55 200,89	77 943,86
SOGEMAC	2004	P		CDC	44 639,04	16 811,93	10,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,690	A-1	EUR	667,21	1 220,89
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2006	P		CDC	1 597 119,00	971 614,12	16,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	3,400	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	4,150	A-1	EUR	41 628,80	31 489,46
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2006	P		CDC	763 000,00	603 091,04	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	3,400	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	4,150	A-1	EUR	25 191,35	3 929,52
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2010	P		CDC	4 601 050,53	1 349 619,92	4,42	T	V	Euribor 3M + 0.58	1,490	V	Euribor 3M + 0.58	4,300	A-1	EUR	66 776,58	276 052,85

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	332 000,00	283 614,68	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	A-1	EUR	5 395,12	6 445,39
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	437 000,00	397 072,01	51,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.61	1,360	V	Livret A(Préfixé) + 0.61	1,360	A-1	EUR	5 471,31	5 230,13
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	1 440 458,59	1 292 666,58	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,190	A-1	EUR	40 708,01	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	4 488 613,92	3 857 731,47	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	139 239,17	10 023,17
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	137 366,96	120 347,32	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,710	A-1	EUR	3 220,91	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	713 220,75	595 932,42	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	16 786,20	3 574,59
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	449 000,00	378 878,80	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	10 672,24	2 272,63
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	242 000,00	225 099,53	51,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.61	1,360	V	Livret A(Préfixé) + 0.61	2,720	A-1	EUR	6 120,67	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	3 908 000,00	3 391 650,14	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	122 416,64	8 812,20
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	2 331 000,00	2 168 210,77	51,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.61	1,360	V	Livret A(Préfixé) + 0.61	2,720	A-1	EUR	58 955,76	0,00
TOTAL GENERAL					**104 950 221,12**	**64 313 051,31**											**1 790 776,92**	**2 790 688,42**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					**72 786,51**	**72 786,51**	**72 786,51**
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8028 Autres engagements reçus					**72 786,51**	**72 786,51**	**72 786,51**
A l'exception de ceux reçus des entreprises					**72 786,51**	**72 786,51**	**72 786,51**
2020	REMBOURSEMENT SALAIRE CMS H.DRET	VILLE	1	A	72 786,51	72 786,51	72 786,51
Engagements reçus des entreprises					**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**3 426 866,74**	
Personnes de droit privé	**290 463,00**	
Associations	**285 263,00**	
AAQN ANIMATION QUARTIER NORD	2 000,00	
AI XIN	200,00	
AMICALE BRETONNE KERNEVEZ AR ROU	400,00	
AMOUR DE CLOWNS	3 000,00	
ARC EN CIEL	4 000,00	
ART DANSE LOISIRS	1 000,00	
ARTS EN FAIT C/ MME FAGE	400,00	
AS COLLEGE JULES FERRY	3 500,00	
AS COLLEGE ROLAND GARROS	800,00	
AS DU COEUR	3 000,00	
AS ECOLE ANNE SYLVESTRE	2 000,00	
AS LYCEE FRANCOIS ARAGO	800,00	
ASCP ASSOC. PORTUGAISE	5 000,00	
ASPHALTE	64 000,00	
ASSAV	2 800,00	
ASSOCIATION ALTERNANCIA	1 000,00	
ASSOCIATION DU VAL ST GEORGES	900,00	
ASSOCIATION FRANCO ALGERIENNE DU	2 500,00	
ASSOCIATION JARDINS FAMILIAUX -	500,00	
ASSOCIATION JAZZ DANCE	1 500,00	
ASSOCIATION ODDJOH ORGA DIASPORA DVPT DE JJOVANGE D	500,00	
ASSOCIATION SOTERIA	1 200,00	
ASSOCIATION UNIVERSITE POUR TOUS	1 100,00	
AU FIL DE L'YERRES BELLEPLACE BL	1 600,00	
AVENIR NAUTIQUE VILLENEUVOIS	4 000,00	
AVEUGLES DE CRETEIL	300,00	
BVB RUGBY BONNEUIL VILLENEUVE BREVANNES RU	500,00	
CARAIBA FOLIE S	1 000,00	
CHORALE LA CROCHE COEUR ROCKING MAMIES	200,00	
CIDFF	12 363,00	
CLUB HIPPOCAMPE PLONGEE	4 500,00	
CLUB OLYMPIQUE DU CENTRE HOSPITA	500,00	
CLUB SPORTIF VALENTON	800,00	
COLLECTIF LES ENFANTS SAUVAGES	6 000,00	

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE ENTENTE ANCIEN COMBATTANT	800,00	
COMPAGNIE THEATRALE LE GRENIER	3 000,00	
CONNAITRE TRANSMETTRE ET VIVRE CTV	400,00	
COUNTRY DANCERS 94	750,00	
DROITS SOLIDAIRES	1 500,00	
ECOLE DU CHAT DE V ST G	6 500,00	
FANTASTIQUES DE FERRY ASSO SPORT	1 200,00	
FEMMES SOLIDAIRES DE VILLENEUVE GEORGES ET D' AILLEURS	1 500,00	
FISHES AND SWALLOWS	5 000,00	
FRANCE ALZHEIMER VAL DE MARNE	200,00	
FRANCE PALESTINE	200,00	
FSE COLLEGE R GARROS	800,00	
GONDJE ASSOCIATION	2 500,00	
GRAND JEU ZABA KUZINGA	1 500,00	
GRANDE VIGIE	4 500,00	
GUILDE JAP ANIM	400,00	
HALTEROPHILE CLUB VILLENEUVOIS	2 000,00	
HORIZON CREOLE	500,00	
JAZZIQUE SYSTEM	3 000,00	
KARATE CLUB VILLENEUVOIS	2 000,00	
KOS VILLENEUVE KARATE DO.OKINAWA	3 300,00	
L'ATELIER	1 000,00	
LA LUCARNE	3 000,00	
LE SOUVENIR FRANCAIS COMITE OUEST 94	400,00	
LES ENFANTS DES ARTS	500,00	
METEORS PRODUCTION	400,00	
MUSE 45	1 400,00	
NOUVELLES VOIES ASSOCIATION	1 000,00	
PETANQUE ANATOLE FRANCE	1 500,00	
PHILATELIQUE VILL ST GEORGES	800,00	
POLE ESPOIR ACADEMIE	3 500,00	
RESTAURANTS DU COEUR V.D.M.	5 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE - CARRITAS FR	3 000,00	
SECOURS POPULAIRE	3 000,00	
SENIORS EVASION LOISIRS	3 500,00	
SOLIDARITE NOUVELLE LOGEMENT VAL DE MARNE	200,00	
SOUTIEN ET SAVOIR POUR TOUS - SS	3 500,00	
TAEKWONDO TEAM VILLENEUVE ST GEO C/M. FELICITE MANUEL	2 500,00	
TENNIS CLUB DES CHEMINOTS ET DE	6 000,00	
TERRE EN COULEURS	400,00	
TROPIKANA	6 000,00	
UAICF	400,00	
UNAFAM VAL DE MARNE	450,00	

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION BOULISTE VILLENEUVE TRIAGE	1 000,00	
UNION COMMERCANTS & ARTISANS	5 000,00	
UNION MULTISPORTS DES CHEMINOTS ET VILLENEUVOIS	7 000,00	
VARIETE CLUB KONGO	500,00	
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLU	24 000,00	
VILLENEUVE MA VOIX	4 000,00	
VILLENEUVE SAINT GEORGES D'ANTAN	1 000,00	
VILLENEUVE SUPER KINGS CC	500,00	
VMEH 94	200,00	
VOISINS ET ENSEMBLE	4 500,00	
VSG BOXE ANGLAISE	1 700,00	
VSG FUTSAL	8 000,00	
VSG JUDO VILLENEUVE-SAINT-GEORGE	5 000,00	
Entreprises	**5 200,00**	
CITE DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	3 500,00	
CULTURES DU COEUR EN VAL DE MARN CDC94	700,00	
HANDISPORT	1 000,00	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**3 136 403,74**	
Etat	**5 339,40**	
ADIL 94	5 339,40	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**3 131 064,34**	
CCAS TRESORIER PRINCIPAL	1 507 902,34	
EPA ORSA	1 000 000,00	
EPA ORSA	500 000,00	
EPA ORSA	123 162,00	
Autres	**0,00**	

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**135,90**	**0,00**	**135,90**	**92,50**	**24,80**	**117,30**
Adjoint administratif pal 1 cl	C	27,80	0,00	27,80	23,80	0,00	23,80
Adjoint administratif pal 2 cl	C	28,00	0,00	28,00	25,80	1,00	26,80
Adjoint administratif terr.	C	21,10	0,00	21,10	19,10	2,00	21,10
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	32,00	0,00	32,00	9,00	12,80	21,80
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	18,00	0,00	18,00	7,80	9,00	16,80
Rédacteur principal 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2 cl	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**363,00**	**2,56**	**365,56**	**257,93**	**103,14**	**361,07**
Adjoint technique pal 1 cl	C	19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	19,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	82,00	0,00	82,00	77,90	0,00	77,90
Adjoint technique territorial	C	203,00	2,56	205,56	130,03	91,14	221,17
Agent de maîtrise	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Agent de maîtrise principal	C	16,00	0,00	16,00	15,00	0,00	15,00
Ingénieur	A	13,00	0,00	13,00	2,00	4,00	6,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	11,00	0,00	11,00	2,00	8,00	10,00
Technicien principal de 1 cl	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**24,50**	**0,00**	**24,50**	**16,00**	**9,00**	**25,00**
Agent social principal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	3,50	0,00	3,50	3,00	0,00	3,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	19,00	0,00	19,00	10,00	9,00	19,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**10,80**	**0,20**	**11,00**	**8,80**	**2,00**	**10,80**
Aide-soignant de cl. normale	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	3,80	0,00	3,80	2,80	1,00	3,80
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Infirmier de classe normale	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier soins gén hors class	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue cl.N	A	1,00	0,20	1,20	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**4,00**	**1,00**	**5,00**
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur territorial A.P.S	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Opérateur A.P.S. principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation pal 2c	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		**145,90**	**0,00**	**145,90**	**103,00**	**27,07**	**130,07**
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	15,00	0,00	15,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	15,90	0,00	15,90	14,80	0,00	14,80
Adjoint territorial animation	C	102,00	0,00	102,00	64,20	26,07	90,27
Animateur	B	7,00	0,00	7,00	7,00	1,00	8,00
Animateur principal de 1ère cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal de 2ème cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		**18,00**	**0,00**	**18,00**	**9,00**	**0,00**	**9,00**
Brigadier-chef principal	**C**	**5,00**	**0,00**	**5,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Chef service de police pal 1cl	**B**	**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Gardien-brigadier	**C**	**11,00**	**0,00**	**11,00**	**7,00**	**0,00**	**7,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4,00**	**2,00**	**6,00**
Contrat Adulte Relais		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400782-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
D.G.A.S. 40 à 150.000 hab.	A	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**707,10**	**2,76**	**709,86**	**498,23**	**169,01**	**667,24**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	A	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	387	0,00	A	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	381	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	378	0,00	332-14	CDD

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	371	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	387	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	387	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-13	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	452	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	434	0,00	332-14	CDD
Contrat Adulte Relais		OTR	0	0,00	A	CDD
Contrat Adulte Relais		OTR	0	0,00	A	A
Educateur territorial A.P.S	B	SP	395	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	821	0,00	332-10	CDI
Psychologue cl.N	A	MS	471	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-13	CDD
Rédacteur	B	ADM	500	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	326_352	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	326_352	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-14	CDD

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	500	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	415	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	452	0,00	332-23-1°	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	332-23-1°	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	333-1_333-10	CDD
Directeur cabinet		OTR	0	0,00	A	A
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	O.P.H.L.M. VILLENEUVE ST GEOR		OPH	8 665 845,59
-	HLM MOULIN VERT		SA HLM	8 744 671,83
-	SOFILOGIS SA		SA HLM	1 236 363,05
-	LE LOGEMENT URBAIN		SA HLM	11 272 647,99
-	SA D'HLM TOIT ET JOIE		SA HLM	1 658 957,80
-	ATHEGIENNE		SA HLM	2 776 892,92
-	SOGEMAC		SA HLM	16 811,93
-	LOGIREP		SA HLM	6 297 620,28
-	ICF LA SABLIERE		SA HLM	5 495 511,62
-	IMMOBILIERE 3F		SA HLM	2 512 199,50
-	VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC		OPAC	15 635 528,79
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SIFUREP Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisenne		Proportionnel au nombre d'habitants	2 125,00
Syndicat intercommunal pour l'équipement hospitalier du sud est de la région parisienne	21/02/1963	En fonction de la population (25%) et du nombre de malades (75%)	0,00
Syndicat d'Actions Foncières	16/12/2005		0,00
SIPPEREC	01/01/2009	Population et selon bouquets choisis	20 786,16
Sydicat intercommunal de restauration municipale	21/12/2011	Facturation selon prestations	0,00
SIGEIF	01/01/2014	Population et selon bouquets choisis	7 364,81
EPT Grand Orly Seine Bièvre	01/01/2016	Fond de compensation des charges territoriales	7 586 092,52
Grand Paris Sud Est Avenir	01/09/2024	Facturation selon prestations	0,00
Autres organismes de regroupement			
Sapeurs pompiers de paris		Contingent incendie	897 860,47
Etablissement public d'aménagement ORLY RUNGIS SEINE AMONT		Population et potentiel financier	0,00
Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Villeneuve Saint Georges	30/04/1985		0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS			ACTION SOCIALE	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE H DRET	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE H DRET	01/01/2020	26/09/2019	21940100000000	SANTE	

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**3 050 898,41**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**3 050 898,41**	**0,00**	
22/03/2024	LAVE LINGE 8 KG STOCK	20240001	708,00	0,00	10
22/03/2024	LAVE LINGE 8 KG ECOLE PAUL BERT - REPORT EN230005	20240002	708,00	0,00	10
22/03/2024	LAVE LINGE 8 KG ECOLE PVC - REPORT EN23000601P	20240003	708,00	0,00	10
22/03/2024	LAVE LIGNE 8 KG ECOLE REPORT EN23000802P	20240004	708,00	0,00	10
25/03/2024	PLAQUE ARBORETUM	20240005	1 180,80	0,00	20
25/03/2024	VEGETAUX	20240006	520,86	0,00	1
25/03/2024	MOBILIER URBAIN	20240007	14 946,31	0,00	20
25/03/2024	REMISE EN ETAT ALARME SSI GYMNASE LEO LAGRANCE	20240009	384,00	0,00	0
25/03/2024	PANNEAU ENTREE CTM	20240010	496,80	0,00	1
25/03/2024	PANNEAUX DE RUE - BALISAGE	20240011	4 831,20	0,00	20
25/03/2024	POCHETTE AP POUR CEINTURE AVEC CABLE	20240012	132,00	0,00	1
25/03/2024	DIVERS ACHATS POUR LE MARCHÉ DE NOEL	20240013	2 826,80	0,00	10
25/03/2024	VEHICULE D OCCASION N°183 / N°POLICE: 202306396	20240014	14 200,80	0,00	7
25/03/2024	DECORS CRECHE STRUCTURE MOTRICE	20240015	7 678,08	0,00	10
25/03/2024	STRUCTURE MOTRICE	20240016	960,00	0,00	10
25/03/2024	2 PIAGGOS UTILITAIRES	20240017	55 219,20	0,00	7
25/03/2024	MEULEUSE - ECHELLES - MARTEAU PERFRO SERVICE PLOM	20240019	2 762,53	0,00	10
25/03/2024	BAC A BEC	20240020	181,80	0,00	1
25/03/2024	ETAGERE EN ACIER - CTM A FRANCE	20240021	953,53	0,00	10
25/03/2024	STRUCTURES POUR AIRES DE JEUX SQUARE DE LA MAIRIE	20240022	24 192,00	0,00	10
25/03/2024	TAPIS DE NEIGE MARCHE DE NOEL	20240023	684,00	0,00	10
26/03/2024	ECRAN INTERPHONE ETAGE MENDES FRANCE	20240025	341,90	0,00	1
26/03/2024	HP 400 G9 - CORE I5 13 500 / 2,5 GHZ - RAM 8 GO -	20240026	1 405,68	0,00	5
26/03/2024	HP 400 G9 - CORE I5 13 500 / 2,5 GHZ - RAM 8 GO -	20240027	1 553,28	0,00	5
26/03/2024	MATERIELS INFORMATIQUE HP PRO 400 G9 SSD 256 WIN	20240028	15 197,87	0,00	5
26/03/2024	CABLES HDMI	20240029	93,49	0,00	1
26/03/2024	HP PROBOOK	20240030	10 608,96	0,00	5
26/03/2024	FAUTEUIL DE BUREAU	20240031	289,86	0,00	1
26/03/2024	REMPLACEMENT ROUTEUR VPN CAREMRA 20/12/2023	20240032	4 763,62	0,00	15
26/03/2024	PHASE 5.2 VIDEOPROTECTION	20240033	46 072,45	0,00	15
27/03/2024	REPARATION RIDEAU METALLIQUE SALLE MALRAUX	20230128	11 421,49	0,00	0
27/03/2024	TRVX DE MISE EN PLACE DE 3 PORTES AAGV	20240036	11 956,25	0,00	30
27/03/2024	SECURISATION FOSSE PAR MISE EN PLACE GARDE CORPS P	20240038	4 608,64	0,00	0

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/03/2024	TRVX DE REMPLT CHASSIS MATER V DURUY	20240039	14 031,36	0,00	0
28/03/2024	LAVE VAISSELLE GS ANATOLE FRANCE	20240040	26 648,39	0,00	10
28/03/2024	MOBILIER SCOLAIRE E.E ANATOLE FRANCE	20240042	722,89	0,00	10
29/03/2024	MOBILIER RESTAURATION SCOLAIRE CHAISES + TABLES	20240043	14 355,89	0,00	10
29/03/2024	RIDEAUX GS BERTHELOT ELEM	20240044	6 643,32	0,00	10
29/03/2024	MATERIELS AUDIO	20240045	738,85	0,00	10
29/03/2024	PLASTIFIEUSE - MINI CHAINE - POSTE RADIO CD - ELEM	20240046	517,87	0,00	1
29/03/2024	ENCEINTE PORTABLE JBL - VIDEOPROJECTEUR - POSTE RA	20240047	534,86	0,00	1
29/03/2024	MEUBLE A DESSIN + ARMOIRE HAUTE - MATER LA FONTAIN	20240048	920,09	0,00	10
04/04/2024	CHAISE DE PROFESSEUR - FAUTEUIL - BIBLIOTHEQUE - E	20240049	1 398,68	0,00	10
04/04/2024	TABLEAU ACIER EMAILLE BLANC - ELEM ST EXUPERY B	20240050	188,51	0,00	1
04/04/2024	MEUBLES COLONNE + CHARIOT + BACS PLASTIQUES - CLM	20240051	3 966,08	0,00	10
04/04/2024	MOBILIER PERISCOLAIRE CONDORCET SELON LE DEVIS	20240052	6 807,13	0,00	10
04/04/2024	MOBILIER PERISCOLAIRE ANATOLE FRANCE	20240053	2 772,84	0,00	10
08/04/2024	MOBILIER D'IMITATION - ELEM CONDORCET B	20240054	1 566,96	0,00	10
08/04/2024	RATTACHEMENT CYLINDRES ELECTRONIQUES GS JULES FERR	20240055	30 157,04	0,00	10
08/04/2024	TETE A OEILLETS CONDORCET A 19/12/2023	20240056	7 873,06	0,00	10
08/04/2024	TETE A OEILLETS CONDORCET B 19/12/2023	20240057	7 873,06	0,00	10
16/04/2024	TRVX AMENAGEMENT INTERIEURS GYMNASE J FERRY	20240041	8 611,49	0,00	0
16/04/2024	TRAVAUX DE PEINTURE CENTRE LOISIRS A FRANCE	20240058	45 006,66	0,00	0
16/04/2024	TRVX DE PEINTURE CTRE LOISIRS CONDORCET	20240059	42 051,89	0,00	0
16/04/2024	MISE EN PLACE D'UN RIDEAU METALLIQUE CTM ADER	20240060	10 297,80	0,00	0
17/04/2024	TRVX COMPLEMENTAIRE PARVIS EGLISE ST GEORGES	20240061	7 720,80	0,00	0
17/04/2024	TRVX REFECTION DES RELEVES D'ETANCHEITE GYMNASE J	20240062	4 100,53	0,00	0
17/04/2024	BARRIERES ET POTELETS DE VOIRIE	20240063	5 653,20	0,00	20
17/04/2024	TRVX REFECTION ENROBES ACCES MATER PVC	20240064	4 519,86	0,00	20
17/04/2024	TRVX POSE BARRIERES BASCULANTES EGLISE ST GEORGES	20240065	11 133,41	0,00	0
17/04/2024	TRVX DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT RUE MASSENET	20240066	14 977,38	0,00	0
18/04/2024	TRVX REMPLACEMENT DE LA NOUE EN ZINC	20240067	15 632,27	0,00	0
18/04/2024	TRVX CREATION TRAPPE DALLE BETON OFFICE GS ST EXU	20240068	13 292,95	0,00	0
18/04/2024	TRVX DE REFECTION RUE EMILE ZOLA	20240071	606 431,51	0,00	0
18/04/2024	TRVX TROTTOIRES VOIRIES STATIONNT PLACE MOULIERAT	20240072	194 996,27	0,00	0
29/04/2024	TRVX CONSTR° ABRI SEL CTM A FRANCE	20220114	23 396,81	0,00	0
29/04/2024	TRVX CREATION RAMPE PMR GS A FRANCE	20220117	30 021,74	0,00	0
29/04/2024	CANDELABRE MANQUANT RUE PAPADOPOULOS	20230130	470,44	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE ACCIDENTE RUE LOUIS A	20230131	470,44	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT CANDELABRE ACCIDENTE AVENUE CARNOT	20230132	470,44	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT LANTERNES PARTIE CENTRALE PLACE COURT	20230135	7 139,09	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT CANDELABRE ACCIDENTE AVENUE EASTHLEIG	20230136	470,44	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT CANDELABRE ACCIDENTE AVENUE DE L'EURO	20230137	470,44	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT LANTERNE PLACE SOLFERINO	20230138	10 118,94	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE ACCIDENTE AV KORNWEST	20230139	470,44	0,00	0

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
29/04/2024	REMPLACEMENT DE DEUX LANTERNES ET DEUX CROSSES RUE	20230140	4 670,28	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT DE DEUX CANDELABRES RN6/GARE	20230141	1 411,31	0,00	0
29/04/2024	TRVX REPRISE PLAFOND GS CONDORCET	20240074	3 554,71	0,00	0
29/04/2024	TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN BUNGALOW PROVISOIRE	20240075	7 982,21	0,00	0
29/04/2024	TRAVERSEE PIETONNE - MISE EN SECURITE PASSAGE PIET	20240076	9 682,28	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT D'UN RÉPÉTITEUR PIÉTON CHEMIN DE LA B	20240077	1 489,99	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT FEU TRICOLORE ACCIDENTE RN6 AVENUE CA	20240078	4 382,17	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT ET CREATION D UN CANDELABRE PARC BEAU	20240079	3 697,57	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT DE FEUX ACCIDENTES ANGLE RN6/BERLIOZ	20240080	2 977,60	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT DE FEUX ACCIDENTES ANGLE RN6/CARNOT	20240081	4 501,84	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT CABLE EP AERIEN VETUSTE QUARTIER H.B.	20240082	9 314,04	0,00	0
29/04/2024	REMPLACEMENT DE LA BOUCHE DE DETECTION CHEMIN DE L	20240083	4 213,99	0,00	0
06/05/2024	REPORT INSCRIPTION AU RÉSEAU DES REFUGES LPO	20240069	199,00	0,00	1
06/05/2024	REPORT INSCRIPTION AU RÉSEAU DES REFUGES LPO	20240070	200,00	0,00	1
06/05/2024	SERRURE DE LA SALLE D'ARMES	20240084	1 895,40	0,00	0
06/05/2024	VITRINE TABLE MODERNE NOIRE	20240085	2 636,40	0,00	10
06/05/2024	PASSAGE À LA NORME M57 : CIVIL NET FINANCESGF : LA	20240086	1 786,80	0,00	2
03/06/2024	MATERIELBUREAUTIQUE MIFO	20240087	99,53	0,00	1
07/06/2024	CHGT BOITE DE VITESSE VEHICULE DW-943-AL	20240088	4 750,00	0,00	7
17/06/2024	CYLINDRES ELECTRONIQUES GS MARC SEGUIN	20240090	8 852,74	0,00	10
12/07/2024	AMENAGEMENT NOUVELLE MISSION LOCALE	20190223	375,00	0,00	0
12/07/2024	POSE ET DEPOSE RACCORDEMENT ARMOIRE COMMANDE	20240091	3 739,80	0,00	0
12/07/2024	REMPLACEMENT POMPE RESEAU SERRES	20240092	2 037,44	0,00	0
12/07/2024	MATERIEL ET MAIN D'OEUVRE POUR REMPLACEMENT DE VEN	20240093	8 191,68	0,00	0
16/07/2024	RENOVATION DE L'ARMOIRE EP AVENUE WILSON	20240095	7 739,33	0,00	0
16/07/2024	REMPLACEMENT DE LUMINAIRES PASSAGE DE L'ORANGERIE	20240096	2 026,82	0,00	0
16/07/2024	REMPLACEMENT DE FEUX ACCIDENTES RN6/ZOLA	20240097	3 681,22	0,00	0
16/07/2024	REMPLACEMENT CANDELABRE FOYER DU BOIS MATARD	20240098	5 711,11	0,00	0
09/09/2024	ESSAIM D'ABEILLES	20240101	315,99	0,00	1
09/09/2024	RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUEL 2024	20240102	948,00	0,00	2
09/09/2024	REMPLADCEMENT CHAUFFE EAU N°7 AAGV DEVIS N°8060573	20240103	325,64	0,00	1
09/09/2024	SOLDE VÉLO BLENDER	20240104	144,00	0,00	1
09/09/2024	REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE RUE EMILE ZOLA	20240105	501,89	0,00	0
23/09/2024	JARDINIERE POT BATIMENT PUBLIC	20240106	461,83	0,00	1
26/09/2024	SOUFFLEURS	20240109	972,00	0,00	10
14/10/2024	SOUFFLEUR A MAIN	20240110	793,20	0,00	10
14/10/2024	SOUFFLEUR	20240111	705,60	0,00	10
14/10/2024	DEBROUISSALLEUSE	20240112	751,10	0,00	10
14/10/2024	MOTOBINEUSE	20240113	654,00	0,00	10
14/10/2024	TONDEUSE	20240114	389,00	0,00	1
14/10/2024	DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE	20240115	1 194,96	0,00	10
14/10/2024	DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE	20240116	1 249,15	0,00	10

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
14/10/2024	DIABLES / CHARIOTS CTM ANATOLE FRANCE - SERVICE L	20240117	1 240,13	0,00	10
14/10/2024	CHAUFFE EAU CTM ANATOLE FRANCE - PLOMBIER	20240118	976,93	0,00	10
14/10/2024	CAPTEUR CO2 POUR ECOLES - DIVERS ECOLES	20240119	61 676,86	0,00	10
21/10/2024	PLAQUES DE RUE	20240122	2 280,00	0,00	20
21/10/2024	FOURNITURES POUR PLANTATIONS D'ARBRES FRUITIERS	20240123	1 949,29	0,00	20
21/10/2024	MAINTENANCE PREVENTIVE DEFRIBRILATEURS	20240124	1 381,68	0,00	10
21/10/2024	PEINTURE POUR 1ER ETAGE ECOLE BERTHELOT ELEMENTAIR	20240125	1 995,61	0,00	0
21/10/2024	REVETEMENT DE SOL SALLE RASED ECOLE PAUL BERT ELEM	20240126	1 411,20	0,00	0
21/10/2024	REVETEMENTS DE SOLS GS BERTHELOT ELEMENTAIRE	20240127	21 115,40	0,00	0
21/10/2024	PROTECTION MURALE 1M X 1,75M COLORIS MARRON POUR L	20240128	1 300,00	0,00	10
21/10/2024	MATERIELS POUR ARMOIRE ELECTRIQUE STADE DE RUGBY	20240129	7 582,84	0,00	10
21/10/2024	MALLE PPMS DE CONFINEMENT 150 PERSONNES.SELON DEVI	20240130	3 550,96	0,00	10
29/10/2024	TRAVAUX DE PEINTURE ANTIROUILLE - GS ST EXUPERY	20240131	32 976,73	0,00	0
29/10/2024	POSE D UN DISCONNECTEUR SUR DIVERS SITES	20240132	7 606,72	0,00	0
29/10/2024	SURFACE EVOLUTION PLIABLE 800X800X4 CM SOIT 64M2 X	20240133	10 000,00	0,00	10
29/10/2024	KIT ITHYLO	20240134	540,00	0,00	1
29/10/2024	RIDEAUX + TRINGLE MICRO-FOLIE	20240135	1 981,19	0,00	10
29/10/2024	ORDINATEURS PORTABLES + PERIPHERIQUES	20240136	39 284,04	0,00	5
28/11/2024	PANNEAUX ET MATERIELS DE SIGNALISATION ROUTIERE	20240139	7 435,20	0,00	20
28/11/2024	PEINTURE ECOLE MARC SEGUIN	20240140	1 727,47	0,00	0
28/11/2024	RENOVATION RVT DE SOL CHAMBRE LOGT 1 ET 2 - CONDOR	20240141	1 176,00	0,00	0
28/11/2024	VEHICULE ELECTRIQUE D'OCCASION ZOE DF-520-FL	20240142	6 993,76	0,00	7
03/12/2024	PLANTATION D'ARBRES GROUPE SCOLAIRE CONDORCET SUBV	20240149	18 036,00	0,00	20
03/12/2024	RING ESCAMOTABLE 5M X 5M	20240150	6 000,00	0,00	10
03/12/2024	BUT DE HAND ACIER COMPETITION RABATTABLE / FILETS	20240151	4 000,00	0,00	10
03/12/2024	MINI PELLE POUR PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS EN	20240152	135,98	0,00	1
03/12/2024	BOUTEILLE ISOTHERME ACIER INOXYDABLE	20240153	4 995,12	0,00	10
03/12/2024	DIABLE	20240154	310,61	0,00	1
03/12/2024	CHAUFFE EAU 50 LITRES - MPT BERTHELOT	20240155	231,26	0,00	0
03/12/2024	CHARIOT PLIANT CTM ANATOLE FRANCE - SERVICE MAGASI	20240156	346,81	0,00	1
03/12/2024	CYLINDRES ELECTRONIQUES ECOLE PAUL VAILLANT COUTUR	20240157	2 343,49	0,00	10
05/12/2024	ELECTROMENAGERS	20240143	639,90	0,00	10
05/12/2024	BENNE MASTER SIMPLE FW-597-TJ	20240144	28 666,76	0,00	7
05/12/2024	MASTER BENNE RENAUL SIMPLE FY-701-AF	20240145	27 366,76	0,00	7
05/12/2024	MATERIELS GARDIENS - SERVICE ENFANCE	20240146	408,00	0,00	1
05/12/2024	CONSOLE + JEUX MIFO	20240147	2 819,70	0,00	10
05/12/2024	VEHICULE RENAULT EXPRESS VAN GD-014-MA	20240148	16 222,76	0,00	7
09/12/2024	DALLE DE PLAFONT POUR ECLAIRAGE LED - CTM ANATOLE	20240158	2 889,61	0,00	0
09/12/2024	VEHICULE NISSAN TOWNSTAR GZ-960-VJ	20240159	15 928,80	0,00	7
09/12/2024	BROCS 5L PLASTIQUE	20240160	265,80	0,00	1
09/12/2024	DIABLE + BAVETTE 250 PLIABLE	20240161	640,02	0,00	10
09/12/2024	ASPIRATEUR POUR L'ENTRETIEN DES VEHICULES ET BALA	20240162	422,05	0,00	1

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/12/2024	MARCHE PIED	20240163	276,00	0,00	1
10/12/2024	ASPIRATEUR A EAU CTM ANATOLE FRANCE	20240164	3 228,66	0,00	10
10/12/2024	CHAUFFE EAU DIVERS CTM ANATOLE FRANCE	20240165	3 012,80	0,00	10
10/12/2024	NETTOYEUR HAUTE PRESSION - CTM ANATOLE FRANCE - MA	20240166	846,17	0,00	10
10/12/2024	ECHELLES SERVICE PLOMBERIE CTM ANATOLE FRANCE	20240167	1 725,96	0,00	10
10/12/2024	SACOCHES ET MALETTE A OUTILS - CTM ANATOLE FRANC	20240168	462,32	0,00	1
10/12/2024	PERCEUSE VISSEUSE CTM AF LOGISTIQUE	20240169	371,12	0,00	1
10/12/2024	MATERIEL ELECTRICITE CTM AF	20240170	1 160,62	0,00	10
10/12/2024	CLIMATISATIONS ET VENTILATEUR CTMA ANATOLE FRANCE	20240171	6 264,54	0,00	10
10/12/2024	MATERIEL ASTREINTE CTM ANATOLE FRANCE	20240172	379,14	0,00	1
10/12/2024	MATERIEL NUMERIQUE STUDIO SELLIER	20240173	2 151,40	0,00	10
10/12/2024	CORBEILLE A LINGE	20240174	132,91	0,00	1
10/12/2024	TAPIS DE NEIGE POUR MARCHE DE NOËL	20240176	683,52	0,00	10
10/12/2024	ECLAIRAGE LED GS BERTHELOT	20240177	7 777,54	0,00	0
10/12/2024	ECLAIRAGE LED GS PAUL VAILLANT	20240178	4 558,98	0,00	0
10/12/2024	RADIATEUR ELECTRIQUE SALLE MALRAUX	20240179	462,38	0,00	1
10/12/2024	ECLAIRAGE LED HALL CONDORCET MAT A	20240180	31,68	0,00	0
10/12/2024	MATÉRIELS SONO POUR LES SALLES/VA	20240181	543,60	0,00	1
10/12/2024	ECLAIRAGE LED - GS PAUL VAILLANT	20240182	9 562,99	0,00	0
10/12/2024	ECLAIRAGE LED - GS PAUL VAILLANT COUTURIER	20240183	7 485,30	0,00	0
10/12/2024	ECLAIRAGE LED - PAUL BERT A	20240184	5 637,70	0,00	0
10/12/2024	RADIATEUR ELECTRIQUE REFECTOIRE MATERNELLE MARC SE	20240185	2 488,61	0,00	10
10/12/2024	ECLAIRAGE LED PAUL BERT A	20240186	5 623,49	0,00	0
10/12/2024	COMPTEUR RADAR TRAFFIC RADAR	20240187	3 696,30	0,00	20
16/12/2024	TRVX REFECTION TOITURE CENTRE DE LOISIRS ANATOLE F	20240137	17 651,00	0,00	0
16/12/2024	RENATURATION DES BERGES DE YERRES BLANDIN (ENS)	20240188	1 000 000,00	0,00	30
16/12/2024	ÉCRAN GAMING LED POUR LA MICRO FOLIE	20240189	195,61	0,00	1
16/12/2024	HP PORTABLE 450 G10 INTEL CORE I3 I3-13	20240190	6 421,57	0,00	1
16/12/2024	CHARRIOT DE PROPRETE	20240192	4 555,08	0,00	10
16/12/2024	MATERIELS CTM ANATOLE FRANCE - PEINTURE	20240193	334,46	0,00	1
16/12/2024	MATERIELS CTM ANANTOLE FRANCE - PEINTURE	20240194	4 272,18	0,00	10
16/12/2024	CHAUSSURES DE SÉCURITÉ S3SRC SUR MESURE AVEC PA	20240195	948,00	0,00	10
16/12/2024	MATERIELS ASTREINTE CTM ANATOLE FRANCE	20240196	885,53	0,00	10
16/12/2024	ARBRES FRUITIERS POUR LE PARC DE LA CHEVRETTE	20240197	1 704,90	0,00	20
16/12/2024	MATERIEL POLYVALENCE CTM ANATOLE FRANCE	20240198	639,79	0,00	10
16/12/2024	TRVX DE REPRISE DU PORTAIL CIMETIERE	20240199	8 382,00	0,00	30
16/12/2024	POSE DE POTELET BOIS RUE MARC SEGUIN	20240200	3 145,20	0,00	20
16/12/2024	CIZAILLE E.E ANNE SYLVESTRE	20240201	321,25	0,00	1
16/12/2024	ECLAIRAGES LED HALL - CONDORCET MAT A	20240202	859,58	0,00	0
17/12/2024	COUVERTURE BAC ACIER/CONTAINERS GS ANATOLE FRANCE	20240203	30 542,57	0,00	0
17/12/2024	BRODERIE COTE COUER LOGO VSTG VESTES POLAIRES	20240204	280,32	0,00	1
17/12/2024	TABLE ET TAPIS POUR LE RPE	20240205	905,36	0,00	10

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
17/12/2024	ECLAIRAGES LED - GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT	20240206	1 293,90	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-2 240 784,96**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**-1 000 784,60**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-3 241 569,56**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**3 241 569,56**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-3 241 569,56**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**3 250 514,00**	**3 061 454,56**	**3 351 662,58**	**6 413 117,14**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**4 841 162,37**	**2 039 569,85**	**5 671 951,92**	**7 711 521,77**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**1 590 648,37**	**-1 021 884,71**	**2 320 289,34**	**1 298 404,63**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-2 240 784,96**			**-2 240 784,96**
Affectation au 1068 (C)	**3 241 569,56**	**3 241 569,56**		**3 241 569,56**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**1 000 784,60**			**1 000 784,60**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**2 299 189,23**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**3 250 514,00**	**I 3 061 454,56**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**3 250 514,00**	**3 061 454,56**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 191 180,73	3 002 121,22
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	59 333,27	59 333,34
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**4 841 162,37**	**III 2 039 569,85**
Ressources propres externes de l'année (a)		**627 488,00**	**742 221,62**
10222	FCTVA	507 488,00	507 487,99
10226	Taxe d'aménagement (2)	120 000,00	234 733,63
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**4 213 674,37**	**1 297 348,23**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*8 400,00*	*8 400,00*
280415322	*CCAS : Bâtiments, installations*	*6 726,00*	*6 726,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*385 599,00*	*357 590,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*5 903,00*	*5 903,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*58 164,60*	*61 626,60*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*6 400,00*	*6 400,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 807,80*	*2 807,80*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*6 898,00*	*6 898,00*
28152	*Installations de voirie*	*11 884,97*	*11 884,60*
281533	*Réseaux câblés*	*846,00*	*846,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*41 350,00*	*41 350,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*36 243,45*	*36 243,45*

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*45 762,32*	*45 762,32*
281828	*Autres matériels de transport*	*125 821,26*	*125 822,29*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*6 070,00*	*6 070,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*151 743,21*	*172 727,41*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*82 012,54*	*82 012,54*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*76 501,36*	*76 501,36*
28185	*Matériel de téléphonie*	*2 173,00*	*2 173,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*239 603,86*	*239 603,86*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 692 764,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
17003EQC3/2017	EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT 3	17003	0,00	3 177 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17002PB/2017	EXTENTION PAUL BERT	17002	0,00	26 012 999,01	0,00	0,00	0,00	0,00	11 244,00	-11 244,00
24001GS /2024	GS BERTHELOT TOITURES	24001	0,00	453 109,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24002PPMS/2024	SECURITE ET APPLICATION PPMS ECOLES	24002	0,00	1 791 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			**0,00**	**31 434 772,21**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 244,00**	**-11 244,00**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	168 632,84	0,00	0,00	0,00	168 632,84	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	420 509,40	16 709,22	0,00	0,00	403 800,18	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	876 122,44	0,00	0,00	0,00	876 122,44	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	171 837,45	78 888,34	0,00	86 457,08	6 492,03	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	587 319,36	0,00	0,00	0,00	587 319,36	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 224 421,49**	**95 597,56**	**0,00**	**86 457,08**	**2 042 366,85**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	168 632,84	0,00	0,00	168 632,84	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	420 509,40	16 709,22	0,00	403 800,18	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	876 122,44	0,00	0,00	876 122,44	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	171 837,45	78 888,34	86 457,08	6 492,03	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	587 319,36	0,00	0,00	587 319,36	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**2 224 421,49**	**95 597,56**	**86 457,08**	**2 042 366,85**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	349 429,08	23 669,14	0,00	72 256,28	253 503,66	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	1 895,40	0,00	0,00	0,00	1 895,40	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	272 054,59	16 674,53	0,00	0,00	255 380,06	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	16 563,55	34,69	0,00	0,00	16 528,86	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	15 632,27	0,00	0,00	0,00	15 632,27	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	49 899,22	0,00	0,00	14 200,80	35 698,42	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	55 219,20	55 219,20	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 458 978,18	0,00	0,00	0,00	1 458 978,18	0,00
	TOTAL	**2 219 671,49**	**95 597,56**	**0,00**	**86 457,08**	**2 037 616,85**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	349 429,08	23 669,14	72 256,28	253 503,66	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	1 895,40	0,00	0,00	1 895,40	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	272 054,59	16 674,53	0,00	255 380,06	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	16 563,55	34,69	0,00	16 528,86	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	15 632,27	0,00	0,00	15 632,27	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	49 899,22	0,00	14 200,80	35 698,42	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	55 219,20	55 219,20	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 458 978,18	0,00	0,00	1 458 978,18	0,00
	TOTAL	**2 219 671,49**	**95 597,56**	**86 457,08**	**2 037 616,85**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 693 911,93	7 280 778,78	3 351 662,58	5 061 470,57
RECETTES	15 693 911,93	6 472 393,07	5 671 951,92	3 549 566,94
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	60 744 964,47	55 783 480,57	0,00	4 961 483,90
RECETTES	60 744 964,47	59 291 311,07	0,00	1 453 653,40

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET CMS HENRI DRET/ N°SIRET : 21940078500347

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	54 721,06	30 684,81	5 218,24	18 818,01
RECETTES	54 721,06	35 868,14	0,00	18 852,92
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 062 911,69	959 379,18	0,00	103 532,51
RECETTES	1 062 911,69	932 150,91	0,00	130 760,78

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 748 632,99	7 311 463,59	3 356 880,82	5 080 288,58
RECETTES	15 748 632,99	6 508 261,21	5 671 951,92	3 568 419,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	61 807 876,16	56 742 859,75	0,00	5 065 016,41
RECETTES	61 807 876,16	60 223 461,98	0,00	1 584 414,18

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(1) Y compris les rattachements.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 748 632,99	7 311 463,59	3 356 880,82	5 080 288,58
RECETTES	15 748 632,99	6 508 261,21	5 671 951,92	3 568 419,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	61 807 876,16	56 742 859,75	0,00	5 065 016,41
RECETTES	61 807 876,16	60 223 461,98	0,00	1 584 414,18
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**77 556 509,15**	**64 054 323,34**	**3 356 880,82**	**10 145 304,99**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**77 556 509,15**	**66 731 723,19**	**5 671 951,92**	**5 152 834,04**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS — D11

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	655 000,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les pylones (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	43 039,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		35 051 000,00	0,00	36,09	0,00	12 649 906,00	0,00
TFPNB		167 400,00	0,00	36,80	0,00	61 603,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		1 550 000,00	0,00	35,13	0,00	544 515,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 39
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 01/06/2025

Présenté par Madame Le Maire Kristell NIASME (1),
A villeneuve saint georges, le 15/06/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire
A villeneuve saint georges, le 15/06/2025
Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3),

.

AGILONU Eda	
ALBISTEANU Andrei	
ARROJO MARQUES Nadia	
BEN CHAOUCHA Zied	
BEN YAKHLEF Mohamed	
BOYARD Louis	
CABRAL Ana	
CAMARA Alpha	
CAULIER Nathalie	
CHEBAANE Insaf	
DA SILVA ALVES Bernardina	
DABO Amadi	
DOUNRAR Rachida	
EL MERNISSI Rajae	
FELLAH Rahma	
GAUDIN Philippe	
GBAGBO Juliette	
HADDOUM Rachid	
HASSOUNA Malik	

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

HILLION Anne-Valérie	
KADI Fadila	
KANTE Mamadou	
LECUYER Marc	
LEROI Bernard	
MARIE Anastasia	
METHO Bryan	
NGUYEN Caroline	
NIASME Kristell	
OHAROUN Bilale	
PEREIRA Coraline	
PEREIRA Sandrine	
SADAK Fadwa	
SOUSA Vitor	
SZMIDT Patrick	
TACIMOGLU Oktay	
THIRY Touary	
TRAORE Mamadou	
VIGNAUD Séverine	
YAHIAOUI Chaouki	

Certifié exécutoire par Madame Le Maire Kristell NIASME (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/06/2025, et de la publication le 20/06/2025

A villeneuve saint georges, le 20/06/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-03-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE VILLENEUVE ST GEORGES (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL VILLENEUVE ST GEORGES

Numéro SIRET : 21940078500347

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'ORLY

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : CMS HENRI DRET (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 37
A1.01 - Opérations non ventilables 39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 60
A1.908 - Fonction 8 - Transports 63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 67
A2.01 - Opérations non ventilables 69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 70
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 73
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 74
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 75
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 78
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 81
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 94
A2.938 - Fonction 8 - Transports 97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	101
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	102
B7.9 - Autres engagements reçus	103
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	104
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	105
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	109
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	110
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	111
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	113
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	114
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	116
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	120
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	124
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	125
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

V - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	35739

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	29219374.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	26.55
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	26.08
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.86
4	Encours de dette / population (2) (3)	886.27
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	90.73
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101.78
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	3.29
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	3397.99
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-1.78

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°… du ...

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	990 063,99	968 019,05		150 176,10	A1	128 131,16
Investissement	30 684,81	35 868,14	(2)	-8 728,19	A2	-3 544,86
Dont 1068		22 971,06				
Fonctionnement	959 379,18	932 150,91	(3)	158 904,29	A3	131 676,02

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	5 218,24	III + IV	0,00	B1	-5 218,24
Investissement	I	5 218,24	III	0,00	B2	-5 218,24
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	122 912,92
Investissement	**A2 + B2**	-8 763,10
Fonctionnement	**A3 + B3**	131 676,02

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 218,24
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	5 218,24
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE — II

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET — A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	959 379,18	G	932 150,91
	Section d'investissement	B	30 684,81	H	35 868,14
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	0,00	I (si excédent)	158 904,29
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	8 728,19	J (si excédent)	0,00
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	998 792,18	= G + H + I + J	1 126 923,34
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 218,24	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	5 218,24	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	959 379,18	= G + I + K	1 091 055,20
	Section d'investissement	= B + D + F	44 631,24	= H + J + L	35 868,14
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 004 010,42	= G + H + I + J + K + L	1 126 923,34

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	30 684,81	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations d'équipement	**30 684,81**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	2 249,22
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations financières	**0,00**	**2 249,22**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
	Total des réalisations réelles en investissement	I **30 684,81**	II **2 249,22**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*0,00*	*10 647,86*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
	Total des réalisations d'ordre en investissement	*III* ***0,00***	*IV* ***10 647,86***

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**30 684,81**	II + IV	**12 897,08**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**8 728,19**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**22 971,06**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**39 413,00**	II + IV + VI + VII	**35 868,14**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	**-3 544,86**			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	68 142,63	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	347 088,05
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	860 782,06	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	236 048,40
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	19 760,13	75 Autres produits de gestion courante (1)	346 716,71
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	2 297,75
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	948 684,82	Total recettes de gestion des services	932 150,91
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	46,50	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I **948 731,32**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II **932 150,91**

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	*10 647,86*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*0,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section	*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III* ***10 647,86***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV* ***0,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III **959 379,18**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV **932 150,91**

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 158 904,29

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V **959 379,18**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI **1 091 055,20**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	**131 676,02**

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	30 684,81	*0,00*	30 684,81
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**30 684,81**	***0,00***	**30 684,81**

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**8 728,19**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	68 142,63		68 142,63
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	860 782,06		860 782,06
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	19 760,13	*0,00*	19 760,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	46,50	*0,00*	46,50
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*10 647,86*	10 647,86
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**948 731,32**	***10 647,86***	**959 379,18**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Accusé de réception en préfecture
094-219400795-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 249,22	*0,00*	2 249,22
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*10 647,86*	10 647,86
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**2 249,22**	***10 647,86***	**12 897,08**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**22 971,06**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	2 297,75		2 297,75
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	347 088,05		347 088,05
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	236 048,40		236 048,40
75	Autres produits de gestion courante (8)	346 716,71	0,00	346 716,71
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**932 150,91**	***0,00***	**932 150,91**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**158 904,29**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**45 992,87**	**30 684,81**	**5 218,24**	**10 089,82**	**0,00**	**30 684,81**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 992,87	30 684,81	5 218,24	10 089,82	0,00	30 684,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**45 992,87**	**30 684,81**	**5 218,24**	**10 089,82**	**0,00**	**30 684,81**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**45 992,87**	**30 684,81**	**5 218,24**	**10 089,82**	**0,00**	**30 684,81**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**8 728,19**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**54 721,06**	**39 413,00**	**5 218,24**	**10 089,82**	**0,00**	**30 684,81**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**54 721,06**	**35 868,14**	**0,00**	**18 852,92**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 220,28	25 220,28	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**25 220,28**	**25 220,28**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**25 220,28**	**25 220,28**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*18 000,78*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*11 500,00*	*10 647,86*		*852,14*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***29 500,78***	***10 647,86***		***18 852,92***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**54 721,06**	**35 868,14**	**0,00**	**18 852,92**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**45 992,87**	**30 684,81**	**5 218,24**	**10 089,82**	**0,00**	**30 684,81**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 992,87	30 684,81	5 218,24	10 089,82	0,00	30 684,81
21838	Autre matériel informatique	26 488,27	20 247,49	0,00	6 240,78	0,00	20 247,49
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 356,00	4 165,93	4 024,49	1 165,58	0,00	4 165,93
2188	Autres immobilisations corporelles	10 148,60	6 271,39	1 193,75	2 683,46	0,00	6 271,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**45 992,87**	**30 684,81**	**5 218,24**	**10 089,82**	**0,00**	**30 684,81**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**45 992,87**	**30 684,81**	**5 218,24**	**10 089,82**	**0,00**	**30 684,81**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**54 721,06**	**35 868,14**	**0,00**	**18 852,92**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 220,28	25 220,28	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 249,22	2 249,22	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 971,06	22 971,06	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**25 220,28**	**25 220,28**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**25 220,28**	**25 220,28**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*18 000,78*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*11 500,00*	*10 647,86*		*852,14*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*	*208,00*		*-208,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*	*15,00*		*-15,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*11 500,00*	*10 424,86*		*1 075,14*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***29 500,78***	***10 647,86***		***18 852,92***

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**1 062 911,69**	**926 430,33**	**32 948,85**	**0,00**	**103 532,51**	**0,00**	**959 379,18**
011	Charges à caractère général (3)	108 012,40	35 224,34	32 918,29	0,00	39 869,77	0,00	68 142,63
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	899 886,51	860 782,06	0,00	0,00	39 104,45		860 782,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	20 512,00	19 729,57	30,56	0,00	751,87	0,00	19 760,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 028 410,91**	**915 735,97**	**32 948,85**	**0,00**	**79 726,09**	**0,00**	**948 684,82**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	46,50	0,00	0,00	4 953,50		46,50
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		**5 000,00**	**46,50**	**0,00**	**0,00**	**4 953,50**		**46,50**
Total des dépenses réelles		**1 033 410,91**	**915 782,47**	**32 948,85**	**0,00**	**84 679,59**	**0,00**	**948 731,32**
023	*Virement à la section d'investissement*	*18 000,78*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*11 500,00*	*10 647,86*			*852,14*		*10 647,86*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**29 500,78**	**10 647,86**			**18 852,92**		**10 647,86**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**1 062 911,69**	**926 430,33**	**32 948,85**	**0,00**	**103 532,51**	**0,00**	**959 379,18**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**904 007,40**	**931 183,46**	**967,45**	**0,00**	**-28 143,51**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	2 297,75	0,00	0,00	-2 297,75
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	355 000,00	347 088,05	0,00	0,00	7 911,95
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	210 000,00	235 103,40	945,00	0,00	-26 048,40
75	Autres produits de gestion courante (3)	339 007,40	346 694,26	22,45	0,00	-7 709,31
Total des recettes de gestion des services		**904 007,40**	**931 183,46**	**967,45**	**0,00**	**-28 143,51**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**904 007,40**	**931 183,46**	**967,45**	**0,00**	**-28 143,51**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**158 904,29**				

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**1 062 911,69**	**1 090 087,75**	**967,45**	**0,00**	**-28 143,51**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**1 062 911,69**	**926 430,33**	**32 948,85**	**0,00**	**103 532,51**	**0,00**	**959 379,18**
011	Charges à caractère général (4)	108 012,40	35 224,34	32 918,29	0,00	39 869,77	0,00	68 142,63
6042	Achats de prestations de services	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	12 000,00	790,40	388,35	0,00	10 821,25	0,00	1 178,75
60612	Energie - Electricité	26 000,00	-1 457,09	24 547,21	0,00	2 909,88	0,00	23 090,12
60628	Autres fournitures non stockées	30 250,00	8 173,93	4 863,12	0,00	17 212,95	0,00	13 037,05
60631	Fournitures d'entretien	1 200,00	454,84	0,00	0,00	745,16	0,00	454,84
60632	Fournitures de petit équipement	1 800,00	1 718,12	0,00	0,00	81,88	0,00	1 718,12
6064	Fournitures administratives	500,00	84,26	86,37	0,00	329,37	0,00	170,63
611	Contrats de prestations de services	22 460,00	23 430,63	1 220,68	0,00	-2 191,31	0,00	24 651,31
61358	Autres	350,00	0,00	78,84	0,00	271,16	0,00	78,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	368,47	1 383,72	0,00	3 247,81	0,00	1 752,19
6182	Documentation générale et technique	887,40	625,00	0,00	0,00	262,40	0,00	625,00
6188	Autres frais divers	2 200,00	1 022,30	350,00	0,00	827,70	0,00	1 372,30
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	13,48	0,00	0,00	986,52	0,00	13,48
6281	Concours divers (cotisations)	1 365,00	0,00	0,00	0,00	1 365,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	899 886,51	860 782,06	0,00	0,00	39 104,45		860 782,06
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	72 786,51	72 786,51	0,00	0,00	0,00		72 786,51
6331	Versement mobilité	15 000,00	15 591,00	0,00	0,00	-591,00		15 591,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 200,00	2 439,00	0,00	0,00	761,00		2 439,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	7 319,00	0,00	0,00	-1 319,00		7 319,00
64111	Rémunération principale titulaires	230 000,00	212 720,06	0,00	0,00	17 279,94		212 720,06
64112	SFT, indemnité de résidence	10 000,00	9 433,08	0,00	0,00	566,92		9 433,08
64113	NBI	9 000,00	5 791,46	0,00	0,00	3 208,54		5 791,46
64118	Autres indemnités	50 000,00	52 364,90	0,00	0,00	-2 364,90		52 364,90
64131	Rémunérations	280 000,00	283 193,58	0,00	0,00	-3 193,58		283 193,58
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	122 000,00	110 157,00	0,00	0,00	11 843,00		110 157,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	99 500,00	87 304,59	0,00	0,00	12 195,41		87 304,59
6455	Cotisations pour assurance du personnel	900,00	874,49	0,00	0,00	25,51		874,49
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 500,00	807,39	0,00	0,00	692,61		807,39

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CG
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
014	Atténuations de produits	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	20 512,00	19 729,57	30,56	0,00	751,87	0,00	19 760,13
65568	Autres contributions	20 500,00	19 675,17	0,00	0,00	824,83	0,00	19 675,17
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	52,91	30,56	0,00	-83,47	0,00	83,47
65888	Autres	12,00	1,49	0,00	0,00	10,51	0,00	1,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 028 410,91**	**915 735,97**	**32 948,85**	**0,00**	**79 726,09**	**0,00**	**948 684,82**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	46,50	0,00	0,00	4 953,50		46,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	46,50	0,00	0,00	4 953,50		46,50
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		**5 000,00**	**46,50**	**0,00**	**0,00**	**4 953,50**		**46,50**
Total des dépenses réelles		**1 033 410,91**	**915 782,47**	**32 948,85**	**0,00**	**84 679,59**	**0,00**	**948 731,32**
023	*Virement à la section d'investissement*	*18 000,78*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*11 500,00*	*10 647,86*			*852,14*		*10 647,86*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*11 500,00*	*10 647,86*			*852,14*		*10 647,86*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**29 500,78**	**10 647,86**			**18 852,92**		**10 647,86**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**904 007,40**	**931 183,46**	**967,45**	**0,00**	**-28 143,51**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	2 297,75	0,00	0,00	-2 297,75
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	2 297,75	0,00	0,00	-2 297,75
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	355 000,00	347 088,05	0,00	0,00	7 911,95
7066	Redevances services à caractère social	350 000,00	345 633,58	0,00	0,00	4 366,42
70878	Remb. frais par des tiers	5 000,00	1 454,47	0,00	0,00	3 545,53
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	210 000,00	235 103,40	945,00	0,00	-26 048,40
74718	Autres participations Etat	210 000,00	235 103,40	945,00	0,00	-26 048,40
75	Autres produits de gestion courante (4)	339 007,40	346 694,26	22,45	0,00	-7 709,31
75822	Prise en charge déficit budget annexe	338 995,40	338 995,40	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	12,00	7 698,86	22,45	0,00	-7 709,31
Total des recettes de gestion des services		**904 007,40**	**931 183,46**	**967,45**	**0,00**	**-28 143,51**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**904 007,40**	**931 183,46**	**967,45**	**0,00**	**-28 143,51**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 684,81**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 684,81	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**25 220,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 220,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**30 684,81**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		30 684,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**25 220,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		25 220,28
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**0,00**
	RECETTES	**25 220,28**
10222	FCTVA	2 249,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 971,06

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 684,81**	**0,00**
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	20 247,49	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 165,93	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 271,39	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 684,81**
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 247,49
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 165,93
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 271,39
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**948 731,32**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 142,63	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 782,06	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 760,13	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,50	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**7 697,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**924 452,93**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 297,75	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 088,05	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 048,40	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 697,98	0,00	0,00	0,00	0,00	339 018,73	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**948 731,32**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		68 142,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		860 782,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 760,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		46,50
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**932 150,91**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 297,75
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		347 088,05
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		236 048,40
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		346 716,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**0,00**
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
	RECETTES	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**7 697,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75888	Autres	7 697,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 697,98**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 697,98

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**13 404,88**	**0,00**	**935 326,44**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 178,75	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	23 090,12	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	11 454,88	0,00	1 582,17	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	454,84	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 718,12	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	170,63	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 950,00	0,00	22 701,31	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	78,84	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 752,19	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	625,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 372,30	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	72 786,51	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	13,48	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	15 591,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 439,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	7 319,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	212 720,06	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	9 433,08	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	5 791,46	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	52 364,90	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	283 193,58	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	110 157,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	87 304,59	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	874,49	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	807,39	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	19 675,17	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	83,47	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,49	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	46,50	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**924 452,93**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	2 297,75	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	345 633,58	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 454,47	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	236 048,40	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	338 995,40	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	23,33	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**948 731,32**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 178,75
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 090,12
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 037,05
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454,84
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 718,12
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,63
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 651,31
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 752,19
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 372,30
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 786,51
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,48
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 591,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 439,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 319,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 720,06
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 433,08
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 791,46
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 364,90
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 193,58
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 157,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 304,59
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	874,49
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	807,39
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 675,17

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,47
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,49
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,50
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**924 452,93**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 297,75
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 633,58
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 454,47
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 048,40
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 995,40
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23,33

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 600.00 €		2024-02-27
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBANISME	10	27/02/2024
L	FRAIS ETUDES non SUIVIS DE TRAVAUX	5	27/02/2024
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPP	5	27/02/2024
L	FRAIS INSERTION	5	27/02/2024
L	SUB VERS ORGANISME PUBLIC DIVERS BATIMENT INSTALL	30	27/02/2024
L	SUB VERS EQPT DROIT PRIVE BATIMENTS, INSTALLATIONS	5	27/02/2024
L	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	1	27/02/2024
L	LOGICIELS, BREVETS, LICENCES	2	27/02/2024
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	27/02/2024
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTRES	20	27/02/2024
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT	30	27/02/2024
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	27/02/2024
L	MATERIEL ROULANT (INCENDIE ET DEFENSE CIVILE)	15	27/02/2024
L	AUTRE MATERIEL, OUTILLAGE D'INCENDIE DEFENSE CIVI	15	27/02/2024
L	MATERIEL ROULANT	10	27/02/2024
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10	27/02/2024
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL TECHNIQUE	10	27/02/2024
L	OEUVRES ET OBJETS D'ART IMMOBILIERS	10	27/02/2024
L	OEUVRES ET OBJETS D'ART MOBILIERS	10	27/02/2024
L	TERRAINS NUS	15	27/02/2024
L	INSTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENTS DIVERS	15	27/02/2024
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	7	27/02/2024
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	27/02/2024
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	27/02/2024
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	10	27/02/2024
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10	27/02/2024
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	5	27/02/2024
L	CHEPTEL	5	27/02/2024
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELS	10	27/02/2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					**72 786,51**	**72 786,51**	**72 786,51**
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**72 786,51**	**72 786,51**	**72 786,51**
Au profit d'organismes publics					**72 786,51**	**72 786,51**	**72 786,51**
2020	Remboursement salaires CMS Dret	Ville	1	A	72 786,51	72 786,51	72 786,51
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Engagements liés à des délégations de service public					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					**338 995,40**	**338 995,40**	**338 995,40**
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8028 Autres engagements reçus					**338 995,40**	**338 995,40**	**338 995,40**
A l'exception de ceux reçus des entreprises					**338 995,40**	**338 995,40**	**338 995,40**
2019	Subvention de fonctionnement	Ville	1	A	338 995,40	338 995,40	338 995,40
Engagements reçus des entreprises					**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**19 675,17**	
Personnes de droit privé	**0,00**	
Associations	**0,00**	
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**19 675,17**	
Etat	**0,00**	
Régions	**0,00**	
Départements	**0,00**	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**19 675,17**	
SAMI DE LIMEIL BREVANNES	19 675,17	
Autres	**0,00**	

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**8,00**	**0,00**	**8,00**	**5,00**	**0,00**	**5,00**
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**1,42**	**1,42**	**0,57**	**1,43**	**2,00**
Adjoint technique territorial	C	0,00	1,42	1,42	0,57	1,43	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**6,00**	**5,95**	**11,95**	**5,00**	**3,10**	**8,10**
Aide-soignant de cl. normale	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Infirmier de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier soins gén hors class	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin Hcl.	A	0,00	5,55	5,55	0,00	2,70	2,70
Sage-femme de classe normale	A	0,00	0,40	0,40	0,00	0,00	0,00
Sage-femme hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,40	0,40
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de reception préfecture : 12/06/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		14,00	7,37	21,37	10,57	4,53	15,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Médecin Hcl.	A	MS	0	0,00	A	CDD
Médecin Hcl.	A	MS	0	0,00	332-8-2°	CDD
Médecin Hcl.	A	MS	0	0,00	A	CDD
Médecin Hcl.	A	MS	0	0,00	332-8-2°	CDD
Médecin Hcl.	A	MS	0	0,00	332-14	CDD
Médecin Hcl.	A	MS	0	0,00	332-8-2°	CDD
Sage-femme hors classe	A	MS	795	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**30 684,81**	**548,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**30 684,81**	**548,00**	
01/03/2024	FOURNITURES MEDICALES	240500001	3 657,00	304,00	10
27/03/2024	ORDINATEUR + MATERIELS INFORMATIQUE	240500002	9 988,27	0,00	5
31/05/2024	REMPLACEMENT LECTEUR KAPELSE	240500003	597,60	0,00	1
14/10/2024	CHARIOT D'URGENCE	240500004	823,04	17,00	10
18/11/2024	INTEL CORE 8GO DE RAM SSD 256GO	240500005	4 388,87	104,00	5
18/11/2024	HP PORTABLE 450 G10	240500006	2 065,03	49,00	5
03/12/2024	ECRAN HP 24 G5 FHD MONITOR	240500007	3 583,44	55,00	5
16/12/2024	BANQUE D'ACCUEIL/CAISSON A ROULETTE	240500008	1 506,53	6,00	10
16/12/2024	SIEGE SPECIFIQUE ET ADAPTE A L EXERCICE DE SOINS	240500009	800,00	3,00	10
16/12/2024	FACADE DECORATIVE BANQUE D'ACCUEIL	240500010	260,40	0,00	1
16/12/2024	SECHE LINGE POUR LE CENTRE MEDICAL HENRI DRET	240500011	1 599,00	6,00	10
16/12/2024	3 FAUTEUILS POUR LES CABINETS MEDICAUX	240500013	1 193,75	4,00	10
16/12/2024	ADAPTATEUR USB	240500014	221,88	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-8 728,19**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-8 728,19**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**22 971,06**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-8 728,19**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**14 242,87**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**0,00**	**0,00**	**5 218,24**	**5 218,24**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**31 750,00**	**12 897,08**	**0,00**	**12 897,08**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**31 750,00**	**12 897,08**	**-5 218,24**	**7 678,84**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-8 728,19**			**-8 728,19**
Affectation au 1068 (C)	**22 971,06**	**22 971,06**		**22 971,06**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**14 242,87**			**14 242,87**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**21 921,71**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**31 750,00**	**III 12 897,08**
Ressources propres externes de l'année (a)		**2 249,22**	**2 249,22**
10222	FCTVA	2 249,22	2 249,22
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**29 500,78**	**10 647,86**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*	*208,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*	*15,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*11 500,00*	*10 424,86*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*18 000,78*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 39
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2025

Présenté par Monsieur Le Maire Philippe GAUDIN (1),
A villeneuve saint georges, le 15/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire
A villeneuve saint georges, le 15/05/2025
Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3),

AGILONU Eda	
ALBISTEANU Andrei	
ARROJO MARQUES Nadia	
BEN CHAOUCHA Zied	
BEN YAKHLEF Mohamed	
BOYARD Louis	
CABRAL Ana	
CAMARA Alpha	
CAULIER Nathalie	
CHEBAANE Insaf	
DA SILVA ALVES Bernardina	
DABO Amadi	
DOUNRAR Rachida	
EL MERNISSI Rajae	
FELLAH Rahma	
GAUDIN Philippe	
GBAGBO Juliette	
HADDOUM Rachid	
HASSOUNA Malik	

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

HILLION Anne-Valérie	
KADI Fadila	
KANTE Mamadou	
LECUYER Marc	
LEROI Bernard	
MARIE Anastasia	
METHO Bryan	
NGUYEN Caroline	
NIASME Kristell	
OHAROUN Bilale	
PEREIRA Coraline	
PEREIRA Sandrine	
SADAK Fadwa	
SOUSA Vitor	
SZMIDT Patrick	
TACIMOGLU Oktay	
THIRY Touary	
TRAORE Mamadou	
VIGNAUD Séverine	
YAHIAOUI Chaouki	

Certifié exécutoire par Monsieur Le Maire Philippe GAUDIN (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2025, et de la publication le 16/04/2025

A villeneuve saint georges, le 16/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250612-25-06-04-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Protocole de relogement intercommunal

Quartier Nord Lutèce-Bergerie

AVENANT 1

Projet d'avenant du 3 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : LES SIGNATAIRES DE L'AVENANT

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION

ARTICLE 3 : OBJET DE L'AVENANT

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS RENDUES CADUQUES DU PROTOCOLE RELOGEMENT

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

ARTICLE 1 : LES SIGNATAIRES DE L'AVENANT

Il réunit les partenaires du relogement intercommunal :

- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa Directrice Générale, ou par délégation, par son Délégué territorial dans le département ;
- L'Etat, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département ;
- L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, désigné ci-après « l'EPT » ou « Grand-Orly Seine Bièvre », représenté par son Président ;
- La commune de Valenton, désignée ci-après par « la Ville de Valenton », représentée par son Maire ;
- La commune de Villeneuve-St-Georges, désignée ci-après par « la Ville de Villeneuve-Saint-Georges », représentée par son Maire ;
- Le bailleur Valophis Habitat, représenté par son Directeur Général ;
- Le bailleur Seqens, représenté par sa Directrice Générale ;
- Le bailleur IDF Habitat, désigné ci-après par « IDF Habitat », représenté par sa Directrice Générale Delphine Valentin
- Action Logement Services, désigné ci-après par « Action Logement », représenté par sa Directrice Régionale Ile de France ;

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION

Le protocole de relogement intercommunal du projet NPNRU de Valenton/ Villeneuve-Saint-Georges portant sur le quartier Lutèce Bergerie et le quartier Nord, a été signé le 4 août 2023.

A ce jour, il n'y a pas d'avenant contractualisé.

ARTICLE 3 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- Mise en conformité du protocole relogement avec la loi du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN ;
- Mise à jour de l'état des lieux du relogement ;
- Actualisation des livraisons neuves sur les communes ;
- Modification de l'engagement des réservataires avec la mise en œuvre de la gestion en flux sur le parc existant ;
- Réévaluation des taux d'engagements des réservataires sur le parc de logements neufs ;
- Modification des modalités pratiques de fonctionnement et de suivi du relogement entre les acteurs ;
- Intégration de l'évolution du RGA ANRU pour les baux signés à compter du 1er octobre 2023
- Renforcement de la démarche de partenariat interbailleurs ;
- Intégration d'IDF Habitat en tant que signataire et bailleur solidaire.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS RENDUES CADUQUES DU PROTOCOLE RELOGEMENT.

L'actualisation de l'avenant au protocole permet :

- De faire le point sur l'état d'avancement du relogement sur les deux projets de renouvellement urbain (Quartier Nord et Lutèce-Bergerie) par rapport aux dates de fin prévues
- D'analyser le rythme de relogement depuis le lancement du processus de relogement, afin de définir les pistes à privilégier et les leviers à actionner pour garantir que le relogement soit mené à bien, dans les délais et dans les meilleures conditions, tout en respectant le parcours résidentiel ascendant des ménages.

L'article *2. Le contexte du projet de démolition-reconstruction → 2.2 Présentation du projet urbain → B - Présentation du projet urbain* est modifié comme suit :

Le projet urbain du Quartier Nord

La stratégie de renouvellement urbain du Quartier Nord se décline en 5 axes :

1. Faire de la trame verte un vecteur d'ouverture des quartiers et le support de développement d'une ville résiliente
2. Rompre l'enclavement des quartiers et accompagner les habitants dans l'évolution des pratiques de mobilité
3. Créer les conditions d'amélioration de l'habitat et de diversification de l'offre résidentielle
4. Faire de l'activité économique et commerciale un des facteurs d'animation et d'attractivité des quartiers
5. Inscrire les dynamiques socio-culturelles et les équipements publics au cœur du « vivre ensemble »

Un projet de renouvellement urbain global qui intervient sur toutes les composantes du quartier et qui se décline en 6 orientations :

1. Une nouvelle armature d'espaces publics et paysagers pour ouvrir le quartier
2. Une offre de services et d'équipements modernisés pour répondre aux besoins des habitants
3. Des logements requalifiés pour répondre à l'urgence sociale et améliorer les conditions de vie des habitants
4. Une intervention ambitieuse sur les copropriétés pour éviter leur décrochage
5. Le développement d'une offre résidentielle nouvelle
6. Le renouvellement des polarités économiques et commerciales

En raison de la vétusté du bâti et de l'enclavement de la Cité Sellier, le projet conventionné avec l'ANRU prévoit la démolition de l'ensemble des 500 logements, et vise à amorcer le renouvellement urbain et à favoriser la diversification de l'offre de logements au sein du Quartier Nord. La phase 1 concerne les bâtiments E, H et D, dont la démolition permettra le prolongement de la rue Roland Garros. La phase 2 prévoit la démolition des bâtiments A, B et C, fortement exposés aux nuisances liées à la RN6. La phase 3 concerne les bâtiments F et G.

En complément le projet prévoit le programme suivant :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- 566 logements sociaux réhabilités (Valophis, Toit et Joie) et 270 logements réhabilités par CDC Habitat
- 594 logements répartis en 4 copropriétés requalifiés et accompagnés dans leur gestion
- 349 logements neufs dont 1/3 de logements locatifs sociaux en reconstitution
- Un rééquilibrage et une modernisation des équipements scolaires
- 9 900 m2 d'activités économiques développés sur la façade de la RN6

Le programme de démolition sur le site Quartier Nord, cité Sellier

La date de prise en compte du PCDID pour les bâtiments A, B et H de la cité Sellier est le 16 mars 2020, pour les bâtiments E (partie sud), F et G de la cité Sellier le 12 février 2021, pour les bâtiments C, D et E (partie nord) de la cité Sellier le 19 septembre 2022.

Site	Nb de logements	Bailleur(s)	Modalités de financement	Date de gel des relocations	Démarrage du relogement	Durée estimée du relogement
Cité Sellier	500	VALOPHIS	HLMO	Mars 2020	Juillet 2020	10 ans

La typologie des logements démolis est la suivante :

	T2	T3	T4
Bâtiment A	10	25	15
Bâtiment B	10	25	15
Bâtiment E (Sud)	10	20	10
Bâtiment E (Nord)	10	20	10
Bâtiment F	10	20	10
Bâtiment G	20	40	20
Bâtiment H	20	40	20
Bâtiment C	15	36	19
Bâtiment D	10	25	15
Total	115	251	134

L'avancement du relogement, condition préalable à la libération des logements en vue du démarrage des démolitions, s'établit, pour le premier trimestre 2025 à une vacance des logements de 80 % pour la phase 1, 32 % pour la phase 2 et 21 % pour la phase 3.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Phase 1

Programme de démolition			Situation avant relogement			Situation à fin 2024						
Immeuble	Adresse	Nombre de logements	Nombre de logements occupés (ménages titulaires) avant relogement	Décohabitations demandées	Relogements à effectuer	Hors décompte du forfait relogement.	Déménagements en attente	Relogements effectués décohabitations	Relogements effectués ménages titulaires	Total relogements effectués	Ménages restants à reloger	Vacances Logements
A	B	C	D	E	D + E	G	H	I	J	I+J	F - H - K	D-H-J
E (sud)	2-8, rue Henri Sellier	40	37	6	43	5	0	5	27	32	11	10
E (Nord)	10-16, rue Henri Sellier	40	40	5	45	4	1	2	10	12	32	29
H	2-16, rue André	80	76	12	88	10	1	10	51	61	26	24
D	2-10 rue Jean Guyonnet	50	47	7	54	5	0	3	21	24	30	26
TOTAL		210	200	30	230	24	2	20	109	129	99	89

Phase 2

Programme de démolition			Situation avant relogement			Situation à fin 2024						
Immeuble	Adresse	Nombre de logements	Nombre de logements occupés (ménages titulaires) avant relogement	Décohabitations demandées	Relogements à effectuer	Hors décompte du forfait relogement.	Déménagements en attente	Relogements effectués décohabitations	Relogements effectués ménages titulaires	Total relogements effectués	Ménages restants à reloger	Vacances Logements
A	B	C	D	E	D + E	G	H	I	J	I+J	F - H - K	D-H-J
A	2-10, rue Raymond Guénot	50	50	4	54	11	3	3	10	13	38	37
B	12-20, rue Raymond Guénot	50	45	4	49	5	2	4	8	12	35	35
C	12-24 rue Jean Guyonnet	70	67	0	67	6	0	0	0	0	67	67
TOTAL		170	162	8	170	22	5	7	18	25	140	139

Phase 3

Programme de démolition			Situation avant relogement			Situation à fin 2024						
Immeuble	Adresse	Nombre de logements	Nombre de logements occupés (ménages titulaires) avant relogement	Décohabitations demandées	Relogements à effectuer	Hors décompte du forfait relogement.	Déménagements en attente	Relogements effectués décohabitations	Relogements effectués ménages titulaires	Total relogements effectués	Ménages restants à reloger	Vacances Logements
A	B	C	D	E	D + E	G	H	I	J	I+J	F - H - K	D-H-J
F	2-8, allée Roger Calvier	40	38	0	38	5	0	0	4	4	34	34
G	18-32, rue André Bretagne	80	78	0	78	12	1	0	5	5	72	72
Total		120	116	0	116	17	1	0	9	9	106	106

L'état d'avancement du relogement sur le NPRU du Quartier Nord conduit à revoir les calendriers prévisionnels de fin de relogement de la manière suivante :

- Phase 1 : Elle doit s'achever d'ici septembre 2026. A avril 2025, elle implique le relogement de 48 ménages sur une période de 20 mois, soit un rythme moyen de 2.4 relogements par mois.
- Phase 2 : Son achèvement est prévu pour septembre 2028.
- Phase 3 : Elle devra être finalisée d'ici septembre 2030.

Le projet urbain proposé à l'ANRU sur le quartier Lutèce-Bergerie

Le diagnostic partagé et les invariants urbains qui en ont découlé, ont permis de définir une stratégie de renouvellement urbain pour le quartier Lutèce-Bergerie :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- Une trame d'espace public ouvre le quartier sur la ville et connecte les différents lieux d'intensité :
  - Des axes majeurs, ouvrent le quartier et relient les différents secteurs
  - Prendre appui sur l'offre d'équipements pour intensifier les espaces publics
  - Décliner des transversales depuis les grands axes, pour irriguer l'ensemble des ilots résidentiels

- Une offre d'équipements renouvelée :
  - Un cœur de quartier requalifié par la modernisation du groupe scolaire et du gymnase et la création d'un équipement petite enfance en fonction des besoins actuels et futurs
  - Un nouvel équipement socioculturel rayonnant, en entrée de quartier
  - Un pôle sportif conforté

- Recomposer la façade Sud du quartier par une nouvelle offre de logements et d'équipements :
  - Impulser un changement d'image du quartier tout en valorisant ses qualités existantes
  - Requalifier l'entrée de quartier avec un espace public qualitatif et conforté
  - Diversifier l'offre de logements par une programmation mixte et adaptée à l'environnement urbain du quartier
  - Recomposer et moderniser l'offre d'équipements

- S'appuyer sur la trame arborée existante du quartier, fondement de la qualité de son cadre de vie :
  - Par la conservation du mail central existant
  - Par la valorisation du parc du Champ Saint-Julien
  - Par le renforcement des continuités végétales en pied d'immeubles
  - Par la recomposition d'une façade Sud perméable, intégrant les nouveaux programmes au sein d'une trame végétale amplifiée

- Une trame viaire apaisée, pour tous les modes de déplacements :
  - Par l'accessibilité des nouveaux programmes au Sud, via une voie de desserte à sens unique
  - Par la desserte des équipements le long de la rue Debussy
  - En encourageant la pratique du vélo sur le quartier et vers les pôles structurants de transport en commun

L'opération concernée par le présent protocole de relogement est située dans le quartier Lutèce-Bergerie de Valenton aux adresses suivantes :

Site	Nb de logements	Bailleur(s)	Modalités de financement	Date de gel des relocations	Démarrage prévisionnel du relogement	Durée estimée du relogement

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Cité Lutèce	296	SEQENS	PALULOS PLA (V14)	21 avril 2021	Septembre 2021	4 ans

La typologie des logements est la suivante :

	T2	T3	T4	T5
Bâtiment D	30	26	30	4
Bâtiment C	10	20	10	
Bâtiment B	15	30	15	
Bâtiment A	5	41	4	
Bâtiment F	20	21	9	
Bâtiment V14		3	3	
Total	80	141	71	4

L'avancement du relogement, condition préalable à la libération des logements en vue du démarrage des démolitions, atteint, pour la phase 2 au premier semestre 2025, un taux de vacance de 64 %. La phase 1, quant à elle, a été finalisée au 31 décembre 2023, permettant le lancement des démolitions, qui a débuté le 5 avril 2025.

Phase 1

Programme de démolition			Situation avant relogement			Situation à fin 2024						
Immeuble	Adresse	Nombre de logements	Nombre de logements occupés (ménages titulaires) 1er janvier	Décohabitations demandées	Relogements à effectuer	Hors décompte du forfait relogement.	Déménagements en attente	Relogements effectués décohabitations	Relogements effectués ménages titulaires	Total relogements effectués	Ménages restants à reloger	Vacances Logements
A	B	C	D	E	F=D + E	G	H	I	J	K= I+J	L=F - H - K	M=D-H-J
B	1-5, rue Bizet	60	60	6	66	8	0	6	60	66	0	0
C	2-4, rue Bizet	40	38	4	42	8	0	4	38	42	0	0
V14	4, rue Milhaud	6	6	0	6	0	0	0	6	6	0	0
TOTAL		106	104	10	114	16	0	10	104	114	0	0

Phase 2

Programme de démolition			Situation avant relogement			Situation à fin 2024						
Immeuble	Adresse	Nombre de logements	Nombre de logements occupés (ménages titulaires) avant relogement	Décohabitations demandées	Relogements à effectuer	Hors décompte du forfait relogement.	Déménagements en attente	Relogements effectués décohabitations	Relogements effectués ménages titulaires	Total relogements effectués	Ménages restants à reloger	Vacances Logements
A	B	C	D	E	D + E	G	H	I	J	I+J	F - H - K	D-H-J
A	2-6, rue Faure	50	47	1	48	12	1	1	19	20	27	27
D	1-11, rue Debussy	90	89	5	94	18	4	3	23	26	64	62
F	2-6, rue Couperin	50	50	5	55	4	1	0	17	17	37	32
TOTAL		190	186	11	197	34	6	4	59	63	128	121

L'état d'avancement du relogement sur le NPRU de la Lutèce conduit à revoir les calendriers prévisionnels de fin de relogement de la manière suivante :

- La première phase est achevée. Elle s'est déroulée entre 2021 et décembre 2023.
- La seconde phase était initialement prévue pour s'achever à l'automne 2025. Toutefois, au regard du rythme actuel de relogement, la date prévisionnelle de fin a été reportée à juin 2026. Au 9 avril 2025, la phase 2 implique le relogement de 68 ménages sur une période de 14 mois, soit un rythme estimé à 5 relogements par mois si échéance à juin 2026.

Les opérations de reconstitution du NPNRU de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Les programmes neufs en reconstitution des logements démolis seront mobilisés autant que possible pour le relogement des ménages :

Villeneuve-Saint-Georges :

Secteur	Bailleur	Secteur	Total reconstitution	Site		Financement	
				En QPV	Hors QPV	PLUS	PLAI
Sur site NPRU - Quartier Nord	Valophis	Quartier Nord	125	125		75	50
Sur site NPRU - Quartier Nord	Valophis	Quartier Nord	20	20		12	8
Triage	Valophis	Village en Seine 117 à 119 av. de Choisy	57		57	23	34
VSG	Valophis	Cœur de Ville (Accueil 1) Rue Péguy	44	44		18	26
VSG	Valophis	PNRQAD - Carnot 1 Centre-ville	30	30		24	6
			276	219	57	152	124
Santeny	Valophis	Avenue du Général Leclerc	17		17	7	10
Nogent-sur-Marne	Valophis	5 rue Paul Doumer	15		15		15
	Valophis	15, boulevard Galliéni	15		15	6	9
Valenton	Valophis	13-17 rue du 8 mai 1945	4		4		4
Fontenay-sous-Bois	Valophis	2 rue Fernand Léger	1		1		1
Le Perreux sur Marne	Valophis	1-7 rue Villa Maison Blanche	12		12		12
			64	0	64	13	51
			340	219	121	165	175

Lutèce Bergerie :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Secteur	Bailleur	Opération / adresse	Nombre logements	*En QPV*	*Hors QPV*	Reconstitution	
						PLUS	PLAI
Reconstitution Lutèce-Bergerie							
Centre-ville	Seqens	Résidence intergénérationnelle	90		90	27	27
Joliot-Curie	Seqens	Rue du 8 mai 1945	39		39	14	15
Sur site NPRU - Lutèce	Seqens	La Lutèce – Secteur Sud	166	166		66	50
Ivry	Seqens	Ivry Confluence	41		41	41	
Ivry	Seqens	Rue Olympe de Gouges	27		27	16	11
Créteil	Seqens	Rue Gustave Eiffel	6		6	6	
			369	166	203	170	103

Compte tenu du calendrier prévisionnel de livraison des opérations de reconstitution, dont le nombre demeure limité, et du passage à la gestion en flux, les partenaires souhaitent prolonger et réévaluer leur engagement. Ils veilleront à ce que les logements proposés offrent aux ménages un parcours résidentiel ascendant. Ces éléments sont détaillés aux articles 5.2 et 5.3.

Sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges, en plus de la reconstitution de l'offre de Valophis pour la cité Sellier, les partenaires pourront aussi s'appuyer sur les livraisons prévues : rue Pasteur ainsi qu'au 10 rue Victor Duruy par Immobilière 3F pour répondre aux besoins identifiés.

Programmes sociaux locatifs neufs	**Bailleur**	**Nombre de logements**	**Type de financement**	**Date prévisible de livraison**
Avenue Carnot/rue Pasteur	IMMOBILIERE 3F	32	PLS	? (Initialement fin 2024)
10 rue Victor Duruy	IMMOBILIERE 3F	7	PLS	3ème trimestre 2025

Concernant les reconstructions sur site, si les constructions doivent servir pour le relogement par Valophis pour ses prochaines phases, il convient de noter que la reconstruction sur site à Valenton n'a pas vocation à absorber les besoins de relogement de la phase 2 sud qui doivent être finalisés pour la mi-juin 2026.

L'article *2. Le contexte du projet de démolition-reconstruction → 2.3 Diagnostic avant relogement → A – Le diagnostic social* est modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- **Quartier Nord / La cité Sellier**

L'enquête relogement, réalisée en amont du relogement par le bureau d'étude Le Frêne, a permis de rencontrer individuellement l'ensemble des occupants de la Cité Sellier afin d'établir un diagnostic social approfondi de tous les bâtiments. Cette enquête a été complétée par une enquête relogement menée par les chargées de relogement de Valophis et qui doit être affinée pour les bâtiments des deuxièmes et troisièmes phases compte tenu de la modification du phasage.

Synthèse des caractéristiques sociales des habitants à l'échelle de la Cité Sellier (données à juin 2019).

La Cité Sellier accueille environ 1450 personnes dont une majorité de petits ménages (2.9 habitants par logement), en adéquation avec les typologies louées (73% des logements sont des T2 et T3).

La population y est essentiellement familiale. On compte 64% de ménages avec enfants à charge. Le taux de familles monoparentales est très élevé, avec un taux de 35%, soit 15 points de plus que dans le reste des QPV de Villeneuve-Saint-Georges.

Il s'agit d'une population fragile, majoritairement en dessous du plafond PLAI.

Synthèse des caractéristiques sociales des habitants par phase de démolition

L'occupation des bâtiments est globalement homogène sur l'ensemble de la Cité Sellier.

Bâtiments D, E et H (phase 1 – 210 logements) :

Il est à noter, pour les trois bâtiments, une part importante de familles nombreuses (25% dans le bâtiment D, 23% dans le bâtiment E et 21% dans le bâtiment H).

L'occupation des logements est variable d'un bâtiment à l'autre avec une forte sous-occupation dans le bâtiment D (32%), un forte suroccupation dans le bâtiment E (23%) et une occupation similaire à la moyenne de la Cité Sellier dans le bâtiment H.

On note une part bien plus faible des locataires demandeurs d'emploi dans les bâtiments D (15%) et H (12%) contre 33% dans le bâtiment H. Les dettes locatives sont moindres dans les bâtiments D et H, avec principalement des dettes inférieures à 1 000 euros, contrairement au bâtiment E ou l'on observe des niveaux d'endettement locatif importants (10% des locataires présentent une dette de plus de 3000€), renforçant la fragilité des ménages.

Bâtiments A, B et H : (phase 2- 170 logements)

Concernant le bâtiment A, les situations de sous ou sur occupation des logements sont légèrement plus faibles que dans l'ensemble de la Cité.

Les ménages sont très modestes, puisque 81% d'entre eux ont des revenus les plaçant en dessous des plafond PLAI (contre 76% pour l'ensemble de Sellier). Cela va de pair avec un taux d'endettement légèrement supérieur à la moyenne.

Le bâtiment B est caractérisé par une part de locataires âgés importante, ainsi qu'une plus forte présence de ménages de petite taille. En effet, près d'1/3 des locataires sont âgés de plus de 65 ans

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

contre 21% en moyenne sur la Cité. La part des locataires sans enfant est également plus importante que dans le reste de la Cité.

La moitié des locataires déclare avoir des problèmes de santé, principalement liés à la mobilité.

Les bâtiments E sud, F et G (phase 3- 120 logements)

Ces bâtiments sont occupés par une majorité de familles (60 à 70%) avec une part importante de ménages monoparentaux (32%).

Ces deux bâtiments présentent une mixité générationnelle importante avec notamment une part d'occupant de plus de 65 ans variable d'un bâtiment à l'autre (11% contre 29%) Cette mixité est corrélée par une problématique d'occupation : on observe une suroccupation plus importante (22% dans le bâtiment F que dans le reste de la Cité Sellier et le bâtiment G (11%) et d'autre part, des logements se voient sous-occupés (24 dans le bâtiment F et 28% dans le bâtiment G.

La part des actifs est majoritaire (70 à 80%) cependant, plus d'un tiers d'entre eux se déclarent demandeurs d'emploi, en particulier dans le bâtiment G.

Afin de mieux cibler les besoins en logements (localisation et typologie) pour la suite du relogement, le bailleur Valophis a synthétisé les souhaits des locataires (tous souhaits confondus) issus des enquêtes relogement et la composition des ménages restant à reloger, pour le projet de Villeneuve-Saint-Georges. Ce tableau correspond aux besoins de la phase 1 à avril 2025 pour les 48 ménages qui restent à reloger y compris des décohabitants.

Secteurs géographiques	Villes / Quartiers	T1	T2	T3	T4	T5	T6+	TOTAL
Ville du NPNRU	VSG Thimonnier		14	14	5			33
	VSG Triage			2	1			3
	VSG Gabriel Péri		1	4	1			6
	VSG HBM		2		1			3
	VSG Lamartine		1	1				2
	VSG Sablière		2					2
	VSG QN		3					3
	VSG Autres		5	7	3	1		16
Villes limitrophes dans l'EPT	Choisy-le-Roi		2					2
	Orly			1				1
	Thiais		2					2
	Valenton		3	3	1	1		8
	Vitry-sur-Seine				1			1
Villes Hors EPT	Alfortville			1				1
	Bonneuil-sur-Marne			1	2	1		4
	Charenton				1			1
	Créteil		1	2	1			4
Villes Hors EPT	Maisons-Alfort			1				1
	Saint-Maur		1					1

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Autres départements	Athis-Mons		1					1
	Brunoy			1				1
	Crosne		1	1				2
	Juvisy			1				1
	Longjumeau		2					2
	Savigny-le-Temple		1					1
	Vert-Saint-Denis				1			1
TOTAL		**0**	**42**	**40**	**18**	**3**	0	**103**

- **La Lutèce**

L'enquête sociale menée par le bureau d'étude Le Frêne a été menée en novembre 2020 sur les cinq barres de logements vouées à la démolition. Cette étude a permis d'établir un diagnostic social détaillé sur les besoins et caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés. Ci-dessous sont présentés les résultats principaux.

Profils démographiques et occupation des logements :

- Une occupation familiale (57% de ménages avec enfant(s))
- Une population plus jeune que dans le parc social du reste de la ville
- Une majorité d'enfants mineurs et scolarisés,
- Une occupation des logements relativement équilibrée.

Situations professionnelles et socio-économiques des ménages :

- Une population active (67%) mais un taux de chômage élevé (19%)
- Des ménages dont les revenus correspondent majoritairement aux conditions de revenus d'accès au PLAI
- 60% des ménages vivent avec des ressources situées dans les catégories pauvres et modestes : élément déterminant dans la recherche des logements pour le relogement.
- Des logements aux loyers attractifs mais avec des surfaces parfois inférieures au standard. A typologie de relogement équivalente, dans d'autres secteurs, l'impact sur le reste à charge pourra être significatif, notamment pour les ménages non bénéficiaires de l'APL.

Parcours résidentiels, avis sur le projet et les perspectives de relogement :

- Des locataires divisés quant à la perspective du projet et du relogement
- Une occupation des logements plutôt récente (moyenne 14 ans) mais plus marquée pour la Ville (moyenne de 18 ans)
- Un quartier apprécié notamment pour son calme, son ambiance, ses espaces verts.
- Des logements plus critiqués en raison des problèmes techniques subis par les familles et pour certains, des tailles des pièces jugées insuffisantes.
- Une majorité de petites et moyennes typologies à mobiliser pour conduire le relogement : 186 T2/T3
- 16 demandes de décohabitation pour lesquelles il faudra vérifier l'éligibilité

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- Un souhait de maintien dans le quartier qui concerne plus d'un ménage sur 2 (55%) en 1er choix
- Des souhaits de parcours de mobilité en dehors du quartier (38%) : 11% des locataires souhaitent en priorité vivre à Valenton mais dans un autre quartier et 27% dans une autre commune.
- Des souhaits de mobilité, additionnés à une mobilisation d'un grand volume de logements, qui, pour être concrétisés nécessitent l'appui d'un partenariat solide et conséquent afin d'assurer une mise à disposition de logements compatible et suffisante.
- 27 personnes ont plus de 75 ans
- 2logements PMR à mobiliser et l'installation d'une douche adaptée dans 21 logements.

Afin de mieux cibler les besoins en logements (localisation et typologie) pour la suite du relogement, le bailleur Seqens a synthétisé les souhaits des locataires (1er choix) issus des enquêtes sociales et la composition des ménages restant à reloger dans le cadre du NPRU de Valenton. Ce tableau correspond aux besoins de la phase 2 qui concerne, à avril 2025, 56 ménages restant à reloger.

Secteurs géographiques	Villes	T1	T2	T3	T4	T5	T6 ou +	Total des besoins sur la commune
Valenton	Valenton	1	16 dont 5 PMR	16 dont 4 PMR	11	1	1	46
EPT	Orly				1			1
Hors EPT 12 – Sur département du Val de Marne	Limeil Brévannes		1	1				2
	Paris			1				1
	Brunoy			1				1
	Bussy-St-Georges			1				1
	Créteil			1				1
	Crosnes			1				1

L'article *4. Les modalités de relogement → 4.3 Les modalités pratiques du relogement → A– Critères d'éligibilité au relogement* est modifié comme suit :

Les locataires en titre :
Les locataires en titre bénéficient d'un droit légal au relogement. Il s'agit des locataires avec un bail valide en cours, sans procédure contentieuse[1] et recensés comme occupants lors de l'enquête d'occupation sociale (OPS).

Les décohabitants et les personnes hébergées :
Ne peuvent être considérés comme décohabitants, que les ascendants ou descendants des titulaires du bail ou bien les couples en cours de séparation. Ces ménages doivent remplir les conditions requises pour accéder à un logement social et, être présents dans le logement lors de l'enquête de relogement.

[1] Ou ménages bénéficiant d'un protocole de cohésion sociale ou de délais judiciaires respectés.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Concernant les couples en cours de séparation souhaitant décohabiter, la MOUS portera une attention particulière à l'accompagnement de ces ménages et aux conditions dans lesquelles ils pourront faire une demande de logement social séparée.

Les personnes hébergées sans ascendance ou descendance directe avec le locataire en titre pourront bénéficier au cas par cas d'un examen privilégié de leur situation si elles remplissent les conditions cumulatives suivantes, à savoir :

- être présents dans le logement ;
- être en capacité d'attester administrativement de leur présence au moins 18 mois avant la date de démarrage de l'enquête relogement (adresse CCAS, documents administratifs,..).
- être identifiés et déclarés au moment de l'enquête relogement.

L'article *4. Les modalités de relogement → 4.3 Les modalités pratiques du relogement → B - Loyers de relogement* est modifié comme suit :

Le reste à charge (loyer et charges générales, déduction faite des aides personnalisées au logement) des ménages titulaires relogés, doit être soutenable et adapté à leurs revenus.
Il s'agit pour cela :

- **Pour les ménages sous plafonds de ressources PLAI et PLUS, d'offrir un reste à charge constant au m² ;**
- **Pour les ménages au-dessus des plafonds PLUS, cette règle ne sera pas appliquée, mais une attention sera portée notamment au taux d'effort.**

La définition de reste à charge constant au m² est la suivante :

(Loyer + Charges générales – APL) / (nombre de m²)

Des réductions de loyer peuvent être appliquées selon la règle citée ci-dessus dans le but de faciliter le relogement des locataires. Toutefois, ces minorations seront encadrées par un plafond, afin de contenir l'impact financier supporté par les bailleurs.

Évolution du Règlement Général de l'ANRU – applicable aux baux conclus à compter du 1er octobre 2023 :

- Relogement réalisé sur un logement neuf ou première mise en location à compter du 1er janvier 2009 ou en étiquette DPE A, B ou C.
- Loyer principal conventionné < au plafond APL majoré de 10% selon la composition du ménage
- Réduction effective du loyer principal, c'est-à-dire : il doit être inférieur au loyer principal qui aurait été pratiqué dans le cadre d'une première attribution ou d'une mutation, en dehors d'un parcours de relogement, et ne doit pas dépasser le plafond de loyer pour l'attribution de l'APL applicable à la date de la signature du bail, majoré de 10%.
- Pour les EPT, les forfaits applicables sont ceux de la zone 1bis.

Majoration de l'aide pour les relogements interbailleurs en secteur tendu :

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- 15 % de majoration sur l'aide à la minoration de loyer pour un relogement fait en interbailleurs dans le même l'EPT qui aboutit à un relogement.
- 30 % de majoration sur l'aide à la minoration de loyer pour un relogement fait en interbailleurs en dehors de l'EPT qui aboutit à un relogement.

Typologie du logement	montant forfait de l'aide en euros par ménage relogé	majoration 15%	majoration 30%
T1/T2	3 000,00 €	3 450,00 €	3 950,00 €
T3	8 000,00 €	9 200,00 €	10 400,00 €
T4	12 000,00 €	13 800,00 €	15 600,00 €
T5 et+	16 000,00 €	18 400,00 €	20 800,00 €

***L'article 5 : Les engagements de mobilisation des contingents et les engagements entre bailleurs* est annulé et remplacé comme suit :**

5. Les engagements de mobilisation des contingents et la gestion en flux

Dans le cadre de la gestion en flux, les bailleurs peuvent retirer de l'assiette soumise au flux les logements qu'ils estiment nécessaires au relogement NPNRU, dans le respect des dispositions prévues par le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux. Avant le 28 février de chaque année, le bailleur devra adresser aux réservataires le bilan des logements soustraits du flux pour l'année N-1 en indiquant leur destination. Il donnera le prévisionnel des logements à sortir du flux et à mobiliser dont ceux à destination des relogements NPNRU. Les relogements NPNRU incomberont désormais aux bailleurs. Il revient ainsi

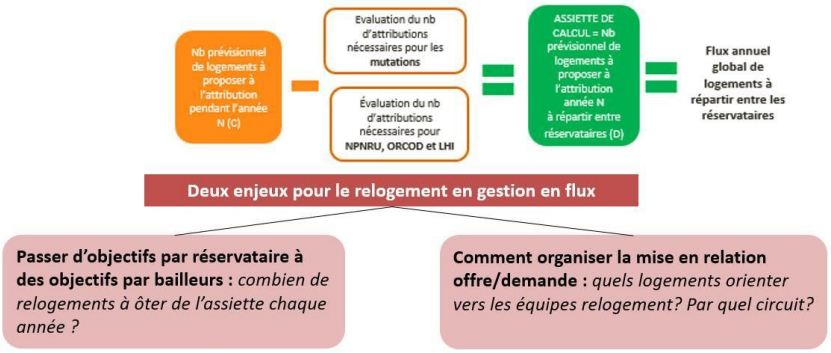

aux bailleurs de ne pas diriger un logement pouvant répondre aux besoins de relogements RU vers le flux (principe de prélèvement en amont). Le plan stratégique de relogement doit permettre d'estimer le nombre de logements à mobiliser et à retirer du flux pour le relogement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

5.1. Solidarité entre bailleurs à travers la mobilisation de bailleurs non-démolisseurs et des accords de réciprocité

Afin de réunir les conditions nécessaires pour mener à bien les relogements dans un délai contraint tout en respectant des objectifs de qualité, des synergies se mettent en place entre bailleurs et entre les communes, et ces collaborations sont appelées à se renforcer. La mise à disposition de logements dite « interbailleurs » permet d'élargir l'offre et de fluidifier les relogements du NPNRU, notamment pour les bailleurs démolisseurs ayant une faible capacité de relogement au regard du nombre de ménages à reloger et/ou une absence de patrimoine dans les communes demandées.

Il est attendu une mobilisation partenariale forte de l'interbailleurs pour :

- Assurer la meilleure adéquation du relogement aux besoins et souhaits des ménages ;
- Satisfaire les souhaits de mobilité géographique quand le bailleur démolisseur ne dispose pas de logement (ou lorsque le taux de rotation est faible) dans la commune ou le secteur demandé par le ménage ;
- Contribuer au relogement de ménages dont la situation nécessite un logement particulier (adapté à la perte d'autonomie, typologie spécifique…) dont le bailleur ne disposerait pas dans son parc ;
- Mobiliser une offre de logements neufs.

L'EPT s'appuie sur une grille de priorisation pour le positionnement d'un ménage lors de la mise à disposition d'un logement en interbailleurs :

Ordre priorité du critère	Thématique	Critères proposés
1	Localisation du logement	**Priorité à l'opération se déroulant dans la commune du logement mis à disposition**
2	Temporalité des opérations	Fin d'opération
		Relogement permettant la sécurisation d'une cage d'escalier
3	Inconfort	Logement présentant des dégradations ou inadapté au besoin du ménage
4	Adaptation	Arbitrage en faveur d'un ménage senior/PMR si le logement est en bas étage
		Atteinte des objectifs contractualisés

Qu'ils soient démolisseurs ou non démolisseurs, l'ensemble des bailleurs du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sont solidaires et participent aux objectifs globaux de relogement dans le cadre de l'interbailleurs, en faisant des propositions via la plateforme de relogement interbailleurs ou en direct aux cellules locales qui les solliciteraient et via les mises à dispositions.

Les bailleurs sociaux solidaires seront chargés :

- De s'assurer de la radiation effective de la demande sur le Serveur National d'Enregistrement avec le motif « Renouvellement urbain », dès lors que la signature du bail a été réalisée, en précisant le contingent sur lequel l'attribution doit être comptabilisée ;

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

- De contribuer au relogement des ménages selon les engagements du présent protocole et de participer au dispositif de relogement notamment lors des cellules locales de relogement.
-
-
- De consentir aux minorations de loyer pour les relogements effectués dans leur patrimoine éligible, en contrepartie de subventions forfaitaires de l'ANRU : le loyer principal doit être inférieur au loyer plafond APL +10% en vigueur fixé par arrêté (voir annexe n°4 note ANRU sur la subvention pour minoration de loyer du 28 novembre 2023).

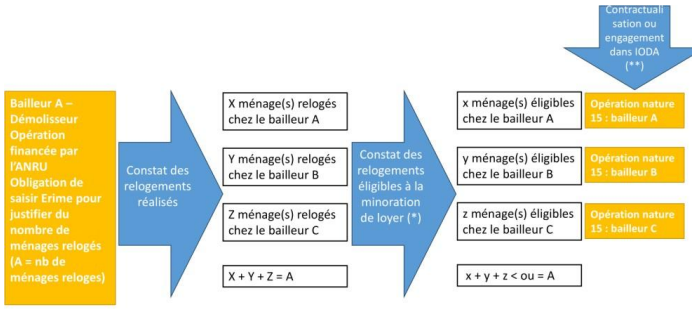

* Jalon : Export Erime état déclaratif des relogements éligibles à la minoration ANRU
** impératif de décliner chaque macroligne par bailleur relogeur pour engager avant juin 2026

L'outil privilégié pour la mise à disposition et le suivi du relogement interbailleurs sera la plateforme régionale « Orélii » de l'AORIF. Actuellement en expérimentation, elle est en cours de déploiement depuis mars pour tout le territoire francilien. L'atout de cette plateforme est de pouvoir faire un travail de ciblage à l'échelle de la commune puis de réorienter l'offre de logement si elle ne trouve pas preneur. Pour la phase pilote, Orélii ne peut être utilisée que pour les NPNRU. Il convient de noter que, dans le cadre des relogements liés à des opérations de droit commun ainsi que des mutations interbailleurs, aucune sortie d'assiette n'est envisageable. Les logements éventuellement proposés par les bailleurs à ce titre devront donc être mobilisés sur leur propre flux.

FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME (extrait du support de l'AORIF)

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

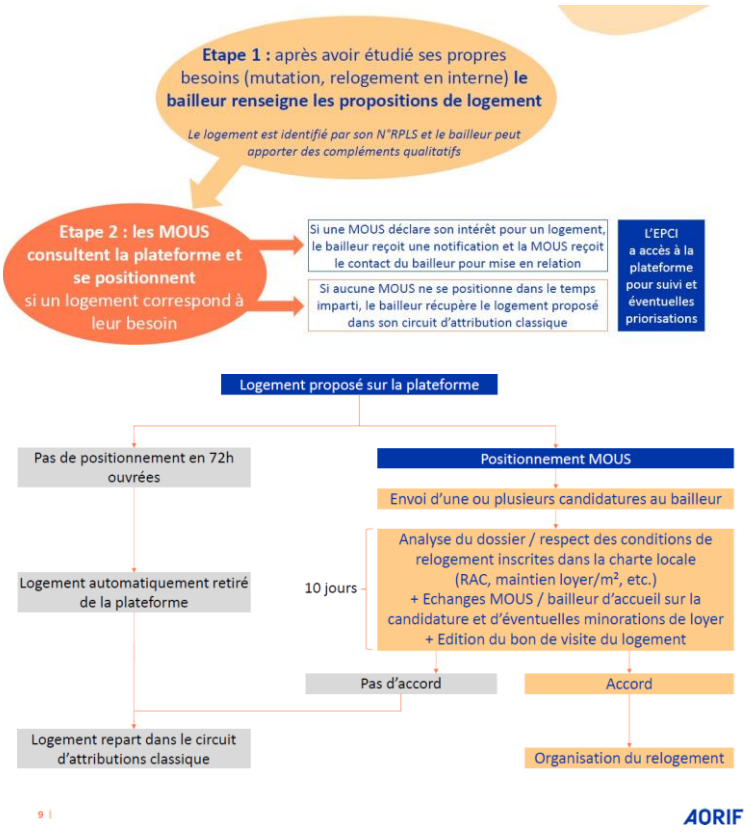

5.2. Engagement et mobilisation du contingent des partenaires dans les opérations neuves – Villeneuve -Saint-Georges

La mobilisation du contingent de la ville de Villeneuve-Saint-Georges

La Ville de Villeneuve-Saint-Georges se fixe pour objectif de mobiliser 75% des logements identifiés sur son contingent en premier peuplement sur les livraisons neuves de logements locatifs sociaux intervenant sur le patrimoine géré sur la commune.

La mobilisation du contingent de Valophis

Valophis se fixe pour objectif de mobiliser 75% des logements identifiés sur son contingent en premier peuplement sur les livraisons neuves de logements locatifs sociaux intervenant sur le patrimoine géré sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

La mobilisation du contingent préfectoral

L'Etat s'engage à mobiliser, pour les programmes neufs **40%** des logements PLUS/PLAI.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Ce taux s'applique aux logements neufs réservés au titre du contingent préfectoral destiné aux ménages mal logés, et livrés sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Ce contingent ne pourra pas être mobilisé pour les décohabitants et les ménages bénéficiant du droit au retour. Ce droit est assimilé à une mutation et relève donc d'une Demande de Logement Social classique, hors dispositif « ANRU ». L'Etat comptabilise son engagement dans le neuf en nombre de logements mis à disposition, et non en relogements effectivement réalisés.

La mobilisation du contingent d'Action Logement

Action Logement Services réaffirme sa volonté d'accompagner ses partenaires sur les programmes de relogement préalables aux opérations menées lors de démolition, de requalification, de recyclage de copropriétés dégradées ou d'habitat ancien dégradé.

La mobilisation d'Action Logement Services sera sollicitée pour le relogement de tout demandeur salarié dont l'éligibilité est définie selon la directive du 12/04/2018 et dont la définition ci-après est en vigueur depuis le 12/10/2023 :

- *« Salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus (pour les entreprises du secteur agricole : plus de 50 salariés), quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail, ou demandeur d'emploi pour les demandes de logement dans le cadre du dispositif « Droit au logement opposable » (DALO). Les préretraités sont assimilés aux salariés. »*

A ce titre, Action Logement Services s'engage à :

- Participer à l'effort de relogement via la mise à disposition de logements de son contingent lors de la première mise en service d'un programme à l'échelle de l'EPCI/CA et tous bailleurs confondus, à hauteur de **40% maximum**. Ce pourcentage concerne les opérations de construction neuves et de requalification en milieu vacant afin de faciliter le relogement des salariés des entreprises du secteur assujetti concernés par les projets de démolition, de requalification, de recyclage copropriétés dégradées ou d'habitat ancien dégradé indiqués dans la présente charte. Cette offre dans le neuf sera située en priorité sur l'aire territoriale de **CA Grand Orly Seine Bièvre**. Cette offre de logement pourra être élargie à d'autres territoires franciliens uniquement dans le cadre d'un rapprochement domicile-travail et sans engagement chiffré.
  NB : Action Logement Services définit un pourcentage maximal de désignation des ménages relevant du NPNRU sur les opérations neuves relevant de son contingent pour pouvoir répondre aux autres obligations et enjeux (DALO, publics prioritaires, mixité sociale, sollicitations des entreprises).

- Travailler étroitement avec les Maitrises d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) afin de proposer aux ménages relevant du public éligible, comme énoncé ci-dessus, des solutions de relogement adaptées. Pour ce faire, les MOUS s'engagent à fournir aux services d'Action Logement Services un listing à jour et complet des publics salariés éligibles au contingent d'ALS de façon régulière et d'accompagner ces derniers lors de leurs inscriptions sur la plateforme AL'IN. Ce travail consistera notamment à recueillir les informations relatives à l'identification de ces ménages (n° SIRET ou employeur). Ce listing devra être consolidé, actualisé et conforme à la réglementation RGPD, c'est-à-dire que les ménages devront avoir

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

donné leur accord à la MOUS ou à leur bailleur pour le transfert de ces informations. Les dossiers des candidats devront être complets pour permettre leur instruction via la plateforme AL'IN.

- Proposer aux salariés qui rencontrent des difficultés conjoncturelles son service d'accompagnement social, dont l'objectif est de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement grâce à une prise en charge personnalisée. Ce réseau, dénommé CIL PASS assistance®, est déployé au niveau national et s'adresse aux ménages dont les difficultés font souvent suite à un accident de la vie qui déstabilise leur budget et fragilise leur situation locative.

- Mobiliser, en tant que de besoin, des moyens et des aides au titre de la solvabilisation et de la sécurisation telles que les aides LOCA-PASS® ou Visale des salariés relogés.

NB : Une mobilisation au titre du relogement d'un public non éligible au contingent d'Action Logement Services ne pourra être envisagée.

5.3. Engagement et mobilisation du contingent des partenaires dans les opérations neuves – Valenton

La mobilisation du contingent de la ville de Valenton
La Ville de Valenton se fixe pour objectif de mobiliser 75% des logements identifiés sur son contingent en premier peuplement sur les livraisons neuves de logements locatifs sociaux intervenant sur son contingent sur le patrimoine géré sur la commune.

La mobilisation du contingent de Seqens
Seqens se fixe pour objectif de mobiliser 75% des logements identifiés sur son contingent en premier peuplement sur les livraisons neuves de logements locatifs sociaux intervenant sur le patrimoine géré sur la commune de Valenton.

La mobilisation du contingent préfectoral
L'Etat s'engage à mobiliser, pour les programmes neufs 40% des logements PLUS/PLAI. Ce taux s'applique aux logements neufs réservés au titre du contingent préfectoral destiné aux ménages mal logés, et livrés sur le territoire de la commune de Valenton. Ce contingent ne pourra pas être mobilisé pour les décohabitants et les ménages bénéficiant du droit au retour. Ce droit est assimilé à une mutation et relève donc d'une Demande de Logement Social classique, hors dispositif « ANRU ». L'Etat comptabilise son engagement dans le neuf en nombre de logements mis à disposition, et non en relogements effectivement réalisés.

Commenté [LB1]: Même paragraphe que VSG

La mobilisation du contingent d'Action Logement
Action Logement Services réaffirme sa volonté d'accompagner ses partenaires sur les programmes de relogement préalables aux opérations menées lors de démolition, de requalification, de recyclage de copropriétés dégradées ou d'habitat ancien dégradé.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

La mobilisation d'Action Logement Services sera sollicitée pour le relogement de tout demandeur salarié dont l'éligibilité est définie selon la directive du 12/04/2018 et dont la définition ci-après est en vigueur depuis le 12/10/2023 :

- *« Salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus (pour les entreprises du secteur agricole : plus de 50 salariés), quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail, ou demandeur d'emploi pour les demandes de logement dans le cadre du dispositif « Droit au logement opposable » (DALO). Les préretraités sont assimilés aux salariés. »*

A ce titre, Action Logement Services s'engage à :

- Participer à l'effort de relogement via la mise à disposition de logements de son contingent lors de la première mise en service d'un programme à l'échelle de l'EPCI/CA et tous bailleurs confondus, à hauteur de **40% maximum**. Ce pourcentage concerne les opérations de construction neuves et de requalification en milieu vacant afin de faciliter le relogement des salariés des entreprises du secteur assujetti concernés par les projets de démolition, de requalification, de recyclage copropriétés dégradées ou d'habitat ancien dégradé indiqués dans la présente charte. Cette offre dans le neuf sera située en priorité sur l'aire territoriale de **CA Grand Orly Seine Bièvre**. Cette offre de logement pourra être élargie à d'autres territoires franciliens uniquement dans le cadre d'un rapprochement domicile-travail et sans engagement chiffré.
  NB : Action Logement Services définit un pourcentage maximal de désignation des ménages relevant du NPNRU sur les opérations neuves relevant de son contingent pour pouvoir répondre aux autres obligations et enjeux (DALO, publics prioritaires, mixité sociale, sollicitations des entreprises).

- Travailler étroitement avec les Maitrises d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) afin de proposer aux ménages relevant du public éligible, comme énoncé ci-dessus, des solutions de relogement adaptées. Pour ce faire, les MOUS s'engagent à fournir aux services d'Action Logement Services un listing à jour et complet des publics salariés éligibles au contingent d'ALS de façon régulière et d'accompagner ces derniers lors de leurs inscriptions sur la plateforme AL'IN. Ce travail consistera notamment à recueillir les informations relatives à l'identification de ces ménages (n° SIRET ou employeur). Ce listing devra être consolidé, actualisé et conforme à la réglementation RGPD, c'est-à-dire que les ménages devront avoir donné leur accord à la MOUS ou à leur bailleur pour le transfert de ces informations. Les dossiers des candidats devront être complets pour permettre leur instruction via la plateforme AL'IN.

- Proposer aux salariés qui rencontrent des difficultés conjoncturelles son service d'accompagnement social, dont l'objectif est de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement grâce à une prise en charge personnalisée. Ce réseau, dénommé CIL PASS assistance®, est déployé au niveau national et s'adresse aux ménages dont les difficultés font souvent suite à un accident de la vie qui déstabilise leur budget et fragilise leur situation locative.

- Mobiliser, en tant que de besoin, des moyens et des aides au titre de la solvabilisation et de la sécurisation telles que les aides LOCA-PASS® ou Visale des salariés relogés.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

NB : Une mobilisation au titre du relogement d'un public non éligible au contingent d'Action Logement Services ne pourra être envisagée.

5.4. Le déroulement du relogement

Forme et procédure des propositions de relogement

Pour Valophis, un courrier de congé a été envoyé à l'ensemble des locataires de la phase 1 (bâtiments D, E, H) entre novembre 2022 et juillet 2023. Celui-ci acte juridiquement la comptabilisation des propositions qui seront adressées aux ménages :

- Jusqu'à 3 propositions pour les locataires titulaires du bail ;
- 1 proposition pour les décohabitants.

Définition des modalités pratiques de fonctionnement :

- Les demandes de logement social des ménages à reloger sont enregistrées dans le système national d'enregistrement (SNE) par le bailleur démolisseur, à l'issue de l'enquête relogement réalisée par la chargée de relogement. L'inscription des ménages au SNE se fera par le biais d'une DLS « renouvellement urbain ». Ce dossier spécifique « renouvellement urbain » doit être fait même si le ménage dispose déjà d'une demande active. Par ailleurs, au moment du relogement c'est la DLS renouvellement urbain qui est radiée.
- Lorsqu'un logement en relocation ou un logement neuf est disponible, le bailleur démolisseur identifie un nom de candidat dont les souhaits de relogement et les capacités financières correspondent au logement concerné.
- Si un bailleur démolisseur souhaite sur une de ses propres livraisons mobiliser des logements pour le RU dans la limite des 40%, il peut solliciter ALS au moment de la commercialisation, en indiquant les logements concernés souhaités.
- Il effectue une visite du logement pour vérifier les conditions d'habitabilité et définir les éventuels travaux de remise en état à effectuer.
- Si le logement est en bon état d'habitabilité, une visite est proposée au locataire. À défaut, des travaux de remise en état sont effectués préalablement à la visite.
- Il propose au réservataire le nom du candidat pour désignation.
- Si la proposition de relogement est acceptée par le candidat, le dossier attribution est constitué pour :
    - un passage en CALEOL d'un relogement hors commune en candidature unique pour un titulaire;
    - Un passage en CALEOL en candidature multiple lorsqu'il s'agit d'une décohabitation ;
    - Lorsqu'il s'agit de locataires en titre relogés sur la commune, le dossier sera présenté à titre d'information en CALEOL.

La mobilisation des autres bailleurs sera assurée par les villes et les bailleurs démolisseurs, qui transmettront régulièrement aux bailleurs partenaires les besoins en relogement. Les bailleurs partenaires (ou solidaires) se chargeront de prendre l'attache des réservataires concernés par une vacance de logement pouvant satisfaire les besoins transmis. Le schéma général sera identique.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Le dispositif détaillé de proposition de candidatures sur le contingent de l'État est décrit dans le schéma en annexe. Il s'applique aux bailleurs démolisseurs ainsi qu'à tout autre bailleur mobilisé dans le cadre du relogement.

Le bailleur procède à la radiation effective de la demande sur le SNE, dès lors que l'attribution a été prononcée et que le bail a été signé, en précisant le contingent sur lequel l'attribution est imputée.

En cas de refus

Les refus devront être motivés par écrit par le locataire sous 3 jours ouvrés et enregistrés par le bailleur. Une absence de réponse sous ce délai vaut refus.

Dès le premier refus, un entretien pourra être organisé par le bailleur avec le ménage afin de préciser les motifs du refus ainsi que les besoins et souhaits du locataire.

Lors de la troisième proposition, le bailleur précisera par courrier en recommandé avec accusé de réception qu'il s'agit de la dernière proposition et qu'en cas de refus, le locataire sera déchu de tout titre d'occupation des locaux loués à l'expiration d'un délai de six mois après notification.

À l'issue des trois propositions non abouties, toutes les procédures légales visant au départ du locataire et de tout occupant pourront être mises en œuvre.

L'article *6. Les modalités de suivi et d'évaluation du relogement → 6.1 Modalités de suivi du relogement* est modifié comme suit :

Le processus d'attribution nécessite que l'ensemble des réservataires et bailleurs disposent d'un document de suivi des relogements tenu à jour par le référent et partagé par tous les acteurs de l'opération de renouvellement urbain.

En s'appuyant sur l'outil eRIME, le référent effectue régulièrement un suivi des relogements réalisés, en lien avec les bailleurs et réservataires : avancement global du relogement, contribution de chaque partenaire eu égard à ses engagements, localisation des relogements (en QPV ou hors QPV).

Ces informations sont régulièrement communiquées aux instances de pilotage et suivi du relogement.

- Pour permettre le pilotage et le suivi du relogement, les maîtres d'ouvrage des opérations générant le relogement doivent saisir dans eRime l'ensemble des données relatives aux ménages relogés ou à reloger. Cette saisie dans l'outil doit se faire dès que possible, dès la consolidation des éléments de l'enquête relogement et au plus tard au démarrage de la phase de relogement. eRime devient obligatoire pour justifier des concours financiers de l'ANRU aux opérations générant le relogement et aux opérations « minoration de loyer ». Il permet aux bailleurs et maîtres d'ouvrage concernés d'extraire :
- Le plan de relogement justifiant les « forfaits relogement » rentrant dans le calcul des concours financiers accordés sur les opérations financées par l'ANRU et qui génèrent du relogement,
- L'état déclaratif du relogement éligible à l'indemnité de minoration de loyer.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

L'article *6. Les modalités de suivi et d'évaluation du relogement → 6.3 Bilan du relogement* est modifié comme suit :

Un bilan final de l'opération de relogement est établi par le référent, en concertation avec le bailleur démolisseur, à l'issue de l'ensemble des relogements. Ce bilan est diffusé à l'ensemble des parties prenantes et présenté aux instances de pilotage et de suivi du relogement.

Par ailleurs, une extraction annuelle des données issues de la plateforme Orelii sera réalisée afin d'assurer le suivi du relogement interbailleurs dans le cadre de la revue de projet. Cette extraction permettra de mettre en lumière la solidarité interbailleurs à l'échelle de la commune. Il conviendra également de veiller à y faire figurer à la revue de projet l'obligation de réaliser au minimum 25 % des attributions hors Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) au bénéfice des ménages appartenant au premier quartile de revenus.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par la dernière partie prenante signataire.

Les clauses du protocole de relogement non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues par le protocole initial.

Le protocole de relogement et cet avenant forment un tout indivisible.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

LE :

Etienne Stoskopf
Préfet du Val de Marne
Déléguée territoriale de l'ANRU

Sophie Labrousse
Vice-présidente au renouvellement urbain et à la politique de la ville de l'Etablissement public territorial Grand-orly Seine Bièvre

Metin Yavuz
Maire de Valenton

Kristell Niasme
Maire de Villeneuve Saint Georges

Marion Oechsli
Directeur Général de Seqens

Farid Bouali
Directeur Général de Valophis

Caroline Perriot
Directrice Régionale Ile de France pour Action Logement Services

Romain Dubois
Directeur Général du Groupe ICF Habitat

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-10-A-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

PROTOCOLE D'ACCORD FINANCIER

Entre :

La Commune de Villeneuve-Saint-Georges,
Représentée par Kristell NIASME, en sa qualité de Maire,
Ci-après dénommée **« la Commune »**,

Et

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS),
Établissement public, dont le siège est situé à Draveil, 6 bis boulevard Henri Barbusse,
représentée par Monsieur François DUROVRAY, en qualité de Président,
Ci-après dénommée **« CAVYVS»**,

Préambule

Dans le cadre de leurs relations de coopération et au titre de la gestion partagée de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage située 2 rue de la Fontaine Saint Martin 94190 Villeneuve-Saint-Georges, la Commune a assumé des frais pour les exercices **2022**, **2023** et **2024**.

Conformément aux règles de répartition établies entre les deux parties, la Commune souhaite formaliser une demande de participation financière à la CAVYVS à hauteur de sa quote-part.

Le présent protocole a pour objet de proposer un règlement de cette participation.

Article 1 – Objet de la proposition

La Commune propose à la CAVYVS de régler sa quote-part des frais engagés pour les années **2022**, **2023** et **2024** au titre de sa participation aux frais de fonctionnement liés à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Article 2 – Montant de la participation sollicitée

Le coût total des dépenses engagées par la Commune s'élève à :

- **Année 2022 :** montant total **64 827.04 €**
- **Année 2023** : montant total **105 328.40 €**
- **Année 2024** : montant total **89 676.23 €**

Sur la base d'une clé de répartition calculée en fonction du nombre de places réservées à chaque collectivité (Pour la Commune 17/29ème, la CAVYVS 12/29ème), la quote-part estimée à la charge de la CAVYVS est la suivante :

- **Pour 2022 : 26 824.98 €**
- **Pour 2023 : 43 584.06 €**
- **Pour 2024 : 37 107.06** €

Total sollicité : montant global 107 516.45 €

Un état récapitulatif par année est joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A2-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025

Article 3 – Modalités de versement proposées

La Commune propose que la CAVYVS procède au règlement par virement sur le compte de la Commune (coordonnées bancaires transmises en annexe).

Article 4 – Suite à donner

La présente proposition est soumise à l'approbation des instances délibérantes compétentes de la CAVYVS. En cas d'accord, un retour signé du présent protocole vaudra engagement des deux parties.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 16 mai 2025

Pour la Commune de Villeneuve-Saint-Georges
Kristell NIASME
Conseillère départementale,
Maire

Pour la Communauté d'Agglomération
François DUROVRAY
Président de la CAVYVS

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250605-25-06-20-A2-CC
Date de réception préfecture : 12/06/2025